Cercle Archéologique

Bulletin-Tome XXII

Malines

1912



BULLETIN

DU

Cercle Archéologique, Littéraire & Artistique

DE MALINES


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



Bulletin du Cercle archéologique littéraire et artistique de Malines

TOME VINGT-DEUXIÈME

1912

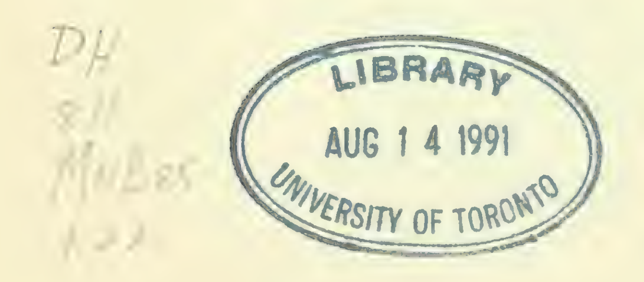


MALINES
L. & A. GODENNE, Imprimeurs-Editeurs

—

1912

Le Cercle n'est pas responsable des opinions émises par ses Membres



Liste des Membres

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MALINES

Commission Administrative pour 1912

PRÉSIDENT

M. Guillaume VAN CASTER, Chanoine, membre de la Commission Royale des Monuments, rue Notre-Dame, 125, Malines.

Attributions : Direction générale de la Société.

VICE-PRÉSIDENT

M. Edmond MAGNUS, Industriel, rue de la Station, 43, Malines.

Attributions : Suppléant au Président.

CONSEILLERS

M. Hippolyte PRÉHERBU, Juge de Paix, rue de la Constitution, 15, Malines;

M. Jules WITTMANN, Propriétaire, rue de l'A-B, 22, Malines.

Attributions : Suppléants aux Président et Vice-Président.

SECRÉTAIRE

M. Hyacinthe-J.-B. CONINCKX, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Ruisseau, 11, Malines.

Attributions : Direction générale du Secrétariat, correspondance de la Société; rédaction des procès-verbaux des séances et du rapport annuel; organisation des séances; convocation aux séances, conférences, excursions, etc.

TRÉSORIER

M. Henri COSTA, Candidat notaire, rue de Decker, 12, Malines.

Attributions : Recouvrement des sommes dues à la Société, comptabilité générale et payement des dépenses effectuées.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE

M. Raymond VAN AERDE, rue d'Adeghem, 23, Malines.

Attributions : Classement et garde des livres et objets appartenant au Cercle.

Comité des Finances

MM. G. van Caster, Chanoine, Président, rue Notre-Dame, 125, Malines.

H. Coninckx, Secrétaire, rue du Ruisseau, 11, Malines.

H. Costa, Trésorier, rue de Decker, 12, Malines.

E. Buedts, Pharmacien, marché au Bétail, 7, Malines.

H. Préherbu, Juge de Paix, rue de la Constitution, 15, Malines.

Comité des Publications

MM. G. van Caster, Chanoine, Président, rue Notre-Dame, 125, Malines.

H. Coninckx, Secrétaire, rue du Ruisseau, 11, Malines.

A. Reydams, Géomètre, rue Léopold, 31, Malines.

G. Van Doorslaer, Docteur en Médecine, rue des Tanneurs, 34, Malines.

A. Kempeneer, Chanoine, Professeur au Grand Séminaire, rue Frédéric de Merode, 18, Malines.

J. de Wouters de Bouchout, chevalier, avenue Van Beneden, 28, Malines.

Membres titulaires (1)

M..M..

Alexis Jean, Industriel, rue Léopold, 17, Malines (24 novembre 1911).

Andries, Raymond, Docteur en médecine, boulevard Henri Speeck, 18, Malines (19 octobre 1900).

Baccaert, Herman, Docteur en Philosophie et Lettres, boulevard des Capucins, 24, Malines (24 novembre 1911).

---

(1) Extrait du règlement :

Art. 4. — Les *Membres titulaires* sont choisis parmi les personnes qui s'intéressent aux travaux du Cercle. Ils ont seuls le droit de vote, paient une cotisation annuelle de douze francs et reçoivent les publications.

BERLAGE, Joseph-A., Juge de Paix, marché aux Cuirs, 3, Malines (21 février 1908).

BERGMANN, Ernest, sénateur, Avocat, Lierre (21 octobre 1910).

BOEY, Emile, propriétaire, long fossé aux Poils, 83, Malines (10 juin 1888).

BOEYNAEMS-PONTUS, Henri, Notaire, Vieille route, 12, Berchem [Anvers] (30 avril 1909).

BREDO, Hans, Médecin-vétérinaire agréé du Gouvernement, rue des Augustins, 13, Malines (30 décembre 1910).

BUEDTS, Edgar, Pharmacien, marché au Bétail, 7, Malines (18 décembre 1902).

CARPENTIERS, Gustave, Agent de la Caisse des Propriétaires, 2, rue de la Montagne, Malines (8 avril 1910).

CHERMISET, Louis, Directeur de la Manufacture Royale de Tapis (Bracquegnies), rue St-Jean, Malines (21 octobre 1910).

CLUYTENS-SUETENS, Alphonse, Peintre-décorateur, rue de la Chaussée, 54, Malines (19 janvier 1894).

COEMANS, Charles, Agent principal de Compagnie d'Assurances, rue Conscience, 1, Malines (7 novembre 1902).

COENE, Jean, Artiste-Peintre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue longue des Bateaux, Malines (1er août 1902).

CONINCKX, Hyacinthe-J.-B., Chef de bureau Dessinateur des Ponts & Chaussées, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Secrétaire du Cercle Archéologique, rue du Ruisseau, 11, Malines **(24 mars 1886).**

COOLEN, Emmanuel, Avocat, Conseiller communal, rue de l'Empereur, 23, Malines (19 février 1904).

CORDEMANS, Henri, Libraire, Secrétaire honoraire du Cercle Archéologique, rue Albert de Latour, 30, Bruxelles **(24 mars 1886).**

COSTA, Henri, Candidat notaire, Trésorier du Cercle, rue De Decker, 16, Malines (3 avril 1903).

CREMER, Edmond, boulevard des Arbalétriers, 16, Malines (31 mars 1911).

CREMER, Georges, boulevard des Arbalétriers, 16, Malines (17 mai 1907).

CUVELIER, Charles, Chanoine, rue Louise, 29, Malines (5 août 1898).

De Blauw, François, Directeur de ventes, rue de la Chaussée, 19, Malines (20 septembre 1895).

De Blauw, Pierre, Agent d'affaires, rue de la Chaussée, 19, Malines (24 mai 1901).

de Ghellinck-Vaernewyck, vicomte Amaury, rue de l'Industrie, 13, Bruxelles, et château d'Elseghem (par Peteghem) (24 mars 1893).

De Glas, Joseph, Avocat, Grand' Place, 19, Malines (25 octobre 1901).

Delvaulx, Charles, Juge au Tribunal de 1re instance, rue Louise 31, Malines (17 septembre 1897).

de Meester de Betzenbroeck, Albert, château de Hollaecken, Rymenam (29 janvier 1909).

de Meester, Marcel, longue rue Neuve, 29, Anvers (28 mai 1904).

Dessain, Charles, Editeur, rue de la Blanchisserie, 7, Malines (9 juin 1889).

Dessain, Charles, Bourgmestre de la ville de Malines, Boulevard du Sablon (janvier 1910).

De Ridder, Vicaire de l'église St-Germain, à Tirlemont (21 février 1908).

De Rees, Auguste, Instituteur, rue du Canal, 21, Malines (20 juillet 1906).

Devos, Isidore, Mélane, 12, Malines (19 février 1904).

de Wargny, chevalier Auguste, Président du Tribunal de 1re instance, rue de la Blanchisserie, 2, Malines (24 novembre 1893).

de Wouters de Bouchout, chevalier Joseph, avenue Van Beneden, 28, Malines (18 septembre 1896).

de Witte, Edgar, Capitaine Ct d'Artillerie, rue Léopold, 35, Malines (1er mars 1907).

Diercxsens, Léon, Avocat, rue du Bruul, 76, Malines (21 février 1908).

Dierickx, Henri. Archiviste adjoint de la ville de Malines, rue de la Chaussée, 72, Malines (24 février 1899).

DIEUDONNÉ, Henri, Docteur en médecine, rue Notre-Dame, 81, Malines (23 juin 1893).

DONNET, Fernand, Administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts, rue du Transvaal, 45, Anvers (20 mai 1904).

DUJARDIN, Guillaume, Juge au Tribunal de 1re Instance, rue Conscience, 10, Malines (8 avril 1910).

DU TRIEU DE TERDONCK, chevalier Joseph, long Fossé aux Poils, 2, Malines (15 mars 1889).

FESTRAETS, Pierre, Professeur honoraire de l'Académie des Beaux-Arts, rue de la Station, 18, Malines (24 novembre 1893).

FRANS, Jean, Colonel Ct le 2e Régiment d'Artillerie, boulevard des Capucins, 180, Malines (30 décembre 1910).

FRIS, Hubert, Notaire, rue Frédéric de Merode, 51, Malines (17 septembre 1897).

GENONCEAUX, Pedro, Juge au Tribunal de 1re instance, place d'Egmont, 7, Malines (25 janvier 1901).

GEVELERS, Libert, Chanoine Prémontré, à Neerpelt (Limbourg) (27 septembre 1901).

GODENNE, Léopold, Editeur, Grand' Place, 30, Malines (28 avril 1893).

GOIDTS, Gustave, Curé-Doyen de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, cimetière Notre-Dame, 12, Malines (15 janvier 1904).

HERTSENS, Alphonse, Tuileries, 7, Malines (17 septembre 1897).

ISERENTANT, Pierre, Professeur honoraire de l'Athénée Royal de Malines, rue du Bruul, 84, Malines (1er septembre 1888).

JANSEN, Aloïs, Négociant, rue de l'Ecole, 5, Malines (28 décembre 1906).

KEMPENEER, Albert, Chanoine, Professeur au Grand Séminaire, rue Frédéric de Merode, 18, Malines (17 juin 1898).

KEMPENEER, Edouard, Juge d'Instruction, rue Frédéric de Merode, 80, Malines (15 décembre 1908).

KENNES DE LESSART, Edouard, Propriétaire, rue Haute, 18, Malines (17 septembre 1903).

LE CONTE, Georges, rue Notre-Dame, 68, Malines (24 mai 1901).

LEMESLE, Edouard, Chanoine, Inspecteur diocésain, rue Léopold, 76, Malines (28 décembre 1900).

LONCIN, Eugène, Docteur en médecine, rue Louise, 33, Malines (23 novembre 1900).

LOUVEAUX, Charles, Docteur en médecine, Conseiller Communal, rue d'Hanswyck, 7, Malines (17 octobre 1906).

LOUVEAUX, Paul, Ingénieur des mines, rue du Canal, 75 (31 mars 1911).

MAGNUS, Edmond, Industriel, Vice Président de la Société Royale « La Réunion Lyrique », Vice-Président du Cercle, rue de la Station, 43, Malines (2 décembre 1892).

MAGNUS, Karl, rue de la Station, 43, Malines (12 avril 1912).

MERTENS, Désiré, Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles, Place d'Egmont, 1, Malines (24 novembre 1893).

MEYNS, Henri, Architecte, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, longue rue des Bateaux, 59, Malines (28 avril 1893).

MIERTS, Louis, Chanoine, Doyen du Chapitre Métropolitain, avenue Van Beneden, 24, Malines (23 novembre 1900).

MOELLER, Charles, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, rue Notre-Dame, 87, Malines (23 novembre 1906).

NOBELS, Jules, Avocat, Conseiller Communal, Vieille rue de Bruxelles, 22, Malines (23 novembre 1900).

NOËL, Léon, Abbé, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, rue de Tirlemont, 126, Louvain (25 septembre 1903).

OLBRECHTS, Alphonse, Imprimeur-éditeur, rue neuve des Beggards, 35, Malines (1er août 1902).

OP DE BEECK, Henri, Industriel, Conseiller communal et provincial, rue Notre-Dame, 43, Malines (30 avril 1897).

ORTEGAT, Jules, Membre de la Chambre des Représentants, rue Frédéric de Merode, 82, Malines (28 avril 1893).

POUPEYE, Camille, attaché à l'Administration des Chemins de fer vicinaux, rue du Bruul, 54, Malines (15 janvier 1904).

PRÉHERBU, Hippolyte, Juge de Paix, Conseiller du Cercle, rue de la Constitution, 15, Malines (25 mars 1904).

Mme PRÉHERBU, 15, rue de la Constitution, Malines (21 octobre 1910).

REYDAMS, Adolphe, Géomètre du Cadastre, rue Léopold, 31, Malines (1er juillet 1892).

Rooms, Joseph, Architecte, rue Herreyns, 27, Malines (1er août 1902).

Rosier, Jean-Guillaume, Artiste-Peintre, Inspecteur des Académies et Ecoles de dessin du Royaume, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Léopold, 44, Malines (27 janvier 1893).

Ryckmans, Alphonse, Avocat, Rosier, 23, Anvers (7 avril 1905).

Scheppers, Max., rue Frédéric de Merode, 84, Malines (28 décembre 1906).

Somers, Henri, Brasseur, rue de Neckerspoel (Pasbrug), 360, Malines (24 décembre 1909).

Stadeler, J., Comptable, rue du Château, 21, Malines (12 avril 1912).

Steenackers, Emile, Chanoine, Directeur du Collège St-Rombaut, Marché-au-Bétail, 21, Malines (24 novembre 1911).

Teugels, H.-E., archéologue-publiciste, rue St-Quentin, 29, Bruxelles (11 novembre 1910).

Théodor, Jean, Conducteur principal des Ponts et Chaussées, boulevard des Capucins, 131, Malines (21 juillet 1893).

Van Asbroeck, Joseph, Conseiller Communal, rue Neuve des Beggards, 36, Malines (28 décembre 1906).

Van Aerde, Raymond, Bibliothécaire-Archiviste du Cercle, rue d'Adeghem, 23, Malines (23 novembre 1906).

Van Balberghe, Emile, Géomètre, Marché-aux-Laines, 38, Malines (31 juillet 1908).

Van Boxmeer, Philippe, Architecte de la Ville, rue Conscience, 7, Malines **(24 mars 1886).**

Van Breedam, Victor, brasseur, boulevard des Capucins, Malines (31 mars 1911).

van Caster, Guillaume, Chanoine, Président du Cercle, membre de la Commission Royale des Monuments, rue Notre-Dame, 125, Malines (21 février 1890).

Van der Voordt, Alfred, Docteur en Médecine, rue Notre-Dame, 83, Malines (29 juillet 1904).

Van de Walle, Victor, Notaire, Membre de la Chambre des Représentants, avenue Van Beneden, 69, Malines (26 novembre 1886).

Van Doorslaer, Georges, Docteur en médecine, rue des Tanneurs, 34, Malines (13 mars 1891).

Van Eeckhoudt, Jean, Sculpteur, rue Notre-Dame, 118, Malines (25 juin 1909).

Van Hoorenbeeck, Victor, Pharmacien, Echevin des Finances. vieille rue du Bruul, 11, Malines (3 août 1898).

Van Lippeloo, Florimond, Pharmacien, rue du Bruul, 102, Malines (30 décembre 1910).

Van Melckebeke, Alfred, Notaire, Marché-aux-Grains, 22, Malines (30 décembre 1910).

Van Thielen, Armand, Négociant, rue d'Adeghem, 44, Malines (27 novembre 1908).

van Velsen, Raymond, Imprimeur-Libraire, Bailles de Fer, 2, Malines (13 mars 1891).

Vrancken, Chanoine, Secrétaire particulier de S. E. le Cardinal-Archevêque, rue Frédéric de Merode, 56, Malines (11 novembre 1910).

Verheyden, Prosper, Chef de bureau à l'Administration Communale d'Anvers, rue du Bélier, 5, Zurenborg [Anvers] (18 décembre 1903).

Willems, Georges, Ingénieur provincial, courte rue Neuve, 1, Malines (27 août 1897).

Wittmann, Jules, Docteur en médecine, Sénateur, rue du Sac, 3, Malines (19 mai 1893).

Wittmann, Jules, Propriétaire, rue de l'A-B, 22, Malines (26 février 1892).

Zech, Maurice, Abbé, Professeur à l'Institut Saint-Louis, rue du Marais, Bruxelles (11 mai 1894).

Membres correspondants (1)

Becquet, Alfred, Vice-Président de la Société Archéologique de Namur, rue Grandgagnage, 8, Namur.

---

(1) Extrait du Règlement :

Art. 5 — Les *Membres correspondants* sont nommés parmi les personnes qui ont rendu des services au Cercle, ou dont le concours peut lui être utile. Ils ne sont astreints à aucune cotisation.

CUMONT, Georges, Avocat, rue de l'Aqueduc, 19, Saint-Gilles (Bruxelles).

DE BEHAULT DE DORNON, Armand, attaché à la direction du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires Etrangères, rue d'Espagne, 92, Bruxelles.

DE BRAEY, Architecte, Anvers.

DE MARNEFFE, Edgar, Chef de Section aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, rue du Pèlerin, 1, Louvain.

DE MUNTER, Victor, Numismate, Agent de la Banque Nationale, Lei, 15, Louvain.

GAILLIARD, Edouard, Secrétaire de l'Académie Royale Flamande, Quai ter Plaeten, 24, Gand.

GOOVAERTS, Alphonse, Archiviste général du Royaume, rue des Platanes, 17, Bruxelles.

MAHY, Hippolyte, Bibliothécaire de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, rue de la Buanderie, 38, Bruxelles.

OUVERLEAUX, Emile, Conservateur honoraire à la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris.

STROOBANT, Louis, Directeur du Dépôt de mendicité de l'Etat, à Merxplas.

VAN CROMPHOUT, Bourgmestre de Gaesbeek.

VERHAEGEN, Paul, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, rue de Toulouse, 29, Bruxelles.

VERVLIET, Jean-Baptiste, Littérateur, rue du Bien-Être, 63, Anvers.

WILLEMSEN, G., Référendaire au Tribunal de Commerce, rue de la Station, 15, St-Nicolas (Waes).

Membres d'honneur (1)

CASATI DE CASATIS, Charles, Conseiller honoraire à la Cour de Paris, rue de Prony, 29, Paris.

(1) Extrait du Règlement :
Le titre de *Membre d'honneur* pourra être conféré à des personnes qui, par leur haute position sociale, peuvent rendre des services au Cercle, ou qui ont contribué, par leurs œuvres, aux progrès des études qui font l'objet de ses travaux.

HILDEBRAND, Hans, Antiquaire du royaume de Suède, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm, membre d'honneur de plusieurs sociétés savantes, à Stockholm.

Sociétés, Commissions & Publications avec lesquelles le Cercle fait l'échange de ses Bulletins.

BELGIQUE

Alost. — *Annales du Cercle Archéologique de la Ville et de l'ancien Pays d'Alost.*

M. Oscar REYNTENS, Secrétaire, Place Impériale, 51, Alost.

Anvers. — *Académie Royale d'Archéologie de Belgique.*

M. F. DONNET, Bibliothécaire, rue du Transvaal, 45, Anvers.

Société Royale de Géographie d'Anvers.

M. Ed. JANSSENS, Avocat, Vice-Président, Champ Vleminckx, 36, Anvers.

La Presse Universelle, organe officiel du Cercle Presso-Philatélique d'Anvers et des principaux Pressophiles de Belgique.

M. J.-B. VERVLIET, rédacteur en chef, rue du Bien-Être, 63, Anvers.

Arlon. — *Institut Archéologique du Luxembourg.*

M. l'abbé LOOS, Secrétaire-Trésorier, curé à Hondelange.

Brecht. — *Oudheid en Kunst.* Tijdschrift van den Geschied- en Oudheidkundigen Kring van Brecht en omstreken.

M. Frans WOUTERS, Gemeenteplaats, Brecht.

Bruges. — *Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.*

M. le Président de la *Société d'Emulation*, rue Neuve, 18, Bruges.

Bruxelles. — *Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*

M. MARCHAL, Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, Bruxelles.

Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.

M. Massaux, Secrétaire, rue Montoyer, 22, Bruxelles.

Bulletin de la Commission Royale d'Histoire.

M. le Secrétaire, rue de Spa, 22, Bruxelles.

Bulletin des Musées Royaux des Arts industriels et décoratifs.

M. Van Overloop, Conservateur en chef, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Société Royale de Numismatique de Belgique.

M. A. De Witte, Bibliothécaire, rue du Trône, 49, Bruxelles.

Société Royale Belge de Géographie.

M. Rahir, Secrétaire, Bruxelles.

Société Royale d'Archéologie.

M. H. Mahy, rue de la Buanderie, 38, Bruxelles.

Société des Bollandistes.

R. P. Delehaye, S. J., Boulevard St-Michel, 22, Bruxelles.

Charleroi. — *Société Paléontologique et Archéologique de Charleroi.*

M. le Secrétaire général, au Musée Archéologique, boulevard Jacques Bertrand, Charleroi.

Courtrai. — *Cercle Historique et Archéologique de Courtrai.*

M. le Baron Joseph de Béthune, Président, châlet de Rouxhove, Courtrai.

Enghien. — *Cercle Archéologique d'Enghien.*

M. Ernest Matthieu, Avocat, Secrétaire, à Enghien.

Gand. — *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.*

M. Georges Brunin, Bibliothécaire, rue Baudeloo, 4, Gand.

Koninklijke Vlaamsche Akademie.

M. Edw. Gailliard, Secretaris, Ter Plaeten Kaai, 24, Gent.

Revue de l'Art Chrétien.

MM. Desclée-De Brouwer & Cie, quai au Bois, Bruges.

Hasselt. — *L'ancien Pays de Looz.*

M. A. Habets, Archiviste de la ville de Hasselt, boulevard Thonissen, 34, Hasselt.

Société littéraire des Mélophiles.

M. GEERAERTS, Président, à Hasselt.

Huy. — *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.*

M. Emile VIERSET, Bibliothécaire, rue Rioul, 11, Huy.

Leodium. — *Chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.*

M. l'abbé G. SIMENOU, Professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique, au Grand Séminaire de Liège, Secrétaire de Rédaction.

Liège. — *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.*

M. Jos. BRASSINE, rue du Pont d'Avroy, 35, Liège.

Archives Belges. Revue critique d'historiographie nationale.

M. J. CLOSON, Secrétaire, avenue Blonden, 6, Liège.

Louvain. — *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique.*

Bureau : M. Jos. WILS, 30, rue de Bruxelles, Louvain.

Malines. — *Revue diocésaine.*

M. le chanoine LAENEN, Archiviste de l'Archevêché, boulevard des Arbalétriers, 140, Malines.

Maredsous. — *Revue Bénédictine.*

Abbaye de Maredsous, par Maredret (Namur), D. Raymond THIBAUT, Directeur.

Mons. — *Archives de l'Etat, à Mons.*

M. Ed. PONCELET, Conservateur, Place du Parc, 23, Mons.

Cercle Archéologique de Mons.

M. Léon LOSSEAU, Avocat, Bibliothécaire, rue de Nimy, 37, Mons.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

M. Léon LOSSEAU, Avocat, Bibliothécaire, rue de Nimy, 37, Mons.

Namur. — *Société Archéologique de Namur.*

M. Adrien OGER, Conservateur du Musée Archéologique de Namur.

Nivelles. — *Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

M. BUISSERET, Secrétaire, à Nivelles.

Saint-Nicolas. — *Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes.*

Musée : rue Zaman, 49, Saint-Nicolas (Waes).

Soignies. — *Cercle Archéologique de l'arrondissement de Soignies.*

M. Demeulder, Président, à Soignies, rue Neuve, 38.

Termonde. — *Cercle Archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.*

M. Blomme, Président, Termonde.

Tournai. — *Société Historique et Archéologique de Tournai.*

M. E. Soil, Secrétaire, rue Royale, 45, Tournai.

Turnhout. — *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Campine.*

M. Jules Diercxsens, Secrétaire, rue Léopold, 18, Turnhout.

Verviers. — *Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.*

M. Dr J. Lejear, Bibliothécaire, rue Laoureux, 54, Verviers.

ESPAGNE

Madrid. — *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos.*

Administracion : Paseo Recoletos, 20, Madrid.

FRANCE

Amiens. *Société des Antiquaires de Picardie.*

M. Oct. Thoren, Président, à Amiens.

Lille. — *Archives Départementales Communales et hospitalières du Nord.*

M. J. Finot, Archiviste.

Paris. — *Société Nationale des Antiquaires de France.*

Société Saint-Jean de Paris.

M. Georges Ballot, Secrétaire, rue de l'Abbaye, 13,, Paris (VIe).

Répertoire d'Art et d'Archéologie.

M. le Bibliothécaire, rue Spontini, 19, Paris.

Société Française d'Archéologie.

M. E. Lefèvre-Pontalis, Président, 13, rue de Phalsbourg, Paris (XVII).

Marches de l'Est.

M. Georges Ducrocq, rue de Vaugirard, Paris (6e arr.).

Roubaix. — *Société d'Emulation de Roubaix.*

M. le chanoine Leuridan, Secrétaire, 14, rue des Arts, Roubaix (Nord).

Société d'Etudes de la province de Cambrai.

M. le chanoine Leuridan, Président, 14, rue des Arts, Roubaix (Nord).

Saint-Malo. — *Société Historique et Archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo.*

M. Etienne Dupont, Juge, rue St-Philippe, 7, Saint-Malo.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ)

Luxembourg. — *Institut Grand-Ducal du Luxembourg.*

M. le Dr Van Werveke, Secrétaire de l'Institut, à Luxembourg.

PAYS-BAS

Amsterdam. — *Société Royale d'Archéologie* (De Noord Hollandsche oudheden).

M. R.-W.-P. de Vries, Secretaris, Singel, 146, Amsterdam.

Leeuwarden. — *Oud-Friesch Genootschap.*

M. le Secrétaire, au local du Musée, Leeuwarden.

Leiden. — *Nederlandsche Oudheidkundige Bond.*

M. S.-C. Overvoorde, Secrétaire, à Leiden.

Middelbourg. — *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen.*

M. R. Fruin, Président, à Middelbourg.

Ruremonde. — Limburg, *Provinciaal Genootschap voor Geschiedkundige Wetenschappen, Taal en Kunst.*

M. Van Buerden, Secrétaire, à Ruremonde.

Utrecht. — *Historisch Genootschap.*

M. Dr J.-W. Muller, 1ste Bibliothecaris, Plompetorengracht, 12, Utrecht.

Taxandria. — *Tijdschrift voor Noordbrabantsche Geschiedenis.*

M. A.-C.-A. Juten, Kapelaan, Sas van Gent.

's Gravenhage. — *Maandblad van het Genealogisch-heraldisch Genootschap* De Nederlandsche Leeuw.

W. Baron Snouckaert-van Schauburg, Bibliothecaris, 96, Jan van Nassaustraat, 's Gravenhage.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm. — *Kongl. Vitterhets historie och antiquitets Akademien.*

M. le Professeur O. Montelius, Secrétaire de l'Académie des antiquités St-Paulagatan, Stockholm.

SUISSE

Genève. — *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.*

M. le Président, 12, rue Calvin, à Genève.





RAPPORT

SUR LES

Travaux & la Situation du Cercle Archéologique de Malines

PENDANT L'ANNÉE 1911

présenté en séance du 29 décembre 1911

M., M.,

Je serai bref. L'année qui finit aura été marquée d'événements qui nous changent un peu du train habituel de ceux qu'enregistrent périodiquement les fastes du Cercle. Nous avons fêté, avec un plein succès, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Société, et nous avons organisé à cette occasion le 22e Congrès de la Fédération des Sociétés Archéologiques et Historiques de Belgique. Je ne vous parlerai plus du premier de ces événements; vous en trouverez une relation circonstanciée dans le Bulletin du Cercle qui vous sera distribué. Quant au second, je ne vous en parlerai pas davantage bien au long, assez cependant pour que le souvenir s'en conserve dans nos rapports annuels. Pour plus de détails, je vous renvoie au compte rendu qui va paraître.

Il y avait quelque témérité à organiser à Malines le Congrès Archéologique. L'écrasant succès numérique des Congrès de Gand et de Liège donnait à réfléchir ; au risque de démériter de nos devanciers, il fallait tout au moins arriver à faire autant, sinon aussi bien qu'eux, toute proportion gardée, bien entendu.

Le résultat a-t-il répondu à l'attente des organisateurs? Non, au point de vue du nombre des souscripteurs; oui, quant à l'organisation et à la tenue du Congrès. Plusieurs facteurs ont contribué à produire ces résultats, qui semblent s'exclure à première vue. Tout comme cela s'est produit ailleurs, nous avions le droit d'escompter un nombre respectable d'adhérents sur place. Ainsi, à Gand et à Liège, ce nombre équivalait à peu près à la moitié du nombre total. A Malines, il fut du cinquième!!! La différence saute aux yeux et nous y fûmes d'autant plus sensibles, que par ce fait et conjointement avec celui de n'avoir obtenu — et encore au prix de quels efforts! — que de maigres subsides des pouvoirs publics, nous nous trouvions dans l'impossibilité matérielle de corser notre programme d'attractions en nombre suffisant pour servir d'appâts. Le milieu non plus ne nous a pas été favorable : le connaissant de longue date, on ne s'était pas attendu à ce qu'il le fut tout à fait, mais au moins un peu plus qu'il n'a été. Peut-être faut-il s'en prendre, en outre, à ce que la cotisation, pour la première fois, fut double de celle qui était fixée d'habitude. En tout cas, cette cause a produit l'effet qu'on devait en attendre dans les conditions où elle se présentait. Les esprits n'avaient pas eu le temps de se faire à cette modification des statuts ; beaucoup l'ignoraient, qui, ou avaient été absents lorsque la décision fut prise, ou plus tard ne s'étaient pas donné la peine de découper le compte rendu qui les aurait renseigné.

C'est ainsi que s'était formé un clan de protestataires

qui recruta un peu partout des adeptes et qui firent grise mine au Congrès de Malines; d'où comme résultat immédiat, de nous couper en partie les vivres. Si, de plus, on tient compte qu'une disposition d'esprit analogue s'est rencontrée chez quelques autres, à cheval sur la question de langues, on aura à peu près le quantum de raisons qui expliquent la pénurie du nombre dont je vous parlais.

Quant à l'organisation du Congrès et à la manière dont il a fonctionné ensuite, on aurait mauvaise grâce d'y trouver à redire. L'honneur en revient à tous les membres du bureau organisateur, qui se sont serrés les coudes et qui, chacun en particulier, se sont efforcés de remplir à la perfection la mission qu'ils avaient assumée; tous ont marché la main dans la main pour assurer le succès de l'œuvre commune, à ce moment qui marquait pour le Cercle un tournant de son histoire.

Nonobstant toutes conditions défavorables, le programme a été exécuté en tous points à la satisfaction générale. Les publications ont présenté l'ampleur de celles des Congrès précédents, si pas davantage. Leur prix dans le commerce dépassera de loin le montant de la souscription individuelle des Congressistes; ceux-ci ne pourront donc pas se plaindre qu'ils n'en auront pas reçu pour leur argent. Nous avons fait honneur à nos engagements, on ne peut nous en demander davantage.

Il a fallu, en outre, s'occuper activement de faire marcher de pair la publication du XXIe Bulletin du Cercle. Lui aussi n'a pas perdu à ce coude à coude. Quelques travaux d'intérêt local, produits à l'occasion du Congrès, y ont trouvé place à côté d'autres inédits, dont il avait été donné lecture au cours des séances du Cercle. Le tout forme un volume d'environ 400 pages. Nos Confrères n'auront donc pas davantage à se plaindre et nous ne redoutons pas leur verdict.

Pour les travaux présentés en séance, en voici la nomenclature :

BOEYNAEMS. — Recherches sur les origines de la famille Cuyck.
BAUCHOND. — Le renouvellement de la loy de Malines en 1591.
P. LECHAT, S. J. — Une communauté anglaise réfugiée à Malines au XVI[e] siècle.
CONINCKX. — Notes de folklore malinois.
VAN DOORSLAER. — Le carillon, son origine, son développement. L'industrie de la fonderie des cloches à Malines.
ANDRIES. — *Den ouden edelen Kruisboog* in de XIX[e] eeuw.
CONINCKX. — Le peintre Henri van den Broeck (Arrigo Fiamingo); traduction avec note additionnelle d'une étude de M. Walter Bombe, de Munster (Westphalie).
BOEYNAEMS. — Les vieux suffixes marquant l'habitat.
POUPEYE. — Les jardins clos et leurs rapports avec la sculpture malinoise.
VAN CASTER. — Le chemin de croix.
POUPEYE. — Les fresques de Busleyden et la place qu'elles occupent dans la peinture flamande.
VAN CASTER. — Causerie sur le projet d'appropriation et de restauration des Halles.
PRÉHERBU. — Conférence avec projections lumineuses sur des peintres français. Collections du vicomte de Fortsas.
REYDAMS. — Les nappes damassées armoriées de l'Exposition d'Art ancien de Malines, en 1911.
CONINCKX. — Le portrait de Luc Fayd'herbe du musée de Malines et ceux d'ailleurs.

Vous ne m'en voudrez pas, M.,M., de ne pas vous résumer ces très intéressantes communications qui représentent une somme de travail considérable fait de recherches longues et parfois difficiles et d'une mise à point non moins laborieuse.

Il ne vous étonnera point que nos préoccupations n'ont guère été détournées de ce qui fit le principal attrait et constituait l'intérêt capital de l'année sociale qui finit aujourd'hui et que je vous ai rappelé ci-devant. Nonobstant il ne nous a pas fait perdre de vue qu'à côté de

notre mission d'étude, notre programme en comporte une autre, conservatrice celle-là, des documents et des œuvres du passé. Au même titre que nous n'avons cessé d'élever la voix pour signaler le grand tort qu'aurait fait la disparition de nos rivelets, à la physionomie de la Ville tant évocatrice de beauté et de calme ancestral, et si pittoresquement archaïque, aujourd'hui irrémédiablement perdue, nous sommes entrés en lice pour qu'un sort semblable ne soit réservé à nos vieilles Halles. Notre abstention en la circonstance aurait équivalu à un reniement de notre passé. La vieille grue démolie, nos bailles de fer bien hypothéquées aujourd'hui, hélas, la place St-Pierre désaffectée, la maison *de Lepelaer* à laquelle on s'obstine à ne pas prêter la main secourable qui soutiendrait sa vieillesse, enfin tout ce qui endéans ce quart de siècle, en fait de monuments anciens, menaçait de disparaître ou a disparu quand même, faute d'y veiller à temps, a trouvé en notre Cercle, et à toute heure, un champion pour s'y dévouer malgré ce que cela pouvait lui valoir de désagréable ou l'amener à disgrâce en certains esprits.

Nos archives font foi que n'avons jamais failli à cette mission.

Nos rangs se sont encore renforcés depuis le dernier recensement. Dans le courant de cette année, il nous a été particulièrement agréable d'accueillir neuf nouveaux confrères. Y en a-t-il d'autres qui ont quitté nos rangs? guère à ma connaissance. Notre Trésorier, M. Costa, vous le dira tout à l'heure, lorsqu'il nous exposera la situation financière du Cercle, et je souhaite que celle-ci vous donne, aussi bien que l'autre, pleine et entière satisfaction.

Je ne vous cache cependant pas, M.,M., — et ceci je

puis vous le dire sans empiéter sur les attributions de mon Confrère trésorier, parceque, par état, la situation m'est mieux connue — nous avons à faire honneur aux obligations qu'entraîne le Congrès, et celles-ci ne manquent pas d'être très onéreuses. La plus stricte économie en tout s'impose, si nous ne voulons rester longtemps sous la suggestion d'une échéance qui nous pèse.

Je termine, M.·.M., par les remercîments d'usage et très mérités à tous ceux qui se sont dévoués à notre cause pendant l'année sociale que nous clôturons aujourd'hui.

H. Coninckx.





Les Damassés Armoriés

ayant figuré à l'Exposition de l'Art Ancien à Malines, en 1911

Ces damassés se composent d'une grande nappe carrée et de six serviettes, tous de dessins divers; leur étalage pour lequel on s'y était pris à Malines d'une façon peu heureuse, est une chose ingrate, les pièces auraient dû s'étendre à plat sur des tables, dans un local très clair; peu de personnes auront remarqué la beauté des détails.

1° La nappe porte au milieu un cavalier tenant un bàton de commandeur, entouré de trophées d'armes, la vue d'une ville et les armoiries écartelées et contre-écartelées des Fonseca, Zuniga, Toledo, Fuentès, Tranda et Azevedo.

Puis l'inscription espagnole :

El mo senor
don Juan-Dominga de Zuniga
y Fonseca, conde de Monterey
y de Fuentes, marques de
Tarragone, baron de Maldeghem
ysus de Pendencias
1667

La comtesse de Lalaing, dans son ouvrage : *Maldeghem la loyale.* Bruxelles, 1849, p. 320, dit :

« Agnès de Zuniga y Fonseca porta la seigneurie

de Maldeghem en mariage à don Juan-Domingo, comte de Monterey et de Fuentes, marquis de Tarragona, gentilhomme de la chambre, lieutenant gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas et de Bourgogne »; et MORERI, *Dictionnaire historique*. Paris, 1759, tome 10, p. 69, cite : « Agnès-Françoise de Zuniga-Fonseca, Ulloa et Tolède, 7me comtesse de Monterey, 5me de Fuentes, 3me d'Ayola, marquise de Tarragona, baronne de Maldeghem, dame de Budma-Ulloa, etc., épousa Jean-Dominique de Haro de Guzman, gouverneur de Flandre, fils de Louis de Haro, duc d'Olivarez, premier ministre d'Espagne, dont elle n'eut pas d'enfants; elle mourut en 1710 ».

Zuniga est une des plus anciennes maisons de Castille, elle descend d'un infant de Navarre; elle aida Ferdinand et Isabelle à faire la conquête de Grenade.

2° Une serviette armoriée de 6 fleurs de lys, posées 3-2-1, timbrée d'une couronne ducale, entourée du collier de la toison d'or, ce qui constitue le blason des Farnèse; puis leur devise : *Quod obfvit prosit*, et leur cri d'armes : *Virtute duce*.

Quatre anges, dont deux sonnant de la trompette, un cavalier en costume du XVIIe siècle, un casque entouré de deux drapeaux aux armes de l'écu, et dans les coins supérieurs, répétition des armoiries, forment les autres ornements de cette belle pièce.

Cet écu fleurdelisé, timbré de la tiare de Paul III, se détache au milieu de la façade du palais Farnèse, à Rome.

3° Une serviette avec la célèbre devise de l'ordre de la Jarretière : « Honny soit qui mal y pense », les mots duc de Marlborough et les noms Ostende, Dendermonde, Acht, Meenen et une vue supposée de ces

localités, divers personnages, et deux drapeaux avec les armoiries du duc de ce nom, aussi fameux que légendaire, qui gagna dans notre pays les batailles de Ramillies (1706) et de Malplaquet, en 1709, et refusa la paix à Louis XIV, exténué. Les armoiries sont : écartelé, au 1er et 4e de sable au lion d'argent, au canton de même, chargé d'une croix de gueules qui est Churchil, au 2 et 3 contre-écartelé d'argent plein et de gueules à une frette d'or, à la bande de sable chargée de 3 coquilles d'argent, brochant sur ces quartiers, qui est Spencer. Au point du chef, un écusson d'argent, timbré d'une couronne de prince du St-Empire, chargé d'une croix de gueules, surchargée d'un écusson d'azur à 3 fleurs de lys d'or.

4° Une serviette aux armoiries des van der Noot : d'or à 5 coquilles de gueules posées en croix, timbrées d'un chapeau d'évêque à 4 rangs de houppes et la devise : *Respice finem*. Cette serviette provient de Philippe-Evrard van der Noot (1638-1730), évêque de Gand, dont le frère Roger van der Noot, baron de Carloo, bourgmestre de Bruxelles, épousa Anne-Louise van der Gracht, dame de Cortenbach.

5° Une serviette aux écussons de Maximilien van der Gracht, seigneur de Vremde, Eeckhoven, Schardau, Bavencour, Beaulieu, etc., écoutète de Malines en 1627, prince de la chambre rhétorique La Pivoine, lors du *landjuweel* de 1630, haut bailli du pays de Waes en 1639, et de son épouse Gertrude de Gruutere, dame d'Exaerde. L'année 1636 est tissée en-dessous des armoiries.

6° Une serviette blasonnée : d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable, qui est van der Gracht ancien, c'est-à-dire avant l'alliance Rommerswael.

Cette serviette porte également la date de 1636.

Le 25 janvier 1912, j'ai eu l'occasion de voir, au château de Thielen, d'autres exemplaires des Nos 1-4 et 6 et une grande et belle nappe et serviettes aux armoiries de Charles VI, empereur d'Allemagne, père de Marie-Thérèse, portant l'inscription :

BELGIUM
GRATULATOR
CAROLO VI
ROMANORUM IMPERATORI
HISPANORUM REGI
BRABANTIA ET FLANDRIA

Ces beaux damassés proviennent de la succession de Melle van der Gracht de Rommerswael, dame de Thielen, y décédée en 1863 ; il est probable que quatre de ces pièces sont de fabrication courtraisienne, mais il est très possible que les deux serviettes aux armoiries des van der Gracht furent tissées à Malines, ville que cette famille a habitée pendant longtemps. Des études ultérieures devront le prouver.

En effet, une note renseignée dans l'ouvrage de HOUDOY, *Les tapisseries de haute-lisse,* p. 144, cite l'extrait suivant, tiré de la chambre des comptes de Lille :

Recette générale des Finances — 1529.

(Payé) à Jacques de Hoochboosch, tysseran de nappes, demeurant à Malines, pour une nappe de vingt-quatre aulnes de long et quatre aulnes et demye de large, au milieu les armes d'icelui seigneur (Charles Quint) d'un costé St-Andrien et de l'autre St-Jacques, avec quatre fusils et la devise *plus oultre* ès quatre pointes, et cinquante armes de chevaliers de l'ordre selon que au dernier chapitre tenu à Barcelone ils estoient chacun en ung parquet faict à l'anticque avec l'ordre, allentour, la dite devise *plus oultre* dessoulez icelles armes, assavoir, celles des roys couronnées celles des ducs avec chappeaux de duc, celles des comtes avec le chapelet des comtes, et les aultres avecq cheyntures ou laz, et aussi pour trois douzaines de serviettes en longueur chacune deux aulnes

en largeur de quatre quartiers et demy et en chacune les plaines armes du seigneur empereur deux fois, avecq la thoison à l'entour, qui sont l'une contre l'autre afin que quand loir serviroit à table les armes fussent toujours droites devant et derrière; pour fachon et patron (1). M. L.

Cette pièce probante est la *première* jusqu'ici qui établit d'une manière certaine l'industrie des linges damassés à Malines.

Les archives de la Ville parlent sommairement, en 1455-1501-1518-1575-1576-1578 et 1590, du Métier des tisserands (Linnewevers ambacht), et en 1643, de l'acquisition d'une maison dans la rue Bogaerd, destinée à servir de local :

Ten jaere 1643 den 8 Augusty werden die van het ambacht van de lynewevers binnen Mechelen gegoyt in een huys met gronde en syne toebehoorten gestaen ende gelegen in de Bogaerdstraet tot behoeve van het ambacht om te dienen voor een ambacht camer alsoo 't selve ambacht nu geleden eenigen tijd heeft begonst seer te groyen binnen de stad waertoe sy octrooi bekomen hadden den 28 Juli laestleden. Goedenisboek 1643, fol 126.

Et un règlement de 1727, disant que les enfants dont la naissance précède l'acceptation du père dans le métier des tisserands, ne peuvent être considérés comme enfants de franc-maîtres.

Le plus ancien document concernant Courtrai est une autorisation de 1496, accordant la faculté d'y établir une nouvelle fabrique ; il vient donc 41 ans après celle de Malines.

Cette industrie se développa cependant à Courtrai d'une manière extraordinaire et devint célèbre dans toute l'Europe. A la suite des troubles du 16me siècle, un grand

(1) Renseignement dû à la complaisance de M. Van Overloop, conservateur en chef des Musées Royaux du Cinquantenaire.

nombre de blanchisseurs passèrent à Haarlem, où les Hollandais, après avoir donné aux toiles le blanc de Haarlem, les revendiquèrent comme toiles de Hollande. Courtrai fit, au 18me siècle, de grands efforts pour reprendre le blanchissement et y parvint.

Venise est une des premières villes qui ait pratiqué la décoration artistique du linge, industrie que ses habitants avaient apprise en Orient; il en reste un témoignage dans le nom donné encore au 18me siècle à une espèce de toile des Pays-Bas, qui s'appelait « petite venise » (Dreger-web. a. Stich, p. 224).

Reims aussi était renommée pour cette industrie, et lorsque Charles-Quint y passa, traversant la France pour se rendre en Flandre, la ville lui fit un présent en damassés, estimé à 1000 florins.

Dans la description de la table de Henri III, roi de France (1551-1589), on parle d'une nappe damassée; mais les fabriques de Flandre firent tomber celles de Reims.

L'enthousiaste florentin, Louis Guicciardini, écrivit en 1567, par rapport à Courtrai :

> On fabrique ailleurs des tissus aussi fins, aussi solides, d'une blancheur égale, mais nulle part on les fait avec autant d'art. En effet, on y représente non seulement les armoiries des rois et des princes, des animaux, des fleurs, des édifices et des personnages, mais encore des scènes historiques, des chasses, des combats, des triomphes et, ce qui surpasse tout ce qu'on peut imaginer, l'industrie humaine : des bois, des prés, des champs, des jardins, des collines, des plaines, des forêts, le tout avec tant d'artifice qu'à peine le pinceau d'un autre Appelle pourrait l'emporter sur ces tableaux.

A cette époque, le linge damassé était à la fois une œuvre artistique et une chose rare et précieuse; aussi les villes en offraient-elles à leurs souverains, faisant leur entrée solennelle.

Les dessins étaient composées par des artistes célèbres. Ces toiles s'expédiaient d'Anvers dans le monde entier. Des placards des Archiducs du 2 mai 1619, de Marie-Thérèse du 30 juillet 1753 et de Charles de Lorraine du 28 juin 1768, sont relatifs au tissage de la toile.

La fabrication de ces tissus reste donc réservée jusqu'à ce jour au tissage à la main. Il y a, pour la production du tissage mécanique, si pas toujours une impossibilité technique, du moins une impossibilité économique.

Car ce sont là des articles de luxe destinés à une clientèle restreinte, que l'on ne peut fabriquer en grandes quantités et dont le montage par conséquent reviendrait trop cher.

Le Messager des Sciences historiques, années 1877, p. 371, et 1878, p. 1, donne la description d'une variante de notre n° 3, par son propriétaire le baron Kervyn de Lettenhove, en même temps que la gravure au trait.

« La nappe, dit-il, faite la première, reproduit les villes conquises : Louvain et Malines ». Sur les serviettes, les villes de Malines et de Louvain sont remplacées par Ath et Termonde. Termonde capitula le 5 septembre 1706 et Ath le 2 octobre. On peut donc déterminer l'époque précise de ce travail.

La même revue, année 1833, p. 295, renferme la gravure, également au trait, et la description d'une serviette représentant la levée du siège de Valenciennes en 1656. Pierre Van Moerbeke, peintre à Courtrai, en fournit le dessin ; elle était destinée à être offerte à don Juan d'Autriche, après la victoire de Valenciennes.

L'artiste reçut pour honoraires 50 fl. et le tisserand Jean Quartier, qui en avait encore fait une autre, donnée au marquis de Caracena, 1178 fl., et on lui paya également 278 fl. pour livraison de 40 aunes 1/2 de

serviettes aux armes de l'Archiduc, ou représentant la levée du siège de Valenciennes.

Le Magistrat fit cadeau de quelques serviettes à certains notables de Courtrai.

Le même *Messager,* année 1835, p. 175, donne un dessin et une description par son propriétaire d'alors, René Chalon, d'une serviette commémorative de la prise de Courtrai par l'archiduc Léopold, en 1648.

La ville de Courtrai avait la coutume de faire confectionner de pareilles nappes à chaque événement remarquable qui arrivait dans le pays, pour être offertes aux souverains et grands personnages.

Lorsque Albert et Isabelle firent leur entrée à Courtrai, le 3 février 1600, le Magistrat leur offrit 17 paires de nappes damassées, sur chacune desquelles étaient représentées les armes des 17 provinces, et, en 1617, lors de la consécration de l'évêque de Tournai, Maximilien Vilain, le chapitre de Notre-Dame de Courtrai lui offrit un service complet damassé.

Enfin le catalogue de l'exposition de cette ville, en 1902, fait par le baron Béthune, renseigne une quarantaine de nappes et de serviettes historiées, toutes des 17e et 18e siècles; parmi elles figurent les victoires de Marlborough, la levée du siège de Valenciennes et la prise de Courtrai.

Les Musées royaux du Cinquantenaire ne renferment que quelques damassés qui ne sont pas exposés faute de place.

L'histoire de cette très intéressante partie du patrimoine artistique de notre pays est encore à l'état embryonnaire, et il faudrait une jeune et active intelligence pour rassembler les nombreux éléments épars nécessaires à ce travail, et donner le jour à une étude approfondie et complète sur ce métier si hautement artistique. AD. REYDAMS.



L'Abbaye de Saint-Bernard, à Hemixem

ET

THOMAS VAN THIELT, ADMINISTRATEUR DU DIT LIEU

1564-1567

Au milieu du seizième siècle, un grand mécontentement indisposait les esprits contre le gouvernement espagnol. Une des causes de l'agitation qui, menaçante, se faisait jour, était le séjour prolongé des troupes espagnoles dans nos provinces. Mal payées, peu disciplinées, ces troupes pillaient, maraudaient. Philippe II avait promis de les rappeler; mais l'ordre ne venait pas.

Un autre mal travaillait, rongeait les cœurs : l'hérésie, sourdement d'abord, puis plus audacieusement ; les partisans de la Réforme répandaient les bibles hérétiques, les brochures, les tracts; des réunions, des prêches se tenaient dans les campagnes; la religion chrétienne était bafouée; les consciences se débarrassaient de la loi divine, qui gênait; les mœurs mauvaises, les violences, les vices ne connurent plus de frein. A tous les degrés, le mal poussait des racines, pénétrait.

Le président de Noyelles, décrivant l'état de nos provinces dans son *Histoire manuscrite de Renon de France,* ch. IX, n°s 10 et 11 (1), dit : « Et nonobstant plusieurs

(1) DE GERLACHE, *Fragments historiques.* — Revue de Bruxelles, janvier 1838.

dissolutions entre gens d'Eglise, les prédications au peuple étaient rares; les églises peu fréquentées; les festes et dimanches mal gardés; les sacrements de pénitence et de l'eucharistie rarement recherchés et administrés; le peuple ignorant, nullement catéchisé ès articles de la foi; les villes marchandes remplies d'Allemands, d'Anglais et de Français; les escolles négligées; nombre de comédiens corrompus ès mœurs et religion, que l'on appelait rhétoriciens, èsquels le peuple print plaisir; et toujours quelque pauvre moine ou nonnette avoient part à la comèdie. Il semblait qu'on ne se pouvait réjouir sans se moquer de Dieu ou de l'Eglise. Si quelqu'un en parlait par zèle, estoit contemné ou affronté ».

Un événement inattendu vint, en l'année 1559, donner un nouveau prétexte au mécontement que les visées ambitieuses de quelques-uns avaient intérêt à voir se développer : c'était la création de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas.

Certes, nulle mesure ne s'imposait avec plus d'évidence. Avant l'érection des nouveaux évêchés, toute la Belgique et toute la Hollande actuelle étaient partagées entre cinq sièges épiscopaux : Tournai, Cambrai, Liége, Arras et Utrecht; la juridiction des Evêques de Cologne et de Munster s'étendait sur certaines contrées du Nord; les territoires, qui forment actuellement les provinces d'Anvers et de Brabant, étaient partagés entre les Evêques de Liége et de Cambrai. La trop vaste étendue des diocèses, l'action trop faible du clergé contre l'hérésie envahissante, la nécessité d'engager une lutte efficace contre le mal déjà profond de l'erreur, exigeaient cette nouvelle organisation de la juridiction ecclésiastique.

Depuis longtemps déjà, les gouvernants voyaient le besoin de cette création : les ducs de Bourgogne y avaient songé. Charles-Quint avait établi une commission —

Granvelle et Nigri en faisaient partie — chargée d'élaborer le projet de nouvelles circonscriptions diocésaines; cela s'était fait à l'insu des évêques intéressés et des Etats, dans le plus grand secret, afin de ne pas provoquer de trouble, *ne quid turbaretur.* L'empereur, dans ses derniers conseils à son fils, lui avait recommandé la cause de cette érection. Philippe II ne tarda pas à entrer en négociations avec Rome; il délégua vers le Pape le docteur Sonnius.

Le 12 mai 1559, parut la bulle de Paul IV, portant création de quatorze nouveaux évêchés : Malines fut érigée en métropole, avec une circonscription de six nouveaux sièges : Anvers, Bruges, Gand, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde. Le siège métropolitain de Cambrai eut dans sa circonscription les sièges d'Arras, de Saint-Omer, de Namur et de Tournai. Utrecht, érigé en Archevêché, eut ceux de Deventer, de Groningue, de Haarlem, de Leeuwarde et de Middelbourg.

Cette mesure si sage provoqua des troubles profonds dans nos contrées. Il faut en chercher la cause dans la manière secrète et mystérieuse dont les négociations avaient été conduites et dans les circonstances défavorables où elle eut lieu. Les esprits, travaillés par le venin hérétique et les excitations de la Réforme, se méfiaient de ces mesures inattendues. Les adversaires trouvaient un sol favorable où la semence de leurs paroles de haine et de révolte allait germer. Les partisans de la Réforme semaient l'épouvante dans les esprits, en prétendant que l'érection des nouveaux évêchés était le moyen dont Philippe II allait se servir pour introduire, dans nos provinces, l'inquisition espagnole. La froide cruauté du roi devait fatalement faire craindre la réalité de cette allégation, qui rencontrait créance facile.

On disait que les nouveaux prélats étaient chargés

de dresser les listes des noms des partisans de la doctrine réformée, les désignant ainsi pour le bûcher. On nommait ces listes *Bloedboecken;* on en fit même circuler et l'on avait pris soin d'y inscrire des noms de catholiques très haut placés.

Le roi, ajoutait-on, voulait confier les nouveaux sièges à des titulaires étrangers, afin de parvenir plus facilement à la connaissance des secrets d'Etat (2).

Toutes ces excitations avaient un retentissement considérable dans les classes inférieures de la société et créaient de sérieux dangers pour la sécurité des nouveaux évêques.

Une opposition tenace contre l'érection des évêchés provint de la part des abbayes, qui étaient incorporées aux évêchés à titre de mense épiscopale. L'abbaye de Saint-Bernard était unie à l'évêché d'Anvers, l'abbaye d'Afflighem à l'archevêché de Malines, l'abbaye de Tongerloo à l'évêché de Bois-le-Duc, etc... Ce n'était pas la première fois que des incorporations semblables avaient lieu. Lorsque, en 1317, Jean XXII avait érigé six nouveaux évêchés sur le territoire de l'évêché de Toulouse, il avait uni de la même façon certaines abbayes aux nouveaux sièges.

La noblesse enfin, travaillée par l'ambition, craignit de voir son prestige, sa prépondérance dans les Etats s'affaiblir devant la puissance des nouveaux évêques, qui étaient appelés, en qualité d'abbés, à siéger dans la haute assemblée. Et certes, la mission des nouveaux évêques allait être de s'opposer dans les Etats à l'influence néfaste du Taciturne.

Les nobles s'opposèrent à la réunion, en se basant sur l'article 57 de la Joyeuse Entrée en Brabant. Il y

---

(2) *Correspondance des gouverneurs généraux des Pays-Bas avec Philippe II.* Lettre du 17 janvier 1561.

était dit que nulle abbaye, ni une dignité quelconque, ne pouvait être conférée en commende : « On ne donnera et on ne laissera donner en commende aucune abbaye, prélature ou dignité dans le duché » (3). Une bulle du pape Sixte IV, du 9 novembre 1481, avait d'ailleurs supprimé dans nos provinces la collation en commende des dignités abbatiales (4). L'union des abbayes et des évêchés, d'après l'interprétation des délégués du roi, était plus intime, plus complète que dans la collation en commende; elle était réelle, à telle enseigne que l'évêque avait droit, non seulement au bénéfice de la fonction, mais au titre même, à toute l'autorité et aux prérogatives de l'abbé.

Les raisons, qui militaient en faveur de l'incorporation de l'abbaye de Saint-Bernard à la mense épiscopale de l'évêque d'Anvers, étaient nombreuses. L'abbaye possédait de gros revenus, permettant à l'évêque d'Anvers de remplir toutes les obligations qu'entraînaient sa haute situation et son séjour dans la grande ville; assise non loin d'Anvers, elle offrait à l'évêque une retraite facile, où il pouvait, sans trop s'écarter de sa résidence, se retremper dans la solitude et la méditation et trouver la tranquillité pendant les jours agités des fêtes anversoises.

La bulle de Pie IV unissant Saint-Bernard à l'évêché d'Anvers, date du 10-11 mars 1560 (v. st.); le Pape décidait en même temps que les abbayes de Saint-Michel et de Villers paieraient chacune à l'évêque une rente de 1000 florins, monnaie de Brabant. A titre d'abbé de Saint-Bernard, l'évêque d'Anvers faisait partie des Etats de Brabant.

---

(3) EDM. POULLET, *Les constitutions nationales belges de l'ancien régime*, p. 489.

(4) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, p. 315.

Les moines ne se soumirent pas de bonne grâce à la décision papale, et les efforts extraordinaires qu'ils firent, et les moyens innombrables dont ils usèrent pour empêcher l'incorporation ou pour la briser, ne contribuèrent pas médiocrement au mouvement de révolte qui agitait la masse des ennemis de la religion et de l'Espagne.

Le siège abbatial de Saint-Bernard était vacant depuis la mort de l'abbé Jacques Vandermeeren (17 novembre 1559). Deux prieurs, Jean Swems et Bernard Hovius, administraient l'abbaye. A la mort de l'abbé, son frère, chanoine de Lierre, s'était présenté aux suffrages des religieux pour recueillir la succession abbatiale, avec promesse d'entrer dans l'ordre. Sa proposition ne fut point admise (5).

Le roi désigna (6) bientôt pour le siège épiscopal d'Anvers, Philippe Nigri, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles. Mais celui-ci mourut avant son sacre, le 4 janvier 1563 (nouv. st.).

Cédant aux instances multipliées, le roi promit, le 3 août 1563, de remettre à plus tard sa décision touchant l'incorporation définitive de l'abbaye de l'évêché d'Anvers (7).

Cependant les moines de Saint-Bernard voulurent élire un abbé. Sur la recommandation du Taciturne et du marquis de Bergen-op-Zoom, ils choisirent Thomas Van Thielt, religieux de l'abbaye.

Il n'est pas probable que les religieux aient reçu

---

(5) *Jongelinus Not. Abbat. Ord. Gisterc,* l. IX, p. 72.

(6) Dans la bulle de 1559, Paul IV accordait à Philippe II le droit de nommer aux évêchés, sauf aux évêchés de Cambrai, Malines et Anvers. En 1560, des instances furent faites auprès du Pape pour obtenir aussi la nomination à ces trois sièges. Le successeur de Paul IV, Pie IV y consentit.

(7) van Meteren, *Historiën der Nederlanden,* 1612, p. 30. — Le roi autorisa même la nomination d'un abbé à Tongerloo, et accorda des lettres de nomination à Veltacker (Van Spilbeeck, *Geschiedenis der Abdy van Tongerloo,* p. 366).

l'autorisation de procéder à cette élection (8); elle ne fut d'ailleurs jamais approuvée à Rome. Comme on ne semblait nullement douter de l'approbation du Pape, on avait procédé à l'installation de Van Thielt, qui, à titre d'abbé, siégea même aux Etats de Brabant; mais il n'assista pas au Synode convoqué par l'évêque de Cambrai, en 1565, pour la publication des Décrets du Concile de Trente (9).

Thomas Van Thielt était originaire de Malines (10). Il fit ses études au Collège Standonck, devint religieux à l'abbaye de Saint-Bernard, et desservait, à l'époque de son élection, la paroisse de Oudenbosch (district de Bergen-op-Zoom).

Au mois d'août 1564, d'après son élection, il fut solennellement reçu et complimenté par le magistrat de sa ville natale (11). Différents hommages lui furent adressés. En 1564, un imprimeur d'Anvers, Guillaume Silvius, lui dédia une édition des décrets du Concile de Trente, traduits en langue néerlandaise : « Den Eerweerdighen Vader in Gode Heer Thomas van Thielt, Prelaet tot Sinte Bernaerts, wenscht Willem Sylvius een gelucksaligh langk leven ».

Henri Luytens, compatriote de Van Thielt, curé de Muysen, puis chanoine de Saint-Rombaut, lui dédia un

(8) Foppens dit qu'ils reçurent l'autorisation.

(9) G.-F. Azevedo, *Chronycke van Mechelen.*

(10) Un des prédécesseurs de Van Thielt sur le siège abbatial de Saint-Bernard était originaire de Malines. Raduard de Malines, devenu moine en 1295, fut élu abbé (le neuvième depuis la fondation) en 1305. En l'année 1308, il devint abbé de Villers, mais retourna dans le monastère de Saint-Bernard, dont il fut de nouveau élu abbé en 1311. Il mourut en 1311, à Citeaux, pendant la tenue d'un chapitre général (*L'ancienne abbaye de Villers*, par Alph. Wauters, p. 35). Son épitaphe portait : « Hic jacet Raduardus, quondam abbas Loci S. Bernardi in Brabantia, oriundus de Mechlinia, qui obiit anno Domini 1311 in Exaltatione S. Crucis. Requiescat in pace » (*Obituarium Loci Sancti Bernardi*, p. XXV).

(11) *Recueil de quelques pièces intéressantes*, par Brenart, vol. i (Archives de la ville de Bruxelles).

ouvrage, traitant de la Nativité de Notre-Seigneur, et édité chez Christ. Plantyn (12).

En 1566, Arnold Mersmans, d'Alost, frère mineur de la résidence de Malines, dédia aussi deux ouvrages à l'abbé Van Thielt. Ces ouvrages, édités à Louvain, chez Jan van den Bogaerd, In den Gulden Bybel, traîtaient l'un des pèlerinages et des processions, et l'autre de la Sainte Croix ; c'étaient deux avertissements donnés à Van Thielt, dont la foi chancelait déjà.

Oui, sa foi chancelait : Van Thielt allait bientôt sortir de l'Eglise.

Il était lié d'amitié avec le prince d'Orange, sur la recommandation duquel il avait été élu. Il le recevait à l'abbaye, et, avec lui, toute une suite de seigneurs ; on festoyait; les revenus de l'abbaye étaient grands; le

---

(12) La dédicace du livre portait : « Aan den Eerw. Vader in Christo ende Waerden Heere H. Thomas van Thielt, Mechelaer, seer zorghvuldighen abt van het vermaert klooster van S. Bernaerts boven de Schelde gelegen, Henricus Luytens, Mechelaer, saluyt.

» Eerweerde Vader,

» Om dat U Eerw. Vader een seer waecksaem Pastoor geweest zyt van den Ouden Bossche, ende die Parochie seer wel geregeert hebt, soo door uwe neerstigheydt, dewelcke gy gebruyckte in 't onderwys van uwe ondersaten, als door goedt exempel dat gy hun gegeven hebt van een besonder leven, hierom heeft het aan onzen onverwinnelyksten Coninck gelieft, door synen Hofraedt verwittight synde van uwe besondere deugden, U. E. tot oversten aan te stellen van dat treffelyck klooster van S. Bernaerts, op dat gy ook aldaar met soo groote neerstigheyt ende eerlycke conversatie soudt regeren, welk gy nu seer neerstelyck met groot vernoegen syt doende, niet alleen in uw klooster; maer ook in andere Cloosters onderworpen zynde aan uwe Juridictie, soo dat gy van alle op een wondere maniere bemint wordt. Op dat dan oock dit myn boeksken van de geboorte ons Heere Jesu Christi geschreven om uwentwille van een ieder soude bemint ende verlanght worden. ben ich dezen aan U, waerdighste Vader, opdragende, gegeven tot Mechelen den 16 November ten jaere 1564 ».

En janvier 1566, nous voyons Van Thielt intervenir pour une part dans les frais occasionnés par la levée des troupes dans la ville de Malines (*Archives de la ville de Malines, Inventaire*, t. VI, n° 689). Un des vitraux de l'église Saint-Gommaire à Lierre fut donné par l'abbé Thomas Van Thielt. L'abbaye avait à Lierre un refuge important, « De Abtsherberg », l'ancien palais des Ducs de Brabant (ANT. BERGMANN, *Geschiedenis van Lier*, Bl. 115).

prélat dépensait en banquets un revenu de soixante mille florins (13).

« Le dimanche de la Trinité de l'an 1566, l'abbé de Saint-Bernard, présentement fugitif des dicts païs et tout notoirement occulpé d'hérésie, fist un banquet au cloistre de la dicte abbaye aux dicts défendeur, prince d'Orainges, comte d'Egmont, comte d'Hoochstraten, et à plusieurs autres gentilshommes ausquels le mesme jour Stralen au lieu d'Anvers au nom de la dicte ville donne a disner et au dict bancquet ceux de la dicte compagnie burent aux geux et crièrent : vivent les geux » (14).

La défense, présentée pour le comte de Hornes, parle aussi de ce banquet : « Le dict défendeur dict qu'il alloit à Anvers en compagnies du Prince d'Orange, duc d'Arschot et comte d'Egmont et disnèrent à Saint-Bernard, où l'abbé leur fit bonne chaire, y étant ung innocent lequel faisoit certains crys et ne lui souvient d'autres désordres et tenoit lors ce défendeur pour fort homme du bien et catholique le dict abbé, n'ayant pour lors entendu autre chose » (15).

Le 19 août 1566, à la veille des troubles, le prince d'Orange quitta Anvers; il avait pris soin, avant son départ, de défendre aux habitants de prendre les armes sans ses ordres. Le Taciture se rendit à l'abbaye de Saint-Bernard et, de là, à Bruxelles, pour apprendre la réponse que la Gouvernante allait donner à la requête des nobles. L'abbé avait, lui aussi, souscrit au compromis.

---

(13) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 367.

(14) *Mémoires pour l'histoire de Flandre*, en supplément de Strada, article 24 des charges dressées par le Procureur Général Jean du Bois contre le Comte de Hornes, p. 114. — Apud Brenart, Loc. cit.

(15) *Ibidem*, p. 163.

Le lendemain, 20 août, la ville d'Anvers fut témoin des déplorables excès des iconoclastes. Le surlendemain, les dévastateurs se répandirent dans les campagnes et y portèrent l'œuvre de destruction : l'abbaye de Saint-Bernard n'échappa point à leur rage sacrilège.

Durant la nuit, qui suivit les excès d'Anvers, des groupes d'iconoclastes se massèrent près des portes de la ville, attendant l'heure de l'ouverture, « om te Mishaghen, ter Siecken, Sinte Bernaerts oock van ghelycke spel te spelen als wy hier binnen Antwerpen hebben ghedaen » (16).

Les moines, déjà instruits des désordres de la veille, envoyèrent, le matin, un serviteur, avec mission de se rendre compte de la gravité des événements et des dangers que pouvait courir l'abbaye. En chemin, il rencontra l'imprimeur Guillaume Silvius, dont il fut question plus haut, et qui, ayant surpris le dessein des iconoclastes, avait quitté la ville, à cheval, à l'ouverture des portes, pour aller prévenir les moines. Le serviteur revint avec lui vers l'abbaye.

Ce grand zèle de Silvius était probablement intéressé ; le rôle qu'il joua dans ces circonstances parut tellement étrange, qu'une enquête fut faite, après les troubles, sur sa conduite (17).

L'émoi fut grand au monastère. Les religieux supplièrent l'abbé de se mettre en sûreté. A l'abbaye se trouvaient à ce moment deux personnages importants : l'un était Jean van de Velde (de Campo), notaire et avocat

---

(16) P. Génard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. 10, p. 18, cause de Guillaume Silvius, imprimeur.

(17) Pour sa défense, il écrivit un récit des événements qui eurent lieu à Saint-Bernard le jour du 21 août : « Cort verhael van 't ghene Mr Willem Silvius, drucker der Con. Maïest. Sinte Bernaerts ghesien ende tot dienst van den godshuyse gedaen heeft als de beelden daer ghebrocken worden, ende waerom hy hem als doen Sinte Bernaerts heeft bevonden » (P. Génard, *Loc. Cit.*).

à Anvers, et, à cette époque, greffier de Cantecroy, Mortsel, Edeghem, Borsbeek et de l'abbaye de Saint-Bernard ; l'autre était un gentilhomme de Melle, nommé Adrien de Talle, qui était venu à Saint-Bernard pour y rencontrer van de Velde. A la prière de l'abbé, ils restèrent à l'abbaye. Quelques personnes, se trouvant là, pouvaient à la rigueur prendre les armes et défendre le monastère : les moines, Sébastien van Eyssel, chirurgien de l'abbaye, Ambroise Van Diepenbeeck, serviteur du prélat, Michel Boots, inspecteur de la domesticité, Corneille Tapper, portier de la première porte, Corneille Bock, portier de la porte verte, etc...

A la première nouvelle du danger, Joos Cruyt, écoutête de Niel et d'Aertselaer, accourut avec des hommes armés.

L'abbé était indécis, hésitait : « Je ne sçais que faire, dit-il à de Talle, car j'entends que ceulx de la ville d'Anvers ne les ont résisté. Que chose pourrions-nous faire? » L'on décida de ne pas résister, afin de ne pas exciter la fureur des mutins. Le secours de Cruyt et de ses hommes fut refusé; l'entrée de l'abbaye allait être ouverte aux séditieux!

Les objets précieux, les ornements, le linge, les vases sacrés furent chargés dans un bateau qui se trouvait amarré à la porte du rivage (18). Les livres de chœur, les livres de chant « tamquam sacratum thesaurum in sacris necessarium, et si perissent, irrecuperabilem », furent cachés dans une auberge voisine : « In den Voghelensanck ». Puis l'abbé, ses hôtes et les religieux s'embarquèrent et se retirèrent au Tolhuis, château situé sur le bas Rupel. Ils y passèrent la journée.

Tous ces préparatifs furent faits avant 9 heures.

(18) P. Génand, ibidem, p. 27 (Déposition de Matthieu Verbeke « bouttellier »).

Peu de temps après, entre dix et onze heures, les iconoclastes se présentèrent. Ils étaient environ cinq cents, conduits par un capitaine, auquel on donnait le nom de Splitneus (Splitnose).

En chemin, ils avaient dévasté l'église d'Hoboken, y avaient profané, brisé la croix miraculeuse.

Rien ne vint mettre obstacle à l'œuvre de dévastation. Des serviteurs s'efforcèrent de calmer la rage des pillards. « Qu'on nous donne de l'argent, dirent ceux-ci, et nous partirons ». On leur en distribua, en les priant de respecter les orgues, les appartements de l'abbé et le grand Crucifix qui dominait le chœur.

Les premiers arrivés s'étaient répandus dans l'abbaye et enfonçaient, à coups de bélier, la lourde porte de la bibliothèque. D'autres dévastèrent l'église abbatiale. Dans les caves, on découvrit du vin qui fut versé aux envahisseurs.

Une deuxième bande s'était bientôt jointe à la première; elle obéissait à un capitaine, Lucas Hailly, qui paraissait être le chef suprême, l'organisateur du pillage.

Vers le soir, après de longs efforts, ils parvinrent à abattre la grande croix du chœur. Après cette dernière profanation, les pillards reprirent le chemin d'Anvers. Les orgues et les appartements de l'abbé demeuraient intacts.

Le lendemain, l'abbé et les religieux revinrent à leur monastère dévasté. Attirés par l'espoir d'un butin abondant, trente ou quarante pillards s'approchèrent de l'abbaye. Mais cette fois, l'attitude décidée et la défense énergique des moines arrêtèrent les assaillants.

Une autre épreuve allait atteindre l'abbaye. L'indigne abbé rejetait ouvertement la vraie foi et embrassait le protestantisme.

Le 2 juillet 1567, on vit sortir des murs d'Anvers,

une grande foule, plus de quarante chars, chargés d'hommes. En chemin ils chantaient des psaumes traduits en néerlandais. De nombreux bateaux remontaient l'Escaut, se dirigeant vers l'abbaye. Toute cette multitude allait assister au prêche de Thomas Van Thielt, qui enseignait la doctrine d'Augsbourg.

Mais sous la rude main du duc d'Albe, la face des choses allait changer. Ceux dont la conscience n'était pas sans reproche, s'enfuirent devant l'impitoyable justicier. Des ordres furent donnés pour l'arrestation de Van Thielt.

Le 18 août 1567, après avoir une nouvelle fois renié sa foi catholique, l'abbé s'enfuit de son cloître, traînant à sa suite la femme Jeanne van Waveren, qu'il avait installée à l'abbaye, et emportant une somme de 4000 florins. Il se réfugia à Clèves.

Après la fuite de Van Thielt, des délégués vinrent à l'abbaye, recueillir les suffrages des religieux pour l'élection d'un nouvel abbé. Mais à défaut de l'approbation papale, l'on ne procéda pas à la nomination. L'abbé de Villers, Mathias Hortebeek, chargea le prieur Jean Croke de la direction spirituelle des religieux; Marc Cruyt fut chargé de l'administration temporelle.

L'abbé renégat devint un ministre zélé de la religion réformée. En octobre 1578, il signa une pétition tendant à obtenir, pour la prédication de la Réforme, quelques églises d'Anvers.

La demande fut envoyée aux autorités ecclésiastiques, par l'archiduc Mathias, sous forme d'ordonnance, à fin de céder aux réformés l'église des Capucins, Saint-Jacques et Saint-André. La pétition était signée par : « Gaspar Vander Heyden, ministre des H. Evangelie; Thomas Van Thielt, dienaer des H. Evangelie; Joannes

Kupus, verbi dei minister; Doctor Jeremias Bosch, verbi dei minister » (19).

L'apostat Van Thielt prêcha bientôt dans l'église Saint-André. Le 29 juillet 1579, il lança aux églises réformées de Hollande et aux communautés flamandes de Londres et d'Allemagne, un appel pressant en faveur des petites communautés réformées brabançonnes. Vers cette époque, la maison du Magistrat d'Anvers avait été détruite par un incendie; les réunions s'étaient tenues provisoirement dans le refuge que l'abbaye de Saint-Bernard possédait à Anvers. Le 19 novembre 1581, le Magistrat reprit possession de son local officiel. A cette occasion, un discours fut prononcé par Thomas Van Thielt, et après le sermon eut lieu, « cœnæ calvinisticæ distributio in choro Mariano tamquam professio religionis jam universaliter reformatæ » (20).

Dans une lettre, il pousse le Sénat d'Anvers à la persécution des chrétiens restés fidèles, et lui rappelle qu'il est de son devoir de châtier ceux qui s'opposeraient à la prédication de la religion nouvelle (21).

Forcé par les événements de mettre sa personne en sécurité, il quitta Anvers avant le siège et se réfugia à Haarlem ; peu de temps après, il se retira à Delft.

Ce fut dans cette dernière ville qu'il mourut misérablement. Mis en colère par les insultes d'un messager auquel il avait refusé un juste salaire et qui le traita de « moine apostat, corrupteur d'hommes », il fut frappé

---

(19) P. Visschers, *Historische verscheidenheden, herrinneringen en aanteekeningen.*

(20) Papebrochius, op. cit., t. IV, p. 48.

(21) Cette lettre parut en tête d'un ouvrage qui vit le jour à Anvers en 1773, portant comme titre : « Christelycke antwoorde op den eersten boek der lasteringen... van twee apostaten, die eertyds ministers geweest hebben ». La lettre porte comme souscription : « In Antwerpen, den 15 Juli 1583. Uwer eerweerden dienstwillige dienaar Thomas Thielt ».

d'apoplexie, perdit connaissance, resta sans mouvement du lundi au samedi, et rendit alors son âme à son Juge suprême. Selon l'auteur qui donne les détails de cette triste fin, l'apostat espérait se convertir à la fin de sa vie; mais la justice de Dieu ne le lui permit point. « Gy weet wel hoe sybitelyck veel sterven en namelyck broeder Thomas van Thielt gestorven is, wylen administrateur des cloosters van S. Bernardt, want hy noyt abt en was, soo ick wel weet, die hem over 50 jaren gekend hebbe, die van Leyden tot Delft gecomen wesende ende dan eenen brief van Antwerpen ontfangende, niet willende den bode, die een bootsgezelle was, synen vollen loon betaelen, is van hem apostaet gescholden, uitgeloopen monninck, ende verleyder der menschen, door welcke woorden hy seer beroert wesende, is in popelsye gevallen, heeft terstond zyn kennisse verloren, van smaendachs tot saterdachs, sonder tael oft teecken gelegen, ende des saterdachs noens bassende als eenen hondt, syn arme, miserabele, apostaetische ende kettersche siele gegeven »... « Ich vermoede dat hy hem hoopte int eynde syns levens te bekeeren, maer het rechtveerdigh oordeel heeft hem des onweerdigh gekent » (22).

Un autre écrivain de l'époque dit : « Thieldius vester apostata... quem ego pro sua inscitia numquam crediderim ex animo vobis assensum esse, sed propter carnis libidinem vobiscum haesisse ut non raro id ei exprobare soleo ». L'auteur, son concitoyen, le connaissait bien : « Fratrem Thomasse, monachum Cisterciensem, ante 60 annos probe novi (23).

(22) *Bewys der oude catholique leering*, gedruckt tot Antwerpen a° 1601, by Crognesius, fol. 42-43, apud BRENART, vol. I.

(23) COSTERUS, S. J., *Apologia proprima parte enchiridii sui contra Franciscum Gomarum*, geschreven te Brussel a° 1603, gedrukt te Keulen, 1604, bl. 185-251. Apud BRENART, vol. I.

L'auteur croit qu'il resta en lutte continuelle avec sa conscience : « altydt tegen syn concientie doende, soot blyckt uyt syn eygen woorden tot syn suster gesproken, die hy riedt haer geloove niet te veranderen ».

Sa mort arriva le 13 janvier 1590. Il fut enterré devant la chaire de vérité de l'église de Delft. Sur sa tombe on écrivit :

Bernardum colui monachus male sanus et abbas :
Sed Christus servum reddidit ecce suum,
Cujus amore ardens, dum pasco fideliter agnos
Hac recubo tandem mente beatus humo
Thomas Thilius minister ecclesiæ Delphensis obiit
Die 13 Januarii anno Dei 1590.



ANNEXE

Dans l'Obituaire de Saint-Bernard (24), nous rencontrons, en dehors de l'abbé Raduard, plusieurs religieux natifs de Malines.

18 janvier. — GIELLIELMUS, de Malines.

4 février. — JOANNES, de Malines, frère convers (1302).

19 mars. — JOANNES, de Malines, frère, vers 1259.

2 mai. — NEPOTIANUS, de Malines.

6 mai. — Edmond SLOOTS, né à Malines, le 6 mars 1635, profès le 15 mai 1658, ordonné prêtre le 3 juin 1662, décédé en 1693. De lui parurent : « 1° *Oratio congratulatoria in installatione Rmi D. Joannis van Heymissen abbatis XXXI.* Antverpiæ, 1663; 2° *Oratio funebris in exequiis Rmi D. Joannis van Heymissem habita in templo S. Bernardi die 10 Aprilis 1679* ». Toute cette oraison funèbre (14 pages in-4°) est composée des seules paroles de l'Ecriture Sainte.

8 mai. — Goswin VAN NUVEL. Thomas Jean VAN NUVEL, en religion Goswin, fils de Martin et de Anna Antoni, né à Malines, le 20 février 1675, profès le 8 avril 1698, ordonné prêtre le 17 décembre 1701, confesseur à Swyvicq, puis curé de Oudenbosch, le 2 mars 1724, curé de Gastel le 6 mars 1726. Le 13 juin 1725, il devint doyen du district de Bergen-op-Zoom. Il se démit de ses fonctions en 1727, et se retira à Diest, où il mourut en 1740.

25 mai. — Charles STALINS. — Jean Charles STALINS, fils de François et de Marie Félicité Del Port, né à Malines le 18 novembre 1722, profès le 26 septembre 1745, ordonné prêtre le 8 juin 1749, confesseur à Nazareth, le 19 octobre 1759; décédé à Malines, après la dispersion, en 1802.

11 juin. — Bonaventure VALCKX. — Antoine VALCKX, en religion Bonaventure, fils de Charles et de Jeanne Darté, né à Malines, le 7 février 1715, profès le 8 février 1736, ordonné prêtre le 27 décembre 1739, confesseur à Muysen, en 1749, décédé subitement à Muysen en 1769.

---

(24) *Obituarium monasterii Loci Sancti Bernardi subjectis notis adornatum edidit Fr. Benedictus Van Doninck.* Typis Lyrinensibus, 1901.

19 juin. — François VAN DYCK, fils de Pierre et de Cornélie van Damme, né à Malines le 11 décembre 1703, profès le 5 novembre 1724, décédé à Malines en 1726.

23 juin. — Célestin (Antoine-François) VAN GEEL, fils de Guillaume et de Marie-Pétronille de Wever, né à Malines, le 23 mars 1770, profès le 19 novembre 1792, ordonné prêtre le 14 juin 1794, décédé à Malines, le 23 avril 1826.

23 août. — Alexandre VAN IMMERSEEL, Pierre-François, en religion Alexandre, fils de François et de Elisabeth Broers, né à Malines, le 1 septembre 1764, profès le 15 août 1790, ordonné prêtre le 2 juin 1792, vicaire à Gastel en 1813, mourut à Gastel en 1816 et y fut enterré.

5 septembre. — Luc VAN GEEL. — Guillaume VAN GEEL, en religion Luc, fils de Jean et de Elisabeth van Resegem, né à Malines, le 16 juin 1710, profès le 27 avril 1732, ordonné prêtre le 2 octobre 1735, vicaire à Loenhout jusqu'en 1749, vicaire à Gastel et y décédé en 1671.

23 septembre. — WALTERUS, de Malines.

9 octobre. — MATHEUS, de Malines.

29 octobre. — Adrien DE LEEUW, né à Malines, confesseur au Val-Saint-Bernard, fut un des treize religieux qui quittèrent le refuge de Coolhem (Puers) en 1616, pour rentrer dans l'antique abbaye dévastée dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle. En 1636, il signa le contrat de séparation de l'abbaye et de l'évêché d'Anvers; il fut sous-prieur et mourut en 1644.

31 octobre. — Goswin DELGADO. — Jean-Baptiste DELGADO, en religion Goswin, fils de François-Joseph et de Marie-Josepha-Marguerite Chedeville, né à Malines le 23 décembre 1723, profès le 8 octobre 1747, prêtre le 18 avril 1751, étudiant à l'Université de Louvain de 1756 à 1758, vicaire à Gastel le 22 septembre 1761, curé de Loenhout, procureur à Anvers. Après la suppression de l'abbaye, il vécut à Gastel et y mourut en 1803.

11 novembre. — EGIDIUS de Malines, moine vers 1255.

12 novembre. — Adam RADUART, frère convers, novice.

16 novembre. — WALTERUS, de Malines, diacre.

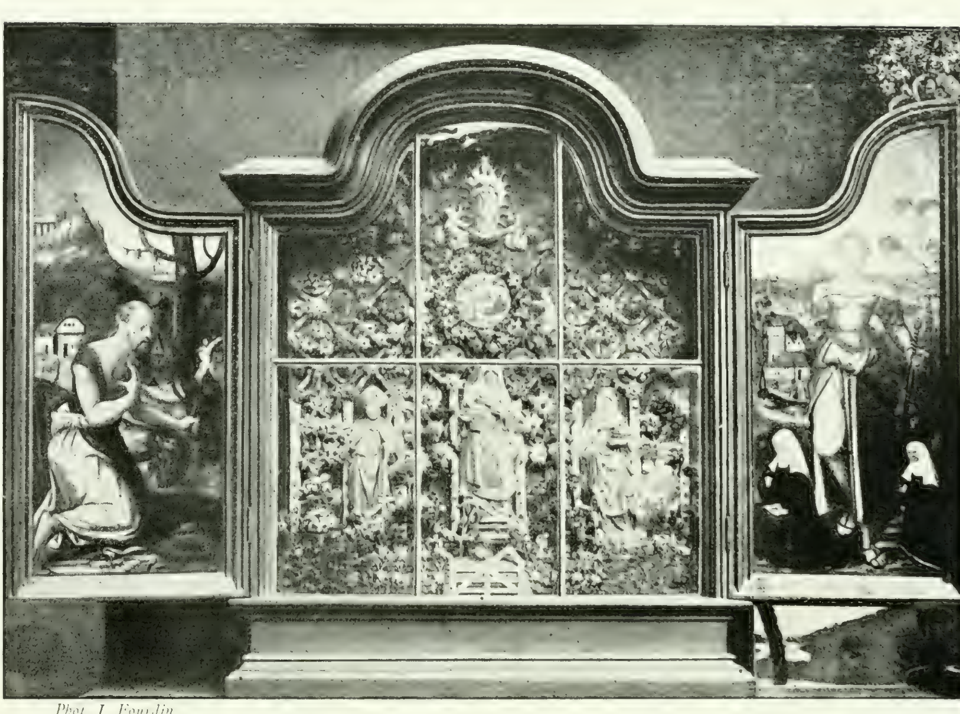
9 décembre. — Louis DELMEE, fils de Jean-Pierre et de Marie-Françoise Van Everbroeck, né à Malines le 5 novembre 1744, profès le 14 septembre 1766, prêtre le 23 décembre 1769, vicaire à Oudenbosch, août 1782, vicaire à Hoeven en 1787, mourut à Malines en 1814.

EM. STEENACKERS.

OUVRAGES CONSULTÉS

JONGELINUS, Notitia Abbatiorum Ordinis Cisterciensis. Lib. IX.
FOPPENS, Historia Episcopatus Antverpiensis.
DE RAM, Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis.
DIERCXSENS, Antverpia Christo nascens et crescens.
PAPEBROCHIUS, Annales Antverpienses.
MIRŒUS, Donationes Belgicæ.
VAN DONINCK, Obituarium loci S. Bernardi.
BRENART, Recueil de quelques pièces intéressantes (Archives de la ville de Bruxelles).
Correspondance de Marguerite de Parme.
Correspondance des Gouverneurs généraux des Pays-Bas avec Philippe II.
STRADA, De bello belgico.
P. GÉNARD, Antwerpsch Archievenblad.
F. G. V., Antwerpsch Chronykje.
G. BERTRYN, Chronycke van Antwerpen.
VAN METEREN, Historien der Nederlanden.
AZEVEDO, Chronycke van Mechelen.
P. VISSCHERS, Historische verscheidenheden, herinneringen en aanteekeningen.
EDM. POULLET, Histoire politique interne de la Belgique.
EDM. POULLET, Les constitutions nationales belges de l'ancien régime.
J. LAENEN, Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés (1559).
ANT. BERGMANN, Geschiedenis van Lier.





Phot J. Fourdin

Jardin clos de sainte Anne
(Malines, Hôpital Notre-Dame)



LES JARDINS CLOS

& LEURS RAPPORTS AVEC LA SCULPTURE MALINOISE

PETITS monuments gracieux, dont l'étrangeté étonne, mais au charme desquels nul artiste ne saurait résister, actes de foi naïfs et populaires, créations délicates de l'âme virginale, d'une exécution puérile peut-être, mais trahissant un plaisir si vif et si candide de simuler les fleurs du bon Dieu ; les *jardins clos* ou chapelles à reliques se rattachent bien plus au domaine du folklore qu'à celui de l'art proprement dit.

C'est à leur point de vue artistique pourtant que nous voudrions les étudier ici.

Simple caisse vitrée, la partie principale, celle qui a valu à ces reliquaires le nom de jardin clos, réunit, au milieu d'une profusion de fleurs, de feuillages et d'oiseaux, en soie et en argent et or de Chypre, riant décor qui parle du ciel, de gracieuses statuettes polychromées et dorées. Des reliques, des médailles, des verroteries, des banderoles et des coraux ornent le champ du reliquaire, témoignages touchants d'une dévotion profonde, et souvenirs pittoresques de l'art symbolique médiéval. Une petite palissade, une bande de parchemin à légendes et fleurettes, un galon d'or fleurdelisé clôturent le jardin, dont l'accès est défendu par une herse

ou barrière fermée. La forme du bac est rectangulaire en général. Son aspect s'allège parfois d'un crêtage percé de quatre-feuilles redentés et couronné de fleurons épanouis; dans d'autres cas, une souple silhouette ogivale, cintrée, avec arc à doucines, en rompt la rigidité et la rigueur rectilignes. Dans le bas court une frise gracieusement ajourée et de petits volets peints, s'ouvrant ou se refermant à volonté, épousent le profil de la caisse. Ces fermetures pourtant ont disparu souvent, altérant ainsi en grande partie la beauté et l'équilibre de l'œuvre.

Depuis longtemps déjà nous étions sous le charme de ces naïves conceptions d'un autre âge, ultimes floraisons du symbolisme chrétien qui languissait, et dont les caractères dominants sont la suavité idéale et une profonde tendresse. La description scrupuleuse que donne des jardins clos de l'hôpital Notre-Dame à Malines le célèbre historien d'art, James Weale (1), avait éveillé notre curiosité, et plus d'une fois nous avions admiré ces chapelles fleuries. La récente exposition d'Art ancien de Malines (1911) nous fournit l'occasion de les revoir en bonne lumière, de les comparer à d'autres, moins connues, et de les examiner de plus près. Encouragé par MM. Pierre Dubois, d'Amiens, ancien président de la société des antiquaires de Picardie, Paul Vitry, conservateur au Musée du Louvre, par le R. P. Ferdinand Peeters, S. J., d'Anvers, et par mon excellent professeur, M. Joseph Destrée, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs, à Bruxelles, nous avons entrepris l'étude de ces petits monuments peu connus qui firent le ravissement des archéologues, réunis au dernier congrès archéologique de Malines. Nous avons appris à apprécier davantage les patients

(1) *Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, exposés à Malines, 1864,* rédigé par W. H. James Weale.

efforts d'obscures nonnettes, qui surent enfermer en ces cages vitrées tout un coin de paradis ensoleillé, et nous y avons découvert les preuves de l'existence d'une école originale d'imagiers malinois.

Nous présentons cette étude à l'état d'ébauche, avec les nombreuses lacunes qu'il ne nous a pas été possible de combler. Il serait présomptueux, en effet, de vouloir épuiser en un premier essai ce terrain où tout était à faire. Trop de matériaux restent à déblayer dans le domaine si intéressant mais si vaste du folklore. Nous estimons qu'il est utile de publier dès à présent le résultat de nos recherches, afin de permettre à tous ceux que la question intéresse de pousser leurs investigations dans le même sens, le travail collectif étant seul capable de résoudre les questions si complexes de nos arts populaires du moyen âge.

I

Signification symbolique des jardins clos. Emblèmes de la virginité. Métaphores de l'Immaculée Conception : leur apparition dans la gravure et dans les autres arts. Présence de ces symboles dans les jardins clos. Médaillon de la Vierge à la licorne. Pensée initiale des jardins clos.

Quelle est l'origine iconographique de ces chapelles à reliques et quelle est leur signification symbolique? Nous croyons que les réponses aux deux questions se confondent et qu'il faut considérer ces reliquaires comme des emblèmes de la virginité de la Mère du Christ et, par extension, des symboles de la chasteté en général. Ces petites chapelles, appelées plus poétiquement *jardins clos,* constituent, en effet, de véritables jardinets clôturés, *hortus conclusus.* Ils sont clos par les petits vitraux plombés, par les volets peints qui se referment sur la partie dormante, mais plus symboliquement par leur petite barrière. Celle-ci, en effet, semble bien défendre

l'entrée du jardin et porte parfois, pour ne laisser subsister aucun doute, l'inscription *hortus conclusus*. Le jardin clos, au surplus, est l'emblème de la virginité. C'était au moyen âge la métaphore la plus courante pour désigner l'Immaculée Conception.

Le *Cantique des cantiques,* « vieux poème d'amour brûlant et fiévreux comme la Syrie » (1), où dès le moyen âge les docteurs avaient reconnu en la personne de la fiancée ou Sulamite, la Vierge Marie (2), nous dit en effet : « Hortus conclusus soror mea, sponsa hortus conclusus, fons signatus. Emissiones tuæ paradisus malorum punicorum cum pomorum fructibus, cypri cum nardis » (3). Ce que le R. P. De Carrières (4) traduit librement : « Enfin, ma sœur, mon épouse est comme un jardin délicieux, mais un jardin fermé ; oui, elle est comme un jardin fermé et une fontaine scellée à tout autre qu'à moi. Car vos différentes perfections, ô ma bien-aimée, sont comme des plants exquis qui forment en vous un jardin délicieux, plein de pommes de grenade et de toutes sortes de fruits de cypre et de nard ».

Les commentaires de Cornelius a Lapide (5) sont

---

(1) Em. Male, *L'Art religieux de la fin du moyen âge en France.* Paris, A. Colin, 1908, p. 221.

(2) Dans une édition xylographique célèbre du xve siècle, l'illustrateur montre la fiancée sous les traits de la Vierge, prouvant ainsi que le concept théologique identifiant Marie avec la Sulamite du *Cantique des cantiques* était généralement admis.

(3) Le *Cantique des cantiques,* IV, 12 et 13. — Ce sont les deux versets qui terminent l'éloge que fait de son épouse l'époux du poème, le Christ.

(4) *Sainte Bible contenant l'ancien et le nouveau testament avec une traduction française en forme de paraphrase,* par le R. P. De Carrières, et les *Commentaires de Minochius de la Cie de Jésus,* t. VII. Lyon, Rurand. Lille, Lefort, MDCCCXXXIV.

(5) R. P. Cornelii a Lapide, e Societate Jesu, *commentarius in Ecclesiasten, Canticum Canticorum et Librum sapientiæ,* sous titre du 4e volume : R. P. Cornelii a Lapide e Societate Jesu, *S. Scriptoræ olim Lovanii, postea Romæ professoris, commentarius in Canticum Canticorum indicibus necessariis illustratus.* Antverpiæ, apud Cornelium et Viduam Henrici Verdussen, Anno MDCCXXV, p. 204.

plus formels : « Mon épouse est semblable à un jardin rempli des plus belles plantes et disposé par l'art en vue de la plus grande élégance et du plus grand agrément, et à cause de cela même fermé, pour que les passants ne le dépouillent pas ; semblable aussi à une fontaine qui a été fermée, afin qu'en aucune façon on ne puisse en troubler l'eau ou la souiller » (1). Justus Orgelitanus est plus explicite encore : « La Vierge, en concevant et en engendrant, a reproduit en elle la double beauté du jardin clos et de la fontaine scellée » (2).

Saint Grégoire de Nysse (3), saint Epiphane (4), saint Ildephonse et saint Ambroise (5) enseignent que la Vierge a été un jardin et une source à cause de sa fécondité, mais close et scellée, à cause de sa virginité. « Cette clôture et ce sceau », dit saint Jérôme, « sont l'image de la mère de Dieu, mère et vierge »..., « et cependant cette Vierge est constamment la mère de vierges nombreuses » (6). Cornelius a Lapide ajoute qu'à l'imitation et à l'exemple de Marie, toute vierge est un jardin fermé, une fontaine scellée par la garde de la virginité, la garde des yeux et des oreilles, la

(1) D'après ADRICHOMIUS, *Descriptio terræ sanctæ*, p. 170, n° 189, le jardin royal, appelé *jardin clos*, était « un jardin des environs de Jérusalem, entouré tout entier de murs, un vrai paradis d'arbres, de plantes, de fleurs, de fruits... On y trouvait la fontaine Rogel et la pierre Zoeleth, dont il est fait mention dans l'Ecriture... ». Il en résulte que la fontaine scellée serait la source Rogel dont seul le roi buvait. (Des fontaines à l'usage exclusif du roi existaient chez les Perses et en Espagne).

(2) Cité p. 206 dans CORN. A LAPIDE, op. cit.

(3) *De Nat. Domini.*

(4) *Sermo de Laudibus Deiparæ.*

(5) *De Institutione virginum*, cap. 8.

(6) *Lib. 1 contra Jovinianum sub medium :* « quod clausum atque signatum similitudinem habet matris Dni, matris et virginis...

Au point de vue de la clôture, le texte suivant de saint Jérôme *(epist. 22 ad Eustochium de custodia Virgin.)* est caractéristique : « Cave, ne domum exeas, et velis videre filias alienæ regionis, quamvis fratres habeas Patriarchas, et Israël parente læteris. Dina egressa corrumpitur ; Nolo te sponsum quœrere per plateas, nolo te circumire angulos civitatis ».

pudeur virginale, le silence, la solitude et la fuite des hommes (1).

Le Rév. P. Ferd. PEETERS, S. J. à qui nous devons une grande partie des renseignements précédents, se demande dès lors si ces petites chapelles ne seraient pas des symboles de l'état de virginité, offerts aux religieuses, et tout spécialement aux béguines (2). Il n'y aurait là rien de surprenant, attendu que c'est généralement chez les filles de sainte Begge, de sainte Thérèse, de sainte Colette qu'on retrouve ces jardins clos ; mais ils atteignent rarement l'importance de ceux qu'il nous est donné d'étudier ici.

Honorius d'Autun, déjà, qui écrivit entre 1090 et 1120, et qui était beaucoup lu et très goûté au XIII[e] siècle, cherche à prouver que le mystère de la virginité de Marie avait été annoncé par les prophètes et symbolisé dans l'Ancien Testament (3). Il nous apprend que : « *Moïse* vit un *buisson ardent,* que la flamme ne pouvait consumer, et au milieu duquel Dieu lui apparut. C'est là une figure de la Sainte Vierge, car elle porte en elle la flamme du Saint-Esprit, sans brûler du feu de la concupiscence ». — « *Aaron,* sur l'ordre de Dieu, mit un bâton desséché dans l'*arche d'alliance (archa dei),* et le lendemain le bâton fleurit et produisit son fruit. Le bâton stérile qui donne son fruit, c'est la Vierge Marie, qui met au monde Jésus-Christ, à la fois Dieu et homme... » — « *Gédéon,* juge d'Israël, étendit une *toison*

(1) Cette interprétation de Cornelius a Lapide repose sur les textes suivants : S. AMBROISE, *Lib. 1 de Virginitate.* — S. JÉRÔME, *Epist. 22 ad Eustochium de Custodia Virginitatis.* — S. AMBROISE, *De Instit. Virg.*, cap. 8.

(2) Corn. a Lapide (p. 211) dit : « Denique hortus conclusus sunt religiones et claustra religiosorum, in quibus omnia virtutum aromata lactissime germinant et suavissime fragrant uti docet S. BERNARD, *de Convers. ad clericos*, cap. 21. Vide HIERONYM, *Platum,* lib. 3, *de Bono status religiosi,* c. 14, ubi religionem ostendit esse paradisum voluptatis.

(3) HONORIUS D'AUTUN, *Speculum Ecclesiæ.*

dans l'aire, et la rosée du ciel y descendit sans que l'aire fut mouillée. La toison où descend la rosée est la Sainte Vierge, qui devient féconde; l'aire qui reste sèche est sa virginité qui ne subit aucune atteinte... » — « *Ezéchiel* vit une *porte* toujours fermée, par laquelle seul passa le roi des rois, et après y avoir passé, il la laissa fermée. Sainte Marie est la porte du ciel qui, avant l'enfantement, pendant l'enfantement et après l'enfantement resta intacte... » — « *Daniel* détruisit l'idole des Babyloniens avec l'autorisation du roi et tua un dragon qu'ils adoraient. C'est pourquoi les Babyloniens, irrités, le jetèrent dans une *fosse aux lions,* qu'ils fermèrent d'une grande pierre jusqu'au septième jour. Le roi mit sur la pierre le sceau de son anneau. Alors l'ange du Seigneur enleva de la Judée le prophète Abacuc avec une corbeille de nourriture et le plaça sur la fosse aux lions. Abacuc fit passer la nourriture à Daniel sans briser le sceau. Le septième jour, le roi, en arrivant, trouva le sceau intact et Daniel vivant. Il loua Dieu, fit sortir le prophète de la fosse et fit dévorer ses ennemis par les lions. C'est ainsi que le Christ, sans briser le sceau de la virginité, entra dans le sein de sa mère et sortit sans toucher à ce sceau, de la demeure virginale ».

Les artistes du XIII[e] siècle, nourris de ces doctrines symboliques, les suivirent en tous point quand ils eurent à illustrer les mystères de la Conception, de l'Annonciation ou de la Nativité. L'auteur d'un vitrail de Lyon, décrit par M. Emile Mâle (1), a choisi quatre exemples symboliques : « la prophétie d'Isaïe sur la Vierge qui doit enfanter, le buisson ardent qui brûle sans être consumé, la toison de Gédéon qu'humecte la rosée, figure de la maternité virginale, enfin l'histoire fabuleuse

(1) Em. Male, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France.* — Paris, A. Colin, 1902, p. 57.

de la licorne ». Honorius d'Autun, qui voit dans la licorne un symbole de l'Incarnation, dit, en résumant brièvement les Bestiaires : « La *licorne* est un animal très sauvage, si bien que pour s'en emparer, on est obligé d'avoir recours à une vierge. L'animal, en la voyant, vient à elle, se couche sur son sein et se laisse prendre. La licorne est le Christ, et la corne qu'elle porte au milieu du front symbolise la force invincible du fils de Dieu. Il s'est reposé sur le sein d'une vierge et a été pris par les chasseurs, c'est-à-dire qu'il a revêtu la forme humaine dans le sein de Marie, et qu'il a consenti à se donner à ceux qui le cherchent ». Le sculpteur du portail de Laon fait de même pour symboliser ces mystères.

Le XIII[e] siècle d'ailleurs professait, en l'honneur de la Vierge, un culte tout particulier, et « la pensée chrétienne méditant depuis des siècles sur le mystère d'une Vierge élue de Dieu, entrevoit alors l'idée de la conception immaculée ». Saint Bernard, dans les sermons où il commente le *Cantique des cantiques*, applique à Marie toutes les métaphores qu'il trouve dans la Bible. « Elle est le buisson, l'arche, l'étoile, la tige fleurie, la toison, la chambre nuptiale, la porte, le jardin, l'aurore, l'échelle de Jacob. Il nous la montre partout présente dans l'Ancien Testament, annoncée à toutes ses pages » (1). Saint Bonaventure et Albert le Grand aussi lui appliquent les plus beaux emblèmes (2).

Les litanies de la Sainte Vierge font preuve du même lyrisme symbolique. Les vocables hortus conclusus et fons signatus toutefois en ont disparu aujour-

---

(1) Em. Male, *L'art religieux au XIII[e] siècle*, op. cit., p. 272.

(2) S. Bonaventure, *Speculum beatæ Mariæ*.

Albert le Grand, *De Laudibus beatæ Mariæ*.

d'hui (1). Tous ces brillants symboles pourtant, réunis ici, restent isolés dans leur figuration plastique. Au début du XVIe siècle seulement, nous les voyons ingénieusement disposés autour de la fiancée du Cantique des cantiques. M. Emile Male, dans son *Art religieux de la fin du moyen âge* (2), reproduit une gravure des *Heures de la Vierge à l'usage de Rome,* publiées à Paris en 1505, par Thielman Kerver, où nous voyons une Vierge jeune et gracieuse, entourée des « plus suaves métaphores de la Bible ». Des inscriptions latines accompagnent ces emblèmes : electa ut sol, — pulchra ut luna, — porta cœli, — plantatio rosæ, — exaltata cedrus, — virga Jesse floruit, — puteus aquarum viventium, — hortus conclusus, — stella maris, — lilium inter spinas, — oliva speciosa, — turris David, — speculum sine macula, — fons hortorum, — civitas Dei.

Cette image, inspirée de la prose liturgique, est une figuration naïve de l'Immaculée Conception (3). M. Maxe-Werly (4) affirme que la gravure de Thielman Kerver est la première apparition de ce thème. M. Emile Mâle s'en étonne, mais reconnaît n'avoir trouvé aucune miniature représentant l'Immaculée Conception et antérieure à 1505. « Tout au plus, dit-il, pourrait-on trouver, avant cette date, des images représentant la *Vierge à la licorne,* ancien symbole de la virginité de

(1) Ces litanies sont d'une origine très lointaine, mais n'existent dans leur forme actuelle que depuis 1576.

(2) Op. cit., p. 220.

(3) Passavent décrit une très belle gravure conservée à Liège et exécutée dans la manière de Lucas de Leyde, jeune. Elle représente également la Vierge, se tenant, les mains croisées, debout sur le croissant et environnée de la plupart de ces emblèmes avec leurs légendes. Cette gravure n'est ni signée, ni datée. Nous ne savons pas si elle fut exécutée d'après la gravure de 1505 ou d'après un original plus ancien (J.-D. Passavent, *Le Peintre Graveur,* t. III [Additions à Bartsch]. Leipsic, Rudolph Weigel, 1862, p. 9).

(4) *Iconographie de l'Immaculée Conception,* 1903.

Marie, et groupant autour de cette figure la porte du ciel, la fontaine, la toison de Gédéon, la verge d'Aaron » (1).

Il existe pourtant au Musée de Bruxelles (2), un petit tableau cintré de l'école brabançonne, datant de 1500 environ, intitulé *l'Arbre de Jessé*, dont la composition centrale est à peu près identique à la gravure de 1505. Les inscriptions métaphoriques et les figurations auxquelles elles se rapportent sont les mêmes dans les deux productions. L'attitude de la Vierge aussi est pareille. Mais dans la peinture, toute cette partie sur fond d'or est encadrée des rameaux de l'arbre, qui porte les rois issus de Jessé, couché lui-même au bas du tableau. L'œuvre est intéressante, quoiqu'elle ne révèle pas une grande maîtrise. Vraisemblablement, il y en eut d'autres du même thème et de meilleures, qui ont pu servir de point de départ à telle gravure d'un livre d'Heures dont M. Emile Mâle écrit qu'il faut admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle a « fait connaître à la France entière ce motif nouveau ». « Une semblable image répondait sans doute aux sentiments les plus intimes des chrétiens, car elle fut bientôt indéfiniment répétée » (3). Tapisseries, stalles, vitraux, peintures à fresque, nous la montrent toujours pareille avec le même groupement des emblèmes, comme dans la gravure de

(1) Léon Germain, *La chasse à la Licorne*, 1897, et *Revue de l'Art Chrétien*, 1888, p. 16 : J. Helbig, *La Légende de la Licorne ou du Monocéros*, par le Dr Fréd. Schneider.

(2) No 597 du *Catalogue du Musée de Bruxelles*, rédigé par A.-J. Wauters, 3e édition. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908.

(3) Em. Male, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, p. 222. Une répétition de cette image de la Vierge, entourée « des symboles divers de sa prédestination et des attributs qui la proclament créature exceptionnelle dans le monde et annoncée à l'avance par les prophètes », figure dans un *Missale Romanum*, 1578, Horatius de Gobbis, et est reproduite dans : *Les Missels imprimés à Venise, de 1481 à 1600,* Duc de Rivoli, Paris. J. Rothschild, 1896, p. 51.

Kerver. M. Maxe-Werly en donne un catalogue très détaillé. En 1510, elle apparaît dans un vitrail de Villy-le-Maréchal (Aube); en 1513, l'imagier Des Aubeaux la sculpta dans une chapelle de l'église de Gisors, et en 1521, nous la retrouvons dans un vitrail de St-Florentin (Yonne). Ce sont ensuite les tapisseries de la cathédrale de Reims, les stalles d'Amiens, une peinture murale de l'abbaye de St-Seine (Côte d'or) qui reprennent le même sujet.

D'autres emblèmes s'y ajoutent dans un panneau sculpté de Bayeux, dans un panneau peint d'Arras, dans un vitrail de La Ferté-Bernard. Une verrière de Saint-Alpin à Châlons-sur-Marne, de même que des bas-reliefs de la crypte de l'église de Decize (Nièvre) font suivre cette image symbolique, pour une meilleure entente, de la naissance de la Vierge.

Quand la thèse du fameux humaniste allemand Trithemius ou Tritenheim (1) eut répandu dans tout le monde chrétien une dévotion exagérée pour sainte Anne, aussi pure que sa fille, ayant également conçu sans tâche, l'image de la mère s'entoura parfois comme celle de sa fille, des mêmes emblèmes bibliques de la virginité. Une gravure des *Heures à l'usage du diocèse d'Angers,* publiée à Paris par Simon Vostre (édition de 1510), est très proche de celle de Thielman Kerver. Ces images de l'Immaculée Conception doivent avoir joui d'une vogue particulière parmi les confréries de la Vierge qui fêtaient sa conception ou sa virginité.

Si nous passons maintenant à l'examen des reliquaires, nous y voyons les mêmes métaphores de la virginité traduites avec une sobriété remarquable et un sentiment parfois très délicat. Une des chapelles à reliques de l'hôpital Notre-Dame de Malines nous

(1) *De laudibus sanctissimæ matris Annæ tractatus,* 1494, in-12.

montre la Vierge accueillant dans son giron la licorne blanche, pourchassée par deux chiens, que tient en laisse un ange sonnant l'hallali. A côté d'elle se dresse la fontaine scellée. Le même jardin renferme Moïse se déchaussant devant le buisson ardent, Aaron, l'urna aurea, la porte d'Ezéchiel et Gédéon écoutant les paroles de l'ange.

Au centre d'un second reliquaire est fixée une grande médaille en terre de pipe, retraçant avec beaucoup de saveur l'histoire de la licorne. Elle constitue un accessoire peut-être, mais son choix n'en est pas moins éloquent, quand on compare sa composition avec le jardin clos que nous venons de décrire. La Vierge, qui accueille la bête traquée, est assise dans un jardin clos, où sont réunis tous les symboles bibliques de la virginité. On y lit les métaphores : fons signatus, virga Aaron, vellus Gedeonis, urna aurea, rubus Moysis, porta Ezechiel, hortus conclusus. Au premier coup d'œil, on constate que ce médaillon ne possède aucun des caractères propres à la technique du médailleur. Celui-ci, en effet, aurait réservé l'exergue pour une légende et n'aurait pas encombré sa médaille par une mise en page qui, au point de vue de son métier, doit sembler défectueuse. C'était vers la gravure plutôt qu'il nous fallait orienter nos investigations. Nous avons découvert ainsi parmi les xylographies du xv[e] siècle, non seulement des gravures inspiratrices, mais le type exact qui a servi de point de départ à la confection du médaillon.

C'est une gravure au burin sans pointillages *(metalschnitte)*, conservée au département des Estampes à Paris. M. Henri Bouchot (1) la nomme « *L'Annonciation à la licorne*, *dite l'Hortus conclusus* » et l'attribue à l'école de

(1) Henri Bouchot, *Les Deux cents incunables xylographiques du département des estampes*, N° 145, pl. 79.

l'Artois vers 1440. M. W. L. Schreiber (2) l'appelle « *Le mystère de l'Incarnation* » et date de 1475 le spécimen identique du British Museum de Londres.

Cette gravure représente la Vierge, assise dans un jardin clôturé, et accueillant sur les genoux la licorne blanche. A sa gauche se dresse une citerne hexagone désignée comme la *fons signatus;* à sa droite est étendue la toison humectée, *vellus Gedeonis.* Plus haut se trouve une sorte de vase à baume avec phylactère, portant *urna aurea,* puis une tour avec écriteau, *porta clausortis,* et enfin un autel, garni de verges, dont une verdissante, que, n'était l'inscription *virga Aaron,* on prendrait pour un orgue d'église. A droite, près de la porte, apparaît l'ange Gabriel en chasseur, muni d'une lance et graillant.

La banderole qui s'échappe du cor porte la légende, écrite à rebours : *Ave gracia plena Dominus tecum.* Les trois chiens *castitas, veritas* et *humilitas* tirent sur leurs laisses. A gauche, derrière l'ange apparaît le Père Eternel dans le buisson ardent : *rubus Moys(is).* A droite s'étend une petite ville vers laquelle se dirige la sainte colombe. Le jardin est dénommé *ortus conclusus.*

Notre médaillon semble être l'interprétation fidèle de cette gravure. Les figures toutefois y sont placées en sens contraire de l'estampe. Il n'est pas inutile d'ajouter que le sculpteur anonyme du médaillon a mis dans sa composition plus de cohésion que le graveur et a fait preuve d'une meilleure entente de la perspective. Il appartient encore au xve siècle; la manière dont il a interprété les cassures multiples du manteau étalé de la Vierge en témoignent à toute évidence. Il y a lieu de remarquer pourtant que quatre lévriers y accompagnent

---

(2) W. L. Schreiber, *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle.* Berlin, Albert Cohn, 1893, t. III, p. 101, N° 2481.

le chasseur céleste, au lieu des trois que montre la gravure (1).

Un médaillon coulé en cuivre, ou plus vraisemblablement en bronze, étudié par le Comte Maurin de Nahuys, est très étroitement apparenté à celui qui nous occupe. Le style pourtant trahit une production postérieure qu'on peut fixer au premier quart du XVI[e] siècle (2). Il ne sera pas sans intérêt d'observer que la gravure fut encore copiée très fidèlement, ainsi que nous l'apprend M. H. Bouchot, pour une reliure sortie, en 1495, des ateliers de Simon Vostre. Les moindres détails de l'estampe y furent conservés, mais en sens inverse, tout comme dans notre médaillon (3). Une seconde reliure de la bibliothèque de Rouen reproduit le même sujet (4).

---

(1) L'ange, en réalité, devrait être toujours accompagné de quatre chiens; mais souvent les symboles furent oubliés et trois chiens seulement furent conservés. L'ouvrage mystique : *Des beschlossen Gart des Rosenkrantz Maria von der Menschwurdung Gottes*, Nuremberg, 1505, t. II, p. 106, explique leur présence de la façon suivante : « Les quatre lévriers sont la miséricorde, la vérité, la justice et la paix; mais si la licorne doit être prise par les quatre chiens, ceux-ci doivent être accouplés deux par deux; et bien que la miséricorde et la vérité fussent dans l'origine très opposées l'une à l'autre, elles finissent cependant par se réunir pour saisir la licorne » (voir *Revue de l'Art Chrétien*, 1888, p. 16, op. cit.). Quand le nombre des chiens n'est que de trois, ils sont désignés comme charitas, veritas et humilitas, ou bien comme veritas, misericordia et justitia. La gravure du Brit. Mus., ainsi que nous l'avons vu, porte les noms des trois chiens : castitas, veritas, humilitas, alors que les quatre lévriers du médaillon, accouplés deux par deux, ne sont pas accompagnés de leurs noms symboliques.

(2) Ce médaillon se trouvait dans le cabinet numismatique de feu M. le professeur Andreas Bonn d'Amsterdam, vendu à Utrecht en 1867. Il est reproduit dans le catalogue et décrit sous le n° 1 à la page 75. Le revers portait le jugement de Pâris. Voir *Etude sur un médaillon artistique du XVI[e] siècle, symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme*, par le Comte Maurin de Nahuys (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. II, 1888, p. 311). Cet auteur a perdu la pièce de vue.

(3) H. Bouchot, op. cit., commentaire du n° 145 (Cf. Leber, t. I, n° 154).

(4) Cette reliure recouvre un livre, conservé à la bibliothèque publique de Rouen, et ayant pour titre : *Philippe Pigouchet, les présentes heures à l'usage de Rome furent achevées le XX[e] jour de août l'an 1496*. La tablette supérieure, moulée en une sorte de mastic noir, est ornée du même médaillon, dont quatre



Phot. J. Fourdin

Médaillon de la Vierge à la licorne
(Détail du jardin clos de sainte Anne)

Notre médaillon en terre de pipe ou en plâtre, qui n'est peut-être que le moulage d'un original coulé en bronze, fut-il exécuté d'après la gravure que nous avons décrite, ou plutôt, étant donné le renversement des figures, d'après la planche qui servit à l'impression de celle-ci ? C'est probable. Disons encore que le thème de la chasse à la licorne fut un des plus fréquents que connut le moyen âge. Une cloche, fondue en 1518, par le malinois Georges I Waghevens, pour l'église de Pulderbosch, porte encore le même médaillon, associé à l'effigie du Sauveur, que nous verrons dans un autre reliquaire (1).

La même scène se retrouve encore dans une gravure, proche de celle décrite, et conservée à Dantzig (M. K.) [2]. Elle porte également la vierge et la licorne, l'ange et les divers emblèmes, puis au bas, les légendes suivantes : à gauche, *ortus conclusus soror mea sponsa ;* à droite, *ortus conclusus, fons signatus,* c'est-à-dire tout le 12e verset du *Cantique des cantiques.* Cette gravure date de 1480 environ. Le mystère de l'Incarnation est aussi représenté dans une gravure néerlandaise de 1500, conservée à Nuremberg [G. M] (3). La Vierge, assise près d'une fontaine, croise les mains sur la poitrine. Une licorne, pressée par trois chiens, se réfugie auprès d'elle. L'ange Gabriel maintient la meute et sonne de la trompette. Les sept banderoles sont vides. Nous pourrions citer en

---

segments sont coupés par les inscriptions. De légères différences sont à noter, mais la reliure est plus proche de notre médaillon en plâtre que de celui en bronze. Voir *Encore un mot à propos d'un médaillon artistisque du XVIe siècle,* par le Comte Maurin de Nahuys (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. III, 1889, n° 340, pl. VIII).

(1) *Les Waghevens, fondeurs de cloches,* par le Dr G. Van Doorslaer (Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, 1908, t. X). Ces médaillons mesurent respectivement 12 cm et 9 cm de diamètre.

(2) W.-L. Schreiber, op. cit., t. III, p. 101, n° 2480.

(3) W.-L. Schreiber, op. cit , t. I, p. 301, n° 1019.

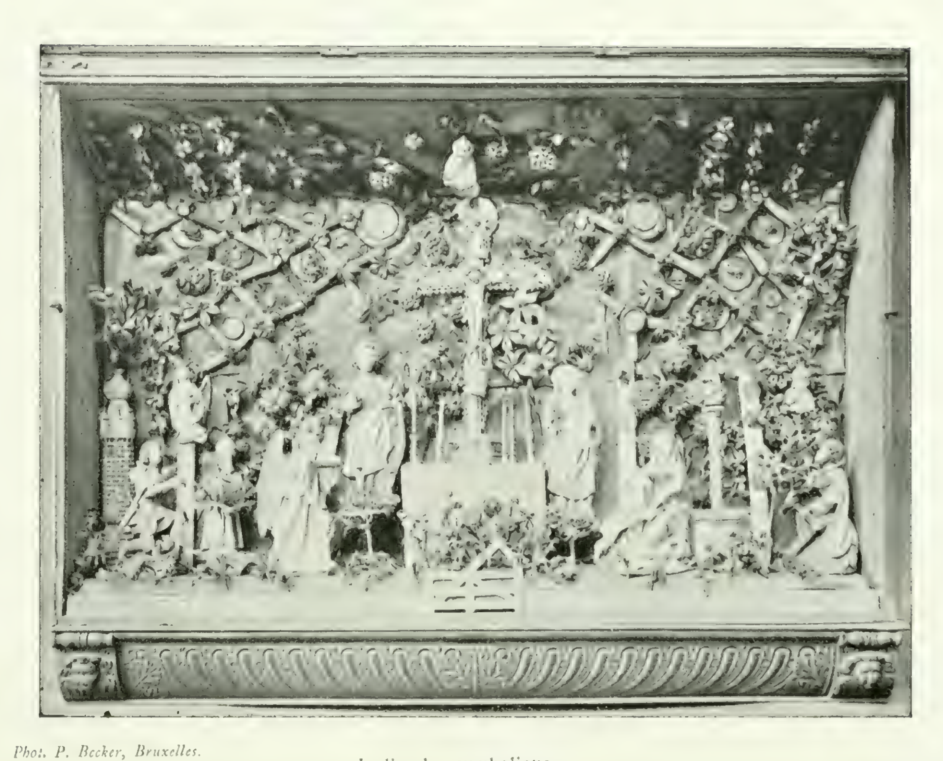
outre la broderie légendaire qui se trouvait, il y a quelques années encore, dans l'église paroissiale de Saint-Martin à Ober-Lahnstein, sur les bords du Rhin (1). Cette pièce, en tous points semblable aux médaillons et aux gravures que nous venons d'examiner, datait du premier quart du XVIe siècle. Elle prouve une fois de plus que cette figuration était pour ainsi dire universelle vers 1500.

La contemplation de ces images de la licorne et celle aussi des gravures, plus significatives encore, de Thielman Kerver, de Lucas de Leyde et de Simon Vostre, donnèrent corps vraisemblablement à la conception du jardin clos. L'idée en prit naissance dans la lecture des ouvrages symboliques si répandus au moyen âge. Ne citons que le livre imprimé en 1505 à Nuremberg, intitulé : *Des beschlossen Gart des Rosenkrantz Maria von der Menschwurdung Gottes,* et où se trouvent expliquées les métaphores et leurs figurations. Ce n'est qu'exceptionnellement pourtant que nous avons trouvé un jardin clos contenant ces nombreux emblèmes de la pureté ou même ce médaillon qui les concentre tous (2). Un

---

(1) *Revue de l'Art Chrétien,* 1888, p. 16, op. cit. Cette broderie, très fraîche de coloration, portait la date 1617, une erreur due sans doute au restaurateur. Elle fut aliénée depuis sa publication pour passer dans quelque collection publique ou privée.

(2) Partout des emblèmes faisant allusion à la pureté, à la chasteté, à la virginité et à la fécondation miraculeuse de la Mère du Christ, pour la plupart tirés de l'ancien testament, comme dans l'enceinte murée (*Cant. des cant.*, IV, ℣. 12), un panier à anse contenant la manne céleste (1. Moïs, Exode XVI, ℣. 13 à 15), symbole de la miraculeuse conception de Marie ; la toison de Gédéon (Juges VI, ℣. 36 et 40), symbole de la fécondation divine ; une tour avec porte fermée, la mystérieuse porte orientale par où l'Eternel est entré (Ezech. XLIV, ℣. 1 et 2) et par où le Rédempteur est venu à nous, emblème de la pureté de Marie ; la verge fleurie d'Aaron placée sur un autel (IV Moïs. Nombre XVII), symbole de la fécondation de Marie sans la participation de l'homme ; une fontaine scellée, bien fermée (*Cant. des cant.*, IV, ℣. 12), emblème de Marie, source de salut, purification, baptême. A l'extérieur de l'enclos, le buisson de mûriers ardent sur le mont Horeb, d'où l'on voit sortir le Père Eternel à



Phot. P. Becker, Bruxelles.

Jardin clos symbolique
(Malines, Hôpital Notre-Dame)

troisième jardin clos ne contient qu'un seul emblème : Daniel dans la fosse aux lions, nourri par le prophète Habacuc. Cette figuration occupe à peu près tout l'espace du reliquaire. D'autres chapelles ne contiennent que des statuettes de la Vierge, de sainte Anne et d'autres saintes, représentant de préférence des vierges illustres dans l'hagiographie féminine, sainte Ursule, sainte Catherine, sainte Barbe, sainte Marguerite, ou encore la chaste sainte Elisabeth de Hongrie, patronne des Hôpitaux.

Il semble bien que la pensée initiale des gravures dont nous avons fait mention, ainsi que des jardins clos auxquels ces gravures semblent avoir donné naissance, ait été la célébration de Marie, en tant que vierge. L'un des reliquaires, que nous examinerons plus en détail, porte en effet sur la barrière du jardin, *tu es ortus cunctis deliciis affluens*... Ce texte s'applique manifestement à l'ensemble représenté ici; or, la Vierge n'y figure qu'en ses symboles. Le *deliciis affluens* s'applique pourtant bien à l'épouse du *Cantique des Cantiques* (1). L'idée de virginité a donc dominé toujours dans la confection de ces chapelles. L'adjonction d'autres Saints et Saintes n'est due sans doute qu'à la corruption de la pensée initiale. Travail de vierges destiné à des vierges, symboles de la virginité offerts à des religieuses qui prononçaient leurs vœux, ainsi que le suggéra le R. P. Peeters en les admirant, ces jardins clos qui respirent toute la paix du béguinage, avec ses frissons, ses palpitations et sa vie subtile, convenaient plus à l'oratoire particulier, à la cellule blanche, qu'à l'église ou à la chapelle du couvent.

mi-corps, la tête entourée d'une auréole (II, Moïs. Exode III, ℣. 1, 5), symbole de la virginité de Marie, restée intacte malgré la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ; enfin, au sommet d'un rocher élevé, on aperçoit un grand château-fort [le ciel]. (Voir *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 313, op. cit.).

(1) Ch. 8, ℣. 5.

II

Origine des jardins clos. Les reliquaires. Représentation du jardin clos dans la gravure et la peinture. Les symboles de la virginité dans la peinture. Mariëngärten ou Gesloten Hoven. Description et étude des jardins clos connus.

Il nous faudrait élucider à présent la question de l'origine pratique du jardin clos, de sa réalisation artistique première et de son évolution. Confessons sans ambages notre ignorance complète à ce sujet. En tant que chapelle fleurie, sa naissance peut remonter bien haut et se confondre avec celle du sentiment de la nature qui, dès le moyen âge gothique et particulièrement depuis la fin du XIVe siècle, préoccupait les esprits. Il est permis de supposer qu'à partir de cette époque et antérieurement peut-être, les religieuses confectionnaient, comme de nos jours d'ailleurs, des fleurettes destinées à orner des crèches ou des reliquaires. Au centre de ceux-ci devaient prendre place de frustes statuettes en bois, pierre, terre-cuite ou cire. Leur valeur artistique, nulle d'abord, s'accrut bientôt, à mesure qu'on y consacrait, sinon plus de soins, au moins plus de talent. Malgré ces perfectionnements très relatifs d'ailleurs, on peut dénier à tous ces objets les qualités qui font la véritable œuvre d'art. Cette indigence esthétique pourtant ne leur enlève pas une valeur décorative et symbolique très réelle, et c'est par là qu'ils aimantent le regard et libèrent l'esprit, qui se perd aussitôt dans les plus candides visions mystiques.

On trouvait autrefois en Flandre et en Brabant un nombre assez considérable de cadres à reliques, enfermant une petite image ou miniature, et des chapelles de la Nativité (crèches) ou de la Passion. A défaut des jardins clos eux-mêmes, rarement conservés, hormis ceux

de Malines, et dont le caractère nous échappe dès lors, voici un extrait d'archives que nous devons à l'obligeance de M. G. Caullet, bibliothécaire à Courtrai. Le testament de Marguerite Tevelin, de Courtrai, datant du 23 septembre 1542, mentionne : « Item ic gheve mijn jouncvrouw Beatrix Strobbe, wewe van Joos van Welseneers, eenen zydenin lochtync besloten in glasen staende tusschen vier pilaren vergult » (1). Ainsi que le fait remarquer M. Caullet, il s'agit ici d'un jardin clos, lochtync, signifiant, en vieux flamand, jardin.

On y peut donc deviner un jardin à la manière de ceux de Malines, en fleurs de soie (zydenin), avec figurines, mais de forme cubique, comme les crèches, enclos, par quatre carreaux fixés entre des colonnettes dorées.

Nous n'en connaissons plus de ce genre. Les chapelles conservées en Flandre, généralement beaucoup plus petites que les jardins clos que nous étudions ici, sont de charmants objets de dévotion, certes, mais le résultat y a trahi l'effort et l'art y entre très rarement en ligne de compte. Plus fréquents encore sont les tableaux d'assez grande dimension parfois et les petits reliquaires portatifs en forme de phylactères, qui datent en général de la 2e moitié du XVIIe et plus souvent du XVIIIe siècle.

De minuscules reliques, sous bandelettes à inscriptions, y ornent un fond filigrané à l'aide de découpures de papier doré ou de couleur voyante, capricieusement enroulées. M. Pierre Dubois nous en signale également de cette catégorie dans le département de la Somme, et notamment à la chapelle de l'hospice de Rue. « Des verres colorés, de fausses perles, des coquillages, toute une bizarre bimbeloterie, rehaussent (?) ces compositions, qui n'ont rien de commun avec l'art ». Le savant archéo-

(1) *Minutes notariales de Coc, aux Archives de Courtrai.*

logue n'en connaît point qui soient antérieures au XVIIe siècle, quoiqu'il ait pu en exister. La plupart datent du XVIIIe siècle. Il en est de même pour les autres régions de la France et pour notre pays. Si leur nombre doit avoir été considérable autrefois, bien peu de ces reliquaires ont survécu au mépris en lequel les tenaient les générations précédentes. Le goût du folklore sauva les derniers (1). Il en est de délicieux; généralement pourtant ils ne charment que par leur extrême naïveté. On en trouve aussi dans le midi de la France, mais surtout dans les pays du Sud, et nous nous rappelons en avoir vu il y a près de vingt ans en Espagne, en Italie et en Sicile, dans lesquels la Virgen ou la Madonna trône entre de pauvres fleurs de cire ou de papier. Dans les moments de détresse, la dévotion naïve ou la bigoterie intéressée allument devant ces icones vénérées de fumeuses chandelles.

Malgré l'existence de ces reliquaires vitrés dans toute l'Europe chrétienne, nous croyons que, dans leurs formes plus parfaites, avec leurs jolies statuettes et leurs fraîches floraisons, ceux de l'hôpital Notre-Dame de Malines constituent une exception. Ils n'ont, à notre connaissance, jamais été dépassés, ni même égalés. Nous nous trouvons ici en présence d'une industrie privée et essentiellement locale (2). Il serait téméraire, en effet, de leur comparer les timides essais dont des spécimens se retrouvent encore par ci par là dans les couvents ou

(1) On en trouve une collection très importante au Musée de Folklore, d'Anvers. M. le curé SLOSSE, de Rumbeke (Roulers), en possède huit à fleurons de papier, qui datent de la fin du XVIIe ou du début du XVIIIe siècle, et un neuvième, à fausses reliques, qui remonte au XVIe siècle.

(2) M. le chanoine VAN CASTER, l'archéologue malinois bien connu, nous signale deux jardins clos du type malinois, qu'il croit avoir vus, il y a de nombreuses années déjà, à l'église de Calcar (Allemagne). Il les suppose de provenance malinoise. Nous nous sommes adressé en vain à cette localité pour avoir quelques renseignements complémentaires.

dans les béguinages et où des fleurs sans caractère et des fioritures de papier découpé encadrent d'affreuses poupées de cire, habillées de soies criardes et parées de perles versicolores.

Des religieuses à l'esprit simpliste, au cœur tendre, à l'âme puérile, ont pu réaliser ces objets de folklore, mais il fallait une observation neuve et une imagination féconde pour penser ces compositions malinoises, où fleurs, fruits, pampres et symboles charment le regard et emportent l'esprit vers les poétiques récits des légendes bibliques. La pensée première de la conception et de la réalisation des chapelles malinoises dérive-t-elle du tableau du Musée de Bruxelles ou remonte-t-elle à quelque image plus ancienne, à quelque miniature inconnue? Nous avons vu que des gravures, représentant la chasse à la licorne, antérieures à la Vierge de 1505, réunissaient les mêmes symboles de la pureté de Marie. L'idée de grouper ces emblèmes était enclose, c'est entendu, depuis le XIIe siècle déjà, dans la prose liturgique même, et les gravures de Thielman Kerver et de Lucas de Leyde (?) ne sont que l'illustration littérale des litanies de Lorette à la très Sainte Vierge. Une coïncidence assurément curieuse est l'existence de ces jardins clos malinois et la découverte, à Malines, du célèbre bois de 1418, conservé au cabinet des Estampes, à Bruxelles (1), et qui semble être le prototype gravé de l'*Hortus conclusus*. La Sainte Vierge

---

(1) W. L. SCHREIBER, op. cit., t. III, p. 348, n° 1160. Cette gravure porte sur la herse la date MCCCCXVIII; une cheville, fixant le tirant de la barrière, est, de l'avis de certains critiques, une surcharge, après grattage de la lettre L. La gravure daterait ainsi de 1468, ce qui est corroboré, disent-ils, par la présence de filigranes en usage durant le dernier tiers du XVe siècle. Il existe une copie de cette gravure, découverte à Saint-Gall (SCHREIBER, n° 1161). Le commandant ED. DE WITTE, qui a étudié spécialement les filigranes, ne partage nullement cet avis. Suivant lui, rien ne s'oppose, du fait du papier, à conserver la date de 1418.

avec l'Enfant est assise, entre quatre vierges, dans un jardin entouré de palissades avec herse, pareille à celles qu'on retrouve dans les chapelles malinoises.

Autre coïncidence : ce bois de 1418, par la technique, se rapproche étonnamment de la gravure qui a servi de modèle au sculpteur du grand médaillon de la licorne. La sainte Marguerite de la première gravure est très semblable à la Vierge à la licorne de la seconde.

Nous ne voulons pas déduire de là qu'il y ait eu provenance commune, mais nous demander simplement si le sculpteur du médaillon et les auteurs des reliquaires n'eurent pas sous les yeux toutes ces gravures, et si Malines ne fut pas un des centres producteurs de ces images.

Cette manière de grouper la Vierge avec des Saintes dans un jardin eut du succès, et le thème en fut répété à l'infini, prenant généralement pour prétexte, comme dans le bois de Malines d'ailleurs, le mariage mystique de sainte Catherine. Le maître E. S., nous donna un petit et un grand *hortus conclusus* (1). Des panneaux peints aussi multiplièrent ce sujet. Ne citons que ceux de Memling, de Gérard David et les travaux d'école qui s'y rattachent.

Quant à la madone au jardin, on en trouve de nombreux exemples chez les peintres primitifs flamands et allemands. *La Vierge dans un jardin de château,* de la collection Stephenson Clarke, Hayward's Heath, attribuée à Thierry Bouts (2), la *Vierge devant une haie vive de roses,* de Martin Schöngauer (église Saint-Martin, à Colmar), la *Vierge à la fontaine,* doublement symbolique

---

(1) Max Lehrs, *Geschichte und kritischer katalog des Deutschen, Niederlandischen und Französischen kupferstichs im XV jahrhundert.* Wien, 1910. Gesellschaft für vervielfältigende kunst, t. II, pp. 137 et 152, Pl. 60 et 50.

(2) Arnold Goffin, *Thierry Bouts.* Bruxelles, Van Oest et C°, 1907.



Phot. J. Fourdin.

Jardin clos avec Daniel dans la fosse aux lions
(Malines, Hôpital Notre-Dame)

peut-être, de Jean van Eyck (Musée d'Anvers) et sa variante, devant un jardin touffu du Musée de Berlin, voilà quelques exemples entre beaucoup d'autres de cette conception poétique. *La Vierge sous la treille* s'y rattache indubitablement. M. Schreiber croit pouvoir fixer la provenance de celle-ci au Bas-Rhin. C'est là, en effet, qu'on trouvait des chapelles lui consacrées, entr'autres la vieille église de Warburg (près Cassel), au nom de « Maria in Vinea ». Il y a un peu de tout cela dans nos jardins clos, mais ces œuvres cependant n'ont pu exercer aucune influence directe sur la confection des reliquaires malinois.

Un tableau s'apparente plus étroitement, tout au moins par le choix des symboles, à l'un des jardins clos de l'hôpital de Malines. C'est le célèbre triptyque inachevé de la collection Helleputte, à Louvain, défiguré par les repeints, et qui semble être le chant du cygne de Jean van Eyck (1). Les volets, se renfermant sur l'image centrale de *la Vierge au donateur* représentent, en effet, le buisson ardent, la toison de Gédéon, la verge d'Aaron et la porte fermée d'Ezéchiel. Voilà, confirmée par une œuvre qui semble dater de 1441, l'ancienneté de ce thème symbolique en Flandre. Deux volets de triptyque, de la collection Ch. T. D. Crews, à Londres (2), qu'on pourrait attribuer à Albert Bouts, représentent le buisson ardent et la toison de Gédéon. Passavant (3) cite une gravure du maître de 1464, ayant pour sujet les mêmes figurations : Moïse se déchausse devant la figure du Christ, et Gédéon, en armure complète, reçoit à genoux les instructions de l'ange. Seul,

---

(1) Exposition des Primitifs flamands, à Bruges, 1902, N° 14.

(2) Exposition des Primitifs flamands, à Bruges, 1902, N° 41.

(3) J.-D. PASSAVANT, *Le Peintre graveur*. Leipsic, Rudolph Weigel, 1860, t. II, p. 13.

pourtant, le tableau du Musée de Bruxelles nous donne, au même titre que les images gravées, cet ensemble d'éléments qu'on retrouve dans les reliquaires vitrés.

Nous croyons que l'influence toutefois fut plutôt littéraire que visuelle. Certes, des œuvres comme le tableau du Musée de Bruxelles et les gravures qui s'y rattachent ont pu inspirer l'artiste qui modela le médaillon de *la Vierge à la licorne;* mais le groupement de figurines symboliques que nous relevons dans le grand jardin clos de l'hôpital Notre-Dame, dût provenir d'une autre source d'inspiration, recueillie dans des tableaux isolés et surtout dans les écrits de l'époque. Ces œuvrettes sculptées : la Vierge à la licorne et l'ange avec la meute, Gédéon écoutant l'ange, Moïse se déchaussant devant le buisson ardent, ou encore la tour d'Ezéchiel, la fontaine,... n'existaient pas dans le commerce. Seules, les statuettes de sainte Anne, de la Vierge et de différents saints et saintes, couramment vénérés en nos régions, étaient d'un écoulement facile et se trouvaient toujours aux ateliers producteurs pour l'exportation. Les sujets emblématiques devaient faire l'objet de commandes particulières, nettement déterminées. Un jardin clos, comme celui que nous appelons le grand reliquaire symbolique, ne peut donc être le résultat de l'heureuse juxtaposition de divers objets réunis par le hasard. Il est le fruit d'une intention arrêtée, d'une pensée claire, d'un but défini, que la religieuse, qui s'adressait à l'imagier fournisseur, puisa aux vives sources de la littérature mystique du moyen âge. Le sculpteur, lui, avait pour le guider la riche iconographie chrétienne qui, inventée par les clercs, embellissait nos églises en peintures, en vitraux et en bas-reliefs de pierre savoureusement taillés.

Quant aux gravures qui propagèrent le plus efficacement les données iconographiques, n'ont-elles pas vu le

jour, souvent, ainsi que le supposent MM. Ruelens et Schreiber (1), au sein de congrégations religieuses, regardées à juste titre comme des jardins de Marie « *Mariëngärten* », et que le culte fervent pour l'Immaculée Conception a multipliés en nos régions. En 1411, un « *gesloten hof* » fut fondé à Hérenthals (2); des « Mariëngärten » existaient à Ruremonde, à Bois-le-Duc et ailleurs. Ne semble-t-il pas naturel que l'amour de la nature et le culte pour la Vierge, qui tous deux régnaient souverainement à cette époque, aient donné naissance, par leur fusion, aux jardins clos dont nous admirons aujourd'hui les derniers spécimens?

Les béguinages (begijnhoven) aussi étaient des refuges de paix propices à l'éclosion de ces reliquaires fleuris. Nous avons noté plus haut l'idée du Rév. P. Peeters à ce sujet. Et l'inscription qu'on peut lire sur la porte d'entrée monumentale du béguinage de Diest « H. MAR, Besloten. hof. cant. 4 — Comt. in. mijnen hof — mijn suster. bruijt. cant. 5. — 1675 » semble bien confirmer cette hypothèse. La présence dans tout béguinage d'un calvaire ou autel et d'un puits ou fontaine, si étrangement conforme avec la description du jardin de Jérusalem, suivant Adrichomius (3), n'a-t-elle pas engendré la pensée initiale qui remplaça parfois les statuettes de la Vierge par un calvaire ou par un autel avec crucifix? Il

(1) SCHREIBER, op. cit., t. III, p. 349. Commentaire de la gravure n° 1418. — RUELENS, *Documents iconographiques et typographiques*.

(2) Il est intéressant de noter à ce sujet que le *Hortus conclusus B. Mariæ Virginis*, de Hérenthals, fut fondé en 1411, à l'aide de quelques religieuses tirées du prieuré de Leliëndael (Val des Lis), à Malines. Voir à ce sujet, *Le Grand théâtre sacré du duché de Brabant*. La Haye, Gérard Block, 1734, t. I, p. 81, et ANTONI SANDERI, *Presbyteri chorographia sacra Brabantiæ, 1726*, t. I, pp. 411 et 412. Il n'est pas sans intérêt non plus de signaler l'existence d'un de ces reliquaires à Hérenthals. Nous verrons plus loin que la statuette en est malinoise. Les fleurs pourtant ont quelque chose de plus séché, de plus stérilisé. Ne seraient-elles pas de confection étrangère à Malines, d'Hérenthals peut-être?

(3) Voir la note 1 à la page 5.

est certain d'autre part que plusieurs de ces reliquaires étaient destinés aux sœurs hospitalières de Malines et peut-être confectionnés par elles.

Les inscriptions que portent les volets peints du jardin clos au calvaire le prouvent indubitablement. La présence de sainte Elisabeth de Hongrie dans d'autres chapelles corrobore cette hypothèse, que la conservation en ce couvent de nombreux reliquaires fleuris n'est pas pour infirmer.

Ce jardin au calvaire nous apprend, par les portraits peints sur les volets, que ces jardins clos étaient bien des objets de dévotion à destination nettement déterminée. L'identité des personnages représentés sur les volets, établie par les inscriptions, fournit même la date approximative de l'œuvre. Nous savons, en effet, que la reformation de l'hôpital Notre-Dame de Malines fut confiée, en 1508, à Cornelia Andries et à deux autres sœurs de l'hôpital de Bruxelles. Cette religieuse devint supérieure en 1518 (1). Or, elle figure sur le volet gauche comme telle. Nous savons qu'elle mourut en 1528; c'est donc entre ces deux dates, et plutôt vers la dernière, que se place la confection du jardin clos. Le revers porte, en effet, Josina van Ceulen, la première sœur admise en 1509, après la reformation, et elle y semble avoir atteint l'âge mûr. D'autre part, le volet droit porte à l'endroit le régisseur Peeter van Steenwinckel, qui mourut en 1525, et au revers Martin Avonts, son successeur. Nous savons donc que ce jardin clos fut achevé entre 1525 et 1528. Les autres reliquaires, celui de sainte Anne notamment, avec volet, représentant deux religieuses présentées par sainte Catherine, et celui de sainte

(1) *Opbouwen van den Beijaerd des Gasthuys, 1571.* Manuscrit appartenant à M. Fr. De Blauw, de Malines, p. 5.

Nous trouvons ici la liste des religieuses admises à l'hôpital, complétée jusqu'aux temps actuels.

Ursule, avec volets, nous montrant un prêtre patronné par saint Jacques le Majeur et deux religieuses, sous la protection de sainte Marguerite, confirmeraient sans doute notre manière d'expliquer l'origine des chapelles à reliques malinoises, s'il nous était donné de découvrir un jour les noms de ces sœurs hospitalières.

La donatrice étant assez généralement patronnée par la sainte dont elle porte le nom, il nous est loisible de supposer qu'une des deux religieuses est une Catherine, l'autre une Elisabeth ou une Anne, ces deux dernières saintes figurant en statuette dans le reliquaire. Le nom de Catherine est trop fréquent dans la liste des religieuses de l'hôpital pour qu'il soit possible de rien déterminer. Nous croyons pourtant, vu l'attitude de la sainte, qu'elle protège plutôt la jeune sœur placée au deuxième rang. Quant à l'autre religieuse, on pourrait y voir alors une Elisabeth, peut-être Lysbeth 's Winters, professée en 1480, et qui mourut en 1557, ou plutôt Anna van Mokenborgh, qui succéda, en 1528, à Cornelia Andries, comme supérieure du couvent.

Nous nous buttons à la même incertitude pour le reliquaire de sainte Ursule. Manifestement ici, c'est la religieuse la plus âgée que sainte Marguerite patronne. Or, nous ne relevons qu'une sœur répondant à ce prénom. Elle entra au couvent en 1468, et se nomme Margeriet Puers. Nous ignorons la date de sa mort. Quant à sa jeune compagne, n'est-ce pas Lysbeth 's Winters, admise comme religieuse en 1480? Mais ce jardin clos, de par ses statuettes et ses volets peints, semble dater du premier tiers du XVIe siècle.

Il est vraisemblable que des portraits analogues ornaient les volets des reliquaires d'Hérenthals et de Baelen-sur-Nèthe. Le fait de trouver en ces endroits des jardins clos de provenance malinoise s'explique sans doute par la mission de réformation confiée par l'évêque

de Cambrai, à des religieuses de l'hôpital de Malines, une première fois en 1528, à l'hôpital d'Hérenthals, et en 1552, à celui de Gheel.

*
* *

Il ne sera pas inutile de donner ici la description détaillée de ces chapelles symboliques. Il nous suffira à cet effet de reprendre, en l'amplifiant quelque peu, le texte de l'inventaire scrupuleux qu'en fit M. James Weale dans le catalogue de l'exposition d'art religieux, organisée à Malines en 1864. L'indifférence sincère ou affectée que professaient alors pour ces objets de Folklore les archéologues et les amateurs d'art ne fait que mieux comprendre tout le mérite qu'a eu le savant critique en prenant au sérieux ces modestes professions de foi d'un autre âge. Pour la clarté de notre exposé, nous croyons utile de dénommer ces chapelles d'après leur sujet ou d'après les figurines principales qu'elles contiennent.

Jardin clos de sainte Ursule (h. 133, l. c. 98, v. 36 cm.). — Au milieu d'un jardin de fleurs en soie et en argent et or de Chypre se trouvent trois statuettes en chêne doré et polychromé, représentant sainte Ursule, sainte Elisabeth de Hongrie et sainte Catherine. Entr'elles sont placées les figurines minuscules de la Madeleine agenouillée et du Christ jardinier. Sur le fond fleuri sont appliquées diverses reliques, témoignages touchants d'une foi naïve, à preuve la patte ergotée du coq de saint Pierre.

Des médaillons de la Véronique, de saint Barthélemy, de saint Corneille, du *noli me tangere,* et diverses fanfreluches décoratives se mêlent aux fleurs. Une barrière dorée ferme le riant enclos. Un arc à doucines, orné de crochets épanouis, couronne le reliquaire sur lequel se

referment deux volets peints. Celui de droite représente un prêtre vêtu de noir, agenouillé devant un prie-Dieu sculpté. La figure de saint Jacques le Majeur, debout derrière lui, se silhouette sur un paysage accidenté. Le panneau de gauche montre, dans la contrepartie de ce paysage, deux religieuses de l'hôpital protégées par sainte Marguerite. Ces peintures ne sont pas sans mérite et datent, à juger de la technique et des costumes, du premier tiers du XVIe siècle.

La statuette de sainte Ursule est particulièrement intéressante. Protégeant ses compagnes sous son manteau, à la manière de la Sainte qui occupe une des faces de la célèbre châsse de Memling, elle tient d'une main les flèches et de l'autre un livre ouvert. Un dizain de chapelet, à noix sculptée, pend à sa ceinture. La petite sphère semble représenter un de ces rares buis microscopiques, s'ouvrant par le milieu et enfermant tout un monde de figurines. Sa présence ici n'est pas pour infirmer la thèse développée au récent Congrès archéologique de Malines, par M. Jos. Destrée, qui considère cette ville comme un des centres producteurs possibles de cette industrie microcosmique. Ainsi que nous le verrons plus loin, les socles de ces trois statuettes portent la signature *Doermael*.

Jardin clos de sainte Anne (h. 148, l. c. 120, v. 54 cm.). — Comme dans le reliquaire précédent, trois délicieuses statuettes occupent les niches, simulées en colonnettes de papier enroulé, qui soutiennent une floraison luxuriante en soie et argent et or de Chypre. Sainte Anne portant la Vierge et l'Enfant y est placée entre saint Augustin et sainte Elisabeth de Hongrie. Ces figurines, profusément dorées, sont à ranger parmi les créations les plus gracieuses de l'école brabançonne du début du XVIe siècle.

Au-dessus de sainte Anne est fixé le grand médaillon polychromé, d'une composition charmante, dont nous avons cherché à fixer l'origine. La Sainte Vierge, assise dans un jardin entouré d'un mur crenelé *(hortus conclusus)*, reçoit dans son giron la *licorne* blanche. Avec sa chevelure qui mousse sur les tempes, sa robe décolletée, plissée autour de la taille, et son manteau bleu largement étalé, se brisant en mille plis, cette délicieuse jeune fille a toute la grâce de la sainte Barbe de Jean van Eyck.

Au dehors, un bel ange, porteur d'une lance, cherche à maîtriser une meute de chiens en arrêt. Il sonne la trompette, d'où sort une banderole portant ces mots : *Ave gracia plena, Dominus tecum*. Le jardin est orné des divers emblèmes de la pureté : *Fons signatus, — virga Aaron, — vellus Gedeonis, — urna aurea, — rubus Moysis, — porta Ezechiel*. Cette médaille de la licorne a toute la poésie, mais en grâce plutôt qu'en âpreté, de celle exécutée en 1447 pour Cécile de Gonzague par Pisanelli ; ce dernier, technicien infiniment plus habile pourtant, représenta la jeune vierge à demi-nue dans un paysage aride, à côté de la licorne couchée, symbolisant ainsi l'innocence et la chasteté de la jeune religieuse. Jamais le récit des *Bestiaires* n'eut meilleur illustrateur que notre médailleur anonyme. Deux anges adorateurs maintiennent autour de cette médaille une fraîche couronne de fleurs. Et dominant cet ensemble, la Sainte Vierge couronnée, debout sur le croissant, entourée d'une auréole et tenant entre ses bras l'Enfant Jésus, monte au ciel, portée par quatre anges et accueillie par le Père Eternel bénissant. La caisse, fortement moulurée, se termine à sa partie supérieure par un arc à doucines. Deux volets peints en allègent l'aspect. Le panneau de droite représente saint Jérôme en prière, celui de gauche deux religieuses protégées par sainte Catherine.



Phot. J Fourdin

Jardin clos au Calvaire
(Malines, Hôpital Notre-Dame)

Jardin clos symbolique au Christ saignant entre Marie-Madeleine et saint Jean (h. 126, l. 141 cm.). — Ce reliquaire, composé d'une lourde caisse en chêne, de style renaissance, dépourvue de volets, a plus souffert que tous les autres. Le jardin a été impitoyablement bouleversé et ravagé par le temps et les déplacements sans doute. Depuis l'époque où James Weale le décrivit, des vides se sont produits, des banderoles ont disparu. Les statuettes pourtant ont conservé leur fraîcheur première. Au centre se dresse l'autel surmonté d'un crucifix, où meurt le Christ. Un petit seau semble suspendu à la croix pour recueillir le Saint Sang. En réalité, nous croyons que c'est l'*urna aurea* changée de place par une main inavertie (1). A droite se tient saint Jean, un calice à la main. Sur la banderole qu'il portait, on lisait : *Dominus tecum virorum fortissime.* A gauche se trouve Marie-Madeleine. A droite, un ange graillant, maintenait une meute de chiens, mutilée aujourd'hui ; de la trompette sortent ces mots : *Ave gratia plena Dominus tecum.* La licorne pourchassée se réfugie sur le sein de la Vierge, accroupie à droite. A côté d'elle s'élève une fontaine dorée dont la colonnette losangée porte une petite figure féminine. Celle-ci tient un blason, d'or à trois pals de gueule. Ce sont les armoiries de Malines. James Weale y lut encore une banderole : *Ave virgo decora facie cujus oblectatus est specie Reynosceron summe potentie sum captus tue munditie.* Moïse se déchaussant devant le buisson ardent occupe l'extrême gauche. A droite se tient Aaron et à côté de lui Gédéon, jeune guerrier en armure, écoute, un genou à terre et les mains jointes, les paroles de l'ange. La porte d'Ezéchiel occupe

(1) Ce seau ou panier à anse est peut-être la *manna cœli*, don du ciel reçu dans le désert, symbole de la miraculeuse conception de Marie (Exode XVI, ℣. 13, 14, 15).

le fond. De nombreux objets décorent le champ du reliquaire, entr'autres une figure de madone peinte sur verre, deux *Agnus Dei,* des médailles estampées de l'Annonciation, de sainte Barbe, de saint Sébastien, de saint Jean l'Évangéliste, d'autres saints, et, comme toujours, de nombreuses reliques. Une barrière clôture le jardin ; on y lit : *Tu es ortus cunctis deliciis affluens multisq divitiis Nullis umq tactus spurciciis gignes florem refectum gratiis.* La bande de devant porte, entre des écussons à divers emblèmes de la Passion, la légende suivante : *Reynosceron forti imperio egressus de celi palacio Virginis mansuescit in gremio nos veneni purgans a vicio.*

Jardin clos avec Daniel dans la fosse aux lions (h. 88, l. c. 73, 5, ÿ. 24, 5). — Cette chapelle, de forme rectangulaire, à base ajourée d'une frise à quatrefeuilles et portée par deux pattes à trois griffes, est garnie d'un crêtage de style gothique flamboyant, auquel s'accrochent deux écussons nus. Le centre du jardin est occupé par une composition assez vaste représentant Daniel dans la fosse aux lions, secouru par un ange. Celui-ci enlève par les cheveux le prophète Habacuc, portant un panier de pain et un chaudron d'eau. A droite de ce groupe, en chêne doré et polychromé, est placée une statuette d'albâtre représentant sainte Anne tenant sur le bras droit l'Enfant Jésus, sur le bras gauche la Vierge nue ; de l'autre côté est assis un saint Jérôme en albâtre, de taille grossière.

Ces deux figures sont rehaussées de polychromie. Deux statuettes minuscules en bois polychromé sont placées entre les fleurs qui ornent les côtés du reliquaire. Le champ en est garni de toute la bimbeloterie coutumière. Deux médaillons sont particulièrement intéressants. L'un, au buste de Notre-Seigneur de profil, porte la légende *JHS. XPC. Salvator Mundi,* et semble d'origine

italienne, ressemblant bien au Christ de profil du Musée de Berlin, attribué, sans raison d'ailleurs, à Jean Van Eyck (1). L'autre médaillon, avec représentation de l'Enfant Jésus nu, assis sur un coussin et tenant des deux mains la croix à laquelle est suspendue la couronne d'épines, le tout se détachant sur un fond ramagé, porte une longue banderole. On y peut lire : *In. namen. jhesus. beugen. sich. alle. knye.* etc. (2). Il n'a pas, au même titre que le précédent, les caractères de la médaille, mais semble plutôt une copie en bas-relief d'une gravure flamande ou allemande. Nous relevons encore dans cette chapelle un médaillon de cire à la Résurrection, un *Agnus Dei*, une Tentation de saint Antoine, imprimée sur coton, des médailles estampées, minuscules et de formes diverses, représentant saint Antoine de Padoue. Tout un monde d'oiseaux anime le jardin fleuri. Sur les volets sont peintes les figures de saint Pierre et de saint Jean l'Evangéliste.

Jardin clos au Calvaire (h. 108, l. c. 89, v. 38 cm.). — De forme carrée et de style renaissance, une frise de pampres en ajourant la base, cette chapelle à reliques ne présente pas, au point de vue des statuettes,

(1) C'est la copie fidèle, en terre de pipe ou en plâtre, le moulage peut-être, d'une médaille très répandue vers 1500. Il en existe un très bel exemplaire en bronze, daté de 1492, au Cabinet des Médailles, à Bruxelles. Un autre exemplaire, non daté, est conservé dans la collection Mayer-Van den Bergh, à Anvers. Elle est associée aussi au médaillon de la licorne sur la cloche que Waghevens fondit en 1518, pour l'église de Pulderbosch.

(2) Le chanoine Schnutgen, dans *Zeitschrift für Christliche Kunst*, 1910, p. 314, publie, sous le titre : *Spätgothisches Tonmedaillon als Andachtsbildchen*, un fond de tonnelet de 85 mm. de diamètre, identique à notre médaillon en plâtre. Il croit pouvoir en fixer l'origine au Bas-Rhin et le dater de 1500 environ. Il y a dans les deux exemplaires une ressemblance absolue, jusqu'en leurs moindres détails. La suite du texte emprunté à Phil. II, 10, y est également peu déchiffrable. Ce fond de tonnelet se trouve dans une collection privée d'Anvers. Cf. aussi *Sint Lucas*, janvier 1911.

la même importance que les précédentes. Au milieu du jardin est placé, entre les figurines de la Vierge douloureuse et de saint Jean éploré, un Christ en chêne très délicatement sculpté. Le piédestal de la croix porte le mot *Cornielis*. Le fond fleuri est orné de reliques et de médaillons du Sauveur, de Notre-Dame de Hal, de saint Quentin de Louvain et d'autres objets de piété. Le jardin est clôturé d'une petite barrière et d'une bande de parchemin, qui porte la légende : *XPS is voor ons ghestorve in grot noot in den berch van Calvarie die alder bitterste doot : en IHS wonde is ons ghenade ende verlatenisse van onsen misdaden en sonden.* Des carreaux plombés ferment la chapelle, qui porte deux volets peints. A droite, un prêtre agenouillé, vêtu de la chape et portant sur le bras l'aumusse, est accompagné de saint Pierre. L'inscription le désigne comme : *Heer Peeter van Steenwinckele van der reformatien die ierste rentmeester die gebuerde altera Innocentum anno XV^c VIII* (1). A gauche, la religieuse, assistée de saint Corneille, est : *Suster Cornelia Andries vander reformatien die ierste moeder.* Les revers des panneaux portent à droite un prêtre et saint Martin : *Heer Marten Avonts, priestere van der reformatien die twie rentmeestere;* à gauche, une religieuse et saint Josse : *Suster Sozyne van Coolen van der reformatien die ierste suster.*

Jardin clos avec Christ en croix (h. 57, l. c. 47, v. 21 cm.). — De dimensions beaucoup plus réduites, ce

(1) C'est-à-dire sieur Pierre van Steenwinckel, le premier régisseur après la reformation de l'hôpital, qui eut lieu le jour après les saints Innocents, l'année 1508. Ce prêtre n'était pas le directeur du couvent. Nous savons, en effet, que Jan van Paesschen, Frère de Notre-Dame, remplissait ces fonctions depuis 1513, alors que Pierre van Steenwinckel demeura régisseur jusqu'à sa mort, en 1525.

O. L. Vrouwe gasthuys, te Mechelen (Gazet van Mechelen, 1861). Article écrit par le chanoine J. Schæffer, et reproduit dans le recueil de tous les articles y publiés par cet auteur, en 3 volumes, t. II, p. 128).

reliquaire n'est intéressant que par les fleurs qui le décorent. Un crucifix en chêne sculpté et polychromé en occupe le centre. Deux petits volets peints avec figures de la Vierge et de saint Antoine se referment sur la caisse, surmontée d'un crêtage ajouré.

Ces six chapelles à reliques appartiennent à l'Hôpital Notre-Dame de Malines. Cet établissement en possède une septième, beaucoup moins intéressante, plus fruste et de composition bien plus tardive; c'est le

Jardin clos avec la Sainte Vierge (h. 51, l. c. 40, v. 17 cm.). — Dans une niche cintrée, entourée de fleurs de papier découpé et de reliques trop régulièrement présentées, se trouve une statuette en chêne de la Sainte Vierge, debout et couronnée.

Cet arrangement semble dater du XVIIIe siècle et remplacer une composition fleurie plus ancienne, abîmée et détruite.

Sur les volets sont peints, à droite une Piéta, à gauche le donateur, à genoux devant un prie-Dieu, sur lequel repose un livre ouvert où on lit : *Auxilium meum in Domino 1539*. Le drap dont est recouvert le prie-Dieu porte un écusson : écartelé au 1 et au 4 d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable, et au 2 et 3 d'or à trois fasces de sable, au chef à un lion passant de gueules.

Le jardin clos avec la Vierge à la poire, de l'église du Béguinage de Hérenthals, présente plus d'intérêt pour notre étude. Il est, en effet, très étroitement apparenté, par la statuette tout au moins, à celui de sainte Ursule. La Vierge portant l'Enfant, auquel elle offre une poire, occupe le milieu du jardin, formé de fleurs en soie et en argent et or de Chypre. Celles-ci présentent un aspect de flore séchée, plus fantaisiste,

mais pittoresquement variée pourtant. Diverses reliques et banderoles à inscriptions garnissent le fond. La caisse (h. 90, l. 54 cm.) est ornée au bas d'une frise de trèfles flammés et repose sur deux pattes à quatre griffes. Le crêtage du dessus est découpé en quatrefeuilles et fleurons. Cette chapelle, peinte à l'imitation de marbre rouge, porte encore les gonds qui soutenaient les volets perdus (1).

Jardin clos de l'église de Baelen-sur-Nèthe. — De dimensions plus petites que la précédente (h. 42, l. 33 cm.), cette chapelle à fleurs de soie et de métal lui est étroitement apparentée. La caisse, de style gothique, a perdu son crêtage et ses volets.

Elle contient cinq statuettes de bois polychromé et doré, la Vierge portant l'Enfant, sainte Marguerite et trois figurines moins importantes : sainte Barbe, saint Jacques le Majeur et un saint évêque. Un *Agnus Dei,* des médailles et un petit crucifix en albâtre ornent le fond fleuri. Ce n'est plus ici la profondeur du symbole à laquelle visa l'artiste ; ce qui devait faire l'allégresse des âmes, c'était le vif éclat des floraisons et la radiance des statuettes dorées. Ce sont là naïveté initiale et subtilité inconsciente peut-être, que l'art religieux ne répudia jamais (2).

Jardin clos de l'église de Saint-Léonard. — M. le curé Wabbes, un collectionneur éclairé, nous signale dans son église de Saint-Léonard un grand jardin clos, malheureusement ravagé et remanié au cours des siècles. De forme rectangulaire et de dimensions consi-

(1 et 2) Ces jardins clos sont reproduits aux pp. 52 et 390 de l'excellent *Inventaire des objets d'art conservés dans les établissements publics de la province d'Anvers,* dressé par M. F. Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.



Phot. J. Fourdin

Sainte Anne
(Détail du jardin clos de sainte Anne)

dérables, ce reliquaire se divise, comme la plupart de ceux de Malines, en trois compartiments, dont chacun est occupé par une statuette dorée et polychromée. Au centre est placé saint Léonard, coupé aux genoux, la plus intéressante des trois figurines; à droite saint Augustin et à gauche sainte Elisabeth de Hongrie, œuvrettes sans caractère, d'un faire mou, datant de la deuxième moitié du XVI[e] siècle. Le bas de la caisse est orné d'une bordure formée de huit petits bas-reliefs quadrangulaires, représentant des scènes très animées de la Passion. En réalité, ce sont huit petites stations d'un chemin de la croix, exécutées en terre de pipe. Ces compositions minuscules, agencées avec une grande habileté et un sens très particulier du pittoresque, datent du XV[e] siècle. Le modelé en est fort délicat, et il est regrettable que la terre blanche ait été barbouillée en partie de couleurs appliquées sans grand soin. Nous avons successivement le Christ au jardin des Olives, le Christ devant Pilate, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de la croix, le Calvaire, la Descente de croix et l'Ensevelissement.

Sous le saint Léonard, est fixée une petite sculpture sur ivoire, portant l'inscription Ave Maria et figurant en un tracé naïf l'Annonciation. Le morceau d'ivoire garde la forme légèrement incurvée de la défense. A droite du même saint est attaché un joli médaillon en terre de pipe, représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus. Assise dans un paysage avec église et clocher au milieu, des feuillages à l'horizon, son manteau rouge largement étalé et se brisant en menus plis, la jeune Mère rappelle, hormis par son visage robuste auréolé de cheveux d'or, la petite vierge à la licorne du jardin clos de sainte Anne. Pareilles figurations devaient être fréquentes au XV[e] siècle, en Flandre et en Allemagne, et les gravures sur bois de cette époque nous en conservent quelques

spécimens intéressants. A gauche de la même statue, est fixé un grand Agnus Dei en cire, datant du pontificat de Martin V, premier tiers du xve siècle.

Au surplus, diverses reliques et une grande variété de fleurs recouvrent le fond du reliquaire. On y peut relever des fleurettes d'époques différentes aussi. Des cosses de pois ouvertes, d'une observation touchante et exécutées avec grand soin, ainsi que quelques menues fleurettes décolorées, sont les plus anciennes de ces créations délicates de la patience monastique; d'autres fleurs, plus grandes, aux couleurs mieux conservées, sont conçues dans le même esprit que celles ornant les chapelles à reliques de l'hôpital de Malines, et qui datent de la première moitié du xvie siècle.

Quelle est l'origine de ce jardin clos de Saint-Léonard? Nous l'ignorons. Les statuettes originales, la caisse ancienne et les volets peints qui tous ont disparu, nous auraient révélé sans doute la provenance qui maintenant demeure une énigme. La parenté avec les productions malinoises est évidente. Une tradition locale veut que les comtesses de Lalaing auraient confectionné certaines de ces fleurettes. Mais ceci dirigerait les investigations vers Hoogstraeten, où l'hôpital de Malines envoya peut-être aussi ses habiles religieuses.

Le jardin clos de l'église Sainte-Dymphne, à Gheel, est une composition moderne exécutée sous la direction du donateur, M. le curé P. Kuyl. Les statuettes, toutefois, ainsi que quelques accessoires, datent du début du xvie siècle. Aussi M. Kuyl fit-il mettre sur la petite herse, la date 1518. Le travail en est soigné. Sous forme de triptyque, avec partie médiane surélevée, ce jardin contient au centre le calvaire avec la Vierge et saint Jean; à droite, sainte Agnès et sainte Catherine, à gauche saint Roch et sainte Dymphne.

Notons au surplus deux petites figurines de saint Pierre et de sainte Marguerite, une médaille de saint Servais, en plomb, une miniature, des reliques et des floraisons variées en soie polychrome, rassemblées gracieusement pour le plaisir des yeux. La fanfare des couleurs claires et franches, véritable feu d'artifice de fleurs, ne s'y est, toutefois, pas encore délicieusement assourdie, comme dans les reliquaires anciens, qui dégagent de ce fait une plus apaisante sérénité.

III

Confection des jardins clos et des fleurettes. Travail de religieuses. Différentes espèces de fleurs et de fruits. Oiseaux et autres animaux. Mode de travail de la fleuriste. Médailles et reliques. Montage des fleurs, des médailles et des reliques dans la caisse vitrée.

La confection des jardins clos occupe deux métiers totalement différents. D'une part il y a le travail de la religieuse qui tisse les fleurs, d'autre part celui de l'imagier qui taille les figurines. Nous examinerons brièvement ces deux arts dont la collaboration donna le jour à ces charmants reliquaires fleuris. C'est dans les communautés religieuses de femmes et dans les béguinages, véritables ruches besogneuses, où de pâles nonnettes s'essaient aux travaux les plus délicats, qu'éclosent ces mille riens, maladroits peut-être dans leur amusante préciosité, mais témoignant d'une pieuse patience, d'un grand effort et empreints de naïve poésie.

Dans la grande chambre virginale, aux murs blancs, derrière les vitraux que le soleil poudroie d'or, dans une atmosphère toute imprégnée de prière et de paix, la religieuse, en ces temps lointains où le moyen âge allait se clore, tressait de délicieuses fleurettes de soie, d'argent et d'or. Avec une fraîcheur d'impression qui donne aux moindres choses les reflets de l'âme, elle

s'inspire des irradiantes floraisons qui parent l'enclos du couvent et s'efforce de les rendre avec un art subtil et raffiné à la fois. Avec leurs plates-bandes frangées de buis, leurs chemins proprets, leurs ifs précieusement taillés, leur treille en berceau verdoyant et l'enchantement de leurs parterres fleuris, ils n'ont guère changé depuis le moyen âge, ces jardins de couvent, qui dégagent en leurs fragrances suaves une incomparable impression de repos. Ils constituent pour la religieuse fleuriste un merveilleux champ d'investigation, dont il importe de ne négliger nul élément. Lentement, patiemment, mais avec combien de naïveté, de charme et de saveur, les longs doigts effilés s'essaient à donner au pétale la forme délicate enregistrée par un œil observateur. Les pétales sont réunis en corolle, les vertes sépales en calice, le tout est monté sur un fil de métal avec des étamines d'or et la fleur est là vivante, enfermant toute la lumière et toute la couleur d'un chaud printemps. Les fleurs, groupées en grappes et bouquets, sont ornées encore de minuscules feuilles de métal estampé, que la moindre vibration agite; de là du mouvement, un bruissement de vie.

Et quand viennent alors les ternes jours d'hiver, avec la bise glacée dévastant le jardin mais fleurissant les vitraux, l'esprit nostalgique s'envole par delà les saisons, les fait s'épanouir toutes à la fois, dans une aspiration ardente, une soif de beauté, toute de feuillages touffus, de fleurs joyeuses, de gazouillis d'oiseaux et de vibrantes clartés. Et sous les doigts habiles de l'humble fleuriste, le rêve devient réalité.

Au grand lys blanc succède la rose épanouie; l'aubépine poudrée d'ombre s'entasse emmi les œillets dentelés; le large tournesol lamé de feuilles d'or rayonne sous un flot de fleurs de poix versicolores. Aucune difficulté n'arrête la patiente praticienne. Toute la fantaisie de

la femme s'y exerce à côté de la nature observée. La passiflore resplendit d'un pâle éclat astral, l'anémone veloutée, l'iris mystérieux, la renoncule lustrée, la scabieuse mauve et le jaune souci épuisent la gamme infinie des écheveaux de soie dévidés.

Des fruits se mêlent aux fleurs. Le petit raisin noir de Corinthe, fait à l'aide de pois secs ou de noyaux de cerise cousus dans du tissu, les groseilles rouges en verroterie et les fraises spongieuses, en fil, brodées au crochet, alternent avec la petite pomme et la poire, la groseille à maquereau, la mûre sauvage et la sorbe, toutes taillées en bois, rehaussées de couleurs écarlates, acides ou mordorées. Combien la confection des plantes exigeait, elle aussi, de délicate attention, de patiente dévotion et d'illusions naïves! La prèle, le romarin, la bruyère, le trèfle, à quatre feuilles souvent, la ronce et le fraisier, réunissant fleurs et fruits, témoignage d'une observation scrupuleuse de la nature, sont rendus avec le même soin jaloux, imprégnés d'on ne sait quel souci de piété même.

Dans sa longue solitude et son insigne candeur, l'artiste parfois rêve, et son âme puérile, émerveillée aux récits de voyages lointains, s'abandonne à la hantise de somptueuses visions. Une nature paradisiaque s'évoque à son esprit, une féerie florale avec d'ardentes clartés, toute animée de ces oiseaux rares que rapportaient les navigateurs des Iles et dont parlaient les pèlerins. Et gauchement, mais avec conviction, ses doigts façonnent, en soie et cannetilles, des fleurs étranges, roses ou azurées, meurtries de bleuissures mauves, et des perroquets au bec crochu, à l'œil énorme, au plumage flamboyant. Lapins, écureuils, pies, chiens, moutons, araignées et insectes peupleront ce paradis entrevu dans un rêve et que l'artiste s'efforce de tirer de l'assemblage méticuleux de toutes ces merveilles réalisées.

Cet amour de la nature en général et de la fleur en particulier a ses racines au cœur de l'époque médiévale. Prêché à l'aurore du XIII[e] siècle par saint François d'Assise, il dota les cathédrales gothiques de France de l'ornementation la plus délicieusement variée que connut le monde. Dès le début du XV[e] siècle, Luca della Robbia, dans ses encadrements de Vierges, donna à la flore une fraîcheur et un éclat nouveaux, grâce à l'emploi de la céramique colorée. Et toujours plus envahissant, le culte de la fleur poursuivit sa conquête des arts et en devint un des caractères essentiels à la fin du XV[e] et au début du XVI[e] siècles. Pour s'en convaincre, il suffirait de considérer un moment le nombre considérable de manuscrits flamands dont les enluminures marginales présentent une variété infinie de fleurs, d'insectes et d'oiseaux, et dont le Bréviaire Grimani constitue l'incomparable aboutissement. Dans la tapisserie aussi, la flore anime le champ tout entier. Les six pièces de la Licorne, au Musée de Cluny, travail français d'Aubusson, et de nombreux tapis flamands de la même époque y puisent un charme particulier. Même refoulée dans la bordure, elle n'y fera que de faibles concessions aux grotesques d'Italie.

C'est cet amour de la fleur, manifeste déjà dans les lettres du XIII[e] siècle, qui domine partout, qui se trahit en tout et que d'humbles religieuses surent extérioriser de si délicieuse façon. Nous admettons que ces fleurs aient quelque chose de banal, c'est-à-dire d'accessible à tout le monde ; n'en est-il pas de même pourtant des mots usuels et vulgaires auxquels le poète confère un charme qu'on ne leur connaissait pas? Pour juger sainement de ces œuvres d'un autre âge, il faut se replacer par la pensée dans le milieu qui les vit éclore. La foi et l'imagination chez ces obscures artistes se confondaient en une même vénération pour la Sainte

Vierge. Avec une joie primesautière dont nos subtilités et nos raffinements modernes ont perdu le secret, elles ont réalisé là une somme de beauté irréelle peut-être, mais toute de grâce légère, joyeuse et éveillée. Leurs compositions, dans la clarté d'une juxtaposition puérile de statuettes, ne vivent que par l'intention fervente de celles qui les conçurent. Si nous sommes des artistes, elles furent des poètes.

Un examen minutieux a permis à M. le chanoine van Caster, l'archéologue malinois bien connu pour sa profonde érudition des techniques médiévales, de pénétrer les secrets de cette fabrication de fleurs et de les faire imiter de nos jours; il a bien voulu nous faire partager le fruit de son expérience, qu'il a d'ailleurs mise à profit lui-même, il y a quarante ans, dans l'exécution d'un jardin clos de son invention. Ce petit reliquaire, qui renferme un Christ assis sur le calvaire attendant le supplice, est d'une imitation scrupuleusement exacte; les fleurs en sont très vivantes et éminemment variées, l'ordonnance répond absolument à l'esprit de l'époque dont il reprend la tradition.

Il importe, pour la confection de ces fleurs de soie, d'être armé d'une patience à toute épreuve, de posséder une souplesse des doigts peu commune et de jouir d'une imagination aussi vive que d'un esprit d'observation délicat. Bien rares sont les natures d'élite qui réunissent ces précieuses qualités, plus rares encore celles qui, en notre siècle de fièvre et de névrose, y allient la faculté de pouvoir se consacrer corps et âme à ces patients essais. Seule, la vie claustrale d'antan convenait à l'éclosion de ces floraisons illusoires, de ces paradis de rêve. Le travail initial de la praticienne consiste à analyser la composition de la fleur qu'elle veut reproduire, à déterminer la forme du pétale et à en confectionner l'armature métallique. Sur le fil de cuivre, simple ou

tordu pour plus de résistance, est appliquée une bandelette de parchemin ou de papier épais, découpée suivant une forme appropriée que des doigts habiles plieront, modèleront, pour lui donner la souplesse onduleuse du pétale de la fleur. Il ne reste plus alors qu'à revêtir cette monture à l'aide de fils de soie d'une tonalité nuancée avec goût. Les pétales ainsi formés seront groupés par quatre, cinq, six, pour former la corolle; un, deux, trois rangs caractériseront l'espèce de fleur à réaliser. Consolidée par un petit bouton de bois passementé, qui forme l'ovaire, et animée d'étamines frissonnantes en cannetille, la fleur sera un lys rouge ou blanc, une rose épanouie, une modeste violette. La feuille verte est façonnée suivant le même procédé. L'œillet, lui, exige une armature plus raffinée. Un fil doré hélicoïdal, ténu, donnera le contour de la fleur; un revêtement très léger de fil de soie nuancera les pétales, leur conservant une silhouette dentelée très particulière. Les ronces et les fraisiers ont leurs feuilles à nervures traduites suivant les mêmes procédés délicats, et acquièrent ainsi une légèreté, une transparence bien faite pour mettre en valeur les fraises vermeilles et les sorbes pourprés.

Par des artifices subtils, dont seuls des doigts de fée sont capables, la mince bandelette de papier, montée sur fil de cuivre, sera assouplie, des ajourages délicats seront aménagés, des cannetilles d'or frissonneront sur chaque pétale et des formes mystérieuses naîtront, fleurs de rêve, comme il en éclot dans le paradis que l'imagination entrevoit plus beau que toutes les réalités. De tout temps ce fut le propre des natures sensibles et des âmes naïves, de trahir la nature à force de l'aimer, de la violenter pour réaliser une vision de beauté qui dépasse le vrai. Et les simples et les fervents de tous les âges goûtent ces écarts bien plus profondément que les manifestations grandioses de la nature même.



Phot J Fourdin

Sainte Ursule

(Bois polychromé. — Statuette du jardin clos de sainte Ursule)

Loin de se borner à la confection des fleurs, la fabrication du jardin clos exige encore un goût très délicat dans leur arrangement, un sens décoratif développé et une entente parfaite de la symbolique chrétienne. La disposition des statuettes dans des niches fictives, formées de colonnettes de papier enroulé, la répartition des reliques, médailles et banderoles, et le choix des textes emblématiques sont autant de difficultés qu'on ne surmonte qu'au prix de mûres réflexions.

La plupart de ces médailles sont minuscules. Leur diamètre dépasse rarement deux centimètres. Elles sont en argent parfois, oxydées, noircies, mais plus fréquemment en cuivre. Elle n'ont aucune épaisseur. Ce sont de minces lamelles de métal estampées, présentant un relief mou. Ceci indique la grande diffusion de ces objets de dévotion fabriqués à un nombre considérable d'exemplaires. On y peut voir, en somme, de ces souvenirs pieux qui se vendaient, il y a peu d'années encore, aux abords des sanctuaires à l'occasion de certains pèlerinages. Choses sans valeur artistique aucune, ces médailles appartiennent essentiellement au domaine du folklore et mériteraient, à ce titre, une étude qu'il ne nous est guère permis de leur consacrer ici. Les principales médailles sont au nom ou à l'effigie du Sauveur, de l'Annonciation, de la Véronique, du *Noli me tangere,* de saint Jean l'Evangéliste, Notre-Dame de Hal, saint Antoine de Padoue, saint Sébastien, saint Corneille, saint Barthélemy, sainte Barbe, saint Quentin de Louvain, etc. Rarement on y relève une médaille plus sérieuse, à double face, en plomb par exemple; exceptionnellement, des médaillons en plâtre, comme ceux que nous avons spécialement étudiés plus haut. Les médailles de l'Agnus Dei et les statuettes de l'Enfant Jésus ou d'un ange, en cire teintée, sont plus fréquentes.

Quant aux reliques, elles présentent une variété

infinie d'espèces, de modèles et d'inscriptions. Généralement elles sont contenues dans de petits sachets en toile, garnis d'une bande de parchemin ou de papier fort, dont le texte indique la nature de la relique. Ici ce sont des fragments d'os ou des éclats de rochers cousus sur du tissu ou dissimulés sous un coussinet de soie. Un faux bijou, délicatement filigrané, avec perle de couleur au centre, orne parfois le sachet. Là nous trouvons un petit cylindre de cristal contenant une poudre grise ou des morceaux d'os, ou encore un minuscule flacon renfermant un liquide en partie évaporé. Les inscriptions sont délicieusement suggestives et nous révèlent les petites dévotions surannées de l'âme enfantine des nonnettes. Autour d'un petit os, on lit : *Dit is 't ghebeynte van de XI*[m] *mechden* (ceci sont les os des onze mille vierges); autour du petit caillou : *Van de berch van calvarie d*[r] *onze Heer die bitter doot op sterf* (du calvaire où Notre Seigneur est mort). S'il faut en croire les inscriptions, la patte ergotée d'un coq, qu'on voit dans le reliquaire de sainte Ursule, est celle du coq qui chanta devant l'apôtre Pierre; ce sachet contient un fragment de la Porte d'or, cet autre un éclat de la Tour de sainte Barbe, cette épine provient de la couronne du Christ, cette petite mèche de cheveux de Marie-Madeleine. On y trouve encore un souvenir de l'endroit où se posa l'ange de l'Annonciation, un débris de la table à laquelle s'assit Jésus avec ses apôtres pour la dernière Cène, etc. Il faudrait un volume pour relater les naïves inscriptions, obscures parfois dans leur orthographe douteuse et rendues illisibles déjà par la vétusté, qui nous éclairent sur les reliques des jardins clos. En leur principe, ces reliques n'avaient aucune prétention d'authenticité, nous le voulons bien, et ne tenaient leur vénérabilité que de l'attouchement aux reliques véritables correspondantes et, à défaut, au lieu qui avait vu se

dérouler le martyre ou l'action merveilleuse dont elles perpétuaient le souvenir. Il est vrai que dans l'esprit simpliste des bonnes religieuses d'autrefois, la confusion ait pu se produire. Notons encore les petits carrés de coton imprimés avec représentation de la Tentation de saint Antoine, de l'Agnus Dei, des bustes du Sauveur ou de la Vierge, et enfin les cabochons de cristal taillé.

Examinons maintenant le montage des jardins clos. Une planche percée d'une infinité de petits trous constitue le fond. Un réseau, sorte de grillage losangé de bâtonnets de papier enroulé, versicolore ou revêtu de soies et de velours, encadre une variété énorme de ces médailles, cabochons ou reliques, et soutient toute une floraison de touffes et de bouquets, piqué un peu partout, au gré de la plus adorable fantaisie. Le tout est fixé, tenu en place, à l'aide de minuscules chevilles et de fil de cuivre ténu. Ce ruissellement de feuilles et de fleurs se complique d'un berceau de pampres aux grappes et aux feuillages capricieusement emmêlés. Le sol est revêtu d'herbes et de ronces, de trèfles et de bruyères. Les oiseaux, perchés partout, animent les buissons. Une herse de bois doré ferme l'entrée de cet oasis merveilleux que peuplent de jolies statuettes polychromées et dorées, interprètes hiératiques et symboles candides du dogme le plus troublant de la doctrine chrétienne.

IV

Statuettes des jardins clos. Caractères généraux. Ateliers de sculpture de Bruxelles et d'Anvers. Les modes de contrôle. Collaboration du sculpteur et du peintre. Procédés de polychromie. Poinçon des imagiers malinois. Marque de polychromie des peintres malinois. Van Doermael et Cornielis. Premier groupement des statuettes malinoises. Les volets peints.

Si nous passons maintenant à l'examen des statuettes enfermées dans les jardins clos et qui apparentent

ceux-ci aux retables sculptés, nous leur trouvons à toutes un singulier air de famille. Toutes ces figurines, isolées, profusément dorées et polychromées, semblent pouvoir se rattacher à un centre producteur commun. Sainte Ursule et sainte Catherine, sainte Anne et sainte Elisabeth, la Madeleine et la Vierge à la licorne, Marie portant l'Enfant Jésus, toutes ont en commun le visage large à la carnation tendre, le front bombé, les yeux fendus en amande, les sourcils finement arqués, le nez délicat, la bouche petite, le menton fuyant. Elles ont de ce fait une grâce particulière qui les différentie nettement des petites vierges à la tête poupine des ateliers bruxellois.

Taillées généralement en chêne, elles ont leurs dorures et leur polychromie merveilleusement conservées derrière la vitre protectrice ou les petits carreaux plombés. Les plis des amples draperies sont longs et cassés, bien dans le sens du mouvement, mais mous. Les extrémités peu soignées trahissent la production rapide, routinière, le travail mercantile. « Une couronne de métal engagée dans le sommet de la tête, grâce à une forte entaillure », complète en général ces figurines, dont l'intérêt principal ici réside dans l'excellent état de conservation. Fréquemment, elles sont placées sur un petit socle semi-octogone, dont le profil se compose d'une scotie entre deux moulures saillantes. Toutes semblent remonter, à considérer leur style et la robe que portent les saintes, décolletées suivant la mode d'Anne de Bretagne, aux premières années du XVIe siècle, époque particulièrement florissante pour l'imagerie brabançonne. Bruxelles, en effet, avait vu éclore des œuvres remarquables sous les ciseaux de Jean et de Pasquier Borremans, puis avait cédé l'hégémonie artistique à Anvers, qui voyait croître chaque jour son essor maritime et sa prospérité commerciale. Malines aussi, sous le règne de

Marguerite d'Autriche, vécut alors une ère d'incomparable splendeur.

Les ateliers brabançons inondèrent toute l'Europe chrétienne de vastes retables sculptés. Les imagiers, animés d'une activité fébrile, produisaient allègrement, et dès 1455, la Corporation des Quatre Couronnés, de Bruxelles, reçut l'autorisation d'appliquer, afin de prévenir la fraude, un poinçon particulier sur tous les travaux de bois revêtant un caractère artistique (1). Les règlements de 1470 et de 1493 prévoient pour Anvers les mêmes mesures (2). Bruxelles avait comme marque le *maillet* imprimé dans le travail de l'imagier (beeldesnijder, beeldehouwer, bildemaker), et le *compas* dans celui du hûchier (screenwerker), collaborateur habituel du sculpteur de retables. Anvers avait pareillement la *main* pour l'un et le *castel* pour l'autre.

Il ressort toutefois de différents passages des règlements de la gilde de saint Luc d'Anvers, que la main était apposée sur la sculpture lors d'une première visite des jurés, avant l'étoffage par l'enlumineur. Ce contrôle préliminaire ne portait que sur le bois, poirier ou chêne, son épaisseur, sa qualité. Il ne pouvait être mal séché, ni mort sur pied. Après l'application des ors et des couleurs, un second poinçonnage avait lieu, cette fois-ci à l'extérieur de la caisse du retable; la marque en était le castel ou château. Ne suivait-on pas la même règle pour l'application des deux marques de Bruxelles? C'est probable! Une amende importante frappait l'imagier coupable d'avoir passé outre ces formalités. Les contrôleurs chargés du poinçonnage, nommés au sein de la

(1) Joseph Destrée, *La sculpture brabançonne au moyen âge*. Bruxelles. E. Lyon-Claesen, 1894 (Extrait des *Annales de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles)*, p. 132.

(2) J. De Bosschere, *La sculpture anversoise*. Bruxelles. Van Oest et C°, 1909, pp. 54 et 55.

corporation, avaient le droit de visiter à tout moment les ateliers de sculpture, afin d'y procéder à la vérification des ouvrages en cours d'exécution. Une taxe prélevée sur la valeur de l'œuvre expertisée dédommageait les jurés.

La collaboration des artisans de différents métiers à une même entreprise est difficile à déterminer. L'imagier ou sculpteur taillait des figurines, agençait les groupes quand il s'agissait d'un retable. Au hûchier incombait alors la tâche de garnir le bac de ces délicates architectures, encadrant avec légèreté et grâce les compositions sculptées. L'enlumineur ou peintre sellier, ensuite, dorait et polychromait les statuettes, donnant ainsi à l'ensemble son aspect définitif. On se demande, dès lors, avec raison, si le travail du sculpteur se bornait uniquement à la taille? La polychromie, en effet, joue un rôle très important dans l'achèvement du travail des imagiers. A l'effet de recevoir l'or et la couleur, les figurines, rudement ébauchées en général, étaient recouvertes d'une couche d'apprêt, à base de craie, plus ou moins épaisse, suivant la perfection de la taille et la beauté plastique. « Un relief à peine ébauché acquiert bientôt un véritable modelé » (1). Etait-ce là le travail du polychromeur?

Le procédé habituel consistait à dorer entièrement les statuettes, à l'exception des carnations et de certaines parties du vêtement. Les bords des draperies étaient ornés fréquemment de fleurs ou d'inscriptions en belles lettres rouges et bleues, sans aucun sens en général. Certaines parties du costume parfois étaient l'objet de soins tout particuliers. L'étoffeur recouvrait alors la dorure d'une couleur à la colle, appliquée légèrement. Il grattait ensuite dans cette préparation de jolies

(1) Joseph Destrée, op. cit., p. 155.

arabesques, simulant à s'y méprendre les brocarts et les orfrois. Ce procédé du graffite ou grattage, mettant à découvert, à l'aide d'une pointe, l'or brillant du fond, qui apparaissait ainsi en lignes capricieuses sous la couche de couleur, produisait un effet délicieux. Le procédé du paillon aussi était très répandu. La statuette, à cet effet, était recouverte d'une feuille d'argent, qu'on teintait ensuite d'une laque carminée ou d'une couleur bleue ou verte. Ici encore la fraude était fréquente. Les règlements anversois, en effet, durent prohiber l'emploi des fonds d'étain, substitués parfois à ceux d'argent, aussi bien que l'usage des couleurs de médiocre qualité. Un procédé plus particulièrement mais non exclusivement bruxellois, consistait à appliquer sur le fond d'or, des pâtes de couleur, simulant ainsi en relief les riches broderies des orfrois et des brocarts. L'effet était des plus heureux, mais ce mode, malheureusement peu résistant, se relève très rarement dans les œuvres arrivées jusqu'à nous. La marque de polychromie des productions bruxelloises est connue et se voit fréquemment. Elle consiste en un rectangle allongé contenant le mot BRUESEL, en lettre capitales, finement découpées.

Bruxelles et Anvers eurent les principaux ateliers producteurs de retables et de statuettes de bois. Malgré que ces deux localités aient été « les centres les plus actifs, les documents établissent pourtant qu'on exécutait des œuvres de ce genre à Louvain, à Malines, à Gand, à Bruges, à Liége et à Valenciennes. Seulement, il ne semble pas prouvé que les ateliers de ces villes aient été organisés aussi spécialement pour l'exportation que ceux des deux grandes cités brabançonnes (1) ». Si les principaux poinçons de Bruxelles et d'Anvers nous sont connus, il n'en est pas de même pour ces autres localités.

(1) Jos. Destrée, op. cit., p. 152.

Depuis longtemps déjà un poinçon composé de quatre lignes parallèles, s'arrêtant à la même hauteur dans un sens, mais dont les deux du milieu dépassent légèrement les latérales dans la direction opposée, nous intriguait beaucoup. M. Joseph Destrée (1) faisait dériver ce poinçon d'un autre qu'il décrit « quatre lignes encadrées par une sorte de fleuron », relevé au dos d'une statuette de la Vierge appartenant à M. Corroyer, et considérée comme bruxelloise à la suite de la marque de polychromie qu'en porte le socle libre. Le premier poinçon qui, suivant cet auteur, accuse une sorte de dégénérescence du second, a été relevé sur plusieurs figurines. Il est très apparent au dos d'une statuette polychromée de saint Pierre, conservée aux Musées royaux des Arts décoratifs à Bruxelles. Or, les quatre lignes, imprimées dans le bois, y dessinent assez nettement un blason, réservant les trois pals des armes de Malines.

Il nous fut donné de voir récemment un nombre assez grand de ces poinçons, plus ou moins nettement imprimés, mais généralement confondus par les collectionneurs et les archéologues avec la main d'Anvers,



dont les quatre doigts donnent à peu près le même dessin. Il résulte pourtant d'une observation attentive et d'une comparaison répétée, que jamais les doigts de la marque anversoise ne présentent ce parallélisme de lignes très caractéristique dans le poinçon qui nous occupe. La paume de la main anversoise, au surplus, laisse toujours des traces, si légères soient-elles, et ce

(1) Op. cit., p. 146.



Différents types de poinçons de la sculpture malinoise

Marques des polychromeurs

malgré l'application parfois maladroite de ce poinçon. Or, nous avons relevé sur différentes figurines, la marque que nous considérons comme malinoise, accusant parfaitement la forme du blason, arrondi par le bas, et nettement arrêté dans les deux sens par suite de l'empreinte profonde (1).

La statuette représentant Aaron dans un grand jardin clos de l'hôpital Notre-Dame de Malines, en porte le plus beau spécimen.



Des trois jardins clos qu'il nous a été donné d'examiner, grâce à l'absence momentanée ou à l'enlèvement possible de la vitre, deux ne contenaient que des statuettes à ce poinçon. L'un appartient à l'hôpital Notre-Dame de Malines, l'autre à l'église de Baelen-sur-Nèthe. Il semble donc bien qu'on se trouve ici en présence de productions locales portant la marque des imagiers malinois (2).

La fréquence d'un petit poinçon, imprimé dans la matière crayeuse et dorée, représentant un lettre aux jambages écartés, n'est pas pour infirmer notre hypothèse. Nous avons relevé cette marque sur presque toutes les statuettes contenues dans les jardins clos. Sur une Marie-Madeleine, portant au dos le poinçon

(1) On pourrait objecter que cette marque manque de précision. Je m'étonnai moi-même d'abord de l'absence du trait extérieur dessinant le contour du blason. Il est à noter, toutefois, que tous ces poinçons de sculpteurs, anversois, bruxellois ou autres, sont des plus sommaires. Il semble donc tout naturel que les imagiers malinois se soient contentés de prendre un poinçon brut, en forme de blason, dans lequel trois entailles ménageaient les pals, sans se soucier de maintenir la ligne de contour, qui, en affaiblissant les traits, aurait compromis la résistance de l'outil. D'autre part, le fait de réserver les trois pals, qui se marquaient ainsi en relief dans le bois, est conforme aux règles de la science héraldique.

(2) Le groupe de *Daniël dans la cage aux lions*, qui occupe le troisième reliquaire, était fixé de manière à empêcher l'examen au dos. Le fronton circulaire de la prison porte toutefois la lettre M, qui désigne la provenance malinoise.

à quatre lignes, elle est remplacée par une belle lettre capitale gothique 𝔐. Cette forme apparaît aussi, mais très imparfaitement, sur le pied de la croix abritant cette sainte. La lettre M est incontestablement la marque de polychromie de Malines (Mechelen), tout comme le mot Bruesel est celle de Bruxelles.

Poussant nos investigations dans un autre sens encore, nous trouvons sur les socles des trois statuettes du jardin de Ste Ursule le mot *Doermael,* imprimé en lettre capitales dans l'or et la polychromie. On peut difficilement admettre qu'il s'agisse ici du village peu important de Dormael près de Tirlemont, qui compte 500 habitants. Nous relevons par contre, à Malines, jusque vers le milieu du XVIIe siècle, un grand nombre de personnes portant les noms de Van Doermael, Van Doremael, Van Dormal. Au début du XVIe siècle, un peintre *Jean van Dormael,* cité en 1523, y exerçait sa profession (1). Un Claus van Dormale de Malines, relieur, est reçu, en 1532, à la franchise du métier de la gilde de S. Luc d'Anvers. L'année suivante, il est admis comme bourgeois de cette ville (2). En 1524, *Merten van Dormale,* tailleur d'images, fut reçu à la franchise du métier dans la gilde de S. Luc d'Anvers (3). Ne venait-il pas, lui aussi, de Malines, que beaucoup d'artistes abandonnèrent pour la riche cité commerciale, dont les imagiers ne pouvaient suffir à la demande, ni nourrir une exportation extraordinairement abon-

---

(1) Emm. Neeffs, *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines.* Gand, Vanderhaeghen, 1876, t. I, p. 305. « En 1523, il y avait un Jean van Dormael exerçant la même profession » (peintre). [Adhéritances, Malines].

(2) *Mechelsche boekbinders in de 14e, 15e en 16e eeuw,* door Prosper Verheyden. *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines,* 1905, p. 285. Le nom s'écrit tantôt van Duermale, tantôt van Dormale.

(3) Ph. Rombouts et Th. Van Lerius, *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de saint Luc,* p. 104.

dante (1)? N'est-il pas l'auteur des trois figurines signées? Sainte Ursule, la plus importante des trois, porte de manière très apparente, sur la robe dorée et sur le socle, la marque de polychromie M (2). Nous tenons à faire remarquer pourtant qu'une des trois statuettes, sainte Elisabeth de Hongrie, n'est pas de la même main; elle aura pris la place d'une autre figurine sur le socle qui porte « Maria ».

Dans la chapelle au Christ, entre la Vierge et saint Jean, le pied du crucifix porte le mot *Cornielis,* nom qui fut porté par une lignée de sculpteurs malinois du début du XVI[e] siècle. M. Emm. Neeffs cite *Pierre Cornelis le vieux,* reçu dans la corporation de Malines en 1527, *Pierre le jeune,* son fils, également sculpteur, ainsi que *Vincent Cornelis* (3). Il n'est pas possible de déterminer dès à présent si l'œuvre appartient à un de ces sculpteurs cités ou à un de leurs parents.

Nous croyons pouvoir conclure des quelques observations qui précèdent, qu'on se trouve bien ici en présence de productions malinoises. Ces chapelles à reliques semblent être d'ailleurs une particularité locale, tout au moins celles de dimensions exceptionnelles que nous avons étudiées ici. Sans vouloir exagérer l'importance de ces simples constatations, il n'en demeure pas moins établi qu'il faudra désormais compter avec les poinçons y relevés et réserver à l'école malinoise une part à déterminer encore dans l'imagerie brabançonne, étonnamment florissante au début du XVI[e] siècle. Il sera peut-être possible de reconstituer un jour l'his-

(1) EMM. NEEFFS, op. cit.

(2) Nous n'avons pu contrôler, il est vrai, si ces statuettes portaient également le poinçon des imagiers malinois, mais leur ressemblance frappante avec des statuettes qui le portent nous donne presque la certitude qu'on le découvrirait au dos de la sainte Ursule, si l'enlèvement de la vitre en permettait l'examen.

(3) EMM. NEEFFS, op. cit., p. 123.

toire de cette intéressante école et de rattacher des œuvres, anonymes encore, à des maîtres qui, tels Christophe de Stackenbroeck et Jean Biesselinck, nous sont connus comme sculpteurs de retables de la deuxième moitié du xve siècle. Sans doute, parmi les innombrables figurines sculptées et polychromées conservées dans les églises, couvents, collections particulières et musées, tant de l'étranger que de la Belgique, s'en trouve-t-il qu'il faudrait rattacher à l'école malinoise.

La conformité de type nous en a fait découvrir quatre sans sortir de l'Exposition de Malines. Un examen minutieux nous a révélé par la suite l'existence du poinçon malinois sur trois de celles-ci ; la quatrième, restaurée et repeinte, n'a pu nous fournir cette confirmation.

Ce sont les statuettes féminines du type à turban, sorte de coiffure composée d'un cercle en torsade de perles et de bandes d'étoffe, posée sur les cheveux, d'un joli parti décoratif, et qu'on découvre dans la deuxième figure féminine de droite du *Festin de Balthasar*, peinture murale de l'hôtel Busleyden, de Malines, que nous croyons pouvoir attribuer à Jean Gossart de Mabuse.

Des mains différentes se devinent sous les traits de famille que présentent toutes ces figurines. Autour de *sainte Ursule* et de *sainte Catherine*, signées Van Doermael, nous pouvons grouper la *Vierge* du jardin clos d'Hérenthals (1), celle de l'hôpital Notre-Dame à Malines, repolychromée (2), la *sainte Marguerite* en chêne sculpté, appartenant à M. l'abbé Wabbes, curé de Saint-Léonard (3), qui sont incontestablement de la même main. Même coiffure particulière, même visage mou, au

(1) Cette statuette porte la marque de polychromie M.

(2) Catalogue de l'*Exposition d'Art ancien de Malines*, 1911, N° 50.

(3) Exposée à Malines (1911), sous le N° 71 du catalogue; cette jolie statuette porte au dos le poinçon des imagiers malinois.

menton fuyant, mêmes yeux bridés, même draperie. Nous pouvons rattacher aussi au même atelier la jolie *Vierge* polychromée de la collection Van Herck d'Anvers (1) et les statuettes du jardin clos de Baelen-sur-Nèthe, ces dernières moins belles pourtant. Les gracieuses figurines du grand reliquaire symbolique aussi sont étroitement apparentées à ce groupe van Doermael. Nous y retrouvons la même grâce mignarde, la même expression suave, qui n'est pas sans afféterie, ni coquetterie, ni apprêts.

Les statuettes du jardin de sainte Anne (2) ne s'en écartent pas sensiblement, mais trahissent par le galbe physionomique différent une autre main. Vient ensuite le jardin clos au *Christ en croix,* entre la *Vierge* et *saint Jean,* signé Cornielis, dont les figurines s'éloignent davantage de ces deux premiers groupements par une recherche de pathétique très prononcée. Il nous reste à citer la statuette de *saint Pierre,* au front extrêmement bombé, des Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles, dont le poinçon aux trois pals nous servit de point de départ. Elle porte en outre sur la dorure la lettre M; au bas du socle, une estampille carrée, constituant sans doute le monogramme de l'enlumineur, et, en plusieurs endroits, une sorte d'étoile où M. Jos. Destrée croit reconnaître la marque de l'imagier.

Il existe encore au même Musée, sous le n° 11565, une statuette portant le signe de garantie et représentant la *Vierge et l'Enfant.* La statuette est en noyer et la marque y est de dimensions un peu plus grandes que d'habitude.

Le poinçon nous fait encore classer parmi les produc-

(1) Exposée à Malines (1911), sous le N° 61 du catalogue, elle porte sur le socle et sur la figurine même, les deux marques de Malines.

(2) La statuette de sainte Anne porte la marque de polychromie M.

tions malinoises une délicieuse *sainte Anne*, appartenant à M. Cools, antiquaire à Bruxelles (1), et une *Vierge de douleur*, de la collection Vermeersch, à la tête voilée, aux mains jointes, de style plus noble que les œuvrettes précédentes (2). Récemment encore, nous avons trouvé le poinçon malinois appliqué avec beaucoup de netteté au dos d'une *Piéta*, appartenant à M. le chevalier du Trieu de Terdonck, de Malines. C'est une œuvre intéressante, malheureusement très détériorée, représentant la Vierge assise tenant sur les genoux le Christ mort, dont les pieds reposent sur un crâne. La polychromie et la dorure, totalement ruinées, sont recouvertes d'une couche de couleur rouge.

Les productions malinoises doivent avoir été extrêmement nombreuses d'ailleurs, car chaque jour, de tous côtés, nous en découvrons des spécimens peu variés il est vrai. Nous sommes tentés de rattacher à l'école malinoise la *sainte Elisabeth de Hongrie* qui se trouvait dans la collection de feu M. l'abbé Mertens, curé, à Tervueren, étroitement apparentée à la même sainte du jardin clos de sainte Anne, et reproduite à la page 145 de l'ouvrage de M. J. Destrée.

A Anvers, dans la collection Mayer-Van den Bergh, nous avons découvert une *Vierge* en chêne du type van Dormael, portant le poinçon malinois dans toute sa netteté.

A Bruges, une petite *Vierge*, conservée au couvent des Sœurs Dominicaines d'Engelendale, rappelle les statuettes du même groupe van Dormael. Malheureusement, elle a été repeinte et il n'est donc plus possible

(1) Cette figurine est reproduite dans l'ouvrage cité de M. Jos. Destrée, p. 153.

(2) Cette Vierge, qui semble provenir d'un petit calvaire, porte au dos le poinçon assez irrégulièrement appliqué. Elle figure parmi les statuettes du legs Vermeersch, aux Musées royaux des arts décoratifs, à Bruxelles.

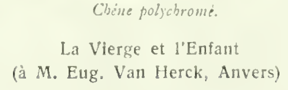


Phot. J. Fourdin. *Chêne repeint.*

La Vierge et l'Enfant
(Malines, Hôpital Notre-Dame)



Chêne polychromé.



La Vierge et l'Enfant
(à M. Eug. Van Herck, Anvers)



Chêne.

Sainte Marguerite
(à M. Wabbes, curé, Saint-Léonard)

d'y découvrir aucun poinçon. Elle est reproduite dans l'excellent ouvrage de M. le chanoine Duclos, *Bruges, histoire et souvenirs*, p. 285. Au Musée de l'Hôtel de Gruuthuse, une jolie statuette de *sainte Anne avec la Vierge et l'Enfant,* du type de la même sainte du jardin clos malinois de ce nom, a conservé sa polychromie ancienne et porte les deux poinçons malinois, la marque des imagiers au dos et la lettre M dans la dorure de la robe et sur le rebord du socle. Une seconde figurine de *sainte Anne* s'en rapproche beaucoup; mais le dos ayant été repeint, nous n'y avons pu découvrir de poinçon. Les productions de nos ateliers n'étaient pas rares dans la région brugeoise. Un antiquaire, établi à proximité du Musée de Gruuthuse, possède une statuette de la *Vierge* du type van Dormael et une *sainte Anne*, plus fruste, portant une corbeille de fruits. Les deux statuettes portent le poinçon au dos; l'autre marque a disparu, la première statuette ayant été dérochée, la deuxième abondamment repeinte. Ce marchand nous assura avoir vendu plusieurs bois de ce type. Chez un deuxième antiquaire de cette ville, nous avons examiné une *sainte Anne* en noyer, du type trouvé dans le jardin clos du même nom, incontestablement malinoise, quoiqu'elle ne présentât aucune marque.

Au seul musée d'Utrecht, nous trouvons trois statuettes portant le poinçon des imagiers malinois, relevé assez imparfaitement il est vrai, faute d'être compris. Ce sont d'abord deux figurines de *sainte Anne portant la Vierge avec l'Enfant.*

L'une, reproduite à la pl. XXI, n° 69 de l'ouvrage de Willem Vogelsang, *Die Holzskulptur in der Niederlanden* (1), est en chêne; l'autre, n° 70, est en noyer

(1) *Die Holzskulptur in der Niederlanden* von Willem Vogelsang, Band I. *Das Erzbischöpfliche Museum zu Utrecht.* A. Oosthoek, Utrecht, 1911.

polychromé et doré. Ces statuettes présentent entr'elles beaucoup de traits de ressemblance. Sainte Anne porte un livre ouvert. Il y a ensuite une *Vierge avec l'Enfant Jésus,* en noyer vermoulu, reprise au n° 72 de la pl. V. Le n° 71 représentant également la *Vierge et l'Enfant,* est très proche de notre type, tant comme physionomie que comme manière de draper. Un examen minutieux ferait découvrir peut-être dans la dorure, quelque peu rafraîchie, la lettre M des polychromeurs malinois. L'auteur précité classe ces figurines comme travail bruxellois de 1500 environ.

Au moment de confier notre étude à l'impression, nous avons eu la bonne fortune de feuilleter le superbe ouvrage traitant des sculptures de la célèbre collection Schnütgen de Cologne (1). Notre attention fut fixée aussitôt sur quatre statuettes y reproduites et présentant une ressemblance indéniable avec le type des figurines du groupe van Doermael. Ayant consulté le texte du catalogue, nous y avons trouvé la confirmation de notre diagnostic. Deux des quatre sculptures portaient, en effet, le poinçon des imagiers malinois, les deux autres étant vermoulues, à tel point peut-être jusqu'à rendre sa lecture impossible.

Au n° 5 de la pl. 34, nous avons une statuette de la *Vierge avec l'Enfant,* en noyer, donnée comme travail bruxellois de 1510; au n° 3 de la pl. 41, une *sainte Anne portant la Vierge avec l'Enfant,* auquel elle présente une poire, également en noyer, marquée au dos du poinçon en question et attribuée à Bruxelles, 1510. Le catalogue cite une statuette identique se trouvant dans la collection Röttger de Bonn. La pl. 67 nous montre, sous le n° 4, une *sainte Marguerite* en noyer, très vermoulue, d'aspect

(1) *Die Skulpturen der Sammlung Schnütgen, Cöln.* Herausgegeben von Dr Fritz Witte. Verlag für kunstwissenschaft, Berlin, 1912.

assez fruste, privée qu'elle est de son apprêt, et, sous le nº 6, une *sainte Cécile* de même aspect général. Celle-ci pourtant a conservé sa brillante dorure et sa polychromie ancienne, et montre au dos le poinçon des imagiers malinois. Nous avons découvert sans difficulté sur la photogravure, à l'endroit habituel près du genou droit, la marque de polychromie malinoise M. Cette sainte, vêtue d'un riche costume de fantaisie, porte sur le bras gauche son orgue. Tout comme la précédente, cette figurine a le visage large, le front bombé, le menton fuyant, observés chez les saintes du groupe van Doermael. Ces deux statuettes sont renseignées comme travail bruxellois de 1550.

Le catalogue nous renseigne, au surplus, comme portant la marque que nous considérons comme les armes de Malines, une *Adoration des Mages,* figurant au nº 2 de la pl. 56, avec attribution aux ateliers de Bruxelles, 1520. C'est une composition très fruste en noyer, repolychromée. La Vierge, en cheveux libres, est assise sur un banc gothique. Les Mages se découvrent ou se prosternent; le roi nègre présente une figure enfantine très particulière.

Les types les plus fréquents en somme sont *la Vierge en turban,* portant l'Enfant Jésus, auquel elle présente un objet, un fruit, et *sainte Anne,* la tête voilée, portant sur le bras droit la Vierge et l'Enfant et tenant de la main gauche un livre ouvert que feuillette Jésus. Le jardin clos d'Hérenthals nous montre l'une; le reliquaire de sainte Anne nous fait connaître l'autre. De nombreuses variantes se rattachent à ces deux types de fabrication courante, auxquels viendront s'ajouter d'autres images de saints et de saintes, grâce à la présence des poinçons malinois.

Presque toutes sont des productions frustes, mercantiles. Elles sont aplaties en galette et ont le dos

négligé, car on les plaçait habituellement dans une niche ou un décor ne permettant d'en voir que la face.

Nous ne pouvons dans cette première étude nous étendre davantage. Pareil travail de comparaison et de groupement demande qu'on se rafraichisse la mémoire en examinant à nouveau beaucoup de figurines dont le souvenir visuel s'est, sinon totalement effacé, du moins trop estompé, pour qu'il soit possible de les rattacher à un type connu. En plus, un nouveau relevé des marques s'impose (1).

Plusieurs difficultés ont empêché jusqu'à présent d'attribuer à l'école malinoise certains morceaux de sculpture des XVe et XVIe siècles. Les points de comparaison ont généralement disparu. Peu de villes, en effet, furent dévastées par le vandalisme des briseurs d'images (beeldstormers) autant que Malines durant le dernier quart du XVIe siècle. Presque rien ne fut sauvé et les rares œuvres qui nous sont parvenues manquent d'état-civil. Si les archives, quoique insuffisamment dépouillées encore, nous font connaître un nombre considérable de sculpteurs, il n'a guère été possible d'établir les liens qui les rattachent à ces œuvres anonymes. Tout devait se borner à des hypothèses. La connaissance des poinçons, et partant de quelques œuvres-type, facilitera en une certaine mesure ce travail, qui, ne nous faisons pas d'illusions, sera long et très délicat. Jusqu'au déclin du XVIe siècle, l'école brabançonne de sculpture sur bois demeura à peu près invariable. Conçues dans l'esprit

(1) Ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, le poinçon à quatre lignes de Malines a été confondu généralement par la plupart des connaisseurs avec la main anversoise. M. Jos. Destrée, le premier, y avait entrevu une autre signification. Lors de l'organisation de l'exposition de Malines, en 1911, plusieurs statuettes portant le poinçon malinois nous furent présentées comme travail anversois, portant la marque d'Anvers. Combien d'autres n'en est-il pas, disséminées chez les collectionneurs, qui sont dans ce cas.

médiéval, ces sculptures témoignent d'un souci de signification symbolique qui l'emporte sur toutes les sollicitations de la beauté plastique. Aussi la renaissance n'eut-elle généralement que fort peu de prise sur cet art. Il n'est donc pas étonnant de lui voir conserver longtemps un caractère national, alors que tous les autres arts italianisaient. Et ceci n'est pas pour faciliter le travail de déblaiement et d'identification des nombreuses figurines en chêne, polychromées ou non, dont aucun caractère ne coïncide avec ceux de la grande sculpture qui florissait chez nous.

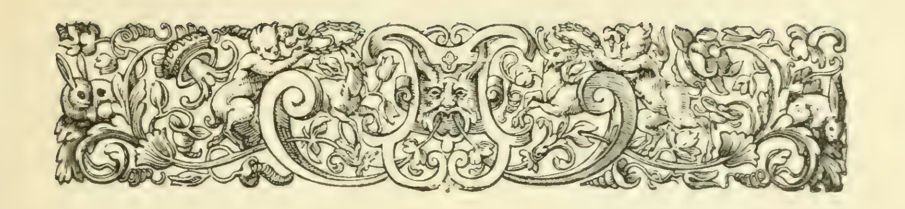
Il nous resterait à dire quelque mots des volets peints. Les belles chapelles à reliques se ferment à l'aide de volets, dont les peintures ne sont pas toujours dépourvues de tout mérite. Sans être des œuvres de premier ordre, ces productions évoquent les noms des peintres malinois de la première moitié du XVI[e] siècle, dont tous les travaux ont malheureusement disparu ou sont versés dans l'énorme classe des anonymes de l'école flamande du XVI[e] siècle, qui encombre encore les catalogues de nos collections et musées. Les François Crabbe, Jean Schooffs, Jean Ghuens, Paul Tuback et autres ne sont pas étrangers, peut-être, à la décoration de ces fermetures peintes des jardins clos de l'hôpital de Malines. Les donateurs et donatrices du reliquaire de sainte Ursule sont les meilleurs portraits de la série. La sainte Marguerite est conçue dans la manière doucereuse qu'affectionnaient nos italianisants de l'école anversoise. Le saint Jacques est une figure ne manquant pas d'ampleur, et le paysage, d'un faire précis, est bien dans la tradition de l'école flamande du XV[e] siècle. Le saint Jérôme et la sainte Catherine du reliquaire de sainte Anne sont d'un style plus robuste, mais les donatrices, traitées en accessoires, ne présentent pas la même importance. Le paysage accidenté, largement traité et

agrémenté de fabriques, a toutes les qualités d'un honnête travail de second ordre. Les volets à donateurs et patrons du jardin clos au calvaire sont médiocres, ceux des autres reliquaires ne méritent pas qu'on s'y arrête. Nous estimons que nous avons ici un coup d'œil approximatif sur la production malinoise de nos peintres secondaires du XVIe siècle.

Dans leur ensemble, les jardins clos malinois sont une manifestation poétique de l'âme médiévale qui s'éteignait, un dernier écho de cette époque riche en belles métaphores, un ultime reflet de l'ardente union chrétienne avant les tiraillements cruels qui bientôt la devaient troubler. Eclos dans le calme propice des communautés religieuses, actes d'amour et de foi, épanchements dévotieux pour la Vierge qui enfanta sans tâche et pour la nature créée par Dieu, ces jardins symboliques sont des œuvres d'art délicates, par leurs figurines comme par leurs floraisons, en leur expression comme en leur arrangement. Conçues dans un élan de fervente piété, confectionnées au murmure des lentes oraisons, et conservées dans l'atmosphère immuable du couvent, ces chapelles dégagent plus que toute autre œuvre d'art une somme de poésie tellement intense, qu'elle désarme la critique en émouvant le cœur.

CAMILLE POUPEYE.





De Boekbinder Jan TYS

te Mechelen (1516-1535)

TOEN het opstel over Mechelsche boekbinders verscheen in het *Bulletin* van 1905, was mij niets bekend dat kon aanleiding geven om Jan Tys, wiens naam, op fraaie bandstempels gesneden, reeds door W.-H. JAMES WEALE en door PAUL BERGMANS was vermeld, te beschouwen als een Mechelsch ambachtsman.

Sindsdien echter vond ik archiefstukken — twee daarvan op aanwijzing van Dr G. Van Doorslaer — waaruit blijkt dat Jan Tys (in de bescheiden *Thys*) in de eerste helft der 16^e eeuw niet te Leuven arbeidde, zooals WEALE, trouwens zonder opgave van bronnen, in de inleiding van zijn *Bookbindings and Rubbings of Bindings in the National Art Library* (1) beweert, maar te Mechelen woonde en werkte minstens van 1516 en tot 1536, wellicht reeds vóór 1509 en tot 1541.

Op « Hoobergen (2) oft achter Ste-Rommontstorre », thans « Onder den Toren », woonde in de veertig eerste jaren der zestiende eeuw altoos een boekbinder.

« Clement de boeckbinder, onder den Torre », die

---

(1) *Introduction*, p. lxiv.

(2) « Naar de heerenwoning van dien naam, die reeds in de eerste jaren der XIVe eeuw bekend was » (W. VAN CASTER, *De Namen der Straten van Mechelen*, bl. 210).

den 1en Juli 1508 begraven werd (1), was eigenaar van zijn huis, welk in eene acte van 1519 nader wordt aangewezen als zijnde het derde van « drye huysen aan malcanderen staende achter den torre by Hooberghe, deen dair de voirs. Lysbeth Rabs inne woent, dander dair de voirs. Peeter vanden Houte inne woent ende tderde, dat wylen Clements de boecbinders toebehoirde » (2).

De niet bij name aangeduide « boeckbinder onder den torre », die den 13en Maart 1509 (1510 n. s.) borg blijft voor begrafeniskosten (3), zal wel dezelfde zijn als « de boeckbinder achter Ste-Rommontstorre », bij wien in 1522 een Peeter Wouijtiers van Ghent overlijdt (4), dezelfde ook als degene die in 1535 een slapere voor het stadsbestuur bindt (5); hij kan bezwaarlijk iemand anders zijn dan Jan Tys (6).

Den 23en Juni treedt « Jan Thys de boecbinder »

---

(1) *Mechelsche Boekbinders*, in *Bulletin*, 1905, p. 283 (43).

(2) Zie aanhangsel I.

(3) *Mechelsche Boekbinders*, in *Bulletin*, 1905, p. 283 (43).

(4) *Bulletin*, 1905, p. 284 (44).

(5) T. a. p., p. 271 (31).

(6) Ik moet onbeslist laten of Marie Tverwers, des boeckbinders wyf, die in 1516 stierf (*Bulletin* 1905, p. 284 (44), de vrouw van Jan Tys was of van een anderen boekbinder; het is mogelijk te lezen : « sterft Marie Tverwers, des boeckbinders wyf, op Sincte-Rummondts kerkhof » en dit adres als datgene van een boekbinder te beschouwen, mits « bij meester Wauters, van testamente voer die costers » te lezen als opgave van den oorsprong der aangeteekende ontvangst. In dat geval zou een boekbinder, misschien Tys, misschien een ander, over wien wij niets naders weten, op het kerkhof gewoond hebben. Het is waarschijnlijker dat Marie Tverwers overleed ten huize van Meester Wauters; men had echter veeleer mogen verwachten te lezen : « tot Meester Wauters ». Meester Wauter — een dokter? — woonde werkelijk, in 1520, op het kerkhof : « ... van eenen huyse metten hove, plaetse, gronde, etc., gelegen op Sinte-Rommonds kerkhoff, tusschen Aerd Spaens erve aen deen zyde ende meester Wouters de Ridders erve aen dander zyde, comende achter met twee andere huysen deen aen dandere gestaen tot inde Bogaertstraete, tusschen Willem Speelberchs erve ende des voirs. meester Wouters erve... » (Schepenacten 1518-1520, 10en Januari 1520). — De veronderstelling, in het *Bulletin* 1905, p. 283 (43), geopperd betreffende het boekbinderschap van Meester Wouter moet dus vervallen.

voor de Mechelsche schepenen op als voogd der onbejaarde kinderen van Jan de Bressere (1).

Jan Tys en Berbele van Mansdale, zijne vrouw, koopen den 20[en] November 1527, van een familielid, een derde deel in den eigendom van een huis « gelegen achter Ste-Rommonts thorren onder Hoobergen », en zij geven denzelfden dag een cijns aan den verkooper (2).

« Jans Thys boeckbinders erve » ligt « aen dander syde » van een huis staande « achter Ste-Rommonts torre op Hoobergen », dat verkocht werd den 9[en] October 1534 (3).

Alleen Jan Tys kan bedoeld zijn waar de rekeningen van Sint-Janskerk melden dat Jan de boekbinder in 1535 vier processie-boeken bond (4); rond dat tijdstip heeten zijne vakgenooten Gielis Vanderheyden, Peeter Draecx en Steven van der Beecke; deze laatste bond zes jaar later voor Sint-Janskerk (5).

Uit de verschillige schepenacten, als aanhangsel hier overgedrukt, is met veel kans op zekerheid af te leiden dat Jan Tys het derde huis bewoonde van eene groep van vier : in het eerste daarvan woonde in 1519 de weduwe vanden Houte; het behoorde in 1534 aan de kinderen vanden Houte; het tweede was in 1519 eigendom van Peeter vanden Houte, in 1527 van Joris vanden Velde, die het in 1534 aan Wilderhouts verkocht; het derde, voorheen eigendom van Clement de boekbinder, behoorde in 1519 aan de vanden Houte's, in 1527 aan priester Matheus van Mansdale; Jan Tys en zijne vrouw werden er mede-eigenaars van in dat

(1) Zie aanhangsel II.
(2) Zie aanhangels III en IV.
(3) Zie aanhansel V.
(4) Bulletin 1905, p. 282 (42).
(5) T. a. p., p. 34-35.

jaar; Criel was toen hun linkergebuur; in 1534 was het derde huis nog Jan Tys' erve.

In het Impostenboek van 1544 is Jan Tys niet aangeteekend bij de bewoners van Hoobergen. In verband met het optreden van Steven vander Beecke als boekbinder van Sint-Janskerk, in 1541, mag men veronderstellen dat Tys tusschen 1535 en 1541 gestorven is.

*
* *

Jan Tys had twee groote stempels, waarmede hij de lederen banden, die hij te vervaardigen had, beprentte; de eene, dien hij waarschijnlijk het langst en het meest gebruikte, stelt de Blijde Boodschap voor; de andere is een decoratieve samenstelling, voor dergelijke stempels sedert de 14e eeuw algemeen in zwang. De beide paneeltjes zijn voorzien met een onderschrift waarin ook de naam des binders voorkomt; het eerste is Maria's antwoord op de groetenis van den engel; het tweede verklaart dat het boek werd gebonden van de hand van Jan Tys, die verlossing van den booze betracht en gestadige bescherming van 's Heeren hand.

De Boodschap-stempel is een vierhoekig paneel (77 × 54 mm.). Maria, voor den bidstoel op plaveisel geknield, wendt zich om naar den neerstrijkenden engel, die een lelietak, met een wimpel er rond, vasthoudt. Te midden van lichtstralen, met stippels aangeduid, komt de duive neergevlogen. Een boog welke vier boogjes omspant die in bloemen samenloopen, overwelft de personages; de beide bovenhoeken zijn met loofwerk gevuld en de achtergrond bezaaid met sterren. Eene drievoudige lijn scheidt de samenstelling af van het omschrift, dat, op de hoeken onderbroken door eene garve loof, luidt als volgt : **aue. gracia plena : dns. tecum : ecce. ancilla.** (bloempje) **domini** (takje) **Jan** (takje) **tys** (takje).



Fig. 1. — Band van Jan Tys. — *Horatius,* Andreas Cratander, Bazel, 1520 (Bibl. der Hoogeschool te Gent, Rés. 847).

Zes banden met dezen tempel versierd zijn mij bekend. Zij bevatten de volgende werken :

1° Een *Horatius*, gedrukt bij Andreas Cratander te Bazel, in 1520, nu toebehoorende aan de bibliotheek der Hoogeschool te Gent (Rés. 847). Uit de beschrijving van den band van bruin kalfsleder, in *Inventaire archéologique de Gand*, n° 313, blijkt dat het paneel (naar eene teekening gereproduceerd) tweemaal geprent is op elk deksel (169 × 105 mm.), en de beide indrukken gescheiden zijn door een rolornament : kruisbloemen in ruiten. Een wrijfsel, dat mij vriendelijk werd toegezonden door den heer Paul Bergmans, adjunkt-bibliothecaris, toont aan dat het ornament veeleer werd aangebracht door twee inprentingen van een 10 bij 40 mm. grooten stempel bevattende twee ruiten. Sindsdien kon ik dit op het boek zelf vaststellen. Eenige namen zijn geschreven op de schutbladen en op het titelblad *(Judocus de Vlieghere Gandensis, Philippus Sylvius, Judocus Poucke,* e. a.). Fig. 1 is eene reproductie naar dezen fraaien band.

2° Een exemplaar van *Titelmanni Elucidatio in omnes epistolas apostolicas,* Antwerpen, Michiel Hillen, 1528, in de bibliotheek der Hoogeschool te Leuven, is gebonden in bruin kalfsleder; op elk deksel staat tweemaal het Boodschap-paneel; de beide indrukken zijn gescheiden door een slingerenden wijngaardtak, aangebracht bij middel van drie indrukken van een 28 bij 10 mm. grooten stempel.

Op het eerste schutblad leest men : *Sum Johannis Robbyns decani Mechliniensis.* Kostbaar is ons deze aanteekening omdat zij bewijst dat de Jan Tys, die dit boek bond, inderdaad de Mechelaar is, die ons uit archiefstukken van 1516 tot 1535 bekend is. Jan Robyns, deken van het kapittel van Sint-Romboutskerk, van 1501 tot aan zijn dood, in 1534, liet natuurlijk binden bij den vakman, die vlak bij de kerk woonde. Het

opsporen van de boeken, die den deken hebben toebehoord, zou waarschijnlijk meer werk van Jan Tys aan het licht brengen, al vond men dezes naam niet op den band. Die boeken, bij testament van den 30en Juni 1532 nagelaten aan het College van Atrecht, te Leuven (1), waarvan Robyns samen met Adriaan van Utrecht de statuten opstelde, moeten meestendeels nog in de bibliotheek der Hoogeschool bewaard zijn. Hoe dikwijls is mij gebleken, uit een oogpunt van dien aard en uit andere, dat het veelvoudig nut zou opleveren, lijsten op te stellen van namen geschreven in oude boeken.

3° Een geestelijk tractaatje getiteld *Den Spiegel der Sielen,* handschrift op velijn door de bibliotheek der Hoogeschool te Gent aangekocht in 1903 (Hs. 1749[1]). Op elke zijde (116 × 35 mm.) van het bandje staat eenmaal het paneel; overblijfsels van twee koperen sloten zijn er nog aan vast. Volgens *Inventaire Archéologique de Gand,* nr 313, werd het handschrift rond 1500 vervaardigd. Geene aanteekeningen uit de 16e eeuw wijzen den eersten eigenaar aan.

4° Een Vlaamsch *Ordo* beschreven in Henry Martin, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal,* t. VI, p. 446 :

« N° 8228 (Anc. 8009 et 1 All.), Ordo, ou recueil » d'indications liturgiques pour toute l'année.

» Fol. 1-6... Fol. 9. Commencement : « Van den eersten sondach van den advent ende van der feesten van sint Andries, dat XVI capittel...

» Fol. 137. Commencement : « Van den reverencien diemen doet byden outaer. Capitellam priernum ». Le vray commencement est au fol. 137. Annotations marginales à l'encre rouge.

. . . .

(1) Over Jan Robyns, zie *Valerius Andreas, Fasti Academici,* p. 301.

» Papier. 156 feuilles. 198 sur 140 millim. Ecriture du XVe siècle. Initiales et titres rouges.

» A l'intérieur du dernier plat : « Suster Elisabeth der Morien »...

» Reliure en bois couvert de veau brun estampé : quatre tableaux sur chaque plat (Annonciation), avec la légende : « Ave, gracia plena, Dominus tecum : Ecce ancilla Domini. — Jan Tys ». Traces de fermoirs ».

De heer Henry Martin, beheerder van de Bibliothèque de l'Arsenal te Parijs, zond mij welwillend een wrijfsel van den fraaien band; daarop bemerkt men dat de paneelen gescheiden zijn door indrukken van den ruitenstempel in de breedte en van den wijngaardtak-stempel in de hoogte; in het centrum bleef een klein vakje ledig.

In L. GRUEL's *Manuel de l'Armateur de Reliures,* t. II, p. 157, wordt deze band vermeld en het Boodschappaneel naar eene teekening gereproduceerd.

5° Een handschrift in de Bodleian Library te Oxford (Misc. Lit. 129) wordt vermeld in W. H. JAMES WEALE, *Boodbindings,* II (Catalogue), Rubbings, n^{r} 410, met beschrijving van een wrijfsel genomen van den band. In de bibliotheek is het boek thans gemerkt Ms. Rawl. lit. f. 39; het wordt beschreven in F. MADAN, *A summary Catalogue of Mss. in the Bodleian Library,* vol. 3, p. 503. Verder bericht kon ik er niet over bekomen.

6° Volgens WEALE, t. a. p., I (Introduction), p. lxiv, zou de bibliotheek der Abdij van Westminster insgelijks een band van Jan Tys met het Boodschap-paneel bezitten; de dienstvaardige bibliothecaris, Eerw. L. H. Nixon, kent het boek, door Weale niet nader aangewezen, echter niet en kan slechts een Boodschap-paneel aanwijzen dat staat op de achterzijde van een band waarvan de voorzijde beprent is met den stempel voorstellende de Aanbidding der Koningen, gemerkt B. K. en door Weale gecatalogeerd bij Keulsche banden (Rubbings, n^{r} 716).

De tweede groote stempel met den naam van Jan Tys gemerkt is 78 mm. hoog bij 49 mm. breed. De samenstelling is overlangs in twee vakken verdeeld; elk vak bevat een slingerenden wijngaardtak, die in zijne drie bochten eene dierenfiguur omvat : links een hond, een hert (?), een draak; rechts een hert, een arend, een hond; de dieren van het eene vak zijn naar die van het andere gewend, de beide wijngaardtakken blijven gelijkloopend; het dubbel vak staat in een raam met het volgend inschrift, op elken hoek onderbroken door een lisbloem : **Ligatꝰ per manꝰ | Joanis tys. qui. petit a malis | erui. et. semper | protegi. per. manus. domini.** Deze stempel, om zijne zinrijke spreuk en uitdrukkelijke vermelding van den binder ten hoogste belangwekkend, staat viermaal op elke zijde van den bruinkalfslederen band (210×150 mm.) van een Hebreeuwsch handschrift (nr XXXIX [203]) in de Koninklijke Bibliotheek te Kopenhagen. Op het laatste blad staat een Hebreeuwsche tekst in Spaansch cursiefschrift (Rasi) uit de 16e eeuw; Dr J. Wiener, opperrabijn te Anwerpen, gaf er mij bereidwillig de volgende vertaling van : « Voleind door mij, den boekschrijver (kopiïst?) *Mosjee* zoon van Hayyim (zaliger gedachtenis) *Akrisj*, een der Spaansche bannelingen, op Dinsdag, den 5n Kisler 5288 ». De datum komt overeen met November-December 1528.

De band (fig. 2) werd gereproduceerd en beschreven in Emil Hannover, *Kunstfærdige gamle Bogbind indtil 1850*, Lehmann & Stages Forlag, Kopenhagen, 1907, plaat nr 11, en, bij de bespreking van dit fraaie werk, in *Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen, 1908*, bl. 44. Daar merkte ik reeds aan dat de indrukken van het paneel niet door rolornamenten gescheiden zijn, maar dat, naar de reproductie te oordeelen, die wijngaardtakken veeleer met een strookvormigen stempel, onge-



Fig. 2. Band van Jan Tys. — Hebreeuwsch handschrift van Mosjee Akrisj, 1528 (Kon Bibliotheek te Kopenhagen, nr XXXIX [203]).

Uit Emil Hannover, *Kunstfærdige gamle Bogbind indtil 1850*. Lehmann & Stages Forlag, Kobenhan, 1907.

veer 2 1/2 centimeter lang, ingeprent zijn. Nu ik een wrijfsel heb, dat ik aan de bereidwilligheid van den heer Carl Elberling, bibliothecaris, te danken heb, kan ik bevestigen dat Tys inderdaad hier het stempeltje gebruikte dat reeds dienst deed bij de banden met het Boodschap-paneel, hooger beschreven onder 2° en 4°. In het vierkantje van 10 mm. zijde, dat in het centrum vrij bleef, werd een zesbladig rozetje geplant. De band vertoont sporen van twee paar bindsels. Aan de binnenzijde is hij met perkament beplakt; er zijn zes papieren schutbladen vóór en evenveel achter het handschrift.

PROSPER VERHEYDEN.



AANHANGSELS

I

Woytiers, Laken. — Jan vanden Houte ende Peeter vanden Houte, gebrueders, wettige kinderen Hermans vanden Houte ende van Lysbetten Rabs, over ende inden name vander zelver Lysbette huerer moedere, als een tochtenersse die zy omme tgene naerbescreven vast ende onverbrekelik eewelick tonderhoudene wettelick in hen vervanghen, ende geloofden te vervangene; ende Lysbeth vanden Houte, desselfs Jans ende Pieter sustere, met Gielise Baillius haeren man ende momboir, als erfgename, hebben om Jacoppe Bake goede vasticheyt te doene ende wel te versekeren vanden drie hondert ende vyftich Rynsguldenen eens, die hy aan diversche persoonen voir den zelven Gielise Baillues betaelt heeft, vuyt saicken van den pontghelde ofte weertghelde vanden corene dair de zelve Gielis dbewindt afgehadt heeft, ende den coopluyden schuldich gebleven es, ende dair hem de selve Jacob Baeck goet bewys af doen sal, by manisse, etc., den zelven Jacoppe Baeck dair vore verbonden ende tot gewarigen pande gestelt derzelver Lysbetten vanden Houte derdendeel de partien van huysen ende renten hier nae bescreven. Dats te wetene, in drye huysen aen malcanderen staende achter den torre by Hooberghe, deen dair de voirs. Lysbeth Rabs inne woent, dander dair de voirs. Peeter vanden Houte inne woent ende tderde, *dat wylen Clements de boecbinders toebehoirde*. Item noch in een huys met eenen hove staende int Mechelstraetken... ix maertij (1519).

II

Id. Francen Sanders, *Jan Thys de boecbinder* ende Rom. Biezelinck, als momboren ende inden name vanden onbeiaerden kinderen wylen Jans de Bressere, hebben gekent dat Jacob Couthals ende Joeris Boyenants over ende inden name van Mathyse Loort, berbier, tegen hen gelost ende afgequeten hebben de twee Rins-

gulden vanden vier Rinsgulden erfflycken chys die de selve kinderen hadden vuyt saicken vander zoeninghe van hueren vadere, op desselfs Mathys ende zynder huysvrouwen huys, gelegen inder Naustrate, dat den Bruynenbaert genaemt es, van den welcken etc.

ut supra (xxiij Junij 1516).

III-IV

Item (Nicolaus Keyenooghe). — Her Matheeus van Mansdale, priester, heeft vercocht *Janne Thys* ende Berbelen van Mansdale, synen wive, tderdendeel ende alle syn recht van eenen huyse metten hove, gronde, etc., gelegen achter Ste Rommonts thorren onder Hoobergen, tusschen M. Jooris Vandenvelde erve aen deen syde ende Willems Criel erve aen dandere syde. Etc. op omtrent drye gulden ende eenen halven ouden chys ende noch xv Rynsgulden in jongen chyse daer jaerlycx vuytgaende.

xx No^bre^ (1527).

Item. -- De voirs. *Jan Thys* ende Berbele van Mansdale syn wyff hebben gegeven ende bewesen heren Matheeus van Mansdale vuyt saken vanden coope vanden derdendeele vanden huyse boven gescreven vyf Rynsgulden elclic van dien tot veertich grooten vlems tstuck erfflycken chys, te heffenen altyt opten lesten dach van Octobri op ende aen tgeheel huys boven gescreven. Etc.

Ut supra.

V

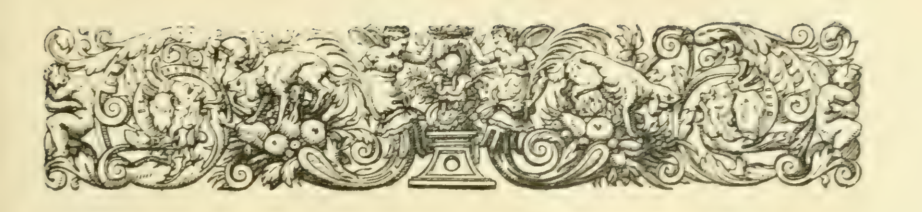
Colbrant Gielemont. — Meester Jooris vanden Velde heeft vercocht M. Adriane Wilderhauts alias Adriaens, goutsmet, de zesse zevenste deelen van eenen huyse metten hove, plaetsen, borreputte, gronde, etc. gelegen achter sinte Rommonts torre op Hoobergen, tusschen der kinderen vanden Houte erve aen deen syde ende *Jan Thys boeckbinders erve* aen dander syde, comende achter opt vlietken...

Actum opten ix^en^ Oct. xv^c^ xxxiiij.





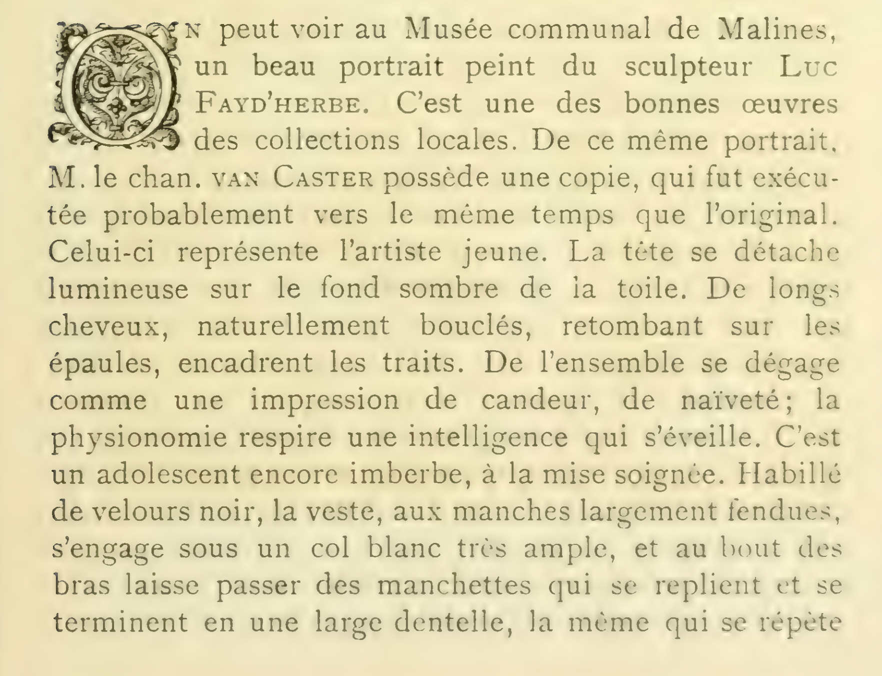
Portrait de Luc Fayd'herbe, sculpteur, par Pierre Franchoys



LUC FAYD'HERBE

I. *Le portrait du Musée de Malines. Notes et réflexions à son propos. Autres portraits de Luc Fayd'herbe.*

II. *Renseignements généalogiques intéressant Luc Fayd'herbe et ses descendants.*



On peut voir au Musée communal de Malines, un beau portrait peint du sculpteur Luc Fayd'herbe. C'est une des bonnes œuvres des collections locales. De ce même portrait, M. le chan. van Caster possède une copie, qui fut exécutée probablement vers le même temps que l'original. Celui-ci représente l'artiste jeune. La tête se détache lumineuse sur le fond sombre de la toile. De longs cheveux, naturellement bouclés, retombant sur les épaules, encadrent les traits. De l'ensemble se dégage comme une impression de candeur, de naïveté; la physionomie respire une intelligence qui s'éveille. C'est un adolescent encore imberbe, à la mise soignée. Habillé de velours noir, la veste, aux manches largement fendues, s'engage sous un col blanc très ample, et au bout des bras laisse passer des manchettes qui se replient et se terminent en une large dentelle, la même qui se répète

sur le devant. Les mains tiennent des ébauchoirs. Ainsi, la tradition aidant, est-on arrivé à identifier le modèle, qui n'est autre que le célèbre sculpteur Luc Fayd'-herbe. Ce portrait fut donné au Musée en 1852, par M. le Baron du Trieu de Terdonck, qui fut sénateur et conseiller communal et dont le nom se rencontre parmi les descendants de Fayd'herbe.

Quant à l'auteur du portrait, le catalogue nomme Luc Franchoys le jeune! C'est certainement une erreur qu'il importe de rectifier. Sans hésitation, on peut dire qu'on se trouve en présence d'une œuvre de Pierre Franchoys, frère de Luc. Le tableau n'en a que plus de valeur, car ils ne foisonnent guère, les produits du pinceau de Pierre.

Tout comme aux rares portraits qu'on sait avoir été exécutés par celui-ci, au portrait de Fayd'herbe, l'éclat et la fraîcheur de la carnation en sont la caractéristique; toute trace du pinceau est éliminée, malgré que la touche est large. La physionomie, tout en n'étant pas fouillée, car elle est sans détails à voir de près, retient cependant par son ensemble qui charme. C'est une œuvre de jeunesse du peintre, car Luc Fayd'herbe paraît n'avoir là qu'une vingtaine d'années, et Pierre Franchoys, son parent, — ils étaient cousins-germains — n'avait que onze ans de plus que son modèle. Cela permet de fixer vers 1637 l'exécution de ce portrait, quelque deux ans après que Pierre Franchoys était revenu d'Anvers, où il avait travaillé sous la direction de Gérard Seghers.

Les mains sont la partie la moins soignée de ce portrait, et elles détonnent sur le reste. Leur exécution est sommaire. Elles ne rappellent que de loin ces extrémités aristocratiques et soignées que l'auteur, en d'autres occasions, semble avoir emprunté aux Van Dyck. Telles au moins elles paraissent sur le très beau portrait que

possède le Musée de Bruxelles, et qu'on suppose être celui de Gonzalès Coques; telles aussi sur celui, de non moindre valeur, qu'on put admirer à l'exposition des Arts anciens de Bruxelles en 1910, et qui provenait du *Kaiser Friedrich Museum* de Berlin.

Pierre Franchoys ne vécut guère vieux. En raison donc de la rareté de ses œuvres, c'est une bonne fortune pour le Musée de Malines d'en posséder une, et il convient qu'on en fasse état.

En revanche, l'œuvre de Luc Franchoys le jeune y est d'une abondance riche et variée. Elle est représentée par des portraits, de vastes compositions religieuses et des sujets profanes.

De Luc Franchoys le vieux, père des deux précédents, le Musée est dit ne posséder qu'un seul spécimen de son savoir-faire. Ce serait le portrait de Philippe Snoy, ancien commune-maître de la Ville et chef-homme du Serment des Hallebardiers. Si cette attribution est exacte, celle-là est erronée qui assigne au pinceau de cet artiste la *Descente du St-Esprit sur les Apôtres,* de l'église St-Jean, et qui semble cependant avoir pour elle le témoignage de contemporains. Il en est, en effet, fait mention dans une chronique manuscrite, commencée au xvie siècle, par Govaerts, curé de la paroisse, et continuée sous ses successeurs, et qui constitue partiellement un inventaire des œuvres d'art réunis en cet endroit.

Le portrait de Philippe Snoy peut plutôt avoir eu pour auteur celui d'un groupe de « Portraits de membres de différentes gildes », que le catalogue du Musée renseigne comme étant de la main de Jean Verhoeven. Par comparaison il est aisé de se convaincre que ce dernier renseignement est encore inexact. Quant à Luc Franchoys le vieux, celui-ci étant mort en 1643, et ces portraits portant la date de 1645, cette attribution hypo-

thétique doit être abandonnée. En dernière analyse, le Musée de Malines ne posséderait aucune œuvre de Luc Franchoys le vieux, ce qui est regrettable, parceque ainsi l'œuvre des Franchoys présente une lacune au Musée, là ou par son intérêt et sa variété on aurait pu, plus facilement qu'ailleurs, en apprécier la caractéristique.

Pierre et Luc le jeune furent tous les deux élèves de leur père, et cependant, entre le faire de l'un et celui de l'autre il y a des différences notables. Luc le jeune, en effet, se distingue par le brio et la fugue du coup de pinceau, l'exécution large et puissante. Qu'il peigne une œuvre de dimensions réduites ou qu'il s'attelle à une composition de large envergure, tout est vu grand et exécuté de même. Sur ces immenses toiles a passé un souffle Rubénien. Des chairs potelées, des draperies amples aux plis majestueux, Luc Franchoys les a de commun avec Luc Fayd'herbe. Les deux artistes ont subi l'influence du maître; ils ont bu à une même source et dans leurs veines coula l'enivrante sève qui fait exhubérer leur œuvre de mouvement et de vie.

Il est bien dommage que les toiles de Luc Franchoys le jeune aient, pour la plupart, passé au roux, l'enduit ayant rongé la couleur. C'est ainsi qu'encore on les reconnaît, malgré que pour elles ce ne soit pas un avantage.

Le Musée de Malines a hérité des grandes toiles que l'artiste exécuta pour les Carmes, jadis établis dans sa ville natale. Il possède en outre le portrait de Corneille Huysmans et de sa femme, et un tableau en largeur qui représente Adonis blessé. Les magnifiques lévriers qui sont aux pieds du jeune Grec sont peints par François Snyders, et le paysage par Achtschellinckx, dit le catalogue, malgré que le donateur, feu M. le sénateur de Cannart d'Hamale, l'attribuât à Huysmans.

Pour en revenir aux portraits de Fayd'herbe,

il en existe encore à Malines et ailleurs. M. Max. Scheppers, dont le nom se trouve parmi les descendants du célèbre sculpteur, possède deux tableaux de famille : un grand, à cinq personnages, où se voient Luc Fayd'herbe, sa femme et trois enfants ; un second, de moindres dimensions, représentant onze personnages. A Hofstade, dans la maison de campagne qu'occupa jusque il n'y a pas bien longtemps M. le sénateur J. Wittmann, il y a également un tableau représentant des membres de la famille Fayd'herbe.

Le Musée de Bruxelles possède deux portraits de Fayd'herbe. Le premier représente l'artiste dans toute la vigueur de l'âge. Luc Franchoys le jeune, qui en est l'auteur, représenta le sculpteur à mi-corps, grandeur nature. Il l'a crânement campé, dans l'attitude élégante et souple à la fois, de mode à cette époque. D'une main Fayd'herbe tient un papier avec plan, de l'autre un compas. Il s'appuie à une table où se voient un Hermès antique et un buste.

Le second portrait est attribué à Gonzalès Coques, et il est de petites dimensions. Fayd'herbe y est représenté en buste. L'ample perruque d'ordonnance s'est substituée aux longs cheveux naturellement bouclés. Une légère moustache ombrage la lèvre ; au menton se dessine une barbiche. La ressemblance est plutôt vague avec les portraits précédents, c'est ce qui fait que l'identification parait un peu sujet à caution. Quoiqu'il en soit, ce portrait semble avoir servi de type à celui qui représente Luc Fayd'herbe statufié dans le vestibule de l'Hôtel de ville de Malines et dont l'auteur fut Joseph De Bay.

A propos de l'exécution de cette œuvre, les deux lettres reproduites plus loin, écrites par cet artiste, ne sont pas sans présenter quelqu' intérêt, en raison duquel cette petite digression se justifie.

Cette correspondance respire la plus franche bonhomie, un certain laisser-aller avec les autorités qui n'exclut pas le respect. L'artiste sait qu'on se traite d'égal à égal, quoique sur un terrain différent, et il s'en suit qu'on ne retrouve pas dans ces relations épistolaires cette impression de dépendance, de servilité, qu'on pourrait croire d'obligation et de tradition envers le pouvoir administratif qui octroie, de la part de l'administré qui a l'avantage des faveurs officielles.

Les deux lettres sont à entête des musées impériaux et datées du Palais du Louvre. Voici la première, qui fait prévoir la réalisation prochaine de la commande faite à J. De Bay.

MAISON DE L'EMPEREUR
—
DIRECTION GÉNÉRALE
DES
MUSÉES IMPÉRIAUX

Palais du Louvre, le..........

Mon cher Monsieur Broers,

Het is niet genoeg met nertig te werken sonder aeshem te scheppen, maer nu moet ik nog gaen in myn handen spauwen.

Maer ik hoop er den hemel daer mede te verdienen, zoo kan ik en hoop ik dat u te leveren in de maand van juin.

Ziet eens wat sal men niet doen voir zyne geborte stadt en besonderlyk voor de feest van den ommeganck.

Ik hoop datter Mieken en Klaesken sal voor dansen. Die waegens gedisineert deur den heer Herreyns heb ik nog hebben restureren op de huldings van den Keyser Francuscus; hoort ik zal u dat lieken nog eens singen :

Vorst Leopold opregten Vaer
wirt ons helas te vroegh ontnomen,
maer hy liet ons francuskus naer
het geen men verloir is weergekomen.
Lang leeft den goeden Souvereyn
die leeft voor het goed van het gemeyn.

Ik moet er van uit scheen, want ander zal ik weer met vouden et touten voor den dag komen.

Wilt de goedheyd hebben lieven heer van vele groetenissen te doen aen myne heer Burgemeester en mede Schepenen der stad megelen als ook aen myne vrienden van Mechelen, de Bie Frans, etc., etc.

dit doende zal ik my noemen

uwen besten vriend

JEF DE BAY.

P. S. Schrijft mij dikwijls en leeft lank. Op eenen anderen keer wat beter, myn hant beeft te veel en mynen kop staeter niet naer; wil te my vergeven.

La seconde lettre annonce l'envoi de la statue de LUC FAYD'HERBE :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
—
DIRECTION GÉNÉRALE
DES
MUSÉES

Palais du Louvre, le 21 Juin 1854.

Myn heer den Burgemeester
en heeren Scheepenen der stat Mechelen.

Desen morgent heb ik het stant beelt van *Luc Faey-derbe* wel in gepakt naer den yseren weg gesonden en hoop dat hy sal in Mechelen komen by naer gelyk desen brief.

Zoo dan lieve heeren wilt het met geduldigheyd ontfangen en peysen dat het door een haut man gemaekt is tot liefde van zijne geborte stat, want over eenighe jaeren had het zeker beeter geweest doen was den kop wat steyver van geest en myne gedorde gebeenteren en waeren nog niet verslapt,

dat ik was en is niet meer,
dat ik ben is wonder teer,
wat ik hier naermals wesen sal,
lieven god dat is het al.

CHATS (Cats ?).

Nu heb ik niet meer te doen lieve vrienden al u lieden eenen geluk zaligen kermis te wenschen naer siel en lighaem met veele naer volgende. Zeyd vrolyk en blymoedig, dat is den wensch van eenen regten vaderlander die uwe nooyt en zal vergeten.

hier mede blyve ik
myn heer den Burgemeester
en heeren Schepenen met alle dankbaerheyd,
uwen dinstwillegen dienaer
JEF DE BAY,
geboren in megelen en gedoopt in
onze lieve vrouwe kerk den 16 october
1779.

J. DE BAY avait donc à ce moment 75 ans. Il mourut en 1869, âgé de 90 ans.

On voit, par ce qui précède, qu'il n'y a pas pénurie de portraits de LUC FAYD'HERBE, encore qu'il y en ait d'autres suffisamment connus. On ne s'en plaindra pas, et c'est toujours avec une égale sympathie qu'on retrouve les traits de celui qui fut le plus grand des sculpteurs malinois, le plus populaire et le mieux connu par l'abondance avec laquelle, à Malines et ailleurs, se rencontrent les produits de son ciseau aussi infatigable que magistral.

II

LUC FAYD'HERBE naquit à Malines le 19 janvier 1617, dans la maison appelée jadis *le Saint-Esprit*, rue Ste-Catherine, actuellement le n° 24. Plus tard, il alla habiter une modeste maison, rue aux Chevaux, dans le voisinage du Marché au Bétail. On y voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, deux médaillons en terre cuite, avec les portraits du sculpteur et celui de sa femme.

Le 3 septembre 1669, il acquit la maison *le Roi* ou

écu de France, rue de la Chaussée. Le 23 décembre suivant, il obtint de substituer à cette appellation celle de *le Roi d'Espagne.* C'est dans cette maison que **FAYD'HERBE** célébra, le 1 mai 1690, ses noces d'or, avec **Marie Snyers.** Là aussi mourut celle-ci le 22 décembre 1693, et lui-même y décéda, des suites d'une maladie de langueur, le 1 janvier 1698. Quelques historiens l'ont fait mourir, mais à tort, dans la maison n° 77 de la rue du Bruul, qu'il n'a jamais habité. Cette maison appartint à son fils **Jean-Luc,** de par la femme de celui-ci, **Jeanne-Marie de Croes,** qui l'avait héritée de ses parents : Etienne de Croes et Pétronille Palet, et qui s'en étaient rendus acquéreurs le 10 octobre 1671. Elle fut rebâtie en 1696. Le 31 juillet 1704, **Jean-Luc** y mourut, des suites de blessures occasionnées par la rupture de l'échafaudage édifié pour effectuer le déplacement d'une statue de *Ganymède assis sur un aigle,* de Jérome Duquesnoy. Cette statue lui avait été donnée par son père **LUC.** Jusques en ces derniers temps, elle occupait toujours son ancienne place. Mais depuis lors, elle en a été enlevée par le propriétaire de l'immeuble et transportée dans une autre de ses propriétés, près de Bruges.

La descendance du célèbre sculpteur, telle qu'on la donne jusqu'ici, présente certaines lacunes, qu'il est intéressant de combler.

M. A. Reydams, qui s'est occupé très diligeamment de recueillir les données et qui en a autorisé la publication, résume comme suit les résultats de ses investigations dans les documents officiels :

« **LUC FAYD'HERBE** et **MARIE SNYERS** eurent 12 enfants, fils et filles; quatre des fils moururent jeunes.

» Deux des fils se marièrent : **Jean-Luc** épousa

Jeanne-Marie de Croes; il mourut en 1704, dans la maison de la rue du Bruul, laissant 6 enfants, dont quatre moururent en bas âge. La fille ainée épousa Michel du Trieu, seigneur de Vijverstein, et laissa un fils, lequel, à son tour, eut deux filles mariées à Louvain, au commencement du siècle dernier.

» L'autre fils de LUC FAYD'HERBE, nommé **Henri-Corneille**, marié à **Jeanne Geudens**, était négociant en étoffes de soie; il eut pour sa part la maison paternelle, rue de la Chaussée. Il laissa 9 enfants, dont cinq contractèrent mariage. Son fils Jean-Luc épousa Cornélie van Elsen. Le fils unique de ceux-ci, Jean-Charles, eut pour femme Thérèse van Goorlaecken. Ils laissèrent également un fils unique, Louis-Joseph, qui devint prêtre et décéda en 1840. Sa pierre tombale se voit dans le mur de l'église de Wavre-Ste-Catherine.

» Une des filles de **Henri-Corneille**, nommée Elisabeth, épousa Jean-François Lefebvre, échevin de Malines en 1732. Leur fils, Jean-Henri Lefebvre ou Lefebure, épousa Laurence Goutiers, et leur fils Jean-Luc, Anne-Cornélie Domus. Le fils de ces derniers, Jean-Laurent, épousa Marie-Félicie Seresia. Il était étapier, c'est-à-dire fournisseur des vivres aux armées en marche du temps de la République, et acquit ainsi une grande fortune. Il bâtit le petit château appelé *Beaulieu*, hors la porte d'Adeghem, que ses enfants vendirent en 1848. »

Enfin un troisième fils de LUC FAYD'HERBE, **Rombaut Fayd'herbe**, fut peintre, et en cette qualité fut attaché au marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, auprès du Sultan. Il mourut à Naxos, en 1673.

« Une des filles de LUC FAYD'HERBE et de MARIE SNYERS, **Elizabeth** ou **Isabelle Fayd'herbe**, née en 1606, épousa, en 1679, **Gaspard Sigalès**, de Milan ».

« Le nom de cette famille, dont le premier apparaît à Malines en 1611, fut orthographié de différentes manières : **Sagalamina, Sigalamini, Sigalimelan, Sigalle-milan,** etc. Il devint, dans la suite, **Milaens, van Milaenen** ou **Milaenen.** Actuellement, il existe encore des personnes de ce nom à Malines. »

Voici à titre documentaire, le développement de ce qui précède.

LUC FAYD'HERBE, sculpteur (fils d'Henri et de Cornélie Franchoys), né à Malines le 19 janvier 1617, décédé le 31 décembre 1697, épousa à St-Rombaut, le 1 mai 1640, **MARIE SNYERS** (fille de André et de Marguerite Peeters), qui décéda le 19 décembre 1693.

Leurs enfants :

Cornélie Fayd'herbe, née le 11 octobre 1640, épousa **Jean Bogaerts,** drossart de Rumpst. Elle était décédée en 1698. Leurs enfants furent :

I. Jean Bogaerts, qui fut secrétaire et receveur des exploits du Grand Conseil, décédé le 19 janvier 1724 et enterré à Hanswyck. Il épousa Cathreine-Isabelle Corten, née à Bruxelles le 2 avril 1679 et décédée à Duffel, le 5 janvier 1728. Ils eurent pour enfants :

Jean-François, né à Malines, baptisé à Bonheyden le 16 décembre 1714, secrétaire et receveur des exploits du Grand Conseil, mort à Malines le 11 juillet 1753, qui épousa, en 1741, Pétronelle-Jeanne d'Amersbach, d'Enghien, où elle naquit en 1720, pour mourir à Malines le 1 octobre 1753. A leur tour, ils eurent pour enfants :

Hélène-Françoise, née à Malines le 6 avril 1745;

Jean-Mathias-Georges, né à Malines le 24 juillet 1752.

II. Lucas Bogaerts.

III. Marie Bogaerts, qui épousa Michel Adriani.

Marguerite Fayd'herbe, née le 28 mars 1642, décédée le 29 juillet 1665. Elle épousa, le 24 février 1664, Jean Boon, qui était né le 16 novembre 1637 et qui mourut le 25 juin 1698. Ils eurent une fille, Marie Boon, qui mourut en bas âge.

Anne-Barbe Fayd'herbe, sculpteur, élève de son père, née le 4 décembre 1643, épousa, le 14 juin 1666, Jean van Delen, sculpteur. Elle décéda à Bruxelles en 1702.

Henri-Remi Fayd'herbe, né le 15 octobre 1645, décédé le 29 janvier 1652.

Luc Fayd'herbe, né le 19 mai 1648, décédé le 30 octobre 1651.

Rombaut Fayd'herbe, né le 14 décembre 1649, peintre, décédé à Naxos, île de l'Archipel, en 1673.

Marie-Anne Fayd'herbe, née le 11 octobre 1651, épousa Jean-Jacques Smets. Elle était veuve en 1698.

Jean-Luc Fayd'herbe, né le 28 août 1654, décédé le 29 juillet 1704. Il épousa, le 22 octobre 1682, Jeanne-Marie de Croes, décédée à Bruxelles le 13 janvier 1712. Leurs enfants furent :

I. Marie-Thérèse, née le 30 juillet 1683, décédée le 25 mai 1722, épousa le 7 mai 1705, Michel du Trieu, et eut pour enfants : Jean-Louis, né le 19 août 1707, et Albert-Michel, né le 7 août 1710, décédé le 4 avril 1756, Avocat au Grand Conseil, époux de Marie-Agnès Van Everbrouck, née à Lille.

II. Jeanne-Marie, née le 7 octobre 1684, épousa, le 8 avril 1711, Nicolas Poullain.

III. Jean, né le 6 décembre 1685, décédé le 21 août 1723.

IV. Anne, née le 29 octobre 1687, décédée le 2 mars 1700.

V. François, né le 4 septembre 1689, décédé le 6 septembre.

VI. Marie-Anne, née le 11 janvier 1691, décédée le 25 septembre 1704.

Elizabeth ou **Isabelle Fayd'herbe,** née le 7 juillet 1656, décédée en 1698. Elle épousa, le 31 juillet 1679, **Gaspard Sigalès de Milan,** né à Malines le 29 septembre 1649.

Catherine Fayd'herbe, née le 28 août 1658. Elle eut pour époux **Louis Van Goorlaecken** et fut veuve en 1698. Leurs enfants furent :

I. Jean-Jacques, né le 26 mars 1684, qui épousa (1), le 30 mars 1710, Madeleine Scheppers, née le 7 décembre 1678, décédée le 7 février 1724, dont :

Marie-Catherine, épouse 1° de Henri-Joseph Brouwers; 2° de Guillaume Boets, de Louvain;

Jacques Rombout, époux de Barbe-Marie de Gorter;

Emmanuel David, époux de Thérèse Boets, sœur de Guillaume, qui précède;

II. Marie-Catherine, née le 2 janvier 1683;

III. Henri, né le 10 septembre 1687.

IV. Henri-Guillaume, né le 25 mai 1689; et

V. Marie-Françoise, née le 17 décembre 1681.

Corneille Fayd'herbe, né le 14 août 1660, décédé le 4 septembre 1668.

Henri-Corneille Fayd'herbe, marchand en étoffes de soie, né le 10 mars 1663, était décédé en 1732. Il avait épousé, le 7 juillet 1691, **Jeanne Geudens,** qui mourut le 28 octobre 1705. Ils eurent pour enfants :

I. Jeanne-Elizabeth ou Isabelle, née le 12 avril

(1) Les témoins furent : Louis van Goorlaecken, Michel du Trieu et Jean Fayd'herbe.

1692, décédée le 8 mars 1721, épousa, le 18 avril 1713, Jean-François Lefebvre, échevin de Malines. Dont :

Jean-Henri Lefebvre ou Lefebure, qui épousa, le 28 juillet 1736, Laurence-Maximilienne Goutiers ou Wautyers. De ceux-ci issut Jean-Luc (1), marié, le 3 avril 1769, à Anne-Cornélie Domus, qui eurent pour fils Jean-Laurent, marié, le 13 janvier 1745, avec Marie-Jeanne-Félicie Zerezia.

II. Marie-Thérèse, née le 12 septembre 1693.

III. Marie, née le 8 décembre 1694, décédée le 13 mai 1759; épousa, le 2 mars 1749, Pierre Bessemers.

IV. Marie-Anne, née le 7 janvier 1697.

V. Jean-Henri, né le 26 janvier 1699, décédé le 9 novembre 1749; épousa Jeanne-Thérèse-Marie Bervoets, décédée le 24 juillet 1770, dont :

Jean-Luc, né le 24 mai 1738, décédé le 5 août 1738;

Pierre-Jacques, né le 29 avril 1739, décédé le 3 septembre 1781; épousa, le 29 juin 1773, Marie-Thérèse Smets;

Cornélie, née le 5 février 1741;

Marie-Catherine, née le 26 décembre 1742, décédée le 18 juillet 1764;

Pierre-Henri, né le 8 octobre 1744, décédé le 23 octobre;

Isabelle-Marie, née le 30 septembre 1745;

Jean-Luc, né le 6 décembre 1748.

VI. Jean-Luc, né le 13 août 1700, décédé le 10 août 1758; épousa, le 7 janvier 1736, Cornélie Van Elsen, décédée le 18 avril 1776, dont :

Jean-Charles, né le 1 octobre 1736, décédé le 16 avril 1791; épousa, le 7 janvier 1766, Catherine-Jeanne-Thérèse van Goorlaecken, décédée le 3 décembre

(1) Parrain : Jean-Luc Fayd'herbe, qui fut témoin au mariage des parents.

1786, laissant comme fils, Louis-Joseph Fayd'herbe, né le 2 février 1767, prêtre, décédé en 1840;

Cornélie-Jeanne, née le 24 décembre 1737, décédée le 10 septembre 1742;

Rombaut, né le 9 mars 1740, décédé le 26 septembre 1747.

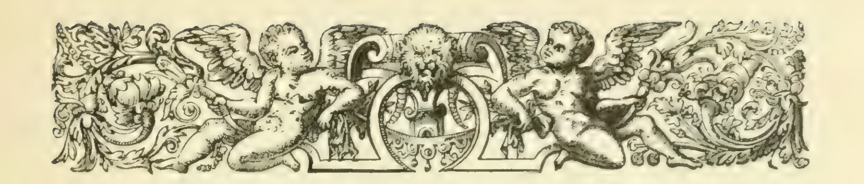
VII. Marie-Thérèse, née le 1 juillet 1702, décédée le 25 mars 1756. Elle épousa, le 20 novembre 1744, Jean Steynemeulen.

VIII. Jeanne-Claire, née le 13 août 1704, décédée le 11 septembre.

IX. Anne-Catherine, née le 13 août 1704, décédée le 14 avril 1706.

H. Coninckx.





EGIDIUS DE WITTE

Pastoor-deken van O. L. V. over de Dijle te Mechelen

naar een handschrift der XVIIe eeuw
uit de Archieven van 't Aartsbisdom Mechelen (1)

EGIDIUS DE WITTE, een der hevigste aanhangers van het Jansenismus ten tijde van HUMBERTUS-GUILELMUS DE PRECIPIANO, aartsbisschop van Mechelen (1690-1711), werd geboren te Gent, ten jare 1648. Zijne theologische studiën deed hij aan Leuvens Hoogeschool. Maar toen hij zijn examen afleggen wou om tot het baccalaureaat te worden toegelaten, vernam hij dat daartoe de eed op het formulier van ALEXANDER VII tegen het Jansenismus, werd gevergd. Hij weigerde kortaf (2).

Rond 1675 trok hij naar Parijs, waar hij kennis aanknoopte met ARNAULD, de spil van 't fransche Jansenismus. In 1679 keerde hij naar België terug en liet zich priester wijden. In 1684 benoemde ALPHONSUS DE BERGHES, Aartsbisschop van Mechelen, DE WITTE tot pastoor-deken van O. L. V. over de Dijle te Mechelen (3).

---

(1) *Hs. M. 1. Acta in causa D. D.* DE WITTE *et* DE HONDT. Musaei Ven. Card. Bellarmini in Collegio Societatis Jesu Mechliniæ. Het bevat niet min dan 30 oorspronkelijke stukken DE WITTE betreffende.

(2) Hs. M. 1., nr 27.

(3) Over DE WITTE, cfr. *Biographie nationale*, t. VI, col. 3 ss. — HÜRTER, *Nomenclator litterarius*, II, 1031. — REUSCH, *Der Index*, II, 705 et passim. — GOETHALS, *Histoire des lettres*, t. I, pp. 260 ss. — CLAESSENS, *Histoire des Archevêques de Malines*, Louvain, 1881. — PATOUILLET, *Dictionnaire des livres Jansénistes*, Anvers, 1752. — LE CLERC, *Idée de la vie et des écrits de M. Gilles* DE WITTE, Rome, 1756.

Den 8 Juli 1685, ter gelegenheid van het teraardebestellen van eenen geneesheer, nam hij deel aan een eetmaal, waar hij tegen drie andere geneesheeren staan hield dat het aecumenisch concilie boven den Paus staat; dat de bisschoppen geenszins afhangen van den Paus en tusschen hen enkel een verschil geldt als van plebaan tot andere pastoors. Hij staafde zijn gezegde met de bewering dat de woorden van Mtt XVI, 18 : « *Gij zijt Petrus en op deze steenrots zal ik mijne Kerk bouwen* » persoonlijk en alleen tot den apostel Petrus waren gericht; wierp men daartegen op het gebruikelijke, *bij de genade Gods en van den H. Stoel,* dat de bisschoppen aanwenden in hunne brieven, dat was een dwaling en slechts in gebruik sedert een vijftal eeuwen; overigens, steeds noemden de bisschoppen den Paus hunnen *medebroeder,* en in het Concilie van Jerusalem was het niet Petrus die uitspraak deed, maar wel Jacobus, in wiens beheer het concilie plaats greep (1).

De drie geneesheeren (2) lieten dat tafelgezegde niet onverlet voorbijgaan, maar stelden eene aanklacht op tegen deken De Witte en zonden die aan de Minderbroeders van Mechelen; zoo kwam ze in hooger handen.

Den 25 Juli 1685 had E.-F. Van der Laen, aartsdiaken en officiaal, de klacht aan De Witte voorgelegd en zond zijn antwoord aan den Aartsbisschop; alhoewel hij zijn uitdrukkingen min of meer matigde, hield de deken toch de verschillige punten staan en trachtte ze te bewijzen met menigvuldige aanhalingen uit Tertullianus, Origenes, Cyprianus, Hilarius, Augustinus, enz. Tevens haalde hij de verklikkers bitter over den hekel, omdat zij aldus misbruik maakten van een oppervlakkig en voorbijgaand gezegde om hem over te dragen.

---

(1) Hs., 1, a.
(2) Jan De Munck, Reinier Van Blincken, Lodewijk d'Arroyo.

De Witte dacht er geenszins aan terug te trekken wat hij had vooruit gezet : « ik zie geenen anderen weg langs waar ik voldoen kunne, schrijft hij op 22 Aug., want terug trekken wat ik voor waarheid houd, laten waarheid en oprechtheid niet toe » (1).

Waarschijnlijk was de Internuntius Tanara er veel meer op uit dan de Aartsbisschop om een geding in te spannen tegen De Witte. De Berghes vond, lijk vele anderen, iets verlagend in de wijze waarop de klacht tegen den deken was ingebracht. Ten andere zijn gebrek aan overtuiging niet min dan de invloed zijner onmiddelijke omgeving, doordrongen van Jansenistische en Gallicaansche gedachten, brachten hem niet licht tot handelen. Op aandringen van Tanara deed hij De Witte ondervragen volgens een formulier uit Rome afgezonden op de aanklacht tegen De Witte (2). Tot driemaal toe werd van wege Tanara aan De Witte het stilzwijgen opgelegd, omdat hij, op het aanvallen der Minderbroeders, de pen tegen hen had opgevat.

De Internuntius ondertusschen wou de zaak volstrekt doordrijven ; daar De Berghes voorwendde dat hij niet handelen kon zonder 't gedacht der Leuvensche meesters te kennen, deed hij de aanklacht tegen De Witte aan de hoogeschool overhandigen. Den 10 Oct. 1685 antwoordt Lacman, een der hoogleeraren, dat de bewijzen van De Witte volstrekt onvoldoende zijn, maar dat hij nog uitleg verwacht van hem. De deken inderdaad was verontwaardigd over de handelwijze van den Internuntius. « Ik dacht, schrijft hij, vermits men mij en tevens de Minderbroeders het stilzwijgen had opgelegd, dat die zaak dood en vergeten was ; maar een nieuw vuur wordt aangelegd dat naar allen schijn heviger

(1) Hs., 3, a.
(2) Hs., 3, b.

dan ooit branden zal (1) ». Daar hij vernam dat men te Leuven vooral aanstoot nam aan zijnen uitleg over Mtt XVI, 18, stelde hij onmiddelijk een *Disquisitio* op om zijne zienswijze te verrechtveerdigen, en deed eenen afdruk aan elken hoogleeraar vóór het oordeel bestellen. Terzelfdertijd in een schrijven aan den Internuntius deed hij zijn beklag omdat deze zijn *Motivum Juris,* verdedigingsschrift tegen de Minderbroeders door Leuven censureeren deed ; indien men hem veroordeelde zonder hem te hooren, zou hij de feiten aan alleman voor oogen leggen (2).

Middelerwijl verscheen te Mechelen de censuur van de Paters Dominikanen ; een gelijkvormige censuur gaven ook de Carmelieten (3). — Eindelijk, den 3 November, gaf de Faculteit van Leuven haar oordeel te kennen : Dat het aecumenisch Concilie boven den Paus zou staan, kon men niet als dwaling brandmerken, daar vele katholieken dusdanig stelsel voorstaan (4); maar dat de H. Vader slechts wezen zou tegenover de andere bisschoppen als een plebaan tegenover andere pastoors, was zeker eene verergenisgevende en verderfelijke leer. Wat het gebruik aangaat der zegswijze : *bij de genade Gods en van den H. Stoel,* beweren dat die betrekking van de bisschoppen tot den Paus slechts over een vijftal eeuwen ontstaan was, was vermetel ; beweren dat enkel het gezegde van dan dagteekende, was wanluidend. Eindelijk het gezegde van Christus : *Gij zijt steenrots...* verstaan in dien zin, dat Petrus alleen de sleutel-

---

(1) Hs., 3, e. 18 Okt. 1685.

(2) Hs., 3, f. 20 Okt. 1685.

(3) Hs., 5, a. 24 Okt. 1685.

(4) Hier hebben we den weerschijn van de toen heerschende gevoelens over de macht, de onfaalbaarheid des Pausen ; geen wonder dat daaruit het stelselmatige Gallicanismus geboren werd.

macht voor zijnen persoon ontvangen had, was kettersch (1).

't Is opvallend hoe ver het oordeel van Leuven gezocht was; niet alleen dierven zij die eerste dwaling niet veroordeelen, alhoewel zij beweerden steeds het tegenovergestelde te hebben onderwezen, maar voor de twee laatste gezegden van De Witte, doelde de censuur slechts op dwalingen die hij nooit had vooruitgezet. — Nochtans was Tanara voldaan over de uitspraak en dwong De Berghes nu verder te gaan; het geestelijk geding werd op touw gezet.

Den 27 Nov. 1685 werd de deken in verhoor genomen; niet min dan negen aantijgingen werden hem ten laste gelegd in 34 vragen. Buiten de vier hooger opgesomde punten, beschuldigde men hem nog van uitgave zonder *imprimatur*, van ongehoorzaamheid, van verergernis, enz. (2).

De Witte beantwoordde zoo hij best kon de beschuldiging en de bewijzen daartoe aangebracht (3). Hij wees het voorstel af zijn mondeling antwoord schriftelijk uit te breiden (4); nochtans vroeg hij een afschrift van zijn getuigenis « en niet zonder reden; want het oorspronkelijk stuk staat vol schrappen en bijvoegingen; moest het in de handen mijner tegenstanders vallen, b. v. door de dood van den Aartsbisschop... men zou er van alles kunnen van maken, en ik zou niets hebben om mij te verweren... Ik twijfel geenszins dat ik in die zaak overeenkom met Kerk en Paus, met de meest beroemde

(1) Hs., 8. — De censuur van Leuven verscheen dus den 3 Nov. en niet den 30 Nov. zooals Goethals zegt (H d. L, I, 260 ss.). Waarschijnlijk toch verscheen ze niet onmiddelijk in 't openbaar, vermits De Witte in eenen brief van 10 Nov. 1685, er nog niets schijnt van te weten (Hs., 5, e).

(2) Hs., 7; 10, a, b, c.

(3) Hs., 10, e.

(4) Hs., 9, a.

Academies en godgeleerden en dat ik eindelijk eene rechtgeloovige en katholieke meening heb » (1). — De Aartsbisschop liet hem het afschrift overhandigen, maar het behelsde slechts de vragen zonder het gegeven antwoord (2).

Den 17 December eischte de procurator van 't aartsbisschoppelijk hof opnieuw een antwoord van DE WITTE op de beschuldiging nogmaals, spijts een stellig verbod, een relaas over de zaak te hebben uitgegeven beginnende : *Querela Ægidii De Witte*. Doch de deken antwoordde dat hij slechts beloven kon het stilzwijgen te bewaren indien men hem niet in 't openbaar aanviel ; in 't tegenovergesteld geval was het tegen 't natuurrecht hem het antwoord te verbieden. — Ditmaal nam hij 't voorstel aan binnen de acht dagen een uitbreiding van zijn eerste antwoord te bezorgen. Den 29 December gaf hij het in handen van 't hof (3).

Dit stuk is niet anders dan een breedvoerige behandeling van de punten, geloof en tucht betreffende, waarover men in geschil lag. « Dat hij zijn *Motivum juris* had uitgegeven, was enkel een herstelling van zijn goeden naam, bezoedeld door de openbare thesen van den mechelschen Minderbroeder ISAAK SCHREYNMAKERS ; zijn *Disquisitio* over Mtt XVI, 18, was alleen opgesteld om de leuvensche leeraars in te lichten, aan wie Tanara zijn *Motivum juris* had ingezonden om het te doen veroordeelen. — Voor het uitgeven zonder goedkeuring stipte hij enkel aan dat het gewoonte was, dusdanige *motiva* of *facta* in 't licht te geven zonder toelating, waarschijnlijk om hun groot getal. » — Voor het gebod van stilzwijgen beriep DE WITTE zich nogmaals op zijne

(1) Hs., 5, f. — 28 Nov. 1685.

(2) Hs., 9, e. — 7 Dec. 1685.

(3) Hs., 10, a; f; g; d.

belofte gedaan op voorwaarde dat anderen hem niet aanvallen zouden; en 't stellen dier voorwaarde was voldoende gesteund door 't natuurrecht. — Verder weidde hij breedvoerig uit over de leerstukken die hij had vooruitgezet. Dat de Paus onder 't Concilie staat blijkt klaar uit den twist tusschen CYPRIANUS en den paus STEPHANUS; uit het Concilie van Constantië en van Bale, uit de meening der belangrijkste universiteiten, waaronder ook die van Leuven; uit ENEAS SYLVIUS, PETRUS ALLIACO, kard., JAN GERSON, ALPHONSUS TESTATUS, kard. KAREL VAN LOTHARINGEN, enz. — De Paus heeft als opvolger van den H. Petrus de macht de Kerk te besturen, krachtens Jo. XXI, maar enkel saam met de aecumenische Concilies (1).

Reeds den 18 Jan. 1686 dringt de Internuntius bij den Aartsbisschop aan wat hij zinnens is te doen met de zaak De Witte. DE BERGHES antwoordt hem dat de uitbreiding in onderzoek is genomen. Den 7 Februari vraagt TANARA nogmaals inlichtingen bij den raadskanunnik SCLESSIN (2).

Eerst den 22 Oktober 1686 brengt de metropolitane officiaal CORIACHE het ontwerp voor van 't vonnis dat hij heeft opgevat saam met drij rechtsgeleerden der stad; deze laatsten « hebben er bijgevoegd : *perperam et malo exemplo* opdat door dien scherpen toon TANARA ten minste overtuigd weze dat de Aartsbisschop de belangen van Z. H., ter herte neemt in die zaak ». — Ze hebben, zegt CORIACHE, alles zoodanig samengebracht dat noch Z. H. noch de deken aan de uitspraak aanstoot

(1) Hs., 10, d. — Uit de derde vraag van dees stuk, evenals uit nr 10, e, en nr 27, blijkt eene dwaling van GOETHALS, o. c., I, 260 ss. en *Biographie nationale*, l. c., waar er wordt aangestipt dat ten jare 1673 DE WITTE het licenciaat in godgeleerdheid deed; op de vraag of hij een akademischen graad bezit, antwoordt hij ontkennend. Wij zeiden hooger waarom hij zich die graden ontzegde.

(2) Hs., 11, a, b.

nemen kunnen en « dat de Aartsbisschop vrij weze van alle verder lastig aandringen van wegen den Internuntius » (1).

En nochtans in de eindelijke uitspraak van 31 Oktober 1686 waren de woorden : *perperam et malo exemplo* nog weggenomen; De Witte werd opgelegd over de leerpunten zijn gedacht bloot te leggen aan Z. H., de werken geschreven tegen 't bevel van den Aartsbisschop te doen verdwijnen, over gezegd onderwerp niet meer te handelen, en eindelijk de kosten van 't geding te dekken (2).

Doch het betrouwen aldus iedereen tevreden te stellen werd teleurgesteld; de Internuntius was in 't geheel niet goed gezind en verzette zich tegen 't gevelde vonnis (3); ook De Witte kon het niet verkroppen dat men hem ten slotte toch in 't ongelijk had gesteld. Daar hij in zijn eigen bisdom de zege niet behalen kon, trachtte hij Antwerpen op zijne zijde te halen en diende, in Juli 1687, eene klacht in bij deszelfs officiaal Tulden : « Hem verplichten zijne meening den Paus bloot te leggen was tegen alle kerkelijke regels in, tegen de HH. Vaders, tegen de rechten van 't vaderland... tegen de natuurlijke rede zelf... Hij had niets uitgegeven tegen 't verbod van den Aartbisschop in... en waarom zou hij niet mogen handelen over iets dat alle katholieken vrij behandelen mogen? — Waarom ook zou hij zijne schriften moeten vernietigen als men niet bewijst dat zij 't geloof of de zeden tegenstrijdig zijn? » (4).

Het beroep viel niet in den smaak van 't Mechelsch hof. In eenen brief van 24 Juli 1687, schrijft Coriache, officiaal : « men ziet hoe weinig die deken genegen is

(1) Hs., 11, c.
(2) Hs., 12, b.
(3) Hs., 12, a. — 8 Nov. 1686.
(4) Hs., 13.

te voldoen aan de bevelen zijner oversten... Ziedaar wat moeilijkheden die herder in staat is ons te berokkenen... Men zou heimelijk een verslag kunnen opmaken over 't gevelde vonnis... Moest er iets aan veranderd worden, dan hoop ik toch dat de Romeinen den Aartsbisschop niet meer zullen lastig vallen... » (1).

Eindelijk op toedoen van DE BERGHES, liet men de zaak steken (2). Doch daarmee was 't niet uit met DE WITTE. — In December 1687, bracht JAN-CORNELIUS CLAESSENS, pastoor van 't Groot Begijnhof te Leuven, eene klacht in tegen een boekje : *Goude Mijne, door P. Marcus van den H. Franciscus, Carmeliet Discalz.*, die al te zeer de biecht vergemakkelijkte en het onthullen van eenen medeplichtige in de biecht tegenwerkte. Het boekje werd verboden door DE BERGHES, op 2 April 1688. Maar de twistzieke deken DE WITTE voorkwam hem. Reeds op 1 April had hij het *imprimatur* bekomen van J.-D. CUYPER, L. C., voor zijn *Wederlegging der Requestie van den Eerw. Pater Marcus a S. Francisco, Carmeliet Discalz. Onw. door Egidius* ALBANUS,... — Kort daarop gaf hij : *Goude Mijne ondergraven ende in de locht gesprongen, tweede deel,...* waarin hij al de bewijzen zijner tegenpartij trachtte omver te halen. Achtereenvolgens staat hij voor : het weigeren der absolutie aan hen die gedurig hervallen ; het eenvoudig doorzenden diergenen die in zondige gewoonten leven, het zeldene biechten

---

(1) Hs., 14, a.

(2) Hs., 14 b. — Reverende Adm. Domine. Pro parte Domini DE WITTE neque renuntiatum appellationi cause quam habet contra promotorem curie metropolitane, neque omnes expense solute ; verum procuratoribus partium a suis respective principalibus mandatum est in hac causa ulterius non procedere : hisce, spero, satisfactum erit desideriis ac jussis Illi ac Rdi Domini archiepiscopi cui debito cum respectu, ad ecclesie decus omnem aprecor sospitatem, dum peculiari nexu suscribor.

P.-V. HALMALE.

Antwiae 8 Nov. 1687.

der dagelijksche zonden; eindelijk het biechten aan den eigen pastoor (1).

De Carmelieten bleven het antwoord niet schuldig; den 14 April beriepen zij zich bij den Paus tegen het vonnis van DE BERGHES over de *Goude Mijne*. Den 4 Mei daarop werd eene klacht neergelegd bij den Gouverneur der Nederlanden, tegen de schriften van DE WITTE, als oproerig, lasterlijk en verschenen zonder het koninklijk placet (2). Wel gaf secretaris DE MAYERE uitleg in name van den Aartsbisschop aan P. MARCUS; maar deze achtte het gansch onvoldoende daar hij geenen uitleg bekwam over hetgeen er laakbaar was in zijn boek.

DE WITTE werd den 14 Juli voor het raadslid Roose gedaagd om antwoord te geven op de beschuldiging hem ten laste gelegd. Ondertusschen brak er te Mechelen een ware vervolging los, zooals blijkt uit een schrijven van den aartsdiaken J. LACMAN, aan den aartsbisschop : « Tot nu toe, betrouwende op onze onschuld hebben wij verduldig de verwijten en vervolgingen verdragen tegen ons te Mechelen aangehitst met hoop dat de klaarblijkelijkheid aan die zaak wel een einde stellen zou; maar 't neemt toe van dag tot dag en we vernemen dat ze besloten hebben niet op te houden; nu de Kerk lijdt veel ergernis tot groot nadeel der zielen. De wereldlijke rechters matigen zich 't recht aan, dat uitsluitend geestelijk geding te oordeelen onder voorwendsel dat de Aartsbisschop zijne plicht te kort komt met de daders van die woelingen op te sporen zonder de schuldigen te straffen » (3).

DE BERGHES vond niet beters dan de zaak uit te leggen aan kardinaal CYBO te Rome : « De prokureur

(1) Hs., 15; 16.

(2) Hs., 18, 19.

(3) Hs., 21, a. — 9 Aug. 1688.

des Konings en raadslid van den Grooten Raad van Mechelen heeft De Witte gedaagd voor het uitgeven van schriften zonder placet; De Witte heeft daaraan geen gehoor gegeven, maar de geestelijke immuniteit en het bisschoppelijk gezag ingeroepen... Ik zelf heb geschreven aan den gouverneur voor 't behoud van mijn gezag..; maar de raad gaat steeds verder... Ik vraag dus nu dat Z. H. mij met zijne bescherming zou willen ter hulp komen » (1).

Den 9 Oktober kreeg hij antwoord van kard. Cybo : « Indien het Aartsbisschoppelijk hof krachtdadiger was opgetreden tegen den deken, zooals hij het verdiende, dan zou er voor 't oogenblik geen reden zijn waarom de koninklijke ambtenaars in die zaak zouden tusschen komen, dan zou den Aartsbisschop geen kleinachting te beurt gevallen zijn; men hadde noch ergernis, noch vijandelijkheden moeten vreezen; de Internuntius Gio. da Via heeft van de zaak opdracht gekregen saam met de noodige onderrichtingen » (2).

De Witte zelf schreef naar Rome; maar zijn brief werd er euvel opgenomen omdat hij ook daarin staande hield dat het Concilie boven den Paus staat; hij zond er een afschrift van aan De Berghes, doch deze weigerde het te lezen (3).

Het hof van den Gouverneur verwierp den 8 November 1688 de verzending van De Witte voor de bisschoppelijke rechtbank en beval hem te antwoorden op de ondervraging van 18 Aug. Tevens werden er ook maatregelen voorgeschreven tegen P. Marcus, om het uitgeven der *Goude Mijne,* zonder toelating des Konings. De dagvaarding werd gesteld op 18 November. Den

(1) Hs., 20, a. — 27 Aug. 1688.
(2) Hs., 20, b.
(3) Hs., 5, c.

12 November vroeg De Witte veertien dagen uitstel om eerst te onderhandelen met den Aartsbisschop, daar het de geestelijke immuniteit gold. Doch de raad veroordeelde den deken tot eene boete van 50 florijnen, omdat hij op gestelden datum niet verschenen was voor 't hof. Waarschijnlijk werd ook deze zaak van hoogerhand bijgelegd (1).

Alphonsus De Berghes stierf den 7 Juni 1689. Daarmee was ook 't rijk uit van deken De Witte; den 1 Aug. 1690 werd Humbertus Guilelmus de Precipiano, bisschop van Brugge, tot Aartsbisschop van Mechelen verheven. Deze brak onmiddelijk af met het talmen en toeven van zijnen voorganger. Jansenismus en Gallicanismus vonden in hem een gezworen vijand. Ook had weldra deken De Witte zijne aandacht en ook zijnen argwaan opgewekt.

Den 31 Maart 1691 schrijft hem Franciscus Valentin uit Rome : « Reeds onder Innocentius XI heeft De Witte hier zijn aanzien verloren door een ontwerp van verwisseling van zijn pastoraat; op 't bevel van Precipiano zal hij die gesteltenis onderhouden bij het verkiezen van den nieuwen Paus; want De Witte verdient niets meer om zijne hardnekkigheid en zijne verergernis... ». Ook de Internuntius was bezorgd over die verwisseling : « Dat die herder zoo uit op nieuwigheden, zoo weerspannig jegens zijne overheid, heenga, is eerder goed; maar men moet zorg dragen dat zijn vervanger weerdiger weze ».

Dat alles was het gevolg van de stijfhoofdige dwaling van De Witte; den 9 Januari 1691 had de Precipiano een herderlijken brief rondgestuurd om het lezen van den Bijbel in de moedertaal te verbieden. De deken met verschillige andere pastoors dienden bij

(1) Hs., 21, b; c; f.

den Aartsbisschop een verzoekschrift in om dien maatregel terug te trekken, doch zonder uitslag. Even weinig lukte hunne poging bij den Gouverneur. De andere pastoors onderwierpen zich; maar DE WITTE diende zijn ontslag bij den Aartsbisschop in en trok naar Gent, later naar Auweghem.

Den 30 Januari 1692 deed de Gouverneur al zijne boeken en papieren in beslag nemen. DE WITTE zelf vlood naar Holland, van waar hij al de tegenstanders van 't Jansenismus en in de eerste plaats DE PRECIPIANO met eenen vloed van schimpschriften overstroomde. Hij ging zelfs zoover dat hij zijne partijgenooten een voor een verloor en eindelijk in eene volkomen verlatenheid stierf den 27 April 1721, in den ouderdom van 73 jaren.

Wat EGIDIUS DE WITTE zoo verre heeft gebracht, was voorzeker zijn stijfhoofdige, onbuigzame inborst. Wel had de Internuntius TANARA misschien wat hevig op hem gesmaald en al te driftig zijne veroordeeling, zoo door de Leuvensche Universiteit als door de Aartsbisschoppelijke rechtbank afgedwongen; maar de toegevendheid die hem DE BERGHES betuigde had hem tot meer onderdanigheid moeten stemmen; ook kon het niet anders of het moest onder een krachtig en onbewimpeld antijansenistisch bestuur als dat van DE PRECIPIANO, uitloopen op een tegenkanten dat met het afvallen van den stijfhoofdigen deken zou eindigen. DE WITTE was een slachtoffer van zijn eigen onhandelbaar gemoed.

L. ROCHETTE.





Mechelsche Folklore

Mechelsche Zeden, Gewoonten
Spreek- en Zegwoorden van eertijds en nu

Bijvoegsel (1)

De Jaarmerkten

HERTOG Jan zonder Vrees van Burgondië had, bij brieven van 15 April 1409, twee jaarmerkten aan de stad Mechelen verleend, welke jaarlijks op de gebruikelijke wijze afgekondigd werden, in den vorm als volgt. Alhoewel de inhoud van dezen tekst reeds is uitgegeven geweest (2), is het niet zonder aanbelang hem andermaal laten het licht te zien, en dezen keer met *voor-* en *naschrift;* deze bijvoegselen, met nog eene « variante » daarvan, geven immers zekere bijzonderheden te kennen, die de jaarmerkten van Mechelen in verband brengen met andere soortgelijke gebeurtenissen die zich op vastgestelde datums hier of elders jaarlijks herhaalden.

---

(1) Men raadplege de *Bulletin du Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique de Malines,* tome V, bl. 1, tome V, bl. 219, en tome XXI, bl. 251, drij reeksen welke in éene afzonderlijke uitgave samen verschenen.

(2) In *Opkomst en Bloei van het Christendom te Mechelen,* door C. H... R. C. priester.

Schepenboek nº 179, 1556, bl. 1.

De Jaermercten van Mechelen deene opten derden sondach naer paesschen, ende de vrydicheyt vander Bamismerct gaet altijt inne des maendaechs naerde kermisse vanden carmelyten alhier.

Hoort! hoort! hier wordt gecondicht van des Conincx ons alder genadichs heeren, ende van deser stadt van Mechelen weghen, de merctvrede, die Inne gaen sal morghen te zonne opganghe, ende dueren vierthien daghen voer de merckt ende vierthien daghen naer de merct. Ende de merct acht dagen lanck vuyten binnen welcken middelen tyde van vyff weken lanck duerende, vuytgenomen die vianden desselfs ons genadichs heeren, ende die ballingen vander stadt ende geruymde lieden, alle goede coopluyden ende andere zelen met haren coopmanscappen ende goeden te deser merct mogen commen, blyven, varen ende keeren, vredelick ende veylichlick, sonder in eeniger manieren belet, gehouden oft gearresteert te mogen zijne, oft huere coopmanscapen ende goeden voer eenighe schult buiten der mechelscher merckt gemaect, vuytgenomen de schulden die men onsen genadighen heere sculdich es onder tytele van wederspanninghe oft van merite. Voorts wordt ienenyegelyclicken bevolen van onsen genadigen heeren wegen ende stadt weghen dat ghy in dese merct de coopluyden ende andere luyden huesschelyck ende goedertierlyck ontfankt ende hanteert. Ende niemand en verdiere bier oft broot oft win, noch eenigherande victuaille. Ende gedraechs mynen heere de Commongnemeesteren en de scepenen.

Nota dat de Bamis merct altijt es ende innegaet des maendaechs naer Bamisse, ten waere dat Bauwins naeme op eenen maendach ten welcken gevalle de Bamismerct innegaet opten selven Bamisdach.

Schepenboek nº 180, 1557.

De Jaermercten van Mechelen deen opten derden Sondach naer paesschen ende tsondaechs voor de peerdemerct van Antwerpen tot bamisse.

Hoort! hoort!...... enz.

De publicatie van de voorn. jaermercten moet gedaen worden drye weken voor bamisse ende oock drye weken voir assenwoensdach. Nota dat de bamismerct altijt es ende innegaet des maendaechs naer bamisse.

Deze? Jaermerct sal voorden toecomenden tyt gepubliceert worden voor acht daeghen beginnende maendach voor assewoensdach mette

vryheyt van veerthien daghen voor ende veerthien daeghen naer, soe dat de merctvrede moet gepubliceert worden drye weken te vooren. Aldus geresolveert by myne heeren van der weth der stadt Mechelen in policye camere vergadert synde. Actum xvij Sept. 1628.

DE POTTER.

Hedendaags is eene dezer jaarmerkten vervangen door de « Mechelen Kermis », welke gefeest wordt op den eersten Zondag van Juli en volgende dagen, en ter gelegenheid van den feestdag van den H. Rumoldus, patroon der stad, wiens relikwiën alsdan plechtiglijk processiegewijs door de straten gedragen worden. Deze kermis geeft ook aanleiding tot uitgeven van een kunstrijk programma der feestelijkheden.

De tweede jaarmerkt wordt nog steeds met Bamis gehouden, en de afkondiging derzelve eenvoudig door plakbrief kenbaar gemaakt; de inhoud is minder belangrijk dan de vroegere, en de gebruikte uitdrukkingen doen minder de verbeelding werken.

De tegenstelling is door het hieronderstaande aan te merken.

Jaarmerkt van Mechelen. — Burgemeester en Schepenen der stad Mechelen maken kenbaar dat de gewoonlijke Jaarmerkt van Baafmis zal beginnen op Zondag 3 October, om, zonder eenig uitstel, *op Dijnsdag 19 derzelfde maand te eindigen.*

De kooplieden, en andere personen, die de jaarmerkt bijwonen, zullen er de bescherming vinden die zij ten rechte van de bevoegde overheden mogen verwachten.

Mechelen, den 19

Vanwege 't College :

De Secretaris, *Het College,*

Plaatselijke spreek- en zegwoorden (1)

Fooien of drinkgeld

Met het hernieuwen van 't dak van den toren van St-Janskerk werd den haan er af gedaan om opnieuw verguld te worden. Vooraleer men hem op zijne plaats terug bracht droegen de werklieden hem rond, van huis tot huis, in de parochie, en kregen eene fooi of drinkgeld.

Wéérkunde, weervoorzeggingen

'N hofken rond de maan, } *verwacht regen.*
'N schaapkens lucht, }
't Zal gaan ratten spâwen, *hevigen regen.*
Bâmis wéér, *koud, gelijk met Bâmis Kermis in Oktober.*
Sneeuw bedrukt menschen en beesten.
'N appelschip, *zwarte regenwolken.*
De wind is aan 't jongeren, *de wind is onstandvastig.*

Liefde en huwelijk

Ne keunincx wensch, *in 't huwelijk één zoon en één dochter hebben.*

'N kind dat van den hemelschen dauw gekomen is, *onwettig.*

Kinderliekens, Telliekens en andere

Paternoster evangelie,
Morgen gaan we rapen stelen.
Komt den boer dan gaan we loopen,
Komt de knecht dan springen w' in de grecht; } *tellieken.*
Komt 't mâse ('t meisje),
Dan trekken we met heur kâse (kousen);
Komt er niemand
Dan hebben we de rapen veur niet,

Tusschen licht en donker, in familiekring, om den tijd door te brengen, zong men liekens, van aard als 't volgende :

---

(1) De vroegere aangenomene verdeelingen blijven behouden, en zullen het ook wezen wanneer er later nog andere bijvoegsels noodig geacht worden.

Daar was nen boom,
Zoo ne schoonen boom,
Zoo ne liefelijken boom.
Den boom komt uit de aarde,
En hij grooit zoo schoon.
En op dienen boom,
Daar kwam eenen tek,
Zoo ne schoonen tek,
Zoo ne liefelijken tek.
Den tek kwam op den boom,
Den boom kwam uit de aarde,
En hij groeit zoo schoon.
En op dienen tek,
Daar kwam een blad,
Zoo'n schoone blad,
Zoo'n lieflijk blad.
Het blad kwam op den tek,
Den tek kwam op den boom,
Den boom kwam uit de aarde,
En hij groeit zoo schoon.
En op dat blad,
Daar kwam nen nest,
En in dien nest,
Daar kwam een ei,
En uit die ei,
Daar kwam ne vogel, enz., enz.

Boterhammekens geven, *met ne platte steen op 't water gooïen zoodat hij twee, drie maal er over heen schuift.*

Bij 't spelen met kaarten of wat anders

Veur kak spelen, *voor niets.*

Hij is er aan, / Bakvisch, } *in 't spel, die verliest.*

Eten en drinken

Z'nen beêr die grolt, *den buik rommelt van honger.*

Liever buik gebersten dan spijs bederven.

Vieze verkens worden niê vet, *wanneer men bij 't eten de neus tegen iets opsteekt.*

Eten gelijk 'n musch, *weinig.*

De eerste patatten noemt men : negen weken patatten, omdat ze slechts gedurende deze tijdruimte uitgedaan en verkocht worden.

't Bier is op snêe, *op zijn beste.*

'N slinger saus, *met azijn en ajuin gemaakt zonder boter of vet.*

Zedebegrippen

Die 't schoentje past trekke het aan, *wie het aangaat bekommert er zich om.*

Die niê scheurft is krapt h'm nie, *die zich niet aangeduid denkt draagt zich 't gezegde niet aan.*

Van hooren zeggen hoort men veel liegen.

Leenen maakt kwâ vrienden.

Ne pastoor doet geen twee missen veur een geld, *wanneer men weigert eene tweede maal iets te herhalen.*

Tusschen d'hoop en de vrees wordt de mensch zalig.

Veur ied'ren heil'gen brand z'n keersken, *ieder krijgt zijn paart.*

Zat gedaan, nuchter bekoopen.

Volksgeneeskunde, lichaamsgebreken, ziekten, vooroordeelen, bijgeloof, enz.

Om den hik kwijt te geraken zegt men in eenen adem en herhaaldelijk :

Ik, sprik, sprâ,
Wil d'hem hebben
Hij is veur hâ.

Mene voet die slaapt.
Sint Jan die waakt.
Wat heeft hij geprekt,
Dat mene voet vol nagelen stekt.
} *Wanneer de voet slaapt of prikkelt.*

Karakterschetsen, goede en slechte hoedanigheden, toestanden, enz. (Oppervlakkig en stil. Inschikkelijk, vreedzaam. Welvaart en welstand. Gelaten, ook zwak. Onverschillig.

Klinkt het niê zoo botst het toch, *onverschillig.*

't Is ne God schept den dag en hij gaat er deur, *onverschillig.*

...en dan kan de wereld vergaan, *dat er dan gebeure wat wilt.*

Gelijk Meneer Verhagen, } *altijd 't zelfde.*
's Zondags gelijk alle dagen, }

Schreeuwen met drooge tranen, *niet ernstig, niet gemeend.*

Zoo mûg als kâ pap, *overschieten, vervelen.*

Te verleiën met ne natte vinger, *gemakkelijk om te klappen.*

Hij speelt met z'n geluk.

Ne steen van z'n hert, *verlicht.*

Zich keût (kort) houwen, *stil houden.*

Naar iets slagen gelijk nen blinden naar 'n ei, *naar iets raden.*

Van schaamte de grond in kruipen.

Den overleg môkt het werk, zeê den brodder en hij zette den lap neust het gat.

Met klompen zitten, *geld hebben.*

Lui, traag, lang verwijlen

Iemand in den waggel houden, }
Iemand aan 't lijntje houden, } *langwijlig, langdurig, onzeker.*
Tusschen 't hangen en 't weurgen, }

Op ne weêr zitten, *lang verwijlen,*

Op z'n viertien gemakken, *traag.*

Hij zit er gezoden en gebraden, *gedurig.*

Onhandig, onzeker, lichtgeloovig, zorgeloos, klein, nietig, onwetend, alles in eenen slechten zin genomen. Kortzinnig of zinneloos; teleurstelling, schade lijden.

Iemand nen tand trekken, *schaden.*

Iemand têkken, } *slecht of verraderlijk behandelen.*
Iemand judassen, }

In 't jaar één als d'uilen prêeken, *nooit.*

Kazak keêren, *van gedacht of opinie veranderen.*

Ne zot zonder kuren is geene zot.

Nog denken dat de kinderen uit de koolen komen, *naïef.*

Hij valt uit de lucht, *van niets weten.*

Noch A noch B kennen, } *niet geleerd.*
Geen letter kennen zoo groot als 'n huis, }

Aan een hangen gelijk gekapt strooi, *zonder samenhang.*

Langen draad, } *onhandig.*
Slechten naad, }

Beven gelijk 't oud stadhuis, } *Bestaan zijn,*
Gepatêterd, } *ontsteld, bevangen.*
'k Heb er m'nen buik van vol, }
Z'n hert loopt er van over, } *overschieten.*
't Steekt tot aan m'n keel, }
Ne zotte kwedel, *licht van gemoed.*
Nen onnoozelen têpe, }
Ne foeffelêer, }
Ne lulleman, } *geen slimmerik.*
Ne sèbedé, }
De kat van den bekker heeft 't gedaan, *zich onnoozel, onwetend houden.*
Poets wederom poets.
'n Lang gezicht trekken, *onthutst, zich bedrogen bevinden, mismoedig, teleurgesteld.*
Deur de mand vallen, *mislukken.*
Z'nen kop slaat kadul, *zot of onnoozel.*
Z'ne peêre zien, *'t moeilijk hebben.*
Meester achter den bessemstok, *geen meester.*
In den aap gelogeerd, *slecht wedervaren.*
Den aap komt uit de mouw, *men laat zich kennen.*

Wijsheid, verstand, vast van karakter, behendig, slim, verstandhouding, eigenbewustzijn, zelfhandeling, overdrijven, waarheid.

Rap in d'hand, rap in d'n tand, *Vlug, handig.*
Zich uit de gaten maken, } *vermijden, vluchten.*
Zich uit de voeten maken, }
Dat vêegt boom, *niet aan te twijfelen, zeker.*
Nu gaan z'n oogen open, *eindelijk overtuigd.*
Iets onder geen stoelen of banken steken, *niet verzwijgen.*
Met vragen komt men te Roomen, *met naar iets te vernemen, geraakt men er wetig van.*
Iets aan d'hand hebben, *bekommerd.*
In d'oog hebben, }
In de gaten hebben, } *waken, in ongunstigen zin.*
In den neus hebben, }
Van 'ne vinger 'nen erm maken, } *iets vergrooten.*
Van 'ne sch...t 'nen donderslag, }

Bedriegen, in 't nauw zitten, versleten zijn, afwijzen, verantwoordelijkheid.

Hij is er nie te veel, maar hij schiet er over, *niet goed gezien zijn, lastig.*

Overdrijven, grootspreken, praatziek, enz.

Oûw koeien uit de grecht halen, *iets aanhalen dat lang vergeten was.*

Zwijgen is winter en zomer goed.
Zwijgen kan nie verbeterd worden.
Hooren, zien en zwijgen;
En met d'handen overal afblijven.
Koekoek éénen deeg, Koekoek ééne zang, } *altijd 't zelfde.*
Onnoozele praat, *die op niets trekt.*
'N bleêrut, *klappij.*
Flâwe savé verkoopen, *praat.*
Praat veur de vaak, *klappen veur niets te zeggen.*
Flâwe zeever verkoopen, *klappen zonder belang.*
Iets dat noch kop noch steert heeft, *onovereenkomstig.*
Vodden verkoopen, Ermen raas, Fontonten, } *dat op niets trekt.*
Kaal excusen, *belachelijke verechtveerdiging.*

Klappen z'n geen oorden, maar zingen dat 's geld, zê de keuster, *aan iemand die er maar boven op raast.*

'N belebberde tong, *moeilijk van spreken.*
Hij kan dat nie zeggen zonder lachen, *niet ernstig zijn.*
Gemaakte mannekens, *niet ernstig.*

Hoeveerdig, verwaand, koppig, lastig, stijfhoofdig, geluksvogel, enz.

Steenen uit den grond klagen.
Putten in 't jêer (aarde) klagen.

'Nen ouwen rochelpot, ne grempot, zageman, *gremmen, klagen, steenen.*

Ne windmaker, *stoffer.*
'N pimpel mees, *stoffer.*
'Nen chanfoeter (je m'en foutiste), *nietdeugd.*
Hij heeft ne stok ingeslokken, *hoeveerdig en stijf.*

Hij heeft 't hoog in z'nen bol,
't hoog op z'nen toren,
't hoog in z'nen kop,
't hoog in z'n bovenkamer, } *hoeveerdig.*

Hij moet altijd baas spelen, *altijd meester zijn.*

Van boven pront, van onder strond. *Hoeveerdig.*

't Is 'n vlug, *schelm, in goeden zin.*

Slecht gemutst zijn, *slecht geluimd.*

Op iemand z'nen teên trappen,
Hij is op z'nen teen getrapt, } *misnoegen.*

Geen geluk als veur 'n hoer of veur nen boer.

'k Zou nie geern hebben dat h'm op m'nen teen kakte, *wantrouwig van iemand zijn, iemand vreezen.*

Hij is met ne schoen en n'n blok naar hier gekomen, *iemand die van weinig bemiddeld tot welstand gekomen is; wordt meest uit afgunst gezegd.*

Bekijven, ruzie, geschil, rumoer, slechte verstandhouding, slagen, rekening vragen.

Iemand in 't gezicht speeken, *iemand brutaal aanspreken.*

Iemand in 't haar vliegen, *uitschelden.*

Hij zal weten wat uur dat 't is.

Als h'm thuis komt zal h'm nie op de kermis zijn, *slecht ontvangen worden.*

Ievers ontvangen worden gelijk nen hond in 'n kegelspel, *slecht ontvangen worden.*

De boter geëeten hebben, *slecht varen.*

Wa soep! *slecht volk.*

Er achter rieken, *weigeren inlichtingen te geven.*

Hij kan h'm nie rieken, *vijandig.*

't Is 'n strop, *kwâjongen.*

Dat komt hem allemaal t'huis, *wedervergeld worden, in slechten zin.*

'N blekalbade geven, *op pan en ketel trommelen voor 't huis van iemand die zich aan iets laakbaars heeft schuldig gemaakt. Werd vroeger van eenen pas gedaan, heden minder of niet.*

Iemand judassen, *trêteren.*

'N slangenvel, *kwâ tong, kwaad van aard.*

'N saus mêgeven of krijgen, *ruzie of verwijt.*

Van z'n gezicht staan, *verwonderd.*

Iets in gruiselementen kapot (of vaneen) slagen.
'N lababbel,
'N smeêr, } *slag in 't aangezicht.*
'N peêr,
'N schrabâde meê krijgen, *ruzie.*
Iemand zen zaligheid geven, *ruzie geven.*
't Is stil waar 't nooit 'n waait, *wordt gezegd als er ievers ruzie is.*
Ne snuif veur z'nen neus,
Da's raak, } *gegrond verwijt.*
Veur iets 'n spel speten, *iets beletten.*
't Is 'n frank stuk,
'n kwâ stuk, } *op de vrouw toegepast.*
'n slecht stuk,

Gierigheid, matigheid, spaarzaamheid, geldgebrek

Hij denkt zeker dat 'k 't geld maar op te rapen heb, *wanneer er gedurig door iemand om geld wordt gevraagd.*
Dat kan onze witte (of onzen bruinen) nie trekken, *Niet vermogen.*
Geen strooitje laten verloren gaan, *zorgzaam.*
'N appeltje veur den deurst bewaren, *sparen.*
Van den Hemelschen dauw leven, *van weinig.*
Met iets school houden, *lang aanhouden.*
't Is er penneke vet, *overvloedig.*
't Is er pinneken dun, *armzalig.*

Onstandvastig, onzeker, twijfelachtig, te vergeefs

Geen zittend gat hebben, *ongedurig zijn.*

Stoffelijk of zedelijk gevaar, verlies

Iemand bastaard maken, *onterven.*

Ziekte, lichamelijke gebreken, enz.

De ziekte komt te peerd en vertrekt te voet.
Ne vogel veur de kat,
Op z'n leste beenen, } *gevaarlijk ziek.*
D'n buik is n'n donkere kelder.

Op aanvraag werd, tot over een zeker getal jaren, de straat met draf bedekt aan het huis van eenen zieken,

omdat deze niet zoude te lijden gehad hebben van het gedaver veroorzaakt door het voorbijrijden der wagens en voertuigen.

Vleien, bevallen, lieveling zijn, uitverkorene, geveinsd.

In d'hand vallen, *gunstig, dienstig.*

Naar z'n hand zetten, *tot zijn eigen gunst opleiden.*

Hij ziet deur geen ander oogen, *zich altijd naar één en dezelfde persoon gedragen.*

Op iemand 'n oogske pinken, *met welgevallen aanzien.*

Ievers gaan lieve mennekens maken, *trachten iets goed te maken.*

Iemand de pooten smêren of vullen, *geld toesteken.*

Op iemand z'ne kazak zitten, *aanranden, of op iemands kosten leven.*

Vinnig, werkzaam

Van iets komaf maken, *eene zaak voor goed afdoen.*

't Is amen en uit, *gedaan voor goed.*

Zet de ketel af, 't zop is kleêr, *afgedane zaak.*

Katoen geven, *zich spoeden.*

Gulzig, gretig, verkwisten, bevallen

Niks meugen äls 't geen dat verniet is, *schuffelaar.*

't Vet van de soep halen, *'t beste van iets nemen, gebruiken, enz.*

In de grabbel gooiën, *uitstroyen.*

De broek van z'n gat verliezen, *alles verliezen.*

't Aan z'n broek hebben, }
't bêet hebben, } *met iets beladen blijven.*

Tegenslag

't Is geen spek veur z'nen bek, *niet te bekomen.*

Allerlei

Hoe later op den avond hoe schoonder volk, *zegt men bij wijze van verrassing wanneer men malkander 's avonds laat tegen komt.*

'Ne mond gelijk 'nen oven, *groot.*

Zoo zwert als molleke aan ze geutje

Zoo noodig als brood in de kas, *onmisbaar.*

Zoo mager als ne graat.

Allé is de kop af, *aan iemand die een ander wilt doen haasten meer dan noodig is.*

't Is geen bedankens Heer weerd, *'t is de moeite niet.*

Iemand op 't droog zetten, *in 't gevang.*

Ne venger, *een bed.*

Ei zoo naar! 't schol geene spellekop, *stond op punt van te gebeuren.*

Iets alle vijf voet noodig hebben, *gestadig noodig hebben.*

God zegent u, *gezegd als iemand niest; en als 't drij keeren achtereen gebeurt, zegt men :* 't Gasthuis uit.

Ne sch..t.

Hij stinkt.
Hij klinkt.
Hij verlicht den derm.
Hij maakt de broek werm.
Hij blaast de zemelen uit het g.t.
En hij geeft de kompanie wat.



L'ANCIENNE

Industrie du Cuivre

A MALINES

III

La Fonderie de Cloches

HISTORIQUE

Les fondeurs de cloches, avec tous les artisans travaillant le cuivre, enrôlés dans la corporation des forgerons, formaient au sein de celle-ci un groupement qu'on nommait *nation*.

Les dispositions administratives réglementant cette nation étaient celles de la corporation qui l'englobait. Elles ont été analysées dans la première partie de ce travail, exposant l'organisation corporative du métier.

Dans la même partie, nous signalions des pièces de procédure du XVI[e] siècle, qui feront ici l'objet d'une analyse détaillée, dans lesquelles les fondeurs intéressés tirent argument de l'ancienneté de leur industrie. D'après ces documents, l'industrie de la fonderie de cloches aurait pris naissance vers le milieu du XIII[e] siècle.

Il nous manque pour le XIII[e] siècle, des renseignements sur les fondeurs et leurs œuvres.

Faut-il déduire de l'absence de documents contem-

porains que l'industrie des cloches n'eut pas, à cette époque, de représentants sur le territoire de Malines?

Emportés par l'ardeur à défendre leur cause, les fondeurs de cloches du XVIe siècle ont pu se méprendre et considérer comme leurs prédécesseurs les fondeurs de pots de cuivre, dont l'existence à Malines, au XIIIe siècle, est établie; mais il faut, d'autre part, prendre en considération que les documents antérieurs au XIVe siècle sont rares dans nos archives locales. Y furent-ils même en grande quantité, il faudrait encore des conditions exceptionnellement heureuses pour que les fondeurs, en nombre forcément restreint, y aient laissé des traces; d'autant plus que pendant une grande partie de l'année, les sintiers d'alors quittaient leur résidence pour aller au loin chercher du travail et exécuter sur place la commande reçue.

Il semble donc qu'on n'est pas en droit de repousser systématiquement l'assertion des fondeurs du XVIe siècle. Il y a, par contre en sa faveur, des considérations d'ordre économique qu'il est utile de relever.

Au milieu du XIIIe siècle régnait à Malines une activité commerciale très intense. La Dyle, endiguée, facilitait aux nombreux bateaux l'accès de la ville.

La densité toujours croissante de la population avait provoqué, en 1255, la division de l'unique paroisse de Saint-Rombaut en plusieurs autres distinctes. De nombreuses communautés religieuses, telles que celles des Augustins, des Carmélites et d'autres, vinrent se fixer à Malines vers cette même époque.

Cette augmentation de paroisses et ces installations de congrégations diverses occasionnèrent la construction d'églises nouvelles et de chapelles, dont les clochers et les campaniles devaient se garnir de cloches appropriées.

Or, dans une agglomération où les cloches devenaient d'une nécessité de plus en plus fréquente, où la population industrieuse se concentrait et où les moyens de

communication étaient de nature à favoriser le développement du commerce, il y avait place, incontestablement, pour un atelier de fondeur.

L'assertion des fondeurs mérite donc un réel crédit.

Dès le XIVe siècle, les archives communales nous révèlent les noms de quelques sintiers :

Renier de clocghietere, le premier de la série, était installé dès avant 1347. *Jean Van Casbroec* et *Jean van Kerssevoort* sont cités respectivement en 1382 et 1388. *Jean Hazaert* s'inscrit dans la corporation en 1399.

Leur activité commerciale semble ne pas avoir été considérable et rien ne nous apprend si elle s'est étendue au dehors de la ville. L'un d'eux, cependant, Jean Hazaert, fait de l'exportation au début du siècle suivant.

Le petit nombre de renseignements recueillis à leur sujet ne peut donner une idée précise de leur activité, ni de la valeur de leurs produits, dont plus un seul n'existe.

Il en est tout autrement pour les fondeurs du XVe siècle. Des documents du plus haut intérêt et quelques-unes de leurs œuvres, même des plus importantes, nous restent encore aujourd'hui.

Vers le milieu de ce siècle, l'industrie campanaire avait pris à Malines un essor considérable.

La situation financière des fabriques d'église, très favorable alors grâce aux largesses des nombreux pèlerins affluès ici à l'occasion du jubilé accordé par le Pape en 1451, les mit à même de refaire et d'améliorer les édifices destinés au culte. En même temps que l'église Saint-Rombaut, les églises Saint-Jean et N.-D. au delà de la Dyle se mirent en frais pour reconstruire et exhausser leurs tours. Ces nouvelles constructions plus hautes et plus spacieuses exigèrent

des œuvres campanaires mieux proportionnées quant au nombre et aux dimensions. La prospérité générale du territoire et l'accroissement du commerce maritime favorisèrent encore le développement de l'industrie des cloches, ce qui incita plus d'un fondeur étranger à venir s'installer à Malines.

Le premier de ceux-ci et non des moins connus, fut *Jean Zeelstman,* originaire de Vessem. Qualifié de « maitre » lors de son inscription dans la corporation des forgerons, en 1441, il n'en était plus alors à ses débuts. Par ses talents et son expérience, il sut donner à la fonderie de cloches une perfection à la fois matérielle et artistique. Aussi ses œuvres se sont-elles conservées jusqu'à nos jours, ce qui nous met à même d'en apprécier la valeur au double point de vue artistique du son et des lignes.

Voici les noms des autres sintiers connus pour cette période :

Henri Waghevens, auteur d'une célèbre lignée de fondeurs, possède des fours en activité en 1462. *Jean Jancoppens* alias *van den Eynde,* originaire de Reusele, se fait enrôler dans la bourgeoisie malinoise, en 1466, tandis que *Gauthier Quaeywas,* originaire de Hoogeloon, s'y inscrit en 1476.

Lorsque vers la fin de ce siècle, Henri Waghevens avait suivi dans la tombe Jean Zeelstman et qu'à Jancoppens et Quaeywas, cités plus haut, s'étaient joints trois des fils de Henri Waghevens : *Simon, Pierre* et *Georges* Waghevens, le nombre des fondeurs de cloches s'élevait à cinq.

A ce moment l'art campanaire était arrivé à un haut degré de perfection dans nos provinces.

Les cloches avaient déjà depuis longtemps reçu cette forme gracieuse de calice renversé, si admirable-

ment imaginée pour la volée et si favorablement disposée pour obtenir la force, la justesse et la pureté du son, qu'aujourd'hui encore on n'a rien de mieux à faire que de l'imiter dans toute l'harmonie de ses proportions.

Longues et sveltes au début du XVe siècle, les cloches abandonnent insensiblement cette forme, pour devenir moins hautes et plus larges.

Les inscriptions, primitivement brèves, s'allongent; elles disent les noms des saints auxquels les cloches sont consacrées et contiennent une invocation à Dieu. Le fondeur y ajoute généralement son nom. Les lettres employées sont, le plus souvent, ces minuscules gothiques formées de rubans qui se replient sur eux-mêmes avec une grâce originale. Les mots sont entrecoupés de fleurons et de reliefs variés.

Les parois, sobrement décorées au début, se présentent dans la suite plus chargées de représentations allégoriques et bibliques d'ordre religieux ou profane, dont le nombre se multiplie encore à mesure qu'on se rapproche du siècle suivant.

Le XVIe siècle, tout particulièrement pendant les trois premiers quarts, constitue pour l'art campanaire une ère de splendeur incomparable.

L'emploi du style gothique persiste dans les ornements, dans les figures comme dans les lettres. Cette persistance à travers les envahissements de la Renaissance s'explique par la conservation des matrices ou règles, dont les fondeurs de cloches se servaient pour leurs inscriptions et leurs décorations. Transmises à leurs successeurs, ces règles continuèrent à être utilisées par esprit d'économie, sans aucun souci des modifications du style.

C'est seulement vers la fin du siècle que les caractères romains remplacent sur les cloches les caractères gothiques. Mais cette transition ne se fait pas brusque-

ment. L'usage des chiffres arabes pour marquer les millésimes ne se répand aussi que vers la fin du siècle.

Les formules d'inscription offrent quelques variétés. Outre l'invocation aux saints patrons qui s'y trouve presque toujours, on y voit souvent des textes de l'Ecriture Sainte, des allusions aux événements de l'époque, l'énumération des diverses destinations de la cloche, etc. Les bas-reliefs, les écussons, les figures des saints s'y rencontrent aussi en assez grand nombre et sont empreints d'un goût d'autant plus artistique que la coutume de faire contribuer les artistes à la décoration des produits industriels se généralise davantage.

Au début du XVIe siècle, l'auteur de la brillante souche de fondeurs que furent les van den Ghein, vint s'établir à Malines. Il y prit le droit de bourgeoisie en 1506.

Les descendants soutinrent avec éclat la vaste renommée de l'industrie malinoise établie déjà par Zeelstman et les Waghevens et, ensemble avec les derniers représentants de cette famille, ils contribuèrent à former de Malines le centre incontestablement le plus important de la production de cloches au XVIe siècle.

Deux circonstances principales favorisèrent d'une façon très efficace le développement de l'industrie campanaire, au cours de la période d'incomparable prospérité que connut Malines sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche.

La première est due aux talents des Keldermans, les célèbres architectes malinois auxquels fut confiée l'érection d'un grand nombre d'églises et de maisons communales dans les Pays-Bas. Ces artistes, connaissant la valeur des œuvres campanaires de leurs concitoyens, saisirent toutes les occasions de vanter leurs qualités. Pour les nouvelles installations de cloches et de carillons

à effectuer dans les tours ou campaniles qu'ils construisirent, ils recommandèrent chaudement aux fabriciens et aux magistrats les produits des fondeurs malinois. Nous pouvons citer plusieurs exemples de la collaboration des architectes et fondeurs malinois dans des localités même très éloignées, telles que Veere et Middelbourg, en Hollande; Hoogstraeten, Diest, Gand et Louvain, dans notre pays.

La seconde de ces circonstances favorables fut l'installation dans nos clochers, au commencement du XVIe siècle, de ces jeux de cloches connus sous le nom de « voorslag » ou prélude musical de l'heure. Ceux-ci se développèrent peu après, au point de vue technique et numérique, formant bientôt les « beyaerden » ou carillons, dont l'importance s'accrut progressivement, pour en arriver quelquefois à un chiffre de cinquante cloches et même au delà.

L'efficacité résultant du concours de ces deux circonstances se manifesta, pour nos fondeurs malinois, par de multiples fournitures de sonneries et de jeux de cloches, pour lesquels il se produisit partout, dans le pays et à l'étranger, un véritable engoûment, provoquant entre les communes une émulation incroyable.

Aussi le nombre des fonderies malinoises se maintint-il très longtemps au chiffre de quatre, parfois même il s'éleva à cinq.

Aux noms déjà cités des Waghevens et des van den Ghein, il convient d'ajouter, pour la première moitié du XVIe siècle, ceux de : *Arnold Ericx* alias *Stalle, Josse de Backer, Jean van den Eynde,* mieux connu sous le nom de *Johannes a fine*. Un peu plus tard, apparaît celui d'*Adrien Steylaert*.

Par suite des dissensions religieuses intestines, l'affluence des commandes diminue sensiblement. Vers

le milieu du XVIe siècle, la production dépasse le besoin. La concurrence naissante devient bientôt tellement impérieuse, que les fondeurs, afin de pouvoir abaisser leur prix, se laissent aller à commettre des fraudes, qui contribuent à la ruine de leur industrie.

Cette pratique malhonnête se manifeste d'une façon si criarde, que le Magistrat fut contraint, en 1562, d'édicter une ordonnance réglementant avec sévérité la nation des fondeurs. Elle a été analysée dans la première partie de ce travail, à laquelle nous renvoyons pour les détails.

Certaines dispositions de celle-ci n'eurent pas l'heur de plaire à nos fondeurs. L'une d'entr'elles, prescrivant l'expertise des cloches, leur fut particulièrement désagréable. Ils s'insurgèrent contre cette mesure, et dans la suite refusèrent systématiquement d'acquitter les droits dûs de ce chef à Hubert Cornelis et Antoine Wuytiers, les deux wardeurs désignés (1).

Ils furent condamnés à se soumettre par deux sentences successives, l'une en date du 27 avril 1563, l'autre du 12 mai 1564.

Néanmoins, les fondeurs tinrent bon dans leurs protestations. Ils étaient quatre à ce moment : *Jacques Waghevens, Jean van den Ghein, Pierre van den Ghein* et *Adrien Steylaert*. Par une requête collective, adressée au Roi, en 1565, ils exposèrent les motifs de leurs revendications. Ce fut le point de départ d'une série de débats fort intéressants par les particularités qu'ils nous font connaître sur la technique du métier et sur les pratiques frauduleuses imputées aux fondeurs.

La requête, enregistrée le 4 décembre 1565, porte à la connaissance du Roi que l'industrie des fondeurs de

(1) Le dossier contenant toutes les pièces dont il sera question ici repose aux Archives Communales. Cfr. Inventaire. t. VI, p. 165, n° 51.

cloches, établie en ville depuis plus de 300 ans, fut toujours exempte de toute taxe, hormis celle qui grevait le cuivre brut.

Les quatre signataires, tous fondeurs de cloches à Malines, tentent de faire valoir qu'il est de l'intérêt de la cité de conserver leur industrie libérée de toute charge, parce que, outre le bénéfice résultant du service du poids communal et de la taxe perçue sur le cuivre, la Ville retire encore les avantages économiques de la prospérité des divers métiers, dont le concours leur est habituellement nécessaire. Tel est le cas pour les bateliers, camionneurs, forgerons, ouvriers de la grue et manœuvres de tout genre.

Il a plu au Magistrat, disent-ils, de taxer l'examen des cloches par les experts de un blanc par cent livres de poids. C'est une charge qui non seulement pèsera lourdement sur leur industrie et les métiers qui en tirent profit, mais aussi détournera l'acquéreur étranger soucieux de ses intérêts, de la ville, qui depuis plus de trois siècles a eu la faveur de posséder dans cette branche industrielle un négoce d'une importance telle, qu'il ne fut jamais égalé dans une autre commune.

Ils expriment aussi la crainte que le maintien de cette mesure, en restreignant leur propre bénéfice, ne soit de nature à les amener à la pénible nécessité de devoir quitter la ville pour aller ailleurs chercher les ressources indispensables à l'entretien de leurs familles.

Ils estiment que l'application de cette taxe constitue en même temps qu'une entrave au développement du commerce, une pratique parfaitement inutile. En effet, une cloche s'expertise d'elle-même, par la qualité du son ; bien plus encore, il est impossible à quiconque de se rendre compte de la proportion des métaux de l'alliage, une fois l'opération de la fonte terminée. D'autre part, ils doivent marquer les cloches de leur

nom et des armoiries de la Ville; garantir, pendant un certain nombre d'années, la parfaite conservation de la cloche et de sa sonnerie, et assurer la concordance de sa tonalité avec celle des cloches faisant partie d'un « voorslag » ou d'un carillon; or, cette dernière qualité a toujours fait l'objet d'un examen sérieux, confié par l'acquéreur à un maître de chapelle ou à quelqu'autre musicien compétent. Au reste, le Magistrat des autres villes où s'exerce la même industrie, considérant une expertise de cloche parfaitement inutile, se garde bien de l'instituer, mais s'efforce, au contraire, d'allècher les industriels étrangers en leur octroyant toutes sortes de faveurs.

En conséquence, ils supplient le Roi d'imposer au Magistrat la suppression de l'office d'expert.

A cette requête le Magistrat répond que l'office des experts n'a été institué qu'après mûre réflexion, et ce pour faire le contrôle non seulement des cloches, mais de tous les objets ouvrés avec du cuivre.

Il déclare que l'industrie locale du cuivre périclite et tend à se déplacer par suite des pratiques frauduleuses auxquelles se sont livrés différents membres de leur « nation ».

Le Magistrat précise ces fraudes, consistant tantôt à distraire une partie des substances métalliques fournies pour la fonte de la cloche nouvelle, tantôt à opérer des mélanges autres que ceux autorisés par les règlements, dont les proportions sont de 20 à 25 parties d'étain pour cent de métal. Les fondeurs parvenaient de cette façon à s'assurer un bénéfice supplémentaire de 3 à 4 florins au delà du prix auquel ils avaient droit pour la façon de cent livres de métal. Ces procédés indélicats diminuant la résistance des cloches, entraînaient leur mise hors service après très peu de temps; elles devaient être soumises à la refonte trois et même quatre fois dans l'espace de

trente à quarante ans, tandis qu'anciennement leur résistance atteignait une durée de 100 ou même de 200 ans.

Soucieux de prévenir la ruine de l'industrie malinoise, le Magistrat estime donc devoir maintenir l'office de contrôleur, d'autant plus que le salaire de 21 sous pour une cloche d'une valeur de 200 florins, eu égard aux corvées imposées, est réellement dérisoire. En effet, obligés d'assister à la préparation de l'alliage du métal et d'exercer près du four une surveillance constante jusqu'après la coulée de la cloche, les contrôleurs doivent encore, l'opération terminée, en rechercher les défauts et apprécier la qualité du son au moment de la livraison au Poids ou à la Grue.

L'office et la taxe sont donc justifiés. Ils ne peuvent point porter préjudice au fondeur ; quant à l'acheteur, il y trouvera son intérêt, et par la certitude d'avoir une cloche de bonne qualité, et par la dispense de devoir recourir aux services d'un courtier ou de quelqu'autre intermédiaire compétent, mais coûteux.

La garantie donnée pour la cloche pendant un certain temps n'entraîne pas l'inutilité de l'expertise officielle, car une autre fraude opérée par les fondeurs consiste à fournir un battant trop léger. Par suite de cette pratique, l'intensité du son rendu par la cloche est trop faible comparativement à ses dimensions. Aux acheteurs qui l'observent, les fondeurs répondent que la chaleur de la fusion encore contenue dans les parois empêche la cloche de donner sa pleine sonorité ; mais dès que la période de la garantie est expirée, on conseille un battant plus lourd, dont l'emploi le plus souvent provoque la fêlure des parois.

En terminant, le Magistrat exprime son étonnement d'avoir rencontré parmi les noms des requérants ceux de Jacques Waghevens et de Jean van den Ghein, qui, tous deux, ont fait des instances pour obtenir la place

d'expert. Enfin, le Magistrat estime la requête des fondeurs inspirée uniquement par le souci de leurs intérêts privés. La source de ceux-ci sera bien vite tarie, car la persistance des abus doit inévitablement entraîner la ruine de l'industrie.

Piqués au vif, les fondeurs, dans une réplique au Magistrat, nient carrément les fraudes qu'on leur impute, et vont même jusqu'à prétendre qu'elles sont imaginées par les experts, afin d'y trouver des raisons pour assurer leur situation. Ils souhaitent, au surplus, voir s'ouvrir une enquête à ce sujet.

Ils essaient de dissiper la crainte d'un déclin pour l'industrie en signalant l'existence en ville de 4 sintiers, alors qu'antérieurement il n'y en eut que deux. Les allégations leur imputées, relativement à la chaleur de fusion contenue dans les parois et au battant trop léger, sont fausses, car la chaleur provenue de la fusion ne peut persister dans une cloche. Pour les cas où une fêlure s'est produite, l'examen du battant a mis celui-ci hors cause, attribuant l'accident à l'inexpérience d'un enfant auquel la sonnerie avait été confiée.

Aux termes de leurs contrats, ils sont tenus à refaire à leurs frais toute cloche dont la fonte est fautive. Et en cas de conflit, l'expertise s'est faite de tout temps par des fondeurs de cloches, gens de métier compétents, mandés par les intéressés et indemnisés par ceux auxquels on attribuait les torts.

Prenant à partie les deux experts en titre, qui constituent assurément leur point de mire, ils leur dénient toute compétence à une expertise ou examen de leurs produits. Anciens chaudronniers d'une valeur médiocre, considérés comme tels du reste par tout le monde, ils estiment que leurs connaissances professionnelles ne peuvent être assimilées à celles de fondeurs.

Quant à la taxe exigée, qui s'élève en proportion de l'importance des cloches, elle constitue en réalité une lourde charge et pour le fondeur et pour l'acheteur. Les corvées imposées aux experts ne la justifient pas, et eu égard à l'inaptitude de ceux-ci, on peut les considérer comme nulles, puisque inutiles.

Les démarches faites par Jacques Waghevens et Jean van den Ghein ont été interprétées d'une façon erronée; elles n'ont pas eu pour mobile une nomination d'expert.

Dans une dernière réplique, le Magistrat affirme son droit de réglementer une industrie, même en l'absence de fraudes constatées, dans l'unique but de les prévenir. Il maintient que deux des requérants ont sollicité l'office d'expert et reprend ensuite tous les arguments déjà mis en avant pour réfuter les assertions des fondeurs concernant l'inéfficacité des experts, leur inaptitude et l'importance de leur salaire.

Il prétend que la garantie donnée par les fondeurs pour leurs cloches date d'un an à peine. Au surplus, il est avéré que plusieurs cloches ont dû être refondues de par leur faute, jusque deux et trois fois successivement, telles entr'autres celles de Campenhout, de Santvliet, de Mynsheerenland et d'autres encore en Zélande et en Frise. Il assure, contrairement à leur affirmation, que l'importance de l'industrie des cloches a baissé de plus de la moitié; les fondeurs antérieurs avaient plus de besogne que tous les requérants réunis. Il est inexact de dire, continue-t-il, que jamais il n'y eut à Malines plus de deux fondeurs, car certainement ils étaient trois à l'époque de Médard, Georges et Pierre Waghevens.

Une apostille en marge de cette dernière pièce nous apprend que les fondeurs, malgré le zèle mis à défendre leur avis, n'obtinrent point gain de cause.

Déboutés, les fondeurs pourtant ne désarment pas.

Par tous les moyens ils cherchent à se soustraire au payement de la taxe d'expertise.

Au début de l'année 1573, ils se remettent en campagne. Cette fois, pour donner plus de poids à leurs protestations, ils se font épauler par les fondeurs de laiton et les fondeurs de pots, en opposition avec les chaudronniers ou batteurs de cuivre.

Les raisons alléguées étaient que certains produits fabriqués n'avaient point été soumis à l'expertise et que les plaques de cuivre brut, provenant d'Aix-la-Chapelle, de Dinant et de Bouvignes n'étaient point contrôlées.

Le fondeur de cloches Adrien Steylaert, se sacrifiant pour ses compagnons, entama les hostilités. Prenant prétexte des raisons signalées ci-dessus, il amena ostensiblement hors ville une de ses cloches, sans la soumettre à l'expertise.

Le but recherché était atteint. Steylaert fut l'objet d'une réclamation de la part des experts; de là une action judiciaire. Aussitôt il fit signer une requête par tous les fondeurs de la « nation », savoir : *Antoine van den Broucke, Pierre van den Eynde,* avec *Gilles* et *Corneille,* ses deux fils, *Jean Cauthals,* avec son fils *Jean,* et *Pierre de Clerck*, tous fondeurs de laiton; *Jean van den Ghein, Pierre van den Ghein* et *Adrien Steylaert,* fondeurs de cloches; *Michel van Koutum* et la veuve *Joncfils,* fondeurs de pots.

Les signataires s'attaquent derechef à la personnalité des deux experts officiels, *Hubert Cornelis* et *Antoine Wuytiers*. Ils les prétendent de nouveau incapables d'expertiser les produits du métier de la fonderie.

Vieille rancune à laquelle les experts, dans une lettre adressée au Gouverneur, le 9 février 1572 (v. s.), répondent par des arguments contraires.

Au 16 février, les fondeurs, à leur tour, opposent des dénégations catégoriques à l'argumentation des experts.

Cette pièce, comme la première, porte leurs signatures, dont une reproduction se trouve ci-dessous (1).

Nouvelle réponse des experts, le 7 mars suivant. Ils revendiquent hautement leur compétence technique, qu'ils exposent cette fois. L'un, Hubert Cornelis, d'après son dire, est du métier depuis 48 ans; l'autre, Antoine Wuytiers, s'y dit élevé dès son jeune âge, par son père feu Jean Wuytiers, qui tout en ayant exercé la profession de batteur, s'est néanmoins toujours occupé de négocier des cloches.

(1) Inventaire des archives, t. VI, p. 165, n° 51.

Ils dénoncent, en outre, certaines pratiques frauduleuses dont les protestataires se sont rendus coupables. L'un d'eux, Adrien Steylaert, a été surpris en train de couler du plomb dans les interstices de l'anneau d'attache d'une cloche, dans le but illicite d'en augmenter le poids. Une cuve à sucre, faite par Jean van den Ghein et destinée à l'exportation en Espagne, dut être brisée, parce que mal conditionnée.

Enfin les experts n'admettent pas la distinction faite entre fondeurs et batteurs, car un des signataires, Antoine van den Broecke, doyen de la « nation », occupe ces fonctions aussi bien pour les batteurs que pour les fondeurs.

L'analyse de ces documents nous montre les deux parties inébranlables dans leurs arguments.

Mais ces pièces nous apprennent que c'est au XIII[e] siècle qu'il faut placer l'origine de la fonderie de cloches; que des prescriptions anciennes, mais non toujours suivies, se sont perpétuées, telle l'apposition sur leurs produits, sinon des noms du fondeur, au moins des armoiries communales; que les proportions de l'alliage exigé pour le métal de cloches étaient de 22 d'étain pour 78 de cuivre; que le négoce était très important avec les pays du Nord et s'étendait d'autre part jusqu'en Espagne, et enfin que la prospérité de l'industrie, jusqu'alors brillante, était, à l'époque de ces débats, en train de sombrer.

Les données sur l'industrie, révélées par d'autres documents, nous font apparaître les erreurs commises dans l'exposé de certaines pièces de la procédure. Signalons entr'autres assertions erronnées celle avancée par le Magistrat, relative à l'ancienneté de la garantie donnée par les fondeurs pour leurs produits. Au lieu de remonter à un an seulement, il en est qui datent du début du XV[e] siècle. Quant au nombre de fondeurs travaillant en

même temps, l'erreur est commune aux deux parties, car ce chiffre s'est élevé, à différentes époques antérieures, à quatre et même à cinq fondeurs.

La fin de cette procédure n'est pas connue. Mais toutes ces tracasseries n'aboutirent pas à ramener les acheteurs, qui, au dire des experts, avaient pris le chemin de Nuremberg.

Les discordes religieuses, le sac de Malines par les soldats du duc d'Albe en 1572, et l'occupation de la ville par les troupes des Etats Généraux, de 1580 à 1585, entravèrent les transactions commerciales, au point d'empêcher tout marché, et contribuèrent, eux aussi, à détourner les amateurs de ces régions.

La rapine des cloches au cours de ces époques troublées avait créé des vides qu'il fallut bien combler. Aussi dès la fin de la période effervescente, l'industrie campanaire se releva, et ce fut pour les ateliers malinois l'occasion de se remettre en activité.

La fin du XVIe siècle vit encore trois sintiers à Malines, tous les trois membres de la famille van den Ghein, savoir : Pierre III, Henri et Jean III.

L'aurore du XVIIe siècle se leva sous ces heureux auspices. L'industrie vécut encore une époque de prospérité qui, tout en étant inférieure à celle du siècle précédent, resplendit néanmoins d'un immense éclat.

Les fondeurs de cette période : *Pierre van den Ghein III, Jean van den Ghein III* et son fils *Pierre van den Ghein IV* obtinrent encore une très large part de la faveur des administrations publiques. On compte à leur actif non seulement un grand nombre de cloches isolées, mais aussi des séries complètes de cloches harmonisées, formant carillon. Il faut joindre à ces noms ceux des deux frères *Pierre* et *Jacques de Clerck,* neveux de van den Ghein, et ceux de *Jean Cauthals* et de son fils *Jean.*

Ces derniers avaient acquis une réputation justement méritée pour leurs canons et leurs ouvrages en laiton; ils s'essayèrent aussi dans la fonte des cloches et des carillons, sans atteindre le succès que leur avait valu leurs travaux antérieurs.

Au cours de la seconde moitié de ce siècle, quelques fondeurs, quoique de moindre importance, du nom de *Jean de Clerck,* fils de Pierre cité plus haut, *Bartholomé Cauthals* et son fils *Bartholomé* jouirent cependant encore d'une certaine réputation. Malheureusement, ces artisans n'étaient pas de taille à lutter, ni par les qualités de leurs œuvres, ni par leur sagacité commerciale, contre la concurrence étrangère, en particulier contre celle que leur firent les fondeurs ambulants, venus de la Lorraine jusque dans nos régions. La défaveur des sintiers malinois en devint de plus en plus grande.

A la fin du siècle, toutefois, il y en eût un qui réussit à reconquérir la confiance et à soutenir pour quelque temps la renommée défaillante de la vieille industrie malinoise. Membre de la célèbre famille van den Ghein, dont les fours avaient été éteints durant quelques années à la suite de décès successifs, *Jean IV* reprit la pratique de la fonte des cloches.

Sa constante sollicitude pour perfectionner son art et pour retenir de la chute imminente l'industrie ancestrale triompha de toutes les difficultés. La valeur de ses produits, autant que la gloire attachée à son illustre nom, lui ramenèrent petit à petit une nombreuse clientèle. Aussi dût-il éprouver un sentiment de pénible regret de ne pouvoir, faute de descendants directs, transmettre à un fondeur, porteur de son nom, l'industrie que durant deux siècles ses ancêtres avaient illustrée à Malines.

André van den Ghein, un de ses frères, initié comme lui au métier de la fonte, avait, hélas! quitté

Malines pour St-Trond; il ne lui resta qu'un neveu, *Jean Van der Linden,* fils de sa sœur, auquel il tenta de léguer, en même temps que son atelier, ses connaissances et les secrets de son expérience professionnelle.

Les essais de ce dernier ne répondirent pas à l'attente de son oncle. Tous les beaux efforts de Jean van den Ghein IV restèrent donc stériles, et on peut dire qu'avec lui sombra, à sa mort, en 1697, la vieille et glorieuse industrie malinoise.

Jourdain Smets, dont le nom apparaît au début du XVIIIe siècle, ne réussit pas mieux que Jean van der Linden à assurer le maintien de l'industrie campanaire à Malines.

Lambert Fransquin et *Jean Ditrich,* tous deux directeurs de la fonderie royale d'artillerie, coulèrent bien encore, au cours de ce siècle, quelques cloches de minime importance, mais s'ils étaient habiles dans la fonte des canons, il leur manqua, pour la spécialité des cloches, les connaissances techniques et l'expérience qui avaient assuré jadis l'immense renommée des sintiers malinois.

LES FONDEURS ET LEURS ŒUVRES

Au cours du procès engagé par les fondeurs de cloches contre le Magistrat communal, nous avons vu celui-ci tirer argument du fonctionnement simultané en cette ville de trois ateliers, afin de faire ressortir l'importance plus grande de l'industrie à une période antérieure à celle du débat. Il était mal renseigné, car aux moments de grande prospérité, il y eut même cinq fondeurs dont les fours fonctionnaient à la fois.

Le chiffre global de tous les sintiers malinois antérieurs au XIXe siècle, dont nous avons rencontré les noms, s'élève à quarante-cinq. Au nombre de ceux-ci, il en est plusieurs appartenant à une même lignée. La famille qui en fournit le plus grand nombre est celle des van den Ghein : on en compte onze; la famille Waghevens la suit de très près, avec un chiffre de dix, tandis que les de Clerck sont quatre et les Cauthals deux seulement.

Leur classement par siècle donne le chiffre le plus important pour le XVIe, soit en tout dix-huit; suit le XVIIe avec douze, le XVe avec huit, le XVIIIe avec quatre et le XIVe avec trois.

La valeur professionnelle et artistique de chacun de ces quarante-cinq fondeurs n'est pas pareille, tandis que plusieurs d'entr'eux atteignent l'apogée de la gloire, d'aucuns n'obtinrent qu'un succès relatif.

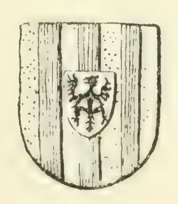
Si la fonte d'une cloche exige des connaissances et de l'expérience purement techniques quand elle est destinée à se faire entendre isolément en sonnerie, il n'en est pas de même de celle qui est destinée à se faire entendre en accord avec d'autres, soit dans une sonnerie, soit bien plus encore dans un jeu harmonisé, c'est-à-dire un carillon.

Pour la réussite d'une cloche harmonisée, le fondeur doit posséder, outre les connaissances techniques nécessaires à tout homme du métier, un enseignement musical et des talents d'acousticien qui font défaut à plus d'un.

Il faut ranger parmi les meilleurs de ces derniers, la plupart des Waghevens, des van den Ghein, des de Clerck, ainsi que Jean Zeelstman et Adrien Steylaert.

Les œuvres antérieures à la fin du xve siècle portent le nom des fondeurs, sans indiquer le lieu d'origine. C'est seulement à partir de cette époque que cet usage s'établit par l'apposition sur la cloche des armoiries de la ville.

L'écusson employé est orné de l'écu en cœur avec l'aigle impérial, tel qu'il se trouve reproduit ici, avec quelques variantes de forme cependant.



Quand les proportions ne le permettent pas, il est réduit à l'indication des trois pals, semblable alors à celui qu'on trouve sur les mortiers et sur les sculptures en bois.

L'opération de la fonte d'une cloche avec ses phases successives a déjà fait l'objet de descriptions répétées dans différents traités.

Il serait donc oiseux de la reprendre à nouveau. Aussi nous nous bornerons à envisager la technique par un côté moins connu, parce que plus spécial, c'est-à-dire

par l'exposé des facteurs qui dans les préparatifs de la fonte sont indispensables pour obtenir une cloche d'une sonorité harmonieuse et d'une résistance séculaire.

Technique et Alliage. — Si la résistance d'une cloche peut être assurée par un fondeur quelconque ayant un peu d'acquis dans le métier, il n'en est pas de même de la sonorité harmonieuse, qui exige, outre une grande expérience technique, des connaissances musicales approfondies.

En effet, pour être harmonieuse, une cloche doit avoir des consonnances au ton principal. Dans l'échelle supérieure au ton fondamental, on doit trouver la tierce, soit augmentée, soit diminuée; dans l'échelle inférieure, on doit rencontrer l'octave du son fondamental et l'octave de la tierce supérieure.

Ces qualités musicales furent les caractéristiques des cloches malinoises et valurent à nos fondeurs la célébrité et la faveur du public.

Techniciens habiles et acousticiens de talent, la plupart des fondeurs malinois, ainsi qu'il est avéré par les relevés faits aujourd'hui, furent les organisateurs de nombreux et des plus anciens jeux harmonisés ou carillons.

D'autre part, leurs œuvres existent encore en grand nombre; elles affirment d'une façon péremptoire par leur perdurance, malgré leur service quotidien, qu'elles sortent des mains d'artistes soucieux de la bonne qualité matérielle de leurs produits.

Les différents facteurs qui entrent en ligne de compte pour donner à la cloche les qualités précitées, sont : *la construction du fourneau; la forme à donner à la cloche; les proportions de l'alliage; la fusion de l'alliage; les manipulations après la fonte.*

La construction des fourneaux a une grande importance. Les meilleurs sont ceux qui permettent l'usage du bois

comme combustible et dont la construction empêche les flammes d'arriver en contact avec le métal en fusion.

La forme donnée à la cloche influence la qualité du son.

La hauteur ou la profondeur de celui-ci dépend du diamètre inférieur de la cloche.

Des cloches élancées résonnent bien dans un rayon d'une étendue restreinte; des cloches larges, au contraire, s'entendent mieux au loin.

Les qualités harmonieuses d'une cloche dépendent de l'épaisseur bien répartie des parois.

Les proportions de l'alliage ont une répercussion sur le son et sur la résistance.

A Malines, nous l'avons vu, l'alliage exigé était de 22 parties d'étain pour 78 de cuivre rouge. Ailleurs ces proportions différaient quelquefois, mais ne s'écartaient pas beaucoup de ces chiffres, et jamais la quantité de l'étain ne descendait au-dessous de 20 %. Plus la quantité d'étain est élevée, plus le son gagne en finesse, mais avec elle s'élève aussi la fragilité de la cloche.

On peut contrôler la qualité de l'alliage en examinant la surface de brisure d'un morceau de cloche. Si la proportion de l'étain est de 22 %, la surface présente un aspect mat et argenté. Exposée à l'air, et particulièrement à l'air humide, son aspect devient plus gris. Avec une proportion supérieure à 22 %, la surface est lisse, claire et vitreuse; dans le cas contraire, elle présente un aspect ferreux et sombre. Si l'alliage contient une quantité appréciable de fer et de plomb, l'aspect de la surface est gris.

La fusion de l'alliage exige des soins minutieux. La chaleur du fourneau doit être portée au point de rendre toute la masse bien liquide, sinon la résistance de la cloche serait fort compromise et l'alourdissement de ses bords nuirait à la finesse et à la pureté du son par une entrave à la vibration des ondes sonores.

13

Pendant la fusion, le mélange doit être constamment remué, au risque de voir l'étain, plus léger, se répartir à la surface de la masse liquide et se trouverait, après la coulée, en trop forte proportion dans la partie supérieure de la cloche.

Les manipulations postérieures à la coulée doivent être faites avec la plus grande circonspection. Il faut se borner à un simple nettoyage en raclant les bavures. Tout limage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, enlève la couche de protection de la cloche, dont la disparition peut avoir des conséquences désastreuses.

Un intéressant détail de technique nous est révélé par la communication faite par M. Dilis, dans une séance de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, sur la fonte d'une cloche de l'église St-Jacques à Anvers, par le fondeur Jean Grognart.

Au moment où le métal en fusion cesse de couler, on s'aperçoit que le vide du moule n'est pas comblé ; pour mener l'opération à bonne fin, le métal fait défaut. Le fondeur n'est pas à bout de ressources, il fait rapidement chercher deux plats d'étain, afin d'empêcher le bronze de se figer. Nous croyons pouvoir interpréter cette manipulation, essentiellement technique, de la façon suivante : L'étain, fondu séparément, est versé dans l'ouverture du moule ; recouvrant la surface du bronze, il empêche celui-ci de se figer trop vite. Entretemps on prépare lestement la quantité d'alliage nécessaire pour terminer la coulée, préparation dont la durée est estimée par la citation à une demi-heure. Grâce à l'étain épanché, la cohésion de la partie nouvelle avec la partie coulée d'abord est rendue possible. Le procédé paraît avoir réussi, puisque la cloche a fait service pendant de longues années.

Nous terminerons cet aperçu général par l'examen du prix des métaux et de celui de la main-d'œuvre.

Prix des métaux. — Il est difficile d'établir exactement le prix de chacun des deux métaux dont l'alliage constitue le bronze. Il en est de même du prix de ce dernier.

Cette difficulté découle, d'une part, de la variété des monnaies dans les différentes régions et de leur valeur aux différentes époques; d'autre part, des nombreux facteurs qui entrent en ligne de compte au moment de la conclusion du marché. Néanmoins, l'indication des chiffres peut, par leur rapprochement, présenter quelqu'intérêt.

Une fois seulement nous avons rencontré la détermination de la valeur respective des métaux entrant dans la composition du bronze. C'est lorsqu'en 1480, Henri Waghevens toucha, pour 100 livres de cuivre, 22 escalins de Flandre et, pour 100 livres d'étain, 2 livres de Flandre.

Toujours une distinction est établie entre métal nouveau, n'ayant pas encore passé au four, et métal ancien, provenant de la destruction d'une cloche. Pour ce dernier, habituellement fourni par le client, il n'y a pas d'indication de valeur.

Le métal nouveau se payait, à l'époque la plus éloignée où il en est fait mention, c'est-à-dire en 1389, 14 moutons pour 100 livres, prix payé au fondeur Jean van Casbroec.

Au siècle suivant, en 1425, Jean Hazaert reçoit pour le même poids de 100 livres, 10 couronnes d'or, tandis que quelques années plus tard, en 1439, Jean Zeelstman reçoit un « clinckaert » d'or, pour la même quantité de métal; ce « clinckaert » représentait donc une valeur à peu près égale à 10 couronnes d'or. Vers la fin du siècle, en 1489, Simon Waghevens touche 25 escalins pour la même quantité de bronze.

Au XVIe siècle, le prix du métal augmente progressi-

vement; en 1532, cent livres se payent 12 florins à Médard Waghevens; en 1556, Jacques Waghevens touche 17 florins carolus, et en 1566, 23 florins. Vers la fin du siècle, le prix a augmenté encore et se trouve être de 38 florins en 1595 et de 42 florins en 1599, prix payés tous deux à Pierre van den Ghein.

Prix de la main-d'œuvre. — Un personnel peu nombreux, composé de quelques manœuvres, chauffeurs, terrassiers, etc. suffisait à aider le fondeur. A celui-ci incombait la partie artistique et scientifique, c'est-à-dire, la direction de la partie technique en même temps que la disposition de l'ornementation, l'étude des proportions et des formes, donnant à ses cloches les belles qualités harmonieuses et plastiques qui en garantissaient le succès.

La refonte du bronze ancien fut payée à Zeelstman, en 1457, 20 sous par 100 livres. Quelques années plus tard, en 1474, Henri Waghevens ne toucha que 7 sous 6 deniers pour la même quantité. Il faut croire que les conditions du travail se présentaient autrement, à moins que ce prix peu élevé ne fut l'effet d'une générosité de sa part. Le même fondeur reçut, en 1480, cinq escalins de Brabant, tandis que 9 années après, son fils Simon n'en obtint que quatre.

Au XVIe siècle, en 1526, Médard Waghevens toucha 6 escalins pour une même quantité de poids. Elle valait, en 1544, pour Jacques Waghevens, 4 carolus de 20 patars de Flandre, en 1566, 7 florins 10 sous.

On peut juger par ces payements effectués en monnaie différente à des époques plus ou moins rapprochées, de la difficulté d'établir une estimation convenable de la valeur de la main-d'œuvre.



Les fondeurs et leurs œuvres connues seront mentionnés dans l'ordre chronologique.

Les numéros gras, placés entre parenthèses derrière les millésimes des œuvres mentionnées, renvoient à l'Index Bibliographique qui se trouve à la fin de cette troisième partie.

Renier

Le plus ancien des fondeurs de cloches dont nous ayons connaissance n'est désigné dans les archives que par ce prénom. « Renerus clocghietere » habitait, en 1347, la rue d'Hanswyck; il y fit à ce moment l'acquisition d'une propriété voisine de celle qu'il occupait déjà. Favorablement située le long de la rivière, cette rue a été choisie, dans la suite, par la plupart des fondeurs pour l'emplacement de leurs ateliers.

En 1348, Renier devient encore propriétaire d'une maison située au delà du Nouveau Pont, aujourd'hui appelé Pont de la Fontaine.

Renier avait épousé Catherine van den Eycke, dont il eut une fille, Marguerite, orpheline en 1350 (1).

Aucun produit de sa fonderie n'a été signalé.

Jean van Casbroec

En 1383, le Magistrat de Malines fit faire une nouvelle cloche par Jean van Casbroec. Il avait mis à

(1) *Registres scabinaux*, n° 1, f°s 40 v°, 71 v°, 85 r°; n° 2, f° 5 v°.

sa disposition une ancienne cloche, mais la substance métallique en quantité insuffisante dut être complétée par le fondeur. L'alliage nécessaire et la main-d'œuvre pour sa fusion lui furent payés 20 escalins. Ce prix peu élevé indique qu'il s'agit uniquement de la partie nouvelle et fait présumer l'existence d'une convention spéciale antérieure, relative à la main-d'œuvre de la partie ancienne (1).

Jean van Kerssevoort

Une nouvelle cloche, destinée à marquer les heures, d'un poids de 2200 livres, avait été livrée au Magistrat de Malines par Jean van Kerssevoort. Elle lui fut payée à raison de 14 moutons et un quart par cent livres de poids. La somme totale s'élevait à 11 livres, 8 escalins, 9 deniers de gros et un angelot ; le payement s'effectua au 19 juin 1389 (2).

Jean Hazaert

Le nom de ce fondeur figure dans la liste des membres de la corporation des forgerons de l'année de 1399 (3).

Le 11 juin 1425, Jean Hazaert fut chargé par Gauthier Baten, curé, Pierre Danckaert et Corneille Mengers, marguilliers de l'église de Zantvliet, de la fonte d'une cloche à l'usage de cette église.

Un contrat, passé devant les échevins d'Anvers,

---

(1) Comptes communaux 1383-1384, f° 221 v°. Item Jan van Casbroec van spisen die hem gebrac ter nieuwen clocken van der ouden clocken ende van vergietene xx sc. gr. vlem valent. vij sc. ix d. gr°.

(2) Comptes communaux 1388-1389, f° 127 v°. — Item Jan van Kerssevoort van eenre clocken daer men de ureclocke af maken sal die woech xxij^c ℔ swaer weghens elc hondert xiiij mott. 1 vir. mott, xix in junio lxxxix comt gher. op. iij^c xiiij mott. valet xj ℔ viij sc. ix d. g^ro 1 ing.

(3) Voir 1re partie de ce travail.

stipule que la cloche devait peser de 3000 à 3500 livres et serait payée à raison de 10 couronnes d'or par 100 livres de poids. Il nous apprend aussi un détail intéressant de technique, à savoir, le poids que devait avoir le battant proportionnellement à celui de la cloche : il était fixé à 3 livres pour chaque fraction de 100 livres. La fabrique d'église disposait d'un terme de trois ans pour s'acquitter annuellement par tiers, et le fondeur devait, durant ce même laps de temps, garantir la cloche contre tout accident, dont la cause lui serait imputable (1).

Le Magistrat de Malines lui fit la commande, en 1443, d'un bassin en laiton, qui devait trouver place dans l'escalier de la maison échevinale.

Il est assez probable, d'après ce détail, que Jean Hazaert fit le commerce d'objets en laiton en même temps que celui des cloches.

Jean Zeelstman

Son nom a été orthographié diversement. On rencontre Zeelsman, Seltman, Celetman ; mais la forme la plus usuelle et aussi la vraie est Zeelstman. Fils naturel de Henri Zeelstman et de Elisabeth Ackermans, il se maria en 1435 ; sa naissance peut donc être fixée vers 1410.

Son père, originaire de Vessem, commune hollandaise, faisant partie à cette époque du diocèse de Liège, résidait à Malines, probablement avant 1417. En effet, on rencontre, dans les archives malinoises, différents actes de 1417, 1433 et 1435, le concernant ainsi que ses frères Hubert, Jean et Pierre, tous originaires de Vessem.

(1) Ce contrat a été reproduit dans l'ouvrage de M. F. Donnet, *Les Cloches d'Anvers* (voir liste bibliographique n° **I**).

(2) Compte communal 1443-1444, f° 175.

Il est à signaler qu'en 1438 un Johannes Seelsmans, du diocèse de Liège, était étudiant à l'Université de Louvain. Nous ne pensons pas que celui-ci soit le fondeur dont nous nous occupons, mais peut-être bien son oncle ou un autre membre de sa famille.

Henri, le père de Jean, avait contracté union avant 1421, avec Clarisse van der Linden, veuve de Jean van der Hayct, dont, apparemment, il n'eut pas de descendance. On a attribué à Henri Zeelstman la profession de fondeur de cloches, cependant, aucun document n'autorise pareille assertion. Tout ce que nous pouvons affirmer au sujet de Henri, c'est qu'il jouissait d'une situation financière aisée. Différents biens, situés à Hever, près de Malines, sont acquis par lui successivement en 1418, 1423 et 1425. Au début de 1426, il achète, en son nom et en celui de sa femme, deux immeubles de la rue Milsen. Tous ces biens sont devenus plus tard propriétés de Jean Zeelstman.

Celui-ci, comme nous l'avons dit plus haut, se maria en 1435, avec Ida de Greve, fille de Jean, originaire de Loen, dans le diocèse de Liège.

En vue de cette union, son père Henri lui fit donation de tous ses biens, s'en réservant toutefois l'usufruit, sa vie durant. L'acte fut passé à Loen, le 13 novembre 1435, dans la demeure d'André Loyen, par Gauthier Bellaert, prêtre et notaire, en présence de Gauthier Tinctoris, curé de Turnhout, Hubert Zeelstman et Egide Stevens. Ce document est rédigé en latin (1).

Jean Zeelstman apparaît comme fondeur en 1439; déjà il est qualifié de maître, d'où l'on doit déduire que ses débuts furent bien antérieurs. Deux ans plus tard seulement, en 1441, il prend rang dans la corporation des forgerons avec le même titre.

---

(1) Carton d'ameublement et ustensiles, farde : forgerons, n° 9.

Dans le courant de cette dernière année, il acquiert un immeuble de la rue d'Hanswyck, aboutissant par le jardin à la rive de la Dyle, et attenant, d'une part à la propriété appelée « Hoornken », le petit Cor, et d'autre part à celle qui longe un chemin allant de la rue d'Hanswyck vers la Dyle, probablement la ruelle dénommée aujourd'hui « Waterstraatje ».

Probablement éprouva-t-il quelque difficulté à faire sortir de son immeuble ses œuvres de dimensions un peu fortes, car il acheta, en 1452, la maison qui séparait la sienne du chemin susdit, pour la revendre en 1456, se réservant, à travers le jardin, un droit de passage pour les cloches et autres produits de sa fonderie.

En 1449, après le décès de son père et de l'épouse de celui-ci, Jean devint propriétaire des biens paternels; c'est vraisemblablement de ce chef que le compte communal de 1449-1450, f° 4, enregistre des droits d'issue payés par maître Jean. Peu de temps après, en 1452, il vend les deux maisons de la rue Milsen, acquises par feu son père en 1426.

De l'union contractée par Jean Zeelstman avec Ida de Greve naquirent deux filles, mentionnées dans un acte de 1447. L'une, Elisabeth, se marie à Augustin Quisthout, inscrit dans la corporation des forgerons en 1468; l'autre, Jeanne, est morte, apparemment, en bas âge. Il eut encore une fille naturelle, qu'il procréa de Clémence de Becker.

Sa fille Elisabeth était, en 1475, propriétaire de la fonderie de la rue d'Hanswyck; c'est donc avant cette date qu'il faut placer le décès de Jean Zeelstman. Sa veuve, Ida de Greve, lui survécut quelque temps. En 1493, elle institue une fondation de messe hebdomadaire, à célébrer dans la chapelle de la corporation des forgerons dédiée à S. Eloi, sise Marché au Bétail.

Jean Zeelstman eut une sœur, Catherine, qui épousa

Pierre Peeters, dont elle eut deux filles : Ursule et Elisabeth (1).

L'œuvre de Zeelstman a été très considérable.

Ses produits, existant encore aujourd'hui, se caractérisent par de multiples qualités; non seulement le galbe est élégant, mais le son en est harmonieux. Le bronze de ses cloches est d'une qualité supérieure et offre une résistance à toute épreuve. Aussi est-ce le premier des fondeurs malinois dont les cloches aient bravé les siècles, malgré un usage même journalier.

Avec des œuvres pareilles, sa maîtrise fut vite assurée et sa renommée répandue au loin, car déjà en 1439, il fut honoré d'une commande pour l'église de Tamise.

Ces constatations nous mettent mal à l'aise pour expliquer les raisons qui engagèrent, en 1441, les fabriciens de l'église St-Rombaut à Malines à confier l'exécution d'une série de grosses cloches à un fondeur étranger. Seul, un désaccord, relatif aux conditions de l'entreprise, nous paraît probable, conjecture fort admissible, du reste, puisqu'il s'agissait d'une commande importante comprenant quatre grosses cloches (1).

---

(1) Les particularités biographiques relatives à Jean Zeelstman ont été puisées dans les documents reposant aux archives communales. Leurs indications se trouvent ci-dessous :

Registres scabinaux : n° 20, f° 27 r°; n° 33, f°s 8 v°, 62 v° et 140 v°; n° 34, f° 48 v°; n° 36, f° 7 v°, 45 v° et 90 v°; n° 37, f° 103 r°; n° 43, f° 619 v°; n° 44. f°s 26 r° et 93 v°; n° 47. f° 53 v°; n° 59, f° 9 r°; n° 60, f° 42 r°; n° 62, f° 75 r°; n° 64, f° 27 v°; n° 65, f° 94 v°; n° 66, f° 74 r°; n° 68 f°s 157 r° et 245 r°; n° 73, f° 36 r°; n° 76, f° 4 r°; n° 77, f° 79 v°; n° 85, f° 13 v°; n° 87, f° 76 r°; n° 96, f° 15 r°; 34 v° et 151 r°; n° 97, f° 15 r°; n° 98, f° 77 v°; n° 99, f° 162 r°; n° 103, f° 44 r°; n° 105, f° 187 v°; n° 107, f° 56 v°; n° 109, f° 35 r°; n° 110, f° 122 v°, 130 r° et et 131 r°.

Carton 109, acte de août 1446 et carton 110.

Carton d'ameublement, pièces n°s 14 et 27.

Fragment d'un *reg. aux adhéritances,* 1447, f° 2 v° et 4 v°.

(1) Le fondeur honoré de cette commande avait nom *Michel* et habitait Bruges. Ce n'est autre que Michel Lemaire, originaire de la ville de Tournai (voir Dr F. Desmons, *Les cloches de Tournai,* in *Ann. de l'Acad. Royale d'Arch. de Belgique),* qui successivement se fixa à Gand et à Bruges. C'est en cette

Sobres de décoration, les cloches de Zeelstman ne présentent pas de figurines et ne sont ornées que de cordons circulaires entre lesquels s'alignent des lettres gothiques, formant l'inscription.

Celle-ci consiste en une invocation à Dieu et au saint patron auquel la cloche a été consacrée. Le nom du fondeur et l'année de la fabrication de la cloche accompagnent toujours le texte, qui est tantôt en latin, tantôt en flamand.

La formule qui revient le plus souvent est la suivante :

X...... is minen naeme
Miin gheluut si Ghode bequaeme
Jan Zeelstman maecte mi
int jaer........

On peut la traduire ainsi : « X... est mon nom, que mon son à Dieu soit propice, J. Z. m'a faite en l'an..... »

Voici quelques détails sur ses œuvres connues.

1439. — Les marguilliers de l'église de Tamise s'entendirent avec Jean Zeelstman pour la fonte de deux cloches. Leur poids global, d'après le contrat enregistré à Malines, était fixé à sept ou huit mille livres.

Leurs sons devaient être en parfait accord avec celui d'une petite cloche existante dans la tour de l'église.

Le fondeur s'engageait à les fournir dans ces conditions et à en rester garant, durant un an, après leur placement.

---

dernière ville qu'en 1441, le Magistrat de Malines lui envoya un émissaire chargé d'entamer les pourparlers. Après accord, le fondeur vint à Malines le 29 juin, pour y couler les cloches dont les frais incombaient à la fabrique d'église, mais dans lesquels le Magistrat intervint par l'octroi d'un subside. Les détails de cette commande se trouvent dans les comptes communaux de 1440-1441, f°s 146 v° et 178 r°, et de 1441-1442, f°s 148 r° et 152 v°.

L'opération de la fonte devait s'exécuter à Tamise même. Les marguilliers feraient construire le four, à leurs frais, sur le cimetière, et fourniraient au fondeur tout le matériel nécessaire, y compris le métal. Outre les frais de séjour pour lui et son aide, Jean Zeelstman recevrait comme salaire pour chaque centaine de livres fondues, une pièce d'or appelée « clinckaert » ou l'équivalent de celle-ci. Le document ne précise pas la valeur de cette monnaie (1).

1443 (2). — Jean Zeelstman avait fourni à l'église St-Sulpice à Diest, une cloche pour laquelle on lui devait encore, en 1443, sur le prix de la fourniture, 42 *peters,* somme équivalente à 60 *grippen* et 6 sous (2).

1445. — Le 12 décembre, la commune d'Hoogstraeten fit accord avec Jean Zeelstman pour la refonte de toutes les cloches de la commune, au prix de 134 deniers d'or, vulgairement nommés « peters ». La commune prenait à sa charge les deux tiers de cette somme, le troisième tiers serait payé, pour une moitié, par Marguerite Sleppers, veuve de Henri van Overbeke, et pour l'autre par leurs enfants, Crispin et Marguerite. Par un acte complémentaire de la même date, il appert que la commune de Vlimmeren, située près de Wechelderzande, non loin d'Hoogstraeten, s'était engagée vis-à-vis de la veuve van Overbeke, à lui rembourser une somme de 10 florins du Rhin en or sur la part qu'elle prenait dans les frais de la refonte (3).

La tour de l'église Ste-Catherine à Hoogstraeten conserve encore une cloche fondue par Zeelstman en 1444. Elle fut probablement du nombre de celles fournies à la suite du contrat susdit.

(1) *Reg. scab.* n° 53, f° 3 v°.
(2) Comptes de l'église St-Sulpice à Diest, 1443-1444.
(3) *Reg. scab.* n° 60, f° 113 r°.

Elle rend le son de ré bémol et porte l'inscription, en lettres gothiques :

katharina is mynen naem
myn geluid sy godes bekwaem
jan celetman maekte my
tot jaer ons here 1444.

La hauteur de cette cloche est de 1m30, son diamètre de 1m70 (1).

1445. — La grosse cloche de l'église de Kleine Brogel, province de Limbourg, a été fondue par Zeelstman. Elle porte l'inscription en lettres gothiques :

maria is minen naem
miin gheluit si ghode bequam
jan seltman macktte mi
int jaer m ✠ cccc ✠ xlv.

Son diamètre est de 1m235 et son poids approximatif est de 1150 kilogr. Le son, entre *mi* et *fa*, correspond à 330 vibrations.

Cette cloche provient de la commune de Westerhoven, dont le curé reçut, le 18 octobre 1827, la somme de 518 couronnes de France (2590 fr.), que lui payèrent les sieurs Paggers et J. Verkoyen, marguilliers de l'église de Kleine Brogel (2).

1446. — Une cloche de Jean Zeelstman, pesant 6000 livres, fut fournie à l'ancienne église St-Michel à Louvain. Après la destruction de cette église, on la transféra à l'église Ste-Gertrude de la même ville, où elle existe encore. Un moulage en plâtre en est conservé au Musée communal de Malines. La cloche mesure 1m43 en

(1) Ces chiffres me sont dus à l'obligeance de M. Al. Jansen.

(2) Nous devons ce renseignement à M. Marcel Michiels, fondeur de cloches à Tournai; nous le remercions bien vivement de son obligeance.

diamètre, en hauteur 1m13; elle porte l'inscription gothique :

michael prepositus paradisi quem honorificant angelorum cives, fusa per johem zeelstman, anno dni mccccxlvi.

On peut la traduire comme suit : (En l'honneur de Michel, préposé du paradis, qu'honorent les troupes des anges, j'ai été fondue par J. Z. en l'an 1446.

Ci-contre la reproduction de cette cloche.

1456 (**3**). — L'église St-Nicolas à Enghien fut dotée d'une cloche faite par Jean Zaman (?), fondeur de cloches à Malines.

Il ne peut évidemment être question d'un autre fondeur que de Jean Zeelstman, dont le nom a été tronqué une fois de plus.

Cette cloche fut détruite en 1497, lors de l'incendie de la tour de cette église.

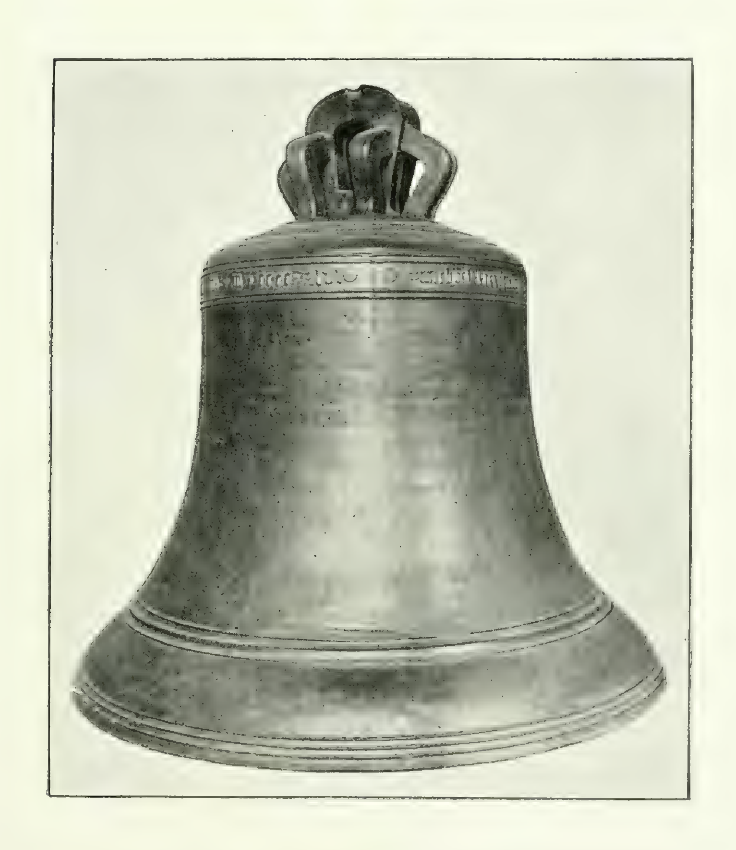
1457. — La cloche du travail suspendue dans la tour St-Rombaut à Malines, dut subir une refonte. Zeelstman fut chargé de la refaire au son primitif, en harmonie avec les sons des autres cloches. L'opération devait être terminée avant la St-Jean de cette année. Il lui serait alloué 22 sous pour la refonte de cent livres du métal de l'ancienne cloche; toutefois, si la cloche ne se trouvait en place à la date convenue, tous les frais de la refonte seraient imputés sur le compte du fondeur.

Afin d'éviter toute fraude ou substitution de métal, l'ancienne cloche ne pouvait être mise au four qu'en présence des marguilliers de l'église St-Rombaut.

Au jour de l'opération, un tonneau de bière, appelée *coijten,* serait mis par le Magistrat communal, à la disposition des assistants du fondeur (1).

---

(1) Reg. mutilé n° 852, f° 127 r°.



Cloche de 1446 par Jean Zeelstman (Eglise Ste-Gertrude de Louvain)

1457 (2). — La ville de Diest chargea un fondeur de Malines de la refonte de trois petites cloches. Ce fondeur ne peut être que Jean Zeelstman, seul sintier malinois connu à cette époque, et qui déjà, en 1443, avait été chargé de la fonte d'une cloche pour l'église St-Sulpice de cette même commune.

1458. — L'ancienne cloche du village de Weelde, près de Turnhout, était l'œuvre de Jean Zeelstman. L'inscription en caractères gothiques formait une seule ligne entre deux cordons de fleurs de lis. Chaque mot était séparé par deux rosaces superposées :

mychiel ⁞ is ⁞ myn ⁞ naem ⁞ en ⁞ myn ⁞ gheluyt ⁞ sy ⁞ gode ⁞
bequaem ⁞ jan ⁞ zeelsman ⁞ mackte ⁞ my ⁞ in ⁞ jaer ⁞ mcccclviii ⁞

Son diamètre était de 1m270, son poids de 1182 kilogr. Elle donnait le *mi* naturel. Fêlée depuis longtemps, elle a été refondue par Marcel Michiels, fondeur à Tournai, en 1901. Les mêmes caractères gothiques et cordons ont été reproduits sur la nouvelle cloche, qui porte l'inscription suivante en deux lignes :

mychiel was ick te mechelen gheghoten bi jan zeelstman int jaer ons here m.cccc.lviii.

marcel michiels vermaecte mi te dornicke int jaer m.cm.i. toen s. jacobs te weelde pastor was.

Ce qui peut se traduire en ces termes : Michel, je fus coulée à Malines par Jean Zeelstman, en l'an de notre seigneur 1458. Marcel Michiels me refit à Tournai en l'an 1901, lorsque S. Jacobs était curé à Weelde.

Elle a le son et le diamètre de l'ancienne cloche; son poids est de 1220 kilog. (1).

1458 (4). — Dans l'inventaire des cloches enlevées

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Marcel Michiels, fondeur de cloches à Tournai.

au XVI[e] siècle et mises en vente en 1579 à Audenaerde, se trouve une cloche de 920 livres coulée en 1458, qui portait l'inscription :

maria es mynen naem,
myn ghcluyt sy gode bequam
jan de selstcam maecte my

1461 (**5**). — En 1460 le Magistrat de la ville d'Alost fit exécuter par l'habile horloger malinois, Franco Wauters,un mécanisme d'horlogerie réglant la sonnerie de l'heure et de la demi-heure, sur des clochettes à placer au beffroi, en même temps que le cours de la lune. Ce mécanisme, d'un poids de 1117 livres, lui fut payé 167 livres, 12 escalins parisis.

Les clochettes furent commandées l'année suivante, au fondeur Jean Zeelstman, qui devait en faire la fonte sur place, avec le métal acquis par le Magistrat. L'opération se fit le 18 du mois d'août.

Afin d'assurer la réussite de la fonte, le Magistrat eut recours à un moyen original : il organisa un concours entre gens de bonne volonté pour mettre en action la soufflerie qui devait favoriser la fusion du métal. Le prix, d'une valeur de 6 escalins, reviendrait à celui qui aurait le mieux soufflé et se serait tenu le plus longtemps sur la poutre de la fournaise. Une récompense, consistant en deux douzaines de « nastelinghe », serait décernée à celui qui se serait distingué le plus après le premier. L'idée eut du succès; 17 souffleurs se présentèrent au concours, tous y mirent tant de « brio », que le Magistrat leur fit servir au soir un repas préparé en leur honneur.

Ni le nombre ni le prix des cloches se trouvent mentionnés dans les comptes.

1462. — A Mijnsheerenland, province Zuid-Holland

en Hollande, se trouve encore une cloche de Zeelstman. Elle mesure en hauteur $0^{m}79$, en diamètre $0^{m}93$ (1).

Elle porte, en lettres gothiques, l'inscription suivante autour de la couronne :

ihesus is myn naeme
myne gheluut sy gode bequame
jan zeeltsman maecte my
int jaer mcccclxii.

1463 (1). D'après Jehan l'Hermite, on trouvait à Madrid, en 1597, une cloche ornée de l'inscription suivante :

maria is mynen naem
van ghendt (myn gheluut?) sy gode bequaem
jan zeelstman maecte my
int jaer mcccclxiii.

Henri Waghevens

Henri Waghevens est le fondateur de la lignée des fondeurs de ce nom qui pendant plus d'un siècle illustrèrent la ville de Malines par l'éclat de leur renom.

Dix membres de cette famille, formant quatre générations, se sont distingués comme fondeurs de cloches, et tous ont su donner aux produits de cette branche artistique de la fonte les qualités d'harmonieuse sonorité et de parfaite résistance dont témoignent encore les nombreux spécimens suspendus dans les clochers du pays et de l'étranger.

L'activité industrielle des Waghevens s'étend sur une période d'un peu plus d'un siècle, de 1462 à 1574.

(1) Nous remercions bien vivement M. Overvoorde, archiviste à Leiden, pour l'obligeance avec laquelle il nous a fourni ces renseignements et bien d'autres encore relatifs aux œuvres de nos fondeurs malinois en Hollande.

Elle peut être antérieure à cette époque, mais nous reste inconnue, quoique la présence des Waghevens à Malines soit déjà signalée en 1383 (1).

Henri Waghevens avait initié à son art trois de ses fils : Simon, Georges et Pierre. Simon meurt sans descendants masculins; par contre, son frère Georges eut pour lui succéder deux fondeurs : Médard et Jean; tandis que Pierre, le troisième des frères, compta parmi ses descendants trois autres fondeurs : Georges, mort jeune, Corneille, qui émigra à Anvers, et Jacques qui fut le dernier, mais non le moins productif des sintiers de la famille.

Voici un petit croquis généalogique des membres de la famille qui exercèrent l'art de la fonderie de cloches. Pour de plus amples détails, on peut consulter l'ouvrage renseigné dans l'Index Bibliographique sous le numéro 6 (2).

Henri 1462-1483	1. Simon 1483-1526	
	2. Pierre 1494-1537	1. Georges 1500?-1529 2. Corneille -1544? 3. Jacques 1500?-1574
	3. Georges 1497-1524	1. Médard 1494?-1557 2. Jean 1504?-1566?

Il y eut encore un autre fondeur de cloches, du nom de Gilles, qu'il n'a pas été possible de ranger dans la généalogie.

Les divers membres de la famille Waghevens

(1) *Registre scabinal* n° 5, f° 28 v°..... Ad hereditatem Joh. Wagheven in de Neckerstrate....

(2) Aux sources indiquées dans cet ouvrage, il faut ajouter les suivantes : *Registres scabinaux*, n° 106, f° 89 r°; n° 160, f° 125 r°; n° 161, f° 140 r°; n° 169, f° 111 v°; n° 175, f° 171 v°; n° 192, f° 93 v°; n° 193, f° 3 v°; n° 203, f° 11 r°. — Actes de l'Amman, reg. n° 7, 15 sept. 1581.

occupèrent une situation sociale très honorable et bien en vue. Propriétaires de plusieurs immeubles, ils jouissaient d'une aisance notable.

La plupart de ceux connus comme fondeurs furent élus aux mandats fort enviés de juré et même de doyen de la corporation des forgerons, à laquelle ils appartenaient.

Dans leur paroisse respective, ils avaient aussi acquis l'estime et la confiance universelles, ce qui leur valut d'être désignés aux fonctions de proviseurs de différentes confréries. Entourés de la sympathie de toutes les classes sociales, certains d'entr'eux furent investis du mandat de maître des pauvres de la paroisse.

Henri Waghevens s'occupait de l'art campanaire avant l'année 1462, ainsi le prouve la reconnaissance d'une somme de 7 livres 8 sous et 9 deniers de gros de Flandre, redevable à Albert de Amstel, pour une fourniture de métal de cloches « clocspysen », d'après une note flamande accompagnant le texte latin. En garantie de cette dette, il offre, à la date du 12 janvier, tous ses biens meubles et immeubles, présents et futurs.

Henri Waghevens n'en est donc plus à ses débuts, puisque déjà il opère des transactions relatives à son métier et qu'il est en état de disposer de propriétés immobilières acquises antérieurement.

D'autre part, un acte latin de 1464, le désignant comme « magister », établit que le fondeur était reconnu expert dans son art.

La maison où tout d'abord il avait édifié ses fours était située dans la rue des Nonnes. Il aliène celle-ci en 1465, pour se fixer dans un immeuble sis près de la Porte des Vaches, à côté des remparts de la ville, dont il se rend acquéreur en 1470. Cette nouvelle propriété

paraît avoir eu une certaine étendue, car, outre la bâtisse, elle comprenait un jardin dans lequel on avait établi une culture de vignes.

Henri Waghevens se maria deux fois. Au début de l'année 1470, il était veuf de Marguerite Machiels, dont il eut quatre enfants. Trois de ceux-ci : *Henri, Jean* et *Amelberge,* mineurs à cette époque, sont cités dans un acte de cette année, arrêtant certaines dispositions quant à la succession de la mère défunte et donnant au père décharge de toute obligation vis-à-vis de ses enfants.

Un quatrième enfant, *Simon,* issu de cette même union, n'y est pas mentionné, ce qui fait présumer qu'il avait atteint sa majorité et que, de ce fait, ses droits à la succession étant réglés, sa présence n'était pas nécessaire pour arrêter des dispositions relatives à des mineurs.

On peut s'expliquer l'arrangement que prend le père avec ses enfants après la mort de leur mère, par l'existence d'un projet d'union nouvelle et prochaine, car peu de temps après, il contracta mariage avec Marguerite van Belle. Déjà au 1er avril 1470, il fit avec celle-ci l'acquisition de la propriété située dans la rue des Vaches.

Henri Waghevens meurt vers 1483. Par un acte de cette année, un de ses fils, *Henri,* né du premier mariage, donne décharge de toute obligation à son égard, en faveur de Marguerite van Belle, veuve de son père, et en faveur de ses deux frères *Pierre* et *Georges,* les deux enfants mineurs de celle-ci.

Quatre seulement des enfants de Henri Waghevens : Georges, Henri, Simon et Pierre, sont mentionnés dans un document de 1516; les autres ont probablement cessé de vivre.

De l'ensemble de ces données, il résulte que le fondeur Henri Waghevens est mort vers 1483, et qu'il avait contracté deux unions. De la première, avec Mar-

guerite Machiels, il eut un fils, majeur en 1470, ce qui permet de fixer cette union vers l'année 1448, et conséquemment sa naissance vers 1420 ou 1425.

Le fondeur Henri Waghevens, grâce à la prospérité de son industrie, avait acquis une situation sociale qui lui valut une grande considération. En 1480, on le trouve investi d'un mandat de proviseur de la chapelle Sainte-Barbe, érigée en l'église Saint-Jean; la même année, il figure au nombre des jurés de la Gilde de la grande arbalète. Ses confrères de la Corporation des forgerons donnent une marque de l'estime dont ils l'entouraient, en l'appelant à la dignité de doyen de leur association.

Seul, celui de ses fils portant son prénom ne continua pas le métier paternel; les trois autres : *Simon, Georges* et *Pierre* contribuèrent puissamment à perpétuer le nom et à répandre au loin la renommée des fondeurs Waghevens (1).

L'examen des œuvres de Henri Waghevens nous le fait connaître comme un habile et consciencieux artiste. Non seulement Malines, mais diverses localités du pays le favorisaient de leurs commandes. Son renom s'était même répandu à l'étranger; nous retrouvons une de ses œuvres à Haarlem en Hollande et une autre à Brandenbourg en Allemagne.

Ses cloches manifestent des qualités de tout premier ordre. Fondeur consciencieux, il connaît la valeur de ses œuvres; aussi n'hésite-t-il pas à garantir leur résistance pour toute la durée de sa vie, comme nous le renseigne un contrat souscrit pour l'église de Hallaer (1479). Le temps lui a donné raison, ainsi en témoignent celles

---

(1) Outre les documents renseignés dans l'ouvrage indiqué dans l'index bibliographique sous le n° 6, on peut encore consulter, au sujet de Henri Waghevens, les registres scabinaux n° 103, f° 176 r° et n° 99, f° 24 r°.

qui chantent encore dans nos clochers et qui ont bravé le cours des ans.

La cloche « Jhesus », suspendue encore dans la tour de l'église Saint-Rombaut à Malines et dont nous reparlerons plus loin, nous a permis d'apprécier en détail quelques-unes des qualités de ses produits.

Belle dans sa forme élancée, elle joint à ses contours gracieux des qualités de son pur et harmonieux.

Son ornementation sobre et bien comprise n'occupe que le cerveau, laissant ses flancs libres de toute entrave à la vibration des ondes sonores.

Les débuts de Henri Waghevens restent obscurs. Quoique les documents d'archives prouvent qu'en 1462 il s'occupait déjà de la fonderie, ce n'est qu'en 1465 que nous trouvons mention d'un de ses travaux. Le dernier connu date de 1481 :

1465 (**6**). — Deux cloches fêlées de l'église Saint-Jean à Malines furent refondues, en décembre de cette année, par les soins de Henri Waghevens. Cette opération se fit aux frais du fondeur; hommage pieux, sans doute, à l'église de la paroisse dans laquelle il venait de s'installer.

1466 (**7**). — Dans la tour de l'église collégiale de Termonde existe encore une cloche, ornée d'une frise à feuillage. L'inscription, entrecoupée de figures de dragons, d'anges et de marques caractéristiques du fondeur, est conçue comme suit :

salvator gaf mē dē name mi
int jaer als mē screef mcccc en̄ lxvi daer bi
henric waghevens heeft mi ghemaect
god heb lof en̄ wel gheraect.

On peut la traduire ainsi : *On me donna le nom de Salvator alors qu'on écrivit 1466. Henri Waghevens m'a fait. Dieu soit loué et bien touché.*

Elle donne la note *do* et mesure 1m30 en hauteur et 1m63 en diamètre.

Une autre cloche, sans nom de fondeur, mais datant de la même année, voisine avec la précédente dans la tour de la collégiale de Termonde. Nous pensons qu'elle sort également des ateliers de Waghevens, à en juger par l'inscription :

maria es dē name mi
int jaer mcccc en̄ lxvi daer bi
her jacob de garecopere canonic
matheeus de verwer joēs sterrinc
die dedē ons alle ghiete
god laet hem hemelric ghenieten.

On peut la traduire ainsi : *Maria est mon nom. En l'an 1466, sieur Jacques de Garecopere chanoine, Mathieu de Verwer, Jean Sterrinc m'ont fait couler, que Dieu les laisse jouir du royaume des cieux.*

Elle donne le *do* ♯ et mesure 1m23 en hauteur et 1m45 en diamètre.

1469 (8). — La cloche de l'horloge de Nivelles, détruite par un incendie, portait l'inscription suivante, retrouvée dans les archives de Nivelles :

Ter eeren van kaerle | ben ic ghenaemt | grave van vlanderen | herthoge van brabant | der stadt van nyvele clocke. | De here god behoede hem | voor de ewige uere | hendrick van waghevens | maeckte mij ijnt ijaer | mcccc en lxix, daere by.

La forme de l'inscription nous paraît altérée, mais telle qu'elle est transcrite, il faut la traduire ainsi : *En l'honneur de Charles, je suis nommé Comte de Flandre, duc de Brabant, cloche de la ville de Nivelles. Le seigneur Dieu le protège à l'heure éternelle. Henri van Waghevens me fit l'an MCCCC et LXIX.*

Il y aurait lieu, nous semble-t-il, de modifier la disposition des mots et de la ponctuation de façon à pouvoir lire : *Charles, je suis nommé, en l'honneur du Comte de Flandre, etc.*

1471 (9). Une cloche, fondue pour Haarlem, en Hollande, porte l'inscription :

ter eeren van marien ben ik gegoten,
doe(n) mcccc lxxi werd gesproken.
mijnheer christoffel vrylein
hielp my besteden te dien tyden,
god wil zyn ziele verblyden.
hendrik waaghievens heeft my gemaekt,
god heb lof ende wel geraekt.

Elle peut se traduire comme suit : *Je suis faite en l'honneur de la Vierge Marie, lorsqu'on citait l'an 1471. Christophe Vrylein contribua à ce moment au payement; que Dieu réjouisse son âme. H. W. me fit, que Dieu soit loué et bien touché.*

1474 (6). — Les archives communales de Malines conservent un contrat par lequel des habitants de Liezele s'engagent, individuellement, à payer au fondeur une cloche du poids de 1988 livres, dont l'acquit était sans doute resté en souffrance.

1474 (6). — L'administration de l'église Saint-Jean à Malines avait décidé de refaire toute sa sonnerie, composée de 4 cloches. Ce travail important, confié à l'habile fondeur habitant la paroisse, fut payé à raison de 7 sous 6 deniers par cent livres de poids. Le payement se fit par acomptes, dont le dernier s'effectua en 1478. Le poids total des cloches était de 8705 livres, se décomposant comme suit :

Pour la cloche appelée	*Jhésus*	3815	livres
» » » »	*Maria*	2352	»
» » » »	*Jean*	1525	»
» » » »	*Barbara*	1013	»

Elles devaient remplacer quatre cloches pesant 5612 livres, dont le métal fut utilisé pour la fonte nouvelle.

La première de celles-ci s'appelait *Jean* et pesait 2338 livres; la seconde s'appelait *Maria* et pesait 1466 livres; la troisième appelée *Noene (klok)* pesait 988 livres; la quatrième désignée *Schelle,* pesait 820 livres.

Celle des nouvelles cloches appelée *Jhesus* fut refondue en 1503.

1474 (**10**). — La grande cloche de l'église de la ville de Saint-Nicolas, au pays de Waes, consacrée à S. Nicolas, fut fondue en 1474, par Henri Waghevens.

1474 (**9, 11, 12, 13**). — Une cloche, consacrée à saint Jean, fut livrée à l'église Sainte-Catherine de la ville de Brandenbourg sur le Havel, en Allemagne. Son diamètre était de 1m06 et l'inscription portait ces mots :

johannes gaf men den name mi
int jaer mcccc ende lxxiiii daer bi
henric waghevens heeft my ghemaect
god heb lof ende wel gheraect.

Elle peut se traduire ainsi : *On me donna le nom de Jean en l'an 1474, H. W. me fit, que Dieu soit loué et bien touché.*

A la suite de l'inscription se trouve un dessin, formé d'une croix circonscrite par un triangle, que R. Bergau croit être la marque du fondeur.

1476 (**6**). — L'Administration communale de Malines s'adressa à ce fondeur pour la fourniture, au prix de 7 livres 9 escalins et 7 deniers, d'un essieu, pesant 359 livres, destiné au moulin des foulons. Une autre fourniture de 956 livres, composée de quatre essieux, nécessaires au moulin à eau, lui fut payée à raison de 5 escalins la livre, soit 21 livres et 15 escalins de gros.

1478 (**6**). — Fournisseur attitré de la ville de Malines, il livra, pour la roue du moulin à eau, 2 poulies en métal, pesant ensemble 592 livres. On lui octroya pour ce travail la somme de 10 livres 14 escalins.

1478 (**6**). — Il reçut une commande de deux cloches, dont une grande et une petite, pour l'église Saint-Jacques à Louvain.

Il s'engage, par contrat, à livrer ces cloches en accord avec les sons des deux autres que l'église possédait encore, et à les refondre dans le cas où elles se briseraient endéans les deux ans suivant la livraison, pour autant, toutefois, que la cause de l'accident lui serait imputable.

1479 (**6**). — L'église de Hallaer fit l'acquisition d'une cloche, appelée Marie. Cette fois le fondeur s'engage, pour toute la durée de sa vie, à la refondre sur place, s'il arrivait quelque fêlure due à une défectuosité de la fonte.

1480 (**6**). — Une cloche avait été livrée à l'église de Poederlé par Henri Waghevens ; une somme de 75 florins d'or du Rhin, que les marguilliers et le vicaire de l'église s'étaient engagés à payer, fut touchée par les échevins malinois, au profit d'un courtier de Bruxelles, Jean van Opberghe.

1480 (**6, 14, 15**). — Le Magistrat de Malines lui fit la commande d'une cloche destinée à sonner l'heure à la maison échevinale d'alors, servant actuellement de dépôt aux archives malinoises. La cloche pesait 836 livres et lui fut payée 25 livres et 18 escalins.

Une cloche de Henri Waghevens, faisant partie du carillon actuel de la tour de l'église Saint-Rombaut à Malines, date de cette année et est d'un poids équivalent, ce qui nous suggère l'idée qu'elle pourrait être l'ancienne cloche du palais échevinal, transportée plus tard à son emplacement actuel. Elle porte en caractères gothiques :



Cloche de 1480 par Henri Waghevens (Tour St-Rombaut à Malines)

yhesus est nomen meum
henricus vvagheuens me fe
cit anno domini M
cccc lxxx

L'inscription, sur une ligne, fait le tour de la couronne. Le millésime est coupé par l'écusson de Malines. Un dragon réunit les deux extrémités du texte. La cloche a une hauteur de $0^{m}74$ et un diamètre de $0^{m}86$. Nous en donnons une reproduction ci-contre (1).

1480 (**1, 16**). — Nous n'hésitons pas à ranger au nombre des produits du fondeur malinois les quatre cloches fournies, par un fondeur appelé maître *Henri,* à l'église Notre-Dame à Anvers.

Trois cloches, qui provenaient de la tour de l'ancienne église, pesant ensemble 7682 livres, furent mises au rebut, et le fondeur, maître Henri, fut chargé d'en fondre quatre nouvelles. A cet effet, il ajouta au métal des anciennes cloches 1950 livres de cuivre et 500 livres d'étain. Cent livres de cuivre valaient 22 escalins, mònnaie de Flandre, cent livres d'étain valaient 2 livres de Flandre de la même monnaie.

Toute l'opération se fit par les soins et sous la direction de maître Henri. Il lui fut payé de ce chef 5 escalins de Brabant par cent livres de métal. Les quatre nouvelles cloches, y compris les pannes dans lesquelles elles furent suspendues, d'un poids de 926 1/2 livres, pesaient ensemble 11057 1/2 livres ; le fondeur reçut donc 26 livres 12 escalins 6 deniers.

(1) Ce cliché nous a été communiqué par l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

Elles furent baptisées par le pléban de l'église Notre-Dame, sous les noms de *Salvator, Maximilien, Pierre* et *Elisabeth*. Celle nommée *Salvator* pesait 4040 livres et fut refondue en 1516, par Simon Waghevens.

1480 (**17**). — En 1479, la Confrérie des arbalétriers à Mons obtint, moyennant une reconnaissance annuelle au Chapitre de l'église Sainte-Waudru, l'autorisation de construire un clocher sur le faîte de leur chapelle et d'y pendre une cloche.

Celle-ci fut fondue à Malines, en 1480, ainsi que l'indiquait l'inscription suivante :

L'AN MIL AVEC IIIJ^{c} ET IIIJ^{xx} JE CERTIFIE
LES ARCBALESTRIERS DE CEANS ET CO(N)FRÈRES
GRAND CO(M)PAIGNIE
FURENT DE MOY D'AMOUR VIVE FONDATEURS.
DIEU LES GARDE DE BLAME
ET SUIS APPELÉE MARIE EN L'HONNEUR DE LA VIERGE DAME.
MAISTRE DE MALINES M'A FAIT.

Henri Waghevens étant à ce moment le seul fondeur de ce prénom à Malines, il ne peut y avoir d'hésitation à le désigner comme l'auteur de cette cloche.

1481 (**18**). — *Henri,* maître-fondeur à Malines, fut chargé de la fonte des cloches du beffroi d'Ath.

Le prénom *Henri* ne peut laisser de doute sur l'identité du fondeur.

Jacques Jancoppens *alias* van den Eynde

Natif de Reusele, il vint s'installer à Malines et y acquit droit de bourgeoisie le 6 août 1466. D'après cette annotation, il était fils de Jean et exerçait à la fois le métier de fondeur et celui de forgeron.

Pour être admis bourgeois de Malines, il fallait y avoir exercé un métier depuis un an au moins.

S'initia-t-il ici à l'art campanaire et exerça-t-il antérieurement le métier de forgeron?.. Nous l'ignorons; quoiqu'il en soit, il n'est plus fait mention de ce dernier métier dans la suite.

Dans le registre de la corporation des forgerons, on trouve, à l'année 1466, l'inscription de « Jacob die clockghietere ». Il s'agit vraisemblablement du même personnage.

La composition de son nom est assez bizarre. Primitivement Jancoppens, comme le renseigne le « Poortersboeck », on le rencontre plus tard augmenté, sans raison apparente, du nom de van den Eynde.

Après sa mort, le dernier nom se substitue même au premier. Le nom Jancoppens, d'après une indication fournie par un acte scabinal, semble devoir se décomposer en trois mots, *Jans Coppen soon,* c'est-à-dire fils de Jean Coppen.

Nous adopterons la forme Jancoppens sous laquelle lui-même s'est fait inscrire dans la bourgeoisie.

Peu après son installation, le succès paraît avoir couronné ses efforts, car déjà au 30 décembre 1468, il acheta une maison située dans la rue d'Hanswyck, côté des remparts. Deux maisons voisines furent encore acquises par lui, successivement le 1er février 1470 et le 28 juin 1473. Le 13 juillet 1479, il devint propriétaire d'un immeuble situé dans la même rue, côté de la Dyle.

Il avait épousé Marie van den Pannese ou Panyser, dont il eut quatre enfants : Jean, Jacques, Elisabeth, qui épousa Jacques de Grote, et Cécile qui épousa le fondeur de cloches Pierre Waghevens.

Son épouse était veuve avant le 25 août 1486. Il avait pris avec elle, le 13 juin 1483, des dispositions testamentaires, qui facilitèrent la liquidation de la succession.

L'industrie paternelle semble avoir été continuée quelque temps par son fils Jacques. Les registres scabinaux le qualifient « clocghietere » ; ce ne fut pas apparemment avec grand succès qu'il se livra à l'exercice de cet art, car nous n'en avons plus trouvé mention dans la suite.

Malgré la prospérité industrielle des ateliers du père, ce dont témoignent les acquisitions successives et nombreuses, rares sont les traces de ses travaux. Aucune œuvre ne subsiste, et une seule à peine nous est connue par un contrat d'entreprise.

Il s'agit d'une cloche commandée par les maïeur, échevins et maîtres des pauvres de la commune de Wesemael. Le contrat d'entreprise, dont les conditions avaient été réglées par un double acte antérieur, a été enregistré à Malines le 16 février 1481. La seule clause transcrite dans celui-ci est celle de l'engagement pris par le fondeur, de se conformer aux conditions et de restituer aux fabriciens de l'église, dans le cas où le travail ne serait pas exécuté, les 6000 livres de métal fournies quelque temps auparavant (1).

Gauthier Quaeywas

Ce fondeur de cloches devint bourgeois de Malines, le 25 juin 1476. Il était fils de feu Gauthier et originaire de Hoogeloon, près de Bois-le-Duc, en Hollande.

---

(1) *Reg. Scab.* n° 98, f° 116 r°.

Relativement à ce fondeur, on peut consulter les registres suivants :

Poortersboek, à la date du 8 août 1466.

Registres Scabinaux : n° 90, f° 5 v° ; n° 95, f° 32 v° ; n° 97, f° 13 r° ; n° 99, f° 132 v° ; n° 100, f°s 36 r°, 49 v° et 240 r° ; n° 103, f° 48 v° ; n° 105, f° 178 r° ; n° 120, f° 247 r° ; n° 124, f°s 109 r° et 160 r° ; n° 127, f° 108 r° ; n° 136 f° 27 v° ; n° 173, f° 210 v°.

Registre de l'ammanie n° 2, 1554-1557 ; paroisse d'Hanswyck, 1557.

Peu de temps après, en 1477, il achète deux maisons contiguës situées dans la rue d'Hanswyck, du côté de la rivière. Les actes scabinaux enregistrent de fréquentes hypothèques prises sur ces propriétés. Nous y trouvons la preuve de diverses commandes, celles-ci exigeant chaque fois la constitution d'une garantie.

Après 1508, on perd ses traces.

Son frère Georges, marié à Marguerite van der Beke, exerçait le métier de chaudronnier ou batteur, et eut quelques rapports financiers avec lui.

Le nom de sa femme ne nous est pas connu, il avait toutefois contracté une union, car il eut un fils, nommé Jean, qui, en 1491, séjournait à Turnhout.

L'orthographe de son nom se présente avec des variantes. La plus commune est celle que nous avons adoptée; on rencontre aussi Cayvas dans un acte passé à Essche-St-Liévain et Kaeiwas sur une cloche à Zuidland.

Deux de ses œuvres sont connues, l'une, qui se trouvait à Essche-St-Liévain, a été détruite lors de la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIII[e] siècle, l'autre existe encore à Zuidland, en Hollande.

1481 (**19**). — Un accord conclu, en 1481, entre le fondeur et les fabriciens de l'église de Essche-St-Liévain, près d'Alost, le chargea de la confection d'une nouvelle cloche, sous la réserve d'usage que si celle-ci ne satisfit pas aux conditions du contrat, elle aurait été refaite aux frais du fondeur. Après la livraison, on constata que le son n'était pas en harmonie avec ceux des autres cloches, et Quaeywas, par un acte, passé le 9 avril 1483 devant les échevins d'Alost, s'engage à la refaire. La somme de 47 livres 14 escalins de gros, qui restait due au fondeur, serait payée annuellement par acomptes de 12 livres.

Cette cloche a été enlevée par les cohortes révolutionnaires à la fin du XVIIIe siècle.

1486. — La commune de Zuidland, en Hollande, près de Brielle, possède une cloche, qui nous a été signalée par M. Overvoorde, archiviste à Leiden.

Elle est haute de 0^m80 et d'un diamètre de 1^m00. Le son en est harmonieux.

Un cordon circulaire porte en lettres gothiques l'inscription suivante :

bertbelmeus is minen naem
myn gbelut sy gode bequaem
also verre als men my boren sal
wilt got bewaren overal
wouter kaeiwas maeckte my
int jaer mccccl x x x vi

Le nom du fondeur de cette cloche a été transcrit par les auteurs, qui ont mentionné celle-ci, sous la forme de Kaerwas, nom autrement inconnu dans l'industrie campanaire. Il se pourrait qu'on ait lu Kaerwas au lieu de Kaeiwas, erreur fort admissible, au reste, pour des lettres de forme gothique, nous aurions ainsi un nom fort rapprochant de celui de notre fondeur. D'autre part, le prénom inscrit sur la cloche est celui du fondeur malinois, et la date correspond à la période de son activité industrielle. En raison de ces considérations, nous avons cru pouvoir mentionner la cloche ici.

Simon Waghevens

Simon, l'aîné des enfants de Henri Waghevens, est nommé frère de Henri, de Georges et de Pierre, dans un acte de 1516 déjà cité.

En 1485, peu de temps après la mort de son père,

Simon achète la maison *'t Bylken,* située du côté droit de la rue Ste-Catherine, portant actuellement le nº 100.

La première œuvre de Simon date de 1483; il en résulte qu'il était né de Marguerite Machiels, première épouse de son père. En effet, s'il était né du second mariage, accompli en 1470, Simon n'aurait eu que 13 ans lorsqu'en 1483 il signa la plus ancienne de ses œuvres connues, ce qui paraît improbable; d'autre part, n'ayant pas atteint l'âge de majorité en 1485, il n'aurait pu acquérir en son nom personnel la maison *'t Bylken.* Il faut admettre qu'il était majeur en 1469, puisque au moment du décès de sa mère il n'est plus question de lui dans l'acte relatif à la succession de ses frères, encore mineurs; sa naissance se place donc vers l'année 1448.

Sa propriété *'t Bylken* subit des changements et des agrandissements divers. En 1492, il achète un immeuble contigu, *'t Reepken,* formé de deux habitations. Il agrandit *'t Bylken* par une partie de l'autre, qu'il revend en 1500. Bientôt après, en 1501, il devient encore propriétaire d'une maison attenante, située au Heembeemd. Il la revend en 1502, après en avoir distrait une partie propre à faciliter, sans doute, la sortie des produits de son atelier.

Simon Waghevens avait pour épouse Elisabeth Neels, qui apparaît comme telle en 1497; elle est citée encore en 1516, en même temps que sa fille unique, Catherine.

Aucun descendant masculin n'est connu. C'est probablement cette circonstance qui décida Simon Waghevens, en 1512, à vendre sa fonderie *'t Bylken* à son frère Georges. Il n'en continua pas moins sa carrière artistique. Plusieurs cloches portent encore son nom postérieurement à cette date. C'est comme fondeur ambulant que depuis lors il exerça son métier. En effet, dans un acte de partage de 1516, sa femme comparait en lieu et place

de son mari, absent, et au 24 juillet 1521, il se fit inscrire dans la corporation des forgerons de Bruges, ainsi que nous l'apprend M. Gilliodts-van Severen (**72**). Il fut probablement contraint à cette formalité pour pouvoir exécuter une commande, qu'en cette année il avait reçue du Magistrat de cette ville.

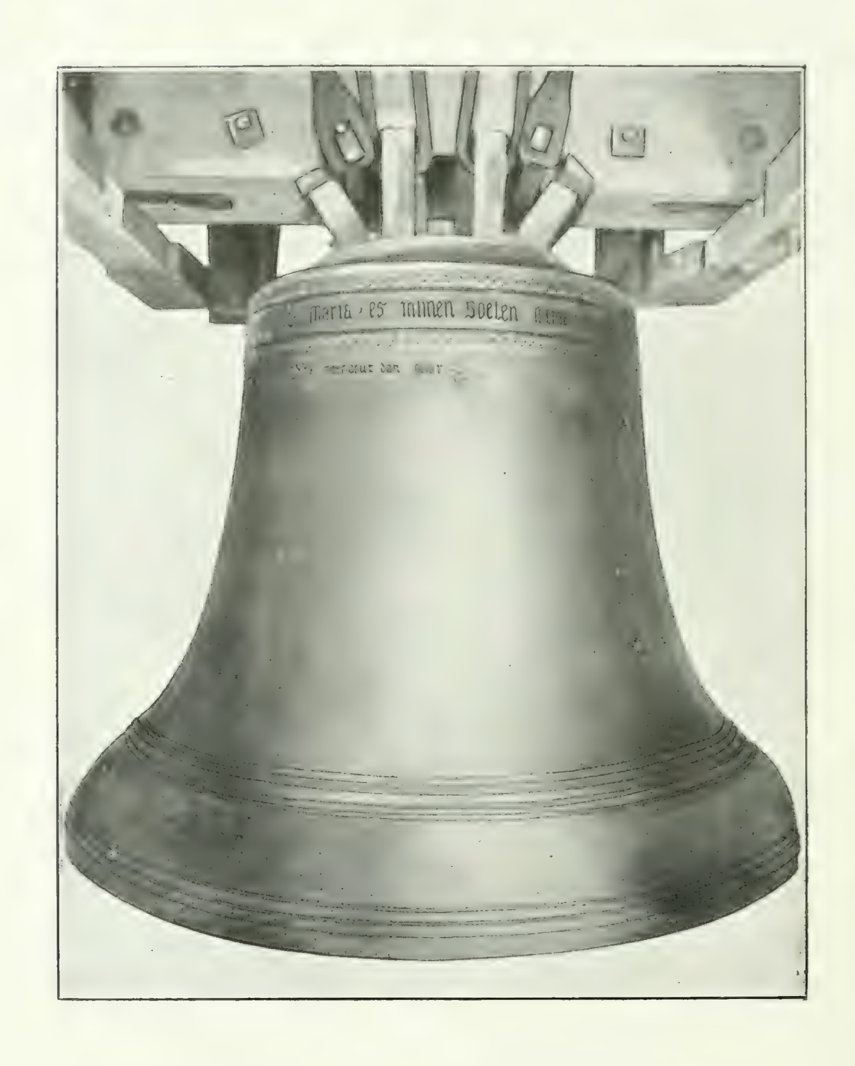
Il mourut au cours de l'année 1528, puisque les comptes communaux de Bruges de cette année mentionnent deux payements, dont l'un au fondeur lui-même et l'autre à sa veuve.

Ses cloches se retrouvent dans bon nombre de localités de notre pays, telles que Louvain, Hoogstraeten, Anvers, Wechelderzande et Audenarde. A l'étranger, la ville de Hambourg en conserve encore aujourd'hui.

Les importantes commandes qu'il reçut prouvent surabondamment qu'il faut classer Simon Waghevens au premier rang de nos fondeurs. La plupart des fabriques d'église renouvelant leurs sonneries s'adressaient de préférence à lui. Celle de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, lui fait la commande d'une série de huit cloches; celle de l'église Saint-Rombaut, à Malines, lui confie la réfection de sept cloches, et celle de l'église Saint-Jacques, à Louvain, le charge de l'exécution de six cloches.

La ville de Bruges lui commande, en 1502, la cloche de l'heure, avec une série de petites clochettes pour sonner le prélude. On peut de ce fait le classer parmi les fondeurs harmonistes.

La cloche *Maria,* de l'église Saint-Rombaut à Malines, dont nous donnons ici la reproduction, permet d'apprécier l'élégance de ses profils. Sa forme allongée et étroite se rapproche encore de celle de la cloche *Ihesus,* reproduite plus haut et coulée par Henri, son père. Les motifs décoratifs, sur celle-ci comme sur d'autres, sont



Cloche de Simon Waghevens, fondue en 1496 (Tour St-Rombaut à Malines)

plus abondants et ne trouvent plus assez de place au cerveau; certains de ceux-ci occupent déjà le segment supérieur du corps de la cloche. Le son est riche en harmoniques, leur fusion est toutefois moins parfaite pour la cloche Maria que pour les deux autres cloches des Waghevens, existantes dans la même tour.

Le texte des inscriptions de Simon Waghevens est généralement allongé; il varie dans l'expression et prend toujours la forme versifiée.

Ses travaux connus s'étendent de 1483 à 1526.

1483 **(12)**. — La cloche qui jusqu'en 1588 sonna les heures à l'église Saint-Jacques à Hambourg, en Allemagne, sert depuis lors à sonner les demi-heures. Elle est ornée de l'image de la Vierge avec l'Enfant, dans un rectangle allongé de 0^m10 de haut sur 0^m07 de large, et d'un médaillon circulaire de 0^m05 de diamètre, représentant un ange. Elle porte, de plus, deux armoiries, dont l'une est celle de Malines, mesurant 0^m09 de long et 0^m08 de large, l'autre, d'une hauteur de 0^m08 sur une largeur de 0^m07, est celle de l'alliance d'Angleterre avec la Bourgogne. L'inscription, placée à la partie supérieure, peut se traduire : *Je suis nommée Maria, que Dieu soit loué comme il convient.*

maria, soc ben ic ghenaemt
gode lof dat so betaemt,
symon waghevens maecte mi
in jaer mcccc en lxxxiii daer bi.

1483 **(20)**. — La ville de Malines s'adressa à ce fondeur, pour la livraison de deux pannes en métal, destinées à l'essieu d'un moulin.

1484 **(9)**. — La grande cloche nommée *Martin*, qui se trouve dans la tour de l'hôtel de ville de Goes, en Hollande, sort des ateliers de Simon.

Elle est ornée de six médaillons, dont l'un porte

l'écusson de Goes, un second une armoirie (de Malines?), un troisième la représentation de S. Hubert, les trois autres des sujets bibliques.

1485 **(12).** — La plus grosse des cloches que possédait, en 1768, l'église Saint-Jacques à Hambourg fut refondue le 30 juillet de cette année. Elle pesait 7770 livres. Son inscription exhorte à la pénitence, dans le but de se préserver de la peste. La traduction peut se faire ainsi : *Le nom puissant de Marie me fut donné en l'an 1485. Etant en état de péché, faites contrition et pénitence, afin que je vous préserve de la peste. Je suis faite par les mains de Simon Waghevens, en l'honneur de celui qui connaît les pensées.*

maria gaf men my den name machtig
int jaer mcccclxxxv (14^{c} vyfentachtig)
soe wy quaet berout ende doet penitentie
sal ic bevryen voer die pestilentie,
ter eeren hem die weet ghepeins
mij wracht met handen simon wagheveins

Dans cette inscription, telle qu'elle a été publiée en Allemagne, se trouvent les mots « ter eeren heyn die wetghepeyns ». Les auteurs ont cru lire Heyndie ou Heyndrie, d'où ils ont conclu à Heyndric, Henri, croyant ainsi y trouver une preuve de la collaboration de Henri Waghevens avec Simon Waghevens. Ce qui est incontestablement une erreur.

Nous avons cru pouvoir modifier cette transcription dans la forme indiquée ci-dessus, que l'on retrouve du reste sur la cloche de 1526, encore existante à Wechelderzande et décrite plus loin.

1485 (**27**). — Dans la tour de l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles, se trouve une cloche d'un poids de 3000 livres, qui porte l'inscription suivante :

den naem van mij moog dij hier mercken
goedele heete willet wel verstae
heer hendrik van heembeke was klerk der klerken
doen ik simon waghevevns was gedaen,
schreeft men 1485 na myn vernaem.

1486 (**22**). — Dans la même tour de l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles, se trouve encore une autre cloche, de 2500 livres, avec cette inscription :

benedictus is mynen naeme
myn geluyt sy gode bequaeme
alzoo verre als men hooren sal
wilt godt bewaeren over al
simon waghevevns maekt my int jaer 1486

1486 (**21**). — Le campanile de l'hôtel communal de Hoogstraeten renferme encore une cloche provenant de l'ancienne église de cette commune. Elle a un diamètre de $0^{m}59$ et elle est ornée d'une figure de l'Enfant Jésus portant une croix et une couronne. Une inscription, en caractères gothiques, rappelle simplement son nom, celui de son auteur et l'année de sa confection :

Yhesus es minen name
symon waghevens maecte my
mcccc lxxxvi.

Jésus est mon nom, Simon Waghevens me fit, 1486.

1491 (**1**). — Les comptes de l'église Notre-Dame à Anvers renseignent la commande de trois cloches faite, en cette année, à un fondeur qui avait nom Simon.

Il n'est pas téméraire d'attribuer à Simon Waghevens la fourniture de celles-ci, d'autres fondeurs de ce prénom n'étant pas connus à cette même date.

En vue de cette opération, on acheta à Malines 1800 livres de métal à raison de 25 escalins pour 100 livres de poids. Le fondeur reçut, outre cette quantité, une petite cloche de 500 livres; mais comme le

poids total après la fonte des trois cloches était de 2500 livres, on dut encore suppléer au fondeur le prix de 200 livres, à raison de 25 escalins les 100 livres de métal; pour la main-d'œuvre, il reçut 4 escalins par 100 livres.

1490 (**23,** t. II). — La cloche de Kruiningen, en Hollande, a été coulée en cette année par Simon Waghevens.

1491 (**24, 25**). — Une importante commande, comprenant la fourniture de six cloches, fut faite à Simon Waghevens, par la fabrique de l'église Saint-Jacques à Louvain. L'opération eut lieu à Louvain même, les 7 et 14 août de cette année, sur le cimetière entourant l'église, en face de la maison dénommée *le Cerf*.

La plus grande,	nommée	*Salvator,*	pesait	2803	livres;
la seconde,	»	*Maria,*	»	2197	»
la troisième,	»	*Joseph,*	»	1621	»
la quatrième,	»	*Anne,*	»	1119	»
la cinquième,	»	*André,*	»	925	»
la sixième,	»	*Hubert,*	»	678	»

1492 (**6**). — La ville de Malines s'adressa à Simon pour la fourniture d'une série de clochettes, pour placer aux remparts et aux portes de la ville, que les veilleurs devaient mettre en branle à l'approche d'un danger. La fourniture se fit en deux fois : la première, faite au 24 janvier, comprenait dix-huit clochettes, d'un poids total de 147 livres; la seconde, faite au 10 avril suivant, comprenait six clochettes pesant ensemble 60 livres. Pour la première série, le fondeur reçut la somme de 4 livres 2 escalins et 3 deniers; pour la seconde, 33 escalins 9 deniers.

1492 (**24, 25**). — Une petite cloche, nommée *Antoine,* fut livrée par le même fondeur, pour le campanile de l'église Saint-Jacques à Louvain.

1498 (**14**). — Les administrateurs de l'église Saint-

Rombaut à Malines firent renouveler en cette année l'ensemble de la sonnerie, consistant en cinq grandes et deux petites cloches. Le travail, confié à Simon Waghevens, fut exécuté au pied de la tour, sur le cimetière entourant l'église.

D'après un manuscrit, signé du fondeur Pierre de Clerck, reposant aux archives communales, ce fut le 16 mars que les préparatifs furent achevés. Les cloches *Jhesus*, la plus grande de toutes, entièrement neuve, et *Maria*, l'ancienne de ce nom, refondue et agrandie, furent coulées ce même jour. Entretemps, les autres, restées provisoirement en place, devinrent la proie d'un incendie qui éclata à la tour Saint-Rombaut le 11 mai suivant. Cet événement suscita des frais nouveaux et amena du retard, dont les péripéties sont relatées ailleurs (**14**).

Les deux cloches *Jhesus (Salvator)* et *Maria,* coulées au 16 mars et qui n'avaient pas repris leur place, furent ainsi épargnées du désastre.

Le manuscrit de P. de Clerck, cité plus haut, rapporte l'inscription quelque peu incompréhensible par suite d'erreurs :

de suete ihesus es dalderbeste
alexander screefts hem (paus) de seste
maximilliae(n) roomsche coninc op dat pas
aertshertoch philips heere(n) van mechelen was
dusent vier hondert xcviii men las.

Pour autant que possible, on peut la traduire ainsi : *Le doux Jésus est le meilleur, à ce moment régnait Alexandre VI, Maximilien était l'empereur romain et l'archiduc Philippe était seigneur de Malines.*

Ni le nom de l'auteur, ni la description des écus et des ornements ne sont renseignés par P. de Clerck, qui pourtant l'a vue, car c'est lui qui, lors de sa brisure en 1638, fut chargé de la refondre.

Elle avait un poids de 14102 livres.

La cloche *Maria,* coulée en même temps, bravant les siècles, existe toujours et sonne encore à toute volée. Elle pèse 6000 livres environ, sa hauteur mesure 1m25, son diamètre 1m65.

Sa forme assez élancée la fait remarquer d'entre ses voisines. Elle est belle, d'un beau son, malgré quelque défectuosité dans les notes consonantes. Nous en donnons reproduction plus haut.

Autour de la couronne, elle porte l'inscription gothique :

+ maria es minen soeten name
myn gheluyt sy gode bequame
meesters simon waghevens gaf myn acoort
m ¤ cccc ¤ xcviii, screef men voort.

Les deux extrémités du texte sont reliées par un dragon. La traduction peut se faire comme suit : *Maria est mon nom, que ma sonnerie soit propice à Dieu, Maître Simon Waghevens me donna l'accord en 1498.*

Sur le corps, entre une image de la Vierge et celle d'un lion, on lit les mots :

 meer drux dan ghelux. 



Plus de douleur que de bonheur, rappelant par ces mots, sans doute, qu'elle était destinée à la sonnerie des morts.

Une fragment de cette cloche reproduit ci-dessus donne la partie où figure ces mots, et permet de bien apprécier la beauté des parties ornementales.

Les autres cloches restées en place et détruites par l'incendie ne furent refaites que quelque temps après.

Parmi elles :

Rombaut, pesant 10,000 livres, fut refondue en 1516, par Georges Waghevens.

Madeleine, pesant 4000 livres, fut refondue en 1696, par Melchior De Haze.

Marthe, pesant 3000 livres, fut refondue en 1626, par Nicolas Chapel.

Jean, pesant 1800 livres, a disparu aujourd'hui.

Pierre, » 1200 » » »

On peut consulter à leur sujet, aux archives communales, les chroniques de Cuypers, de Gootens et de Steylaerts.

1499. — Maître Simon fournit en cette année à l'église N.-D. à Anvers, une cloche de 334 livres, pour laquelle on lui paya 5 gros par livre. En même temps on lui paya 2 escalins pour une sonnette et on l'indemnisa pour quelques menus travaux.

1500 (**26**). — La cloche du soir, de l'église de Vilvorde, consacrée à sainte Catherine, avait été fondue par Simon Waghevens. L'auteur de la brochure d'où ce renseignement est extrait donne l'année 1400 comme celle de sa fabrication, et orthographie le nom du fondeur « Simon Waggenvent ». Il nous semble que ce sont deux erreurs, qu'on doit rectifier l'une, par le nom de « Waghevens » et l'autre par la date de « 1500 ».

Cette cloche fut brisée ou enlevée lors de l'invasion française, à la fin du XVIIIe siècle.

1501. — Une des cloches de l'église Notre-Dame à Anvers, nommé *Salvator,* coulée en 1480, par Henri Waghevens, au poids de 4040 livres, fut refondue par Simon, qui l'emporta à Malines et en fournit une autre de 4008 livres. Les 32 livres de métal en excès furent restituées aux marguilliers, outre les frais résultant de l'usage de la grue qui déposa et retira la cloche du bâteau, il fallut acquitter le prix du transport par bateau qui, pour l'aller et le retour, s'élevait à 11 escalins 3 gros.

1502 **(6).** — D'après un contrat, dont le texte est conservé aux archives communales de Malines, les marguilliers de l'église Sainte-Walburge à Audenarde, font à Simon Waghevens une commande de huit cloches, grandes et petites. Le document stipule que les cloches doivent être parfaites de son et de facture, que le fondeur doit garantir leur solidité pendant un an, et que si les cloches se fêlaient, autrement que par la faute des sonneurs, il serait tenu de les refondre à ses frais.

1502 **(6).** — Une cloche de 362 livres, livrée au couvent des Chartreux à Louvain, était destinée à la tour de leur église. Elle fut bénie le 26 août par le curé de l'église Saint-Jacques de cette ville.

1502 **(72).** — La ville de Bruges confie à Simon la confection d'une nouvelle cloche de l'heure et de clochettes (appeelen) destinées au « voorslag ». A cet effet on lui livre la cloche du travail pesant environ 1570 livres, une autre cloche de 856 livres hors d'usage et environ mille livres de débris de cloches. La Ville achète encore des débris de cloches pour 234 livres 3 escalins et 4 deniers et y ajoute de l'étain fin pour 98 livres 8 escalins et 3 deniers.

1507 **(1).** — Les registres des comptes de l'église Notre-Dame à Anvers renseignent que Simon Waghevens et son frère Pierre furent mandés à Anvers pour

s'entendre au sujet de la fonte de cloches. La réception que leur firent les fabriciens fut généreuse, mais les pourparlers paraissent ne pas avoir aboutis.

1512 (**4, 6**). — Par un contrat, signé le 2 mai 1512, le fondeur Simon Waghevens, mu sans doute par quelque sentiment de générosité, s'engage à couler, à titre gracieux, pour la commune d'Anseghem, une cloche dont le son serait en accord avec ceux des autres cloches existantes. L'opération commencerait au 6 mai suivant et serait terminée endéans les deux mois. Métal et ustensiles devraient être fournis par la fabrique d'église, et, à leur défaut, celle-ci lui payerait un dédommagement de 8 escalins parisis par jour pour ses frais. Si la première coulée n'était pas heureuse, le fondeur s'engage à la recommencer jusqu'à la réussite complète.

1525 (**72**). — La ville de Bruges charge le fondeur Simon de refondre la cloche des Halles à ses dimensions primitives, sinon plus grandes. Il lui sera payé 5 gros par livre de métal nouveau à livrer.

1526 (**22**). — La tour de l'église dédiée à sainte Amelberge, dans le petit village de Wechelderzande, conserve encore une cloche des plus intéressantes.

Tout autour de la partie supérieure se déroule une élégante frise conçue en style renaissance et composée de petites colonnes dont les fûts et les chapiteaux sont relevés d'élégants motifs d'ornementation; entre les colonnes sont répétées de petites chimères aux ailes éployées, tenant en leurs mains étendues des extrémités de leur queue terminée en doubles rinceaux.

Sous cette frise, entre un filet supérieur et un double filet inférieur, se déroule une inscription flamande, conçue en caractères gothiques. Précédant le texte, se remarque une élégante petite croix fleurdelisée; en divers points l'inscription est ponctuée trois fois par une rose à cinq feuilles et une fois par une coquille.

Voici le texte :

Baerbera ❀ es myn de name gheghheven ❀ ter eeren van hem dye weet ❀ ghepeins ❀ ghewrocht met handen ❀ van syemon wageveins.

Le sens de ces mots doit s'établir à peu près comme suit :

Le nom de Barbe m'a été donné en l'honneur de celui qui connaît les pensées, (je suis) travaillé par les mains de Simon Wageveins.

Les derniers mots « met handen van Syemon Wageveins » se trouvent en-dessous du premier cordon.

Mais cette cloche porte encore une autre inscription fort curieuse. Celle-ci est conçue en belles lettres majuscules d'une forme très élégante et artistiquement ornée. Certaines de ces lettres sont retournées, d'autres sont juxtaposées sans symétrie. Puis certains mots sont imprimés en abrégé et sont surmontés du signe de l'abréviation. Voici cette inscription :

OCH KEISERLIC ᗺLOET WILT TONSWAERTS KEERREN
EER DAT DE WOLVE̅ HU SCHE̅ ONTEEREN.

Si on développe les abréviations en les remplaçant par les mots *wolven* et *scaepen*, on arrive à ce sens littéral : *O sang impérial, daigne revenir vers nous, avant que les loups ne déshonorent tes brebis.*

Puis, plus bas, le millésime de 1526, en chiffres gothiques des plus caractéristiques.

Le texte de cette inscription est conçu en un flamand assez archaïque, et on remarquera des réminiscences essentiellement allemandes, particulièrement dans les premiers mots. Cette inscription fait sans doute allusion aux doctrines protestantes qui étaient vigoureusement combattues par l'empereur Charles-Quint et contre l'invasion desquelles on implorait protection.



Cloche de 1526, par Simon Waghevens (église de Wechelderzande)

Puis, sous ces inscriptions, se déroule la représentation d'une chasse au sanglier qui s'étend sur la grande moitié de la partie basse de la cloche. On voit défiler successivement derrière le sanglier, deux chiens braques qui poursuivent le fauve en aboyant, puis un grand lévrier, le cou ceint d'un collier. En dernier lieu se dresse un chasseur sonnant de la trompe et s'appuyant sur un épieu. Ces figures sont rendues avec une netteté admirable et sont pleines de vie et de mouvement.

Sur l'autre face de la cloche, et à la suite de la scène précédente, se présente d'abord un lion debout sur une petite console ogivale et supportant une élégante bannière de forme oblongue, dont l'extrémité se déploye en deux pointes ondoyantes. Sur la bannière sont inscrits, l'un au-dessus de l'autre, ces deux mots : ⚜ Vive ⚜ Bourgogne ⚜. Chacun de ces mots est précédé et suivi d'une fleur de lis. Le lion est étonnant de caractère et de rendu ; il constitue un petit chef-d'œuvre d'exécution. La légende de la bannière, comme du reste aussi l'apparence générale de la figure, permettent d'attribuer ce travail à l'art de la fin du XIVe siècle ou au commencement du siècle suivant.

A côté du lion se remarque le briquet de Bourgogne, brochant sur deux bâtons noueux posés en sautoir.

Enfin, la dernière partie de la cloche est ornée des armoiries en grand module de l'Empire, sommées de la couronne impériale et entourées du collier de la Toison d'or. Elles sont accostées des deux colonnes symboliques et surmontées d'un listrel sur lequel est inscrite la devise fort connue de Charles-Quint : *Plus sultre,* pour *Plus outre.*

Cette cloche, qui mesure 0^m^63 en hauteur, a un diamètre de 0^m^78.

(4). Une cloche sans date, inventoriée à Audenarde au XVIe siècle, provenant du couvent des Frères-Mineurs

à Cruyshautem et pesant 314 « steenen », portant cette inscription :

magdalena es mynen name
myn ghcluit sy gode bequame
meester simoen waghevens gaf my den name
om dat ick voor zondaers bidden zoude.

Madeleine est mon nom, que mon nom soit propice à Dieu. Maître Simon Waghevens me donna ce nom, afin que je prie pour les pécheurs.

Pierre Waghevens

Issu de Marguerite van Belle, unie en secondes noces à son père Henri Waghevens, il est né conséquemment après 1470.

Il n'avait pas atteint l'âge de la majorité, en 1483, au moment du décès de son père. Avec son frère Georges, il resta près de sa mère, dans la maison paternelle de la rue des Vaches, jusqu'au moment où il fut en état, par l'expérience acquise dans l'art de la fonte, de diriger seul une fonderie.

Il acquit alors, en 1494, une maison sise dans la rue d'Hanswyck, du côté de la rivière.

Industriel avisé, il épousa Cécile *Jancoppens* alias *van den Eynde*, fille d'un autre fondeur de cloches, et réussit de la sorte à s'installer dans la fonderie de son beau-père, établissement dont il devint lui-même propriétaire en 1505.

Ses affaires furent très florissantes, à en juger tout d'abord, par les multiples et importants travaux sortis de ses ateliers, et ensuite, par les nombreuses acquisitions immobilières qu'il fit successivement dans la rue d'Hanswyck, la rue Sainte-Catherine, la rue Haute, au Préaux-Oies et dans la rue des Planches. L'un de ces immeubles, situé rue Sainte-Catherine, est cédé par

lui, en 1528, à son fils *Jacques,* pour y exercer la profession de fondeur.

La maison paternelle de la rue des Vaches fut déclassée comme fonderie. Pierre Waghevens, en 1517, céda à Pierre Drabbe, pottier, qui en devint propriétaire, sa part de succession et aussi celle que lui-même avait reçue de son frère Henri en 1512.

L'union de Pierre Waghevens avec Cécile van den Eynde fut heureuse et bénie par une nombreuse progéniture. En 1509, il fit, avec son épouse, un testament en faveur de tous ses enfants, dont plusieurs sont connus par des actes de 1509, 1528, 1531, 1538 et d'autres encore, dans lesquels sont mentionnés les noms de *Marguerite, Barbe, Marie, Jacques, Corneille, Claire, Georges* et *Catherine.* De ceux-ci, il y eut trois fondeurs : l'un, *Georges,* est mort fort jeune, l'autre, *Corneille,* émigra à Anvers, et le troisième, *Jacques,* continua brillamment l'industrie campanaire; avec ce dernier s'éteignit la lignée des fondeurs Waghevens.

Sa brillante situation économique, ainsi que ses connaissances techniques approfondies dont témoignent encore ses œuvres survécues, valurent à Pierre Waghevens la considération et l'estime de ses confrères de la corporation des forgerons, qui, en 1526, l'appelèrent à la dignité de juré de leur métier.

Pierre Waghevens meurt en l'année 1537, avant le 11 avril. Son épouse lui survécut. Trois de ses enfants : *Georges, Corneille* et *Jacques* furent initiés aux secrets de l'art campanaire et se sont fait connaître comme fondeurs (1).

---

(1) Pour Pierre Waghevens, on peut consulter outre les documents reproduits dans l'ouvrage côté n° 6, les registres suivants :

Registres scabinaux n° 131, f° 208 v°; n° 137, f° 92 v° et 112 v°; n° 138, f° 112 r°; et à la date du 10 février 1518, n° 145, f° 83 r°; n° 146, à la date du 10 mars 1523; n° 154 f°s 118 r°, 127 et 203 r°; n° 155, f°s 31 r°, 44 v°, 65 v°, 75 r° et 155 v°; n° 158, f° 38 v°; n° 159, aux dates du 23 juillet et 6 août 1534, n° 160, f° 125 r°; n° 161, f° 140 r°; n° 169, f° 111 v°.

D'importantes commandes de cloches échurent à ce fondeur. La ville d'Enghien fut pour lui un excellent débouché, les commandes successives qu'il reçut des autorités civiles et ecclésiastiques de cette ville consacrent l'excellence de ses produits. On en signale encore à Mons, à Berchem-lez-Anvers, à Louvain, à Termonde, à Anvers, à Rethy et à Malines. Il exporta aussi en Hollande, où l'on retrouve ses cloches à Goudswaard, à Zandyk, à Heukelum et à Middelbourg.

Pour cette dernière ville, il entreprit de livrer une série de cloches, accordées entr'elles, pour pouvoir jouer des mélodies. On peut donc le considérer acousticien de talent en même temps que technicien expérimenté.

Les produits de son atelier sont ornés le plus souvent d'une série de figures et d'armoiries.

Ses inscriptions prennent la forme déjà signalée pour les Waghevens, dans laquelle on retrouve, pour la suite, ces vers : « Also verre als men my hooren sal, wilt God bewaren over al ».

La plus ancienne des productions connues de Pierre Waghevens date de 1498, la dernière de 1531.

1499 (**3**). — Le clocher de l'église Saint-Nicolas à Enghien (Hainaut) devint la proie des flammes, le 1 juillet 1497. Le métal provenant des cloches fondues fut expédié à Malines, après accord préalable conclu avec Pierre Waghevens, au sujet de la refonte de celles-ci. Plusieurs cloches furent livrées en 1498. La plus grosse, consacrée à Saint-Jean-Baptiste, ne fut achevée qu'en 1499. Elle était ornée du blason de la ville et de l'effigie du Saint Précurseur, tenant les mains sur la poitrine. Autour de la cloche, aujourd'hui disparue, se trouvait une inscription flamande, dont la forme se rencontre aussi plus tard sur des cloches de Georges Waghevens (1520) :

joannes baptista is mynen naeme
myn gheluyt sy god bequaeme
also verre als men my hooren sal
wilt god bewaeren over al
van peter waghevens ben ick ghegoten
int jaer mcccc xcix.

On peut la traduire comme suit :

Jean-Baptiste est mon nom
De Dieu soit digne mon son
Aussi loin qu'on pourra m'entendre
La protection de Dieu daigne s'étendre
Par Pierre Waghevens je suis fondue en 1499.

1500 (**3**). — La cloche de l'hôpital Saint-Nicolas, à Enghien, sort des mêmes ateliers. Elle sert encore toujours, et dans la nuit du 1er janvier 1900, on célébra son jubilé quatre fois séculaire par une sonnerie extraordinaire. On y lit cette inscription, rappelant simplement son nom et celui de son auteur :

niclaes ben ic ghegoten van peeter waghevens
int jaer mccccc.

1501 (**3**). — Deux autres cloches de Pierre Waghevens, fondues en 1501, pour l'église d'Enghien, existent encore. Sur l'une, nommée *Jean,* on lit une inscription flamande rimée. Elle est placée, sur une ligne circulaire, au cerveau de la cloche, entre deux frises formées de feuillages d'une hauteur de 0m031. Elle peut se traduire par ces mots : *Dieu nous protège en tout danger. Le nom de Jean m'a été donné, alors qu'on trouvait écrit 1500 et un an, après la mort de Notre Seigneur. Ce fut Pierre Waghevens qui me coula à Malines.*

god staa ons by in alder noot
johannes es my den naem ghegeven
als men mccccc vont bescreven
ende een iaer nae ons heeren doot
twas peter waghevens die my te mechelen goot.

Elle mesure 1 mètre en hauteur et 1^{m}25 en diamètre.

Sur la seconde, baptisée sous le nom de *Philippe*, on lit une inscription flamande en partie identique à celle de 1499.

philip es myne name
my ghebuyt sy gode bequame
also vere als men my hoore sal
wilt god beware overal.
peter waghevens goot my te mechelen
lof heb god vul rechter m e e (uut rechter mynen?)
int jaer mccccc een

1503. — La tour de l'église de Goudswaard, en Hollande, province Zuid-Holland, possède encore une cloche mesurant 0^{m}63 en hauteur et 0^{m}84 en diamètre. On y lit l'inscription gothique suivante :

johannes evangelist ben ic ghegoten
van peter waghevens int jaer ons
heeren mcccccciii (1).

1504 (**27**). — Les membres du conseil de fabrique de l'église de Zandyk, en Hollande, firent, en 1504, la commande de trois cloches s'accordant entr'elles. La plus grosse devait peser 1400 livres, la seconde 1000 livres et la troisième environ 800 livres. Le métal provenant de deux anciennes cloches, pesant ensemble 1674 livres, fut remis au fondeur pour la fonte des cloches nouvelles.

1513 (**3**). — Le conseil de fabrique de l'église d'Enghien témoigna sa satisfaction envers Pierre Waghevens, relativement à ses fournitures antérieures, par une autre commande, en 1513, de deux cloches nouvelles, dont l'une devait peser 2895 et l'autre 2075 livres.

---

(1) Renseignement obligeamment communiqué par M. OVERVOORDE, archiviste à Leiden.

1515 (**21**). — L'église Saint-Jacques, à Gand, avait, en octobre 1611, pris en location, de l'église de Zuiddorpe, une cloche appelée *Salvator,* dont l'inscription, quoique défectueuse, est curieuse :

salvator is my de name ghegeven
als men duust iiii^c vont ghescreven
en xv jaer na ons heeren doot
twas pieter waghevens die my goot
te mechelen bynnen
god hebbe lof huut rechter mynen
oro deum verum, voco plebem, congrego clerum,
defunctus ploro, fugo pestem et festa decoro.

La partie flamande de ce texte contient une phrase semblable à celle de 1501, *God hebbe lof...*

La dernière partie, en latin, que plus tard on retrouve encore sur d'autres cloches, exprime les différentes destinations de la cloche. On peut la traduire comme suit : *Je prie le vrai Dieu, j'appelle le peuple, je réunis le clergé, je pleure les défunts, j'éloigne la peste et je rehausse les fêtes.*

1515 (**6, 28**). — Par contrat passé, le 19 mars 1515, entre bourgmestre et échevins de la ville de Middelbourg, en Hollande, et Pierre Waghevens, il fut convenu que le fondeur malinois aurait fourni endéans les six mois, outre une grande cloche d'un poids approximatif de 10 à 12 mille livres, une série de cloches plus petites destinées à un « voorslag », qui devait jouer, pour l'heure : « Da pacem Domine in diebus nostris », et pour la demi-heure : « Regina cœli lætare ».

Les conditions du contrat stipulent que le fondeur serait tenu de corriger à ses frais les défauts constatés lors de la livraison. En rémunération de ce travail, on fournirait au fondeur la grande cloche et toutes celles constituant le « voorslag » existant à ce moment dans la tour de l'église de Westmonster.

Le travail fut décommandé en 1517; le Magistrat de Middelbourg remit au fondeur, à titre de dédommagement pour ses frais et peines, une somme de cent florins du Rhin.

1518 (1). — La plus grande cloche du carillon de la ville d'Arnemuiden, en Hollande, appelée *Jhésus*, est sortie des ateliers de Pierre Waghevens, en 1518, et porte une inscription semblable à celle de 1499 :

jhesus is mynen name
myn gheluyt sy gode bequame
also verre men my horen sal
wilt god bewaren overal
peter waghevens goot my
int jaer mccccc xviii (vyftien ende dry).

Plusieurs cloches du carillon d'Arnemuiden furent achetées au nommé Arnold van Thuyl à Anvers, devenu possesseur des clochettes du couvent de Roosendael, à Waelhem, où elles avaient servi au « voorslag», et qui furent vendues à Malines, après la réduction de cette ville en 1585.

Celle-ci fut sans doute de ce nombre.

1518. — La commune de Heukelum, en Hollande, province Zuid-Holland, possède encore une cloche haute de $0^{m}58$ et d'un diamètre de $0^{m}70$, portant deux armoiries, un médaillon avec sainte Anne, et l'inscription gothique :

anna ben ic ghegoten van peter waghevens.
goot my in mechelen int jaer mccccc xviii (1).

1519 (9). — La cloche de Harencarspel, en Hollande, mesurant $0^{m}86$ de diamètre, est ornée du blason de Malines et de deux médaillons représentant Jésus et Marie. Elle porte l'inscription :

(1) Renseignement obligeamment communiqué par M. Overvoorde, à Leyden.

ihesus ben ic ghegoten van peter waghevens te mechlen
int jaer ons heeren mccccc xix.

1520 (**17**). — Avant la Révolution française, une cloche de l'église Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons, portait l'inscription :

diffugiat grando sonitu, michaelis in urbe
non noceant sedi fulmina caeca sua.
petrus vaguevens fecit anno 1520.

Ce texte peut se traduire ainsi : *Que la grêle se dissipe dans la ville par la sonnerie de Michel, et que la foudre aveugle ne nuise à son siège* (c'est-à-dire à la tour où la cloche est suspendue).

1521 (**I, 6**). — Le conseil de fabrique de l'église de Berchem fit exécuter, en 1521, une cloche par Pierre Waghevens. Elle avait nom *Salvator,* et fut payée 68 livres. Une petite cloche de la même église fut, en cette année, transportée à Malines, pour la refonte.

1523 (**6, 25**). — La cloche du travail de la ville de Louvain fut refondue, en cette année, par les soins de Pierre Waghevens. Elle pesait 3379 livres et lui fut payée à raison de 48 sous par 100 livres. Pour les quatre figures et armoiries ornant la cloche, le fondeur reçut un supplément de 2 florins d'or.

1524 (**22**). — La chapelle de Genappe possédait jadis deux cloches dont l'une portait l'inscription :

ihesus ben ic ghegoten van peter waghevens
int jaer mccccc xxiiii.

1524 (**9**). — La cloche de Wellen, dans le Limbourg belge, fêlée en 1867, a été refondue par Séverin van Aerschot de Louvain. Elle portait l'inscription suivante :

brigida es myne name
my ghehuyt sy gode bequame
also verre als me my hore sal
wilt god welle bewaren over al
peter waghevens mccccc xxiv.

1525 (**6, 25**). — La ville de Louvain acquit une série de huit cloches en accord, pour préluder la sonnerie de l'heure *(voorslag)*. Elles pesaient ensemble 3588 livres. On lui fournit une ancienne cloche; et le surplus du métal lui fut payé, en 1527, à raison de 14 florins du Rhin pour cent livres.

1525. — Le musée communal de la ville de Lille conserve une cloche, haute d'environ $0^{m}70$, provenant de l'église de Mons-en-Bareuil. Elle porte l'inscription :

peter ben ic ghegoten van peter waghevens
int jaer mccccc xxv.

1525 (**7**). — L'église Saint-Gilles à Termonde possède encore une petite cloche de Pierre Waghevens, avec inscription :

anna ben ic ghegoten van peter waeghevens
int jaer mccccc xxv.

1525 (**23**, t. II). — Pierre Waghevens coula la cloche qui se trouvait jadis à Evertsdyk, en Hollande.

1527 (**29**). La cloche de l'ancienne bluterie d'Anvers, au marché du blé de Zélande, portait l'inscription :

jorys is my den naem ghegeven
als men mccccc vont bescreven
ende xxvii jaer nā ons heren doot
twas peter waghevens die my te mechelen goot.

1530 (**6**). — La ville de Malines chargea Pierre Waghevens de la fourniture de deux poulies à l'usage du moulin à eau. Elles pesaient ensemble 54 livres, dont chaque livre lui fut payée 8 escalins.

1531 (**30**). — La fabrique de l'église Saint-Martin à Rethy, désireuse de s'enrichir d'une cloche, chargea Godefroid van der Vliet et Jean van Santvoert de se rendre à Malines, où ils achetèrent chez Pierre Waghevens, le 10 mars 1531, une cloche pesant environ 2600 à

2700 livres. D'après l'annotation faite au bas d'un acte de l'église, le poids de cette cloche était exactement de 2667 livres. Le fondeur reçut de son œuvre le prix de 12 florins du Rhin et 5 sous pour cent livres, moyennant quoi il devait prendre à sa charge tous les frais de mise en place et autres menues dépenses, ainsi que toutes les réparations à effectuer pendant un an.

1536 (**36**). Dans le volume V des Annales de *Storia Patria,* 1867, C. Desimoni et L. F. Belgrano ont publié un travail portant le titre de : *Brabant, Flandres et Bourgogne.*

C'est une collection de 217 documents, notes ou extraits qui ont rapport au commerce entre Gênes et les pays indiqués depuis 1315. A l'année 1536, on lit :

Campana nobis commissa per magnificos dominos procuratores excelse reipublice nostre debet pro Petro Vangenoys fabro in Meclinia.

Pro consteo ipsius in pondere lib. 1034.7...

Lib. 241. 19. 2.

Item pro expensis... litterarum et imaginibus quatuor ac fabro lignario qui eas fecit... . . . 1. 5. 0.

Datis magistro Petro Vandergense magistro campanarum in turri ipsius loci (Meclinæ) pro cognitione habenda de bonitate et pondere eius . . . . . 0. 8. 6.

Pronaulo de Meclinia usque Zelandiam... et usque Medelburgum etc...

La traduction est :

Cloche qui nous a été commandée par les magnifiques Seigneurs Procureurs de notre excellente République.

Nous doit pour *Pierre Vangenoys,* maître (fondeur) à Malines.

Pour le coût de la même cloche en poids de Livres 1034.7 . . . . £ 241. 19. 2.

Idem pour frais des lettres et des quatre images et pour le sculpteur sur bois qui fit les modèles £ 1. 5. 0.

Donné à maître *Pierre Vandergense,* maître de cloches de la tour de la même localité (Malines), qui examina la qualité et vérifia le poids de la cloche... . £ 0. 8. 6.

Pour le fret de Malines jusqu'en Zélande et à Middelbourg, etc.

L'auteur, dans une note, ajoute ce renseignement :

La dépense totale monta à £ 261. 11. 1. et la République en effectua le payement avec une sorte de lettre de change *in Pasqua de Bisamne, Andres et François Spinula.*

Cette dernière note explique le etc. final et nous fait connaître qu'on n'a pas rapporté l'inscription entière, les points de suspension se trouvant en place du texte.

Au nombre de nos fondeurs, en 1536, nous trouvons deux sintiers, auxquels les notes ci-dessus peuvent se rapporter; d'une part, il y a Pierre Waghevens (Vangenoys), d'autre part, Pierre van den Ghein (van der Gense). En examinant bien le contexte, il nous paraît que c'est à Pierre Waghevens que doit être attribué la confection de la cloche. C'est van den Ghein (van der Gense), qui est chargé du contrôle.

Remarquons aussi la citation du salaire payé pour les dessins (images) et les modèles en bois. Chose intéressante, qui prouve bien le soucis que mettaient les amateurs à leurs commandes, et, d'autre part, la confection de la cloche à Malines même. Ce dernier fait est corroboré par le payement des frais de transport à Middelbourg en Zélande.

Georges Waghevens

Fils de Henri, mais issu, comme son frère Pierre, de la seconde union de son père avec Marguerite van

Belle, il est né conséquemment après 1470. Il était donc mineur, en 1483, au moment du décès de son père. Lorsqu'en 1485 Simon se sépara de ses demi-frères et de leur mère, pour installer une fonderie dans la rue Sainte-Catherine, il resta dans la maison paternelle, se perfectionnant dans le métier, en compagnie de son frère Pierre.

En 1497, le nom de Georges Waghevens apparaît comme fondeur; il ne s'agit point encore de cloches, mais cependant d'objets y relatifs. Il reste travailler quelque temps dans la maison paternelle, ainsi le prouve une cloche de 1511, mentionnant qu'elle est fondue par lui à la Porte des Vaches. Mais, en 1512, Georges reprend la fonderie *'t Bylken* de Simon Waghevens, dans la rue Sainte-Catherine.

Son industrie prospéra bientôt et prit une rapide extension. Deux ans après, il se voit obligé d'agrandir son installation par l'acquisition d'une partie de l'immeuble voisin, appelé *'t Reepken,* que son frère Simon avait acheté déjà antérieurement et revendu après. A en croire un acte de 1555, cette propriété aurait, dans l'intervalle, changé de nom pour s'appeler *Ste-Anne.* Elle correspond, pensons-nous, à l'immeuble qui aujourd'hui porte le n° 100. En 1517 et l'année suivante, il agrandit encore ses installations par l'acquisition de deux maisons contiguës, situées au Heembemd.

Marié, dès la fin du xve siècle, à Claire van Wilre, Georges Waghevens eut de cette union plusieurs enfants : *Pierre, Henri, Josse, Médard, Georges* et *Jean* (1), cités dans des actes de 1511, 1523 et 1528.

Claire van Wilre meurt avant le 14 mai 1511. En

(1) Consulter à leur sujet, outre les actes mentionnés dans l'ouvrage côté n° 6, les registres suivants : *Registres scabinaux* n° 129, f° 163, n° 137, f°s 92 v° et 112 v° et n° 159, f° 33 et à la date du 9 septembre 1533.

1512, Georges Waghevens s'était remarié à Elisabeth van Mechelen, et c'est en communauté avec elle qu'il achète de son frère Simon la propriété *'t Bijlken*. En 1518, il fit avec elle un testament. De cette union il eut une fille, Catherine, née en 1520 (1).

Il eut encore, comme le prouvent des actes de 1531, 1533 et 1542, une troisième épouse, du nom d'Elisabeth Wouters, à moins que celle-ci ne soit la même qu'Elisabeth van Mechelen, ce qui n'a pu être établi.

Avant sa mort, survenue antérieurement au 20 décembre 1524, Georges Waghevens fit cession de ses droits sur la propriété paternelle de la Porte des Vaches, en faveur de ses enfants. Cet acte se passe en l'année 1523 ; à ce moment, ses fils *Pierre* et *Médard* sont majeurs, tandis que *Georges* et *Jean* n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité.

Deux des enfants de Georges Waghevens : *Médard* et *Jean,* se sont distingués comme fondeurs.

Nombreux encore sont les produits de ce fondeur, qui garnissent les clochers de notre pays. Il semble avoir fait, surtout vers la fin de sa carrière artistique, des déplacements fréquents pour aller sur place procéder à la fonte des cloches ; ainsi peut s'expliquer la présence du grand nombre de ses cloches dans les pays étrangers. En Hollande, principalement, on en signale plusieurs ; on en trouve aussi en Italie, en Allemagne et au Danemark.

La cloche conservée encore à la tour Saint-Rombaut de Malines, et dont la reproduction se trouve ci-contre (2), permet de juger de la forme que le fondeur donnait à ses productions. Le diamètre de ses cloches, compa-

(1) Voir *compte communal* 1522-1523, f° 13.

(2) Ce cliché nous a été obligeamment communiqué par l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.



Cloche de 1515 par Georges Waghevens (Tour St-Rombaut à Malines)

rativement à celui des cloches de son père Henri, s'élargit, tandis que la hauteur diminue. L'ornementation occupe encore le segment supérieur de la cloche. Sa belle sonorité et la pureté des notes harmoniques constituent ses qualités principales et contribuent puissamment à rehausser la beauté du jeu de cloches dont elle fait partie.

Quantité de ses cloches reproduisent la figure de saint Georges, le patron du fondeur, pour lequel il semble avoir eu une grande prédilection, sinon une profonde dévotion.

Le texte des inscriptions, tantôt en flamand, tantôt et fréquemment en latin, porte toujours la dénomination de la cloche, et le plus souvent, quand les dimensions le permettent, une consécration versifiée à Dieu, dont la forme flamande se retrouve aussi chez les autres Waghevens; fréquemment aussi il mentionne la destination de la cloche; quelquefois on y trouve l'indication de son domicile, ceci, sans doute, pour différencier ses produits d'avec ceux de Georges II, son neveu.

Georges Waghevens livra quelques cloches pour l'ancien « voorslag » de la tour Saint-Rombaut à Malines, de même que pour le carillon de Hal, ce qui permet de le classer au nombre des fondeurs de carillons.

Son activité, dont le début nous apparaît en 1497, s'étend jusqu'à 1524, année de son décès.

1497 (6). — Le premier travail de ce fondeur dont nous avons connaissance n'a guère d'importance, mais marque une date pour ses débuts. Il s'agit de deux pannes destinées à la cloche du travail de sa paroisse, l'église Saint-Jean à Malines.

1505. — Trois cloches de l'ancien carillon de l'église de Hal portaient ce millésime :

1° L'une d'elles existe encore, et porte en caractères gothiques :

vocor henricus. georgius waghevens me fecit.
anno dni mccccc v.

De belles armoiries de la Toison d'or décorent le flanc; sur les bords on peut lire l'inscription suivante qui est incompréhensible parce que incomplète :

† TE ..... SCH INT GASTHUIS BEN IC GEGEVEN VAN HEER HENRICH VAN WITTEM GENAEM HEERE TOT BEERSELE SOUDE SNEVEN ENDE RIDDER VAN DER ORDENEN ONBESCHAEMT.

Elle sonne *fa*, pèse 118^{k}5 et son diamètre est de 0^{m}575.

2° Une autre, détruite aujourd'hui, mais ayant fait partie de l'ancien carillon, sonnait *la*, pesait 48^{k}5 et avait un diamètre de 0^{m}44. L'inscription était comme suit :

katerina vocor et georgius waghevens me fecit
a° dni xv^{c} v.

3° Une autre cloche, disparue aujourd'hui, ayant, comme la précédente, fait partie de l'ancien carillon de Hal, et qui portait la même date, peut être attribuée également à Georges Waghevens, quoique l'inscription ne porte point son nom :

barbara vocor. anno dni mccccc v.

Elle pesait 45^{k}5 et sonnait *si*. Son diamètre était de 0^{m}41.

1505 (1). — Le bourdon de l'église Saint-Gommaire à Lierre fut coulé à pied-d'œuvre, en 1505, par Georges Waghevens. Le moule fut construit et le four édifié au milieu de la route de Lisp. Au moment de la fonte, le clergé sortit de l'église, et se rendit, processionnellement, à l'endroit de l'opération. Après avoir chanté un *Veni Creator*, en présence de toutes les autorités et

d'une grande foule, le clergé, lorsque l'opération eut réussi, entonna un *Te Deum* de reconnaissance. La cloche, qui pesait 6000 livres, fut la proie d'un incendie qui détruisit la tour en 1609, en même temps que toutes les autres cloches, au nombre de douze, formant « voorslag ».

1511. — Dans la tour de l'église Saint-Michel, à Oudewater, en Hollande, se trouve encore une ancienne horloge avec tambour, et un carillon formé de cloches coulées par Gérard Both en 1609. A côté de celles-ci, une cloche de Georges Waghevens, dont les inscriptions nous ont été fournies obligeamment par M. J.-B. Loenen, de Leiden. L'une d'elles est intéressante, parce qu'elle indique la demeure du fondeur. En voici le texte :

salvator is mynen name
myn gheluyt sy gode bequame
joris waghevens maecte my
int jaer mccccc xi
te mechelen aen de coepoort.

L'inscription inférieure est en flamand et en lettres capitales.

EGO SUM VIA VERITAS AC VITA.

Le son en est beau et pur. Sa hauteur, y compris la couronne, est de 1m03, son diamètre supérieur 1m065.

1511 (31). — La clochette de la tourelle du *Collatie-Zolder* à Gand, servant autrefois à annoncer l'ouverture du marché aux toiles, déposée aujourd'hui au musée communal de Gand, porte en caractères gothiques l'inscription suivante :

maria est nomen meum et georgius waghevens
me fecit. anno dni xv^c xi.

Au-dessous de ces mots on remarque un joli dessin en relief, à moitié effacé par le temps, représentant l'Adoration des Mages dans un encadrement gothique.

Du côté opposé, on distingue un lion rampant couronné de la couronne impériale. Elle mesure 0m315 en hauteur, 0m378 en diamètre et pèse 51 kilogrammes.

1512 (**15**). — Au moment où le Magistrat de la ville de Malines songeait à placer une sonnerie pour l'heure *(voorslag)* à la tour de l'église Saint-Rombaut, il commanda deux cloches à Georges Waghevens. L'une de celles-ci avait un poids de 663 livres; l'autre 462 livres. La livre lui fut payée à raison de 8 gros.

1514. — La tourelle de l'hôtel de ville de Dordrecht, en Hollande, contient encore deux cloches destinées à sonner l'heure et la demi-heure. La plus petite est fondue par Georges Waghevens. Elle mesure en hauteur 0m71, en diamètre 0m85. L'inscription gothique circulaire autour du sommet porte :

michiel est michi nomē datum
sit sonus meus deo gratū
georgius waghevens me fecit
anno dni mdxiiii.

Michel est le nom à moi donné, que mon son soit propice à Dieu. Georges Waghevens me fit en l'an 1514. Entre les mots, gratum et Georgius, se trouve une figure de saint Georges.

En-dessous de l'inscription, sur le corps de la cloche, on voit un écusson avec les armoiries de la ville de Dordrecht, surmonté des deux lettres D. T., plus loin une figure de l'archange Michel et un médaillon de 0m08 de diamètre, représentant une tête du Seigneur et l'inscription *Salvator Mundi* (1).

1513 (**32**). — La belle tour de l'église Sainte-Catherine à Hoogstraten conserve encore une cloche de Georges Waghevens, servant à sonner les demi-heures.

(1) Ce renseignement nous avait été communiqué par M. OVERVOORDE, archiviste de la ville de Leiden; nous avons pu le vérifier par après.

Elle porte une inscription flamande en caractères gothiques, qui se traduit ainsi : *Maria est mon nom, de Dieu soit digne mon son, Georges Waghevens me fit, 1513.*

maria is mynen name
myn ghebuyt sy god bequame
joris waghevens maecte my
m ccccc xiii (15 honderd tien en dry).

Elle sonne *fa* et mesure en hauteur 0m70, en diamètre 0m82 (1).

1515 (**12**). — Une cloche de l'église Saint-Olai à Helsingoer (Danemark), refondue en 1882, était l'œuvre de Georges Waghevens.

C. Nyrop signale une figure sur cette cloche représentant un oiseau (grue), avec une banderole portant cette devise « Pour bien ». Il croit que cet emblème constitue la marque du fondeur.

D'après Uldall, l'inscription était la suivante : *Blandiny Wulfranus decus spectabile mōtis nomine Johannes Cauwenburch dedicat abbas Ista tibi dona ut resonent clangore per auras Georgius arte valens Waghevens cognōie fūdit .A° Cristi mille quigentos quīqz ter annos.*

1515 (**14, 15**). — De la même année date une belle cloche qui fait encore partie du carillon de la tour Saint-Rombaut à Malines, et qui est reproduite plus haut. Elle porte deux inscriptions et différents motifs décoratifs.

Une inscription latine en beaux caractères gothiques de 0m03 de hauteur fait le tour de la couronne :

michael vocor et facta sum per georgiū waghevens
anno dni m ccccc xv.

Cette inscription est placée entre deux frises gothiques semblables, formées par la juxtaposition de

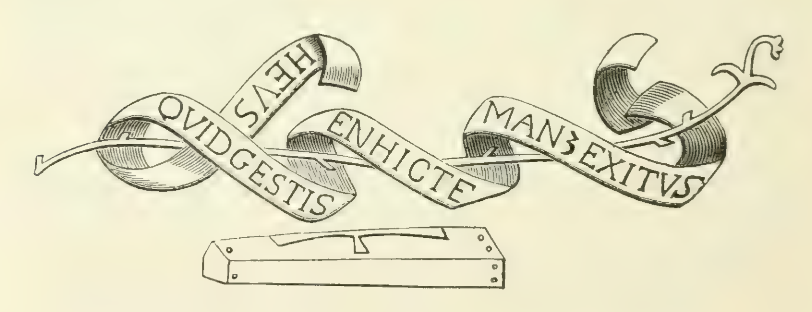
(1) Ces renseignements me sont dûs à l'obligeance de M. Al. Jansen.

petites grappes soutenues par une bande pointillée, le tout mesurant 0^{m}025 de hauteur. Avant le millésime se trouve la reproduction de la Sainte Face. Une frise identique se rencontre aussi en-dessous de l'inscription de la cloche de Pulderbosch, faite par le même fondeur en 1518 (v. la reproduction). Le modèle de cette frise provenait de l'atelier paternel, car elle se trouve déjà, en 1480, au-dessus de l'inscription de la cloche « Jhesus » de la tour Saint-Rombaut à Malines, fondue par Henri Waghevens et reproduite plus haut.

En-dessous se trouve une inscription flamande également en caractères gothiques, entrecoupée par des images de saints et des armoiries de la ville, se traduisant comme suit : *En cette année étaient administrateurs de la ville, seigneur Arnold van Diest et seigneur Jean van der Aa et Jacques Robbyns et Jean Staes.*

(saint Michel) **yn dit selve** (saint Rombaut) **iaer waren** (sainte Anne) **rentmeesters van der** (écusson de la ville) **stadt, heer aert van diest en heer jan van der aa en̄ yacob robbyns en yan staes.**

Immédiatement en-dessous des inscriptions, toujours au haut de la cloche, on lit d'un côté : **barbara Avit** (sans doute le nom de la donatrice) ; de l'autre côté se trouve une banderole entourant une branche et dominant un cercueil, dont nous donnons un dessin ci-dessous.



Cette inscription doit se lire, ainsi que nous l'indiquait le R. P. J. Van den Gheyn :

Heus! quid gestis? en hic te manet exitus.

Hélas! pourquoi te réjouis-tu? Voici le sort (cercueil) qui t'attend.

Ne pourrait-elle avoir sonné pour les morts?

La cloche mesure en hauteur $0^{m}77$, en diamètre $0^{m}97$. Elle donne le *si* dans le jeu actuel du carillon, dont elle fait partie. Son poids peut être estimé approximativement à 655 k.

1516 (**6, 14**). — La fabrique de l'église Saint-Rombaut à Malines fit exécuter, en 1516, une grande cloche du poids de 8000 livres, à laquelle on donna le nom de *Rombaut*. Les membres de la corporation des poissonniers se chargèrent de la conduire au baptême. Lors de sa refonte, en 1757, on y a lu une inscription transcrite erronnément comme suit :

rumoldus ben ick die 't al verblydt
de stadt synder ruste es gebenedydt;
van den paus den tweede steve gesloten
int jaer m d xviiii werd ick gegoten.

Il faut traduire ainsi :

Rombaut, je suis qui tout réjouit, de la ville le repos est béni, par le Pape Etienne II fermé (?), en l'an 1514, je suis coulée.

Tel qu'il nous est transmis, le texte de la troisième phrase paraît fautif. Le mot « gesloten » rend le sens incompréhensible.

Une autre incorrection s'est glissée dans la transcription de la date, marquée 1514 au lieu de 1516.

L'auteur de l'ouvrage n° **14** pense que le contexte a été repris de l'ancienne cloche de ce même nom.

Sur le corps de la cloche on a lu d'un côté :

Canite tuba in Syon

et de l'autre :

Georgius Waghevens me fecit

Elle se fêla en 1748 et fut refondue en 1757, par André Van den Gheyn de Louvain. Celle-ci sonne encore aujourd'hui.

1518 (**33**). — Une des trois cloches, encore en service à l'église de Pulderbosch, est l'œuvre de Georges Waghevens. Elle porte l'inscription latine en caractères gothiques :

✠ Gabriel vocor fusa sù Mecleinie per Georgiu Waghevens, anno Dni ✿ M ✾ D ✱ xviij 5* Junii.

La frise placée en-dessous est semblable à celles de la cloche *Michael*, de 1515, et de la cloche *Jhesus*, fondue en 1480, par Henri Waghevens, suspendues toutes les deux dans la tour Saint-Rombaut à Malines.

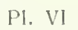
Le prénom du fondeur est précédé d'une petite figure représentant saint Georges à cheval. Du même côté de la cloche, on voit un médaillon de 12 sur 12 centimètres, comprenant tout un tableau ayant pour sujet l'Annonciation. Du côté opposé, se trouve un médaillon de 9 sur 9 centimètres, avec le buste en profil du Sauveur. Nous en donnons ci-contre la reproduction (1).

Cette cloche fut enfouie, pour être soustraite à la destruction, une première fois en 1579 et une seconde fois à l'époque de la Révolution française.

Elle mesure en hauteur $0^{m}75$ et en diamètre $0^{m}79$. Elle donne le *si*.

---

(1) Ce cliché nous a été obligeamment communiqué par l'Académie Royale d'Archéofogie de Belgique.



Pl. VI





Cloche de 1518, par Georges Waghevens (Église de Pulderbosch)

1518 (**34**). — La 6me cloche de l'église de Hal porte une inscription identique à celle de Hoogstraeten (1513).

salvator=gabriel es myne name
my(n) gheluyt sy gode bequaem
georgius waghevens maeckte my
int jaer m ccccc xviii (15 honderd vyftien en dry)
Ghegoote te Mechle in Sinte Katherine strate.

Sous le mot Salvator se trouve la figure du Sauveur. Sur le flanc, une représentation de l'Annonciation et un Christ attaché à une vigne, dont les branches, les feuilles et les grappes remplissent tout le médaillon. On y voit encore un S. Martin et une figure tenant un enfant dans le bras droit et un globe avec une croix lobée dans la main gauche.

1519 (**6**). — Une acte scabinal de Malines donne reconnaissance à Georges Waghevens de la fourniture de deux cloches pour la commune de Overmeire. Elles pesaient ensemble avec les pannes 4081 1/2 livres.

1519 (**9**). — La cloche du sermon de la grande église de Dordrecht, en Hollande, qui aujourd'hui se trouve au couvent des Augustins de la même ville, porte l'inscription suivante :

Cum tinniam ab alto agite christi colaa jam segnes, rumpite moras, ad templum properate dei. georgius vocor, per me georgium wagevens. anno dei m ccccc xix.

Elle peut se traduire ainsi : *Quand je sonne de là-haut, dressez-vous, lents serviteurs du Sauveur, et pressez-vous vers la maison de Dieu. Je m'appelle Georges. Par moi Georges Waghevens, en l'an de Notre Seigneur 1519.*

1519 (**9**). — Une cloche à Binnenwyzend, en Hollande, est ornée de la figure du Christ tenant le globe, et des armoiries de Malines. Elle porte l'inscription :

salvator es myne name
myn gheluyt sy gode bequame
alsoe verre als me my hoore sal
wilt god bewaren overal mccccc xix.

En-dessous on lit :

Ego sum via, veritas et vita.

Plus bas encore :

ghegote te mechelen vā georgius waghevens
in sinte-katharine strate.

La cloche mesure 0m90 de diamètre.

1519 (**6, 35**). — Les registres des comptes de l'église de Goedereede, en Hollande, font mention, en 1518, d'un payement de 21 escalins 8 gros pour transporter le métal d'une cloche, ainsi que d'un autre payement de 5 escalins 8 gros, pour avoir été à Malines prendre des nouvelles au sujet de la cloche. Il s'agit, selon toute vraisemblance, de la grande cloche de 1519, que existe encore dans la tour de l'église portant l'inscription suivante :

est mea vox grata
quia sum maria vocata
georgius waghevens me fecit
anno dñi m ccccc xviiii

Ma voix est agréable parce que je suis appelée Marie.
G. W. me fit en l'an du Seigneur 1519.

Au-dessus d'un écusson de la ville de Malines on lit encore :

Ghegoten in Sinte-Katherinastrate.

Cette cloche est ornée de guirlandes et de quatre figurines représentant la Vierge Marie avec l'Enfant, saint Martin, saint Georges et un buste entouré d'une auréole, probablement celui du Sauveur, comme sur la cloche de Pulderbosch (1518).

1519 (**21**). — Deux cloches, faisant partie jadis de l'église Sainte-Catherine à Hoogstraeten, sortaient des ateliers de Waghevens.

L'une, *Anna,* pesait 204 kilogrammes et avait un diamètre de 0m68. Une inscription latine en caractères gothiques marquait son nom et son origine :

anna vocor conflata apud machelnie
per georgium waghevens. anno domini m ccccc xix.

L'autre, *Catherine,* pesait 234 kilogrammes et son diamètre mesurait 0m75. Elle portait l'inscription gothique :

vocor katharina per me georgium waghevens
anno domini m ccccc xviiij.

Elles furent détruites toutes les deux en 1892, afin de faire servir leur métal à la fonte de nouvelles cloches.

1520 (**36**). — Une cloche existant à Portofino, en Italie, petit port sur la Méditerranée, près de Gênes, est ornée de médaillons représentant la Sainte Vierge, saint Georges et saint Martin, les trois saints les plus vénérés à Portofino. Une longue et belle inscription figure sur la cloche :

merten is myne name
my geluyt sy god bequame
also verre als me my hoore sal
wilt god beware over al.
ghegoten van georgius waghevens
te mechelen in sinte katherinestrate
int jaer m ccccc xx.
vox tua est dulcis et facies tua decora.

Martin est mon nom, de Dieu soit digne mon son, aussi loin qu'on pourra m'entendre, la protection de Dieu daigne s'étendre. Fondue par Georges Waghevens à Malines, dans la rue Sainte-Catherine, en l'an 1520. Ta voix est douce et ta face belle.

1520 (**12**). — Une cloche à Bützfleth-lez-Fribourg (Hanovre), refondue en 1875, à cause d'une fêlure, portait une inscription, déjà rencontrée en 1515 sur une cloche de Pierre Waghevens.

vocor petrus, laudo deū verū, voco
plebe, congrego cleru. defunctus ploro,
fugo pestē. festa decoro,
per me georgīu waghevens. anno m ccccc xx.

1522 (**6**). — La commune de Axel, en Hollande, était encore, en 1522, redevable au fondeur Georges Waghevens, d'une somme de 346 florins et 15 sous de 40 gros pour la livraison d'une nouvelle cloche pesant 3082 livres, comptée à 14 florins et demi pour cent livres. La cloche devait être faite de 3 parties de cuivre et d'une partie d'étain fin, anglais ou autrichien. La ville avait déjà, antérieurement, effectué un payement de 100 florins, ainsi que la moitié de 8 florins 8 sous, constituant son écot dans les frais de libations faites à l'occasion de l'achat.

1523 (**15**). — Une cloche de 338 livres, destinée à la sonnerie mécanique des heures *(voorslag)* de la tour Saint-Rombaut à Malines, fut encore fournie par ce fondeur. La livre lui fut payée 9 deniers.

1523 (**28**). — Les comptes communaux de la ville de Middelbourg, en Hollande, font mention d'une cloche fournie par Georges Waghevens. Elle pesait 1530 livres et lui fut payée à raison de 2 £ les cent livres.

1523 (**37**). — La tour de la commune de Petten, en Hollande, abrite encore une cloche mesurant 0m54 de diamètre et sur laquelle on lit :

Datu est michi nomē Johannes-Baptista per Georgīu Waghevens.
a° dni xvcxxiii.

La cloche est ornée des figures du Sauveur, de saint Georges et de saint Jean.

1524 (**12**). — Une cloche, refondue aujourd'hui, fut livrée en 1524, pour l'église de Virke (Harjagers, Danemark, Herred in Schonen). D'après Uldall, elle portait l'inscription intelligible qui suit :

Illevaerd en Cristin E. S. Nam, mit mi heft gemact
Joris Waghevens m d xxiv.

Jean van de Wyele

Au cours des troubles suscités par l'invasion des troupes françaises, à la fin du XVIIIe siècle, les trois cloches de l'église de Moerzeke furent enlevées comme butin. La plus grande, nommée « Salvator », et qui portait la date de 1501, a été renseignée comme l'œuvre d'un fondeur malinois, Jean van de Wyele (**7**).

Aucune autre cloche marquée de ce nom n'a été signalée.

Son nom toutefois n'est pas inconnu, mais c'est comme « ketelere », batteur de cuivre, qu'il nous apparaît une première fois, en avril 1500 (1), à l'occasion d'une inscription de rente sur un immeuble. En 1502, il se retrouve comme garant du fondeur Simon Waghevens, pour l'exécution d'une commande de huit cloches que ce dernier avait entreprise pour la ville d'Audenaerde (**6**).

Le commerce des cloches, à cette époque, trouvait dans les batteurs d'excellents courtiers amenant les commandes et débattant les conditions du marché, c'est sans doute le rôle que joua Jean van de Wyele ; rien d'étonnant dès lors qu'en certaines occasions il ait pu faire placer son nom sur des cloches fondues par d'autres.

(1) Reg. scab. n° 117, f° 137 r°.

Hans Poppenruyter

Ce fondeur est particulièrement célèbre par les nombreux canons sortis de sa fonderie. Nous les avons fait connaître dans la 2me partie de ce travail.

On a mis également à son actif la fonte de quelques cloches. Ces attributions cependant ne nous paraissent pas bien établies :

D'après certaines chroniques, l'une de celles-ci aurait été coulée en collaboration avec Guillaume van den Ghein, en 1516, pour l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines. Nous en reparlerons plus loin, au chapitre concernant Guillaume van den Ghein.

Une autre cloche, qui lui a été attribuée, existe encore aujourd'hui à Kettnis, dans le Forsfatshire, en Ecosse. Elle appartenait jadis à l'abbaye de Grobbendonck, connue sous l'appellation de Trône de Marie (**21**).

Elle porte l'inscription :

maria troon es minen naam
mester hans popen reider gaf mi
anno domini mccccc xix.

Ce qui peut se traduire ainsi : *Maria au Trône est mon nom. Maître Hans Popenreider me donna en l'an 1519.*

Si, en l'occurrence, Hans Poppenruyter peut en avoir été l'auteur aussi bien que le donateur, rien, cependant, dans ce texte ne permet de conclure qu'il ait fondu cette cloche.

Nous nous bornons donc à constater qu'on ne peut affirmer jusqu'à présent que Hans Poppenruyter fut fondeur de cloches.

Guillaume van den Ghein

Les membres de la famille van den Ghein qui, pendant environ deux siècles ont maintenu bien haut la

renommée de l'industrie de la fonte des métaux à Malines, sont tous issus de Guillaume van den Ghein, originaire de Goorle, commune hollandaise, voisine de Bois-le-Duc. Il vint prendre sa résidence à Malines au début du XVIe siècle.

Onze fondeurs du nom de van den Ghein ont travaillé à Malines; le dernier de ceux-ci y mourut en 1697.

GUILLAUME, l'auteur de la nombreuse lignée, eut deux fils fondeurs, nommés Pierre et Jean. Nous les nommerons PIERRE I et JEAN I, parce qu'ils furent les premiers de ces prénoms qui se répètent souvent. Jean I eut un fils sintier, nommé ANTOINE. Après celui-ci, la branche de Jean I s'éteignit, tandis qu'à Pierre I succédèrent deux de ses fis : PIERRE II et JEAN II. Ce dernier n'eut aucun de ses enfants pour reprendre son atelier. Pierre II, au contraire, père de nombreux enfants, initia à son art trois de ses fils : PIERRE III, HENRI et JEAN III. Seul de ceux-ci, Jean III eut un fils, PIERRE IV, en état de continuer le métier. Enfin Pierre IV perpétua l'industrie ancestrale par deux de ses fils : l'un JEAN IV, le dernier représentant de cette lignée de fondeurs à Malines, l'autre ANDRÉ, qui émigra et fit souche ailleurs.

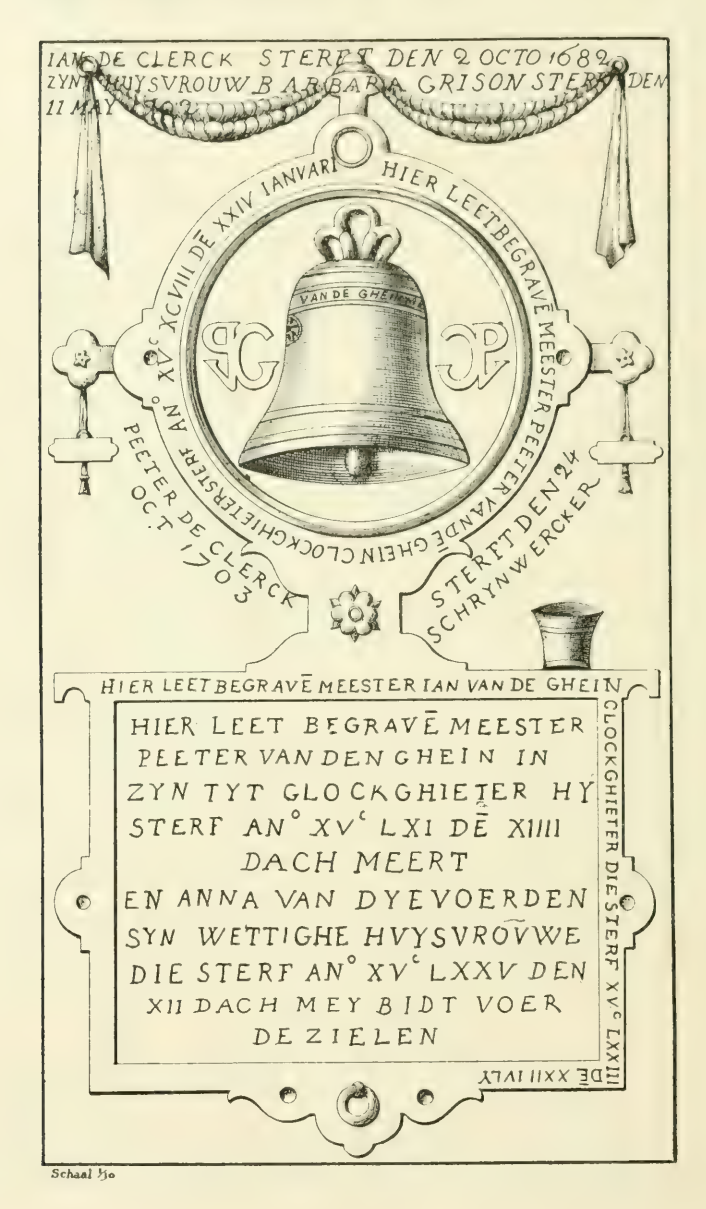
Le crayon généalogique ci-dessous est un extrait d'un tableau complet publié ailleurs (**48**). Il indique uniquement les membres qui ont exercé le métier de fondeur.

	PIERRE I † 1561	PIERRE II † 1598	PIERRE III † 1618		ANDRÉ
GUILLAUME † 1533		JEAN II † 1573	HENRI † 1602		
	JEAN I † 1543?	ANTOINE † 1584?	JEAN III † 1626	PIERRE IV † 1654?	JEAN IV † 1697

Longtemps on conserva à l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, la pierre tombale sous laquelle furent

inhumés quelques-uns des célèbres fondeurs. Elle mesurait 2^m^05 sur 1^m^15.

Nous l'avons cherchée en vain.



Schaal 1/10

A l'époque où elle existait encore, M. le chanoine VAN CASTER en fit un dessin à l'échelle de 1/10, dont nous donnons ici une reproduction réduite (1). Le document est d'autant plus intéressant qu'aujourd'hui nous avons à déplorer la disparition de l'original.

Cette pierre, placée au décès de Pierre II, en 1561, portait, outre le nom de celui-ci, le nom de sa femme Anna van Dyevoorden, morte en 1575, et les noms de leurs deux fils : Jean II, mort en 1573, et Pierre II, mort en 1598. Les de Clerck, inscrits sur la même pierre, sont des descendants des van den Ghein.

Le genre des œuvres sorties des ateliers des van den Ghein est varié. Ces habiles artisans ont fondu non seulement quantité de cloches, mais aussi une multitude de mortiers et de sonnettes qui, par leur présence, ceux-là dans les cuisines, celles-ci sur les tables ou sur la marche des autels, ont singulièrement contribué à répandre dans le public le nom des van den Ghein.

Un seul d'entr'eux s'est occupé de la fonte de pièces d'artillerie. Presque tous, sauf les plus anciens, ont fourni des ouvrages en laiton, tels que chandeliers, chaudrons, etc., qui justifient le qualificatif de « geelghieter », fondeur de laiton, sous lequel ils apparaissent quelquefois dans les archives.

Cette variété de produits par laquelle les fondeurs semblent avoir cherché une augmentation de resources, trouve vraisemblablement son origine dans une dépression de l'industrie campanaire, dont la cause doit être recherchée dans les difficultés commerciales surgies aux époques troublées.

Les cloches des van den Ghein présentent en

(1) Ce cliché nous a été obligeamment communiqué par l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

général un galbe gracieux et une décoration bien comprise.

Leur sonorité pure et harmonieuse a assuré la réputation de ces fondeurs qui furent non seulement d'habiles artisans, mais de vrais artistes musiciens, auxquels furent confiés la plupart des carillons établis dans nos régions.

Leurs produits se sont répandus dans l'Europe entière. On en signale en Allemagne, en Hollande, au Danemark, en Suède, en Angleterre, en France, en Italie et en Espagne.

La décoration de leurs cloches se compose habituellement d'une frise élégante autour du cerveau, d'une inscription circulaire placée au-dessous de celle-ci et quelques motifs d'ornementation répartis un peu plus bas. Ces derniers, de nature très variée, représentent soit des figurines, soit des médailles aux effigies de souverains, soit des sujets bibliques; d'habiles artistes sculpteurs étaient chargés d'en exécuter les modèles.

Guillaume van den Ghein, le fondateur de la lignée malinoise, était fils de Guillaume et natif de Goorle. Il se fit inscrire ici, dans la bourgeoisie, au 7 juillet 1506.

Son acte d'admission le qualifie de « clocghietere », fondeur de cloches. On peut donc se demander s'il avait appris son métier artistique à Goorle, lieu de son origine, ou ailleurs, avant d'arriver à Malines; ou bien, si c'était ici qu'il fit ses années d'apprentissage.

Quoiqu'il en soit, les coutumes communales exigeant de tout étranger, désireux d'être reçu dans la bourgeoisie, un séjour constant depuis un an au moins, on peut admettre que Guillaume van den Ghein était installé en cette ville avant 1506, d'autant plus que cette inscription se faisait parfois de nombreuses années après la prise

de domicile, comme ce fut également le cas pour le fondeur d'artillerie Hans Poppenruyter.

Antérieurement à 1506, cependant, il n'est pas fait mention de lui dans les archives malinoises, et ce n'est qu'en 1510 qu'il y reparaît, en qualité de tuteur des enfants mineurs de Pierre de Smet et d'Elisabeth Sdryvers.

Ses débuts de fondeur furent modestes sans doute; mais son industrie prospéra rapidement, car au 16 juillet 1511, il se trouvait à même de faire l'acquisition d'un immeuble situé du côté droit de la rue Neuve, près de la rue de Bruxelles. Six mois plus tard, le 30 décembre de la même année, il élargit son installation avec une propriété voisine, située dans la même rue. Au bout de peu d'années, en 1515, trop à l'étroit encore, il acheta une maison aboutissant aux deux premières, mais située rue de Bruxelles. La maison contiguë de cette dernière y fut jointe encore par après, le tout constituant, d'après un acte de 1528, un bloc formé d'une grande et de trois petites maisons. Des documents postérieurs, relatifs à ces biens, font connaître les dénominations des deux maisons situées rue de Bruxelles. L'une, la plus grande, s'appelait *de gulden Leeuw,* l'autre contiguë, *de Bruytgans*.

Entretemps, en 1512, il acheta une maison située rue Neuve, faisant face à la rue Montagne-aux-Corbeaux; il la revendit en 1524.

Les registres scabinaux mentionnent diverses créances hypothécaires inscrites sur l'un ou l'autre de ces immeubles. Elles subissent des transports répétés, difficiles à débrouiller, mais qui se justifient par l'habituelle clause des contrats d'entreprise réclamant des fondeurs la constitution d'une garantie pour la bonne exécution de leurs commandes.

Ces acquisitions successives et les nombreuses consti-

tutions de garantie établissent à l'évidence la prospérité industrielle que l'activité et les connaissances techniques de Guillaume avaient su imprimer à sa fonderie.

Les archives qui nous révèlent le nom de son épouse, Catherine van den Brande, ne nous apprennent rien sur l'époque de son mariage.

Guillaume eut deux fils, nommés Jean et Pierre, et une fille, nommée Josine. Celle-ci se maria à Bartholomé van Munnickhoven, dont elle eut six enfants. Jean et Pierre, excercèrent tous deux la profession paternelle ; il en sera question ci-après sous la dénomination de *Jean I* et de *Pierre I*.

La date de sa mort doit se placer avant le 15 décembre de l'année 1533, car à ce moment, sa femme était veuve et disposait en faveur de ses deux fils, Pierre et Jean, de tous ses droits sur trois immeubles de la succession paternelle.

Après des transactions successives entre héritiers, qu'on trouve actées dans les registres scabinaux, toutes les maisons constituant le bloc reviennent en possession à Pierre I et restent dès lors indivises jusqu'à la mort de Pierre III, dont les héritiers les aliénèrent définitivement en 1623.

La période d'activité connue de Guillaume van den Ghein va depuis 1506, année de son inscription dans la bourgeoisie de Malines, jusqu'à 1533, époque de sa mort.

Très peu nombreuses sont les œuvres de ce fondeur dont nous avons trouvé mention.

Une série de quatre cloches, livrées pour le « voorslag » de la ville de Middelbourg, prouve d'une part, que Guillaume van den Ghein possédait l'art d'harmoniser ses cloches et d'autre part, que son nom s'était répandu au loin. Il peut donc être classé parmi les fondeurs harmonistes.

Il est assez surprenant qu'après une période d'activité de 27 ans aucun de ses produits ne nous soit resté. Ont-ils suivi la voie de la cloche de 1527, qui, ravie d'abord à quelqu'église, inventoriée et vendue ensuite à Audenarde, au XVI[e] siècle, fut enfin détruite? Ceux qui ont échappé aux tourmentes religieuses de cette époque ont péri plus tard au cours des troubles révolutionnaires de la fin du XVIII[e] siècle.

1516 (**49, 50**). — L'église N.-D. au delà de la Dyle à Malines possédait jadis une cloche datée de 1516. Elle fut brisée par les cohortes révolutionnaires en 1798. Son inscription, relevée inexactement, a donné lieu à des allégations diverses, relativement aux auteurs de cette cloche. Les uns, parmi lesquels AZEVEDO (1) et le chanoine SCHÆFFER (2), avancent que la cloche fut coulée par Guillaume van den Ghein, en collaboration avec Hans Poppenruyter, fondeur de canons.

D'autres, comme D'HANIS (3), font silence au sujet de la collaboration de Poppenruyter. Un auteur du XVIII[e] siècle, le chanoine VAN DEN EYNDE (4), vivant avant la disparition de la cloche, mais qui ne l'a pas vue, puisqu'il remplace par quelques points le nom du collaborateur, met ainsi en doute le concours d'un second fondeur.

Il n'est pas impossible que Hans Poppenruyter, dont les ateliers voisinaient avec ceux de Guillaume van den Ghein, ait prêté à celui-ci le concours de son expérience dans l'art de la fonderie, mais rien ne nous prouve cependant que le nom du premier y ait figuré comme auteur.

Cette cloche est la plus ancienne de celles qui ont

(1) *Table généalogique de la famille de Corten.*
(2) *Historische aanteekeningen rakende de stad Mechelen,* t. I.
(3) *Opkomst en bloei van het Christendom in Mechelen.*
(4) *Mechelen opgeheldert in hare kerken...*

été citées à l'actif de Guillaume van den Ghein. Elle fut présentée au baptême par les confrères de la Corporation des poissonniers et aurait eu un poids d'environ 5500 livres.

Elle était ornée des armoiries de l'empereur Maximilien, de celles de son petit-fils l'archiduc Charles et du blason de la ville de Malines.

Appelée Joseph, elle donnait le son de *re* et paraît avoir eu une fort belle résonnance.

1527 (**4**). — Dans l'inventaire des cloches de la châtellenie d'Audenarde, dressé le 12 juin 1597, on remarque une cloche cotée n° XXXIIII, d'un poids de 1200 livres, datant de l'année 1527, et sur laquelle se trouvait l'inscription suivante :

willem van den ghein me fecit
maria es mynen naem
heer adriaen van der schrick
ende jan van den vacken
ende pieter de scheerder
deden my maken.

se traduisant comme suit :

Guillaume van den Ghein me fit. Maria est mon nom. Sieur Adrien van der Strick et Jean van den Vacken et Pierre de Scheerder me firent faire.

Cette cloche, prise et vendue lors des troubles religieux, a été probablement détruite depuis.

1530 (**28**). — Le registre des comptes communaux de l'année 1529-1530, de la ville de Middelbourg, fait mention d'une fourniture de cloches faite par « Willem van Geeren », fondeur de cloches à Malines.

Il nous paraît certain qu'il s'agit de Guillaume van den Ghein, dont le nom a été mal orthographié ; du reste, à cette date, aucun autre fondeur du prénom de Guillaume n'était fixé à Malines.

La fourniture dont il est question dans les comptes

de Middelbourg, comprenait quatre clochettes destinées au « voorslag » pesant ensemble 307 livres. Elles furent payées au fondeur 12 livres, 13 s., 6 den.

Gilles Waghevens

Les comptes communaux de Malines signalent à l'actif de ce fondeur une cloche pesant 754 livres, livrée, en 1514, au Magistrat de Malines, pour le « voorslag » de la tour Saint-Rombaut (6).

Nous n'avons trouvé d'autres renseignements relatifs à ce personnage; il n'a pu, de ce fait, trouver place dans le tableau généalogique de la famille Waghevens.

Georges Waghevens II

Fils de Pierre et de Cécile van den Eynde, Georges II naquit dans les dernières années du xv[e] siècle, car déjà en 1516 on le trouve à Middelbourg, commissionné par son père, pour régler des conditions relatives à une fourniture de cloches.

En 1523, il était veuf de Dorothée van Haeght, dont il eut un fils, Michel, seul enfant né de cette union.

La succession maternelle donna lieu à diverses contestations relatives aux droits de ce fils Michel.

Les actes qui les relatent ne laissent aucun doute sur la profession exercée par Georges Waghevens; il est qualifié de « meester » dans un acte de 1532. D'autre part, on retrouve mention d'une commande de cloches à l'actif d'un fondeur de ce nom, à une époque où le premier Georges Waghevens était décédé.

Après le décès de Dorothée van Haeght, il contracta, à Anvers, une nouvelle union, dont la durée fut courte aussi.

Sa carrière ne fut point longue, sa mort étant survenue en 1529.

De son œuvre, dont peu est connu, il n'existe plus rien.

Il assiste son père, Pierre Waghevens, dès son jeune âge. En effet, un extrait des archives communales de Middelbourg prouve qu'en 1516 il s'est rendu dans cette ville, pour terminer les pourparlers relatifs à la commande de la cloche communale, faite à son père en 1515.

L'absence de son nom sur des cloches de cette époque peut s'expliquer par un long séjour à l'atelier paternel; mais il se peut aussi que la concordance de la période de son activité avec celle de son oncle Georges I prête à confusion et fasse attribuer à l'un ce qui appartient à l'autre. Telle est peut-être la raison pour laquelle Georges I annote sur ses produits, à partir de 1518, l'indication de son domicile.

Un Georges Waghevens, fondeur, traite, en 1527, donc après la mort de Georges I, les conditions d'une commande pour l'église de Diest. Il ne peut, dès lors, s'agir que de Georges II.

1527 (6). — Georges Waghevens fut mandé à Diest, en 1527, afin de conclure un accord avec les fabriciens de l'église Saint-Sulpice, au sujet d'une fourniture de cloches. A la suite des pourparlers, il fut chargé de l'exécution de deux cloches destinées au campanile en bois qui se trouve au point d'intersection du chœur et du transept de l'église. Au mois de mars 1528, il fit la livraison de ces cloches, pesant ensemble 428 livres; 386 1/2 livres provenaient des anciennes cloches, auxquelles la fabrique d'église ajouta 41 1/2 livres de matière nouvelle. Le travail de la main-d'œuvre lui fut payé 21 « gripen », 4 sous, à raison de 5 « gripen » pour cent livres. La mise en place des cloches fut accompagnée de libations offertes aux ouvriers.

Médard Waghevens

Il est né de l'union de Georges Waghevens I avec Claire van Wilre. Sa naissance peut être fixée entre les années 1490 et 1495, puisque déjà en 1515 son nom apparaît comme fondeur.

Il était absent de Malines au moment où un acte relatif à ses intérêts s'y passait en 1523. Probablement voyagea-t-il durant sa jeunesse, à la recherche de commandes, pour activer la prospérité de son industrie. A la mort de son père, en 1524, on le retrouve à Malines.

Ses ateliers étaient établis rue Sainte-Catherine, en face de ceux de son père, dans une propriété, comprenant deux maisons, appelée « la Tête d'Or » (de gulden cop), contiguë à l'impasse des Frères Cellites, et sise entre la maison « Brandenburch » d'une part et la maison « 't Vosken » d'autre part.

Les intérêts qu'il avait dans la propriété paternelle « 't Bylken » s'accrurent encore en 1549, par l'acquisition d'une partie des droits de succession de son frère Pierre.

Médard Waghevens fut choisi, en 1547, par ses confrères de la Corporation des forgerons, en qualité de juré du métier. Il était investi, en 1555, du mandat de proviseur de l'autel Saint-Antoine, à l'église Sainte-Catherine.

Il n'eut point d'enfants de l'union qu'il avait contractée, dès avant 1526, avec Christine Snyers ou Snyders.

L'obituaire paroissial enregistre son décès au 23 octobre 1557 (1).

(1) Pour ce qui concerne Médard Waghevens, on peut consulter, outre les sources indiquées dans la publication n° 6 de l'Index Bibliographique, les documents suivants reposant aux Archives communales :

Reg. Scab. n° 155, f° 75 r°; n° 160, f° 125 r°; n° 166, f° 91 v°; n° 177, f° 68 r°; n° 178, f° 12 r°; n° 181, f° 126 v°. — *Actes de l'Amman*, reg. n° 1, 23 juin 1546.

Médard Waghevens est celui des fondeurs de cette famille dont les transactions industrielles ont laissé le plus de traces dans les archives malinoises. On y trouve les preuves de multiples fournitures faites dans diverses localités de la Belgique, telles que Léau, Erondeghem, Hekelghem, Tongerloo, Wesemael, Beerlant, Tirlemont, Louvain et Malines, ainsi qu'en France, à Cambrai, à Houdain et à Schoonhoven en Hollande.

Quelques-unes de ses œuvres existent encore à Hérentals, Léau, Alost, Diest et Baerdeghem, en Belgique; à Yselmonde, Haarlem, Middelbourg et Delft en Hollande, à Scharnebeck en Allemagne et à Rozenkranz.

Médard Waghevens s'est distingué par la confection de différents jeux de cloches harmonisées, dont un de vingt-quatre cloches à Léau, un autre de seize cloches à Tongerloo; puis d'autres moins importants, se composant de neuf cloches à Middelbourg, un autre de sept cloches à Alost, un autre encore de six cloches à Tirlemont. Il complète par trois cloches le carillon de Diest.

Ses œuvres sont ornées de motifs divers.

Parmi des inscriptions variées, on retrouve aussi la formule adoptée par ses ancêtres.

Le début de son activité industrielle est marqué par une cloche de 1515; elle prend fin par sa mort, en 1557.

1515 (**29**). — Yselmonde, en Hollande, province Zuid-Holland, possède encore dans la tour de l'église, une cloche de 0m56 de haut et d'un diamètre de 0m68. Elle porte l'inscription gothique suivante, que nous devons à l'obligeance de M. Overvoorde, archiviste à Leiden :

Jhesus Maria Anna est nomen meū. Medardus Waghevens me fecit anno mdxiiii.

1524 (**6, 14**). Médard Waghevens fut l'auteur de la

cloche qui devait sonner l'heure du haut de la tour Saint-Rombaut à Malines. Elle fut nommée *Charles,* en l'honneur du souverain Charles-Quint.

Les comptes communaux de 1524-1525 et de 1527-1528 nous fournissent les détails relatifs à cette commande.

En vue de couvrir les frais, des troncs d'offrande avaient été déposés dans les différentes églises de la ville; le produit de cette collecte s'élevait à une somme de 62 florins.

Le métal nécessaire à l'opération avait été acquis par la Ville, à différents particuliers; l'ensemble pesait 15,873 livres.

L'opération de la coulée fut manquée; cela amena quelque perte de métal. La Ville essaya de retenir la valeur de cette perte sur le salaire du fondeur. A la suite de ses protestations et en considération des frais occasionnés par le travail supplémentaire, la Ville changea d'avis et le fondeur fut même dédommagé de ses déboires, non seulement par l'abandon de la perte, mais encore par l'octroi d'une somme de 53 florins du Rhin.

La cloche, après une seconde coulée, pesait exactement 13992 livres. Elle fut payée 334 £ 7 escalins, 9 deniers de Brabant, soustraction faite de la valeur du métal d'une ancienne clochette de 490 livres, provenant du Vieux Palais, ainsi que de celle de 365 livres de vieux métal, recueillies parmi les habitants.

La cloche fut charriée jusqu'au pied de la tour, par les soins des membres de la Corporation des chaussetiers et de celle des brouettiers.

Le résultat de cette seconde opération fut brillant, car deux ans plus tard, la cloche Charles était proposée, par le Magistrat de Middelbourg, comme modèle pour celle commandée par lui au même fondeur.

Destinée d'abord à marquer l'heure, la cloche

« Charles » fut plus tard, en 1660, utilisée en sonnerie pour les services divins. Cette nouvelle destination entraîna sa perte, car elle se brisa, en 1666, pendant qu'on la sonnait à l'occasion du service funèbre célébré en mémoire de Philippe IV, roi d'Espagne.

Refondue par Melchior De Haze, en 1696, elle est encore en service actuellement et porte l'ancienne inscription, avec le chronogramme de l'année 1524, rappelant la défaite de François I, par les troupes de l'empereur, devant Pavie :

DOEN DEN ARENT DE LELIE DEDE DROOCHEN
BY PAVIEN, DAER NAER HARDE SAEN
WAS IK TE MECHELEN VOOR ALLER OOGHEN
GEGOTEN EN KARELE KERSTEN GHEDAEN
aqUILa ConCVLaVIt LILIVM.

1525 (**37**, t. II). — Dans la tour de l'église Sainte-Anne ou « Nieuwe Kerk », à Haarlem, en Hollande, une cloche servant à la sonnerie de la demi-heure porte l'inscription suivante :

MARIA EST NOMEN MEUM FACTUM IN MECHLINIE
PER MEDARDŪ WAGHEVENS ANNO DNI MCCCCCXXV (1).

Elle mesure $0^{m}87$ de diamètre, et est ornée de deux médaillons, représentant l'un, l'étable de Bethléem et l'autre, un évêque (?).

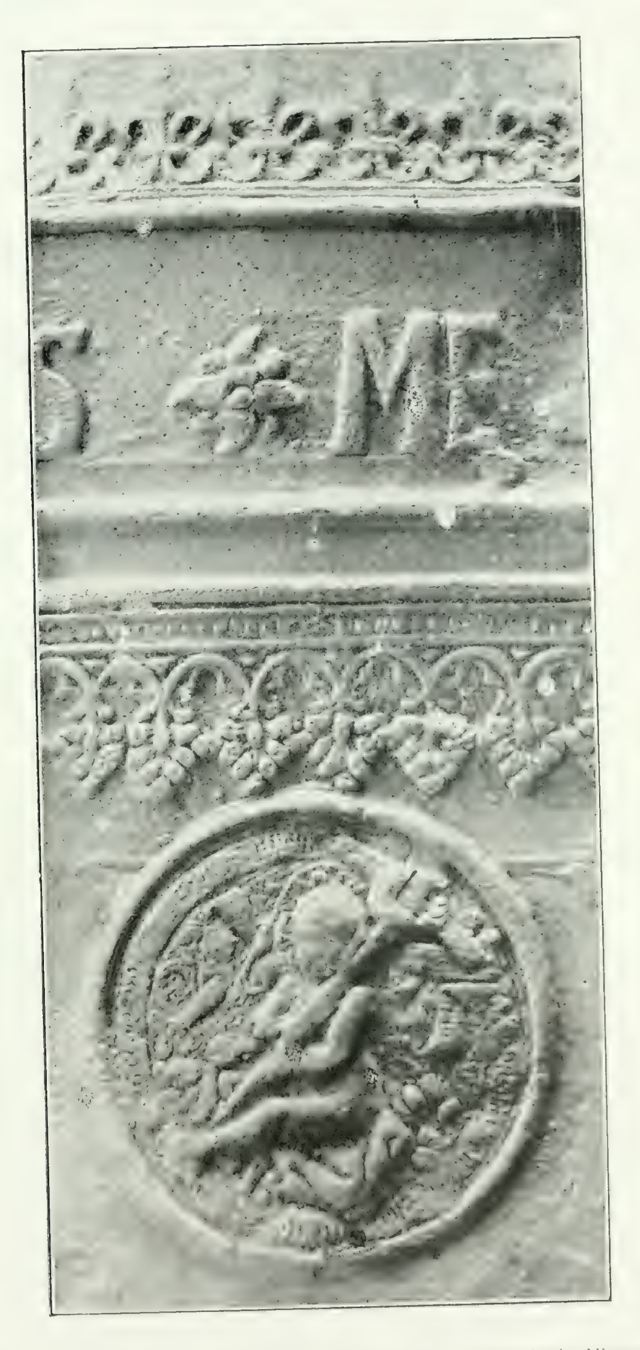
1525 (**38**). — A Scharnebeck, en Allemagne, la cloche sonnant les heures porte une inscription entrecoupée de divers sujets et placée sur une ligne autour du cerveau :

---

(1) Plusieurs des inscriptions de Médard Waghevens ayant été signalées en caractères renaissance, nous avons adopté ceux-ci pour les inscriptions des cloches de ce fondeur, sauf, toutefois, lorsque le contraire a été indiqué.



Fragment d'une cloche de 1525 par Médard Waghevens (à Scharnebeck, Allemagne)



Fragment d'une cloche de 1525 par Médard Waghevens (à Scharnebeck, Allemagne)

✝ KATHERINA EST NOMEN MEŪ ❀ MEDARDUS WAGHEVENS ❀ ME FECIT (figurine assise) ANNO DNĪ (figurine de S. Michel) MCCCCC (une feuille de sauge) XXV.

Les caractères sont de forme renaissance, seules, les lettres A et M ont conservé la forme gothique.

Deux frises circonscrivent le texte. Elles sont en tous points identiques, ainsi qu'on peut le voir sur la reproduction ci-contre, à celles de la cloche de Pulderbosch, fondue en 1518, par son père Georges Waghevens (voir planche n° VI). La supérieure est formée par un alignement de fleurs de lis, l'inférieure par des grappes, de style gothique, semblables à celles que nous avons signalées sur une cloche d'Henri Waghevens (voir planche n° II) et sur deux cloches de Georges Waghevens, en 1515 et 1518.

Parmi les autres motifs décoratifs, on voit sous le mot « Katherina » la figurine de Ste Catherine, tenant le glaive et la roue, haute de 0m07. Sous le mot « Medardus », un Saint bénissant et tenant une crosse en main, et un diable sous le pied (S. Médard ou S. Antoine?); sous le mot « Me » un médaillon circulaire de 0m066, représentant l'Enfant Jésus assis sur un coussin; sous la figure de S. Michel, le blason de Malines.

Elle sonne *fa* ♮, a un diamètre de 0m608 et une hauteur de 0m49.

On peut voir plusieurs de ces détails sur les fragments reproduits ci-contre (1).

1426 (**6, 28**). — Un contrat du 2 mai 1526, stipule les conditions auxquelles le fondeur malinois s'engage à fournir à la ville de Middelbourg, en Hollande, une cloche destinée à marquer l'heure, ainsi qu'une série de

(1) Ces clichés nous ont été obligeamment communiqués par M. H. Wrede, archéologue à Lünebourg.

neuf cloches devant constituer un « voorslag », en état de moduler des chants à l'heure et à la demi-heure.

Les cloches, dit le contrat, doivent être de bon son et composées de bonne matière, comme l'est la cloche que le fondeur a livrée, il n'y a pas longtemps, à la ville de Malines. Il s'agit ici de la cloche *Charles,* faite en 1524.

Le poids de la grande cloche devait être de 8000 à 9000 livres, poids d'Anvers. Dans le cas où le poids de la cloche excéderait 9000 livres, on ne payerait l'excédent qu'à raison de la moitié du prix convenu pour cent livres. Si l'Administration de la ville fournissait une cloche ancienne pour servir à la refonte, elle payerait six escalins pour la main-d'œuvre de refonte de cent livres de vieux métal. Pour la fourniture de la grande et des neuf petites cloches, le prix était estimé à 12 florins par cent livres, le payement s'effectuerait en quatre fois, soit 50 livres endéans les six semaines, 50 autres livres lors de la fonte et 50 livres au moment de la livraison à Middelbourg; le restant un an plus tard.

1530 (**6, 19**). — Une cloche de l'église d'Erondeghem, près d'Alost, commune habituellement dénommée, par les habitants Erdeghem, a été fournie, en 1530, par Médard Waghevens. Le prix en était de 100 florins.

Les registres scabinaux de Malines font mention d'un procès en cours, en 1534, devant les échevins de la ville d'Alost, et intenté par le fondeur malinois contre les marguilliers de l'église d'Erdeghem.

La question en litige n'est pas indiquée, mais elle nous paraît avoir pour objet la cloche fournie en 1530. En vue des frais de procédure, le fondeur avait dû verser une caution de cent carolus d'or. Ce versement avait été effectué par un certain Guillaume Breckpot; le fondeur, afin de garantir cette somme vis-à-vis de ce dernier, fait inscrire par les échevins malinois une créance hypothé-

caire sur sa propriété, située dans la rue Sainte-Catherine.

1531 (**6, 22**). — Un acte scabinal du 24 avril enregistre l'engagement pris par Médard Waghevens, de fournir pour la commune de Léau, quinze jours avant la Pentecôte, une cloche d'un poids approximatif de 6000 livres.

C'est probablement la cloche qui aujourd'hui encore sonne les heures. L'inscription a été transcrite par le Rév. abbé Van Hoorenbeeck, curé à Gooreind, qui nous l'a obligeamment communiquée. En voici le texte :

MEDARDUS WAGHEVENS HEEFT MY GHEGOOTEN ALS MEN SCREF XV^{c} XXXI. MICHI NOMEN EST LEONARDUS FEMINEOS ARTUS ANXIATOS PONDERE PARTUS DEMONE VEXATOS AC COMPANA SALVO LEO SUM NARDUS.

L'année précédente, ce même fondeur avait livré, pour cette même église, un carillon de vingt-quatre cloches.

1532 (**4**, t. II, **6**). — Les comptes communaux de la ville d'Audenarde nous renseignent sur la fourniture de trois cloches portant les noms de « Salvator », « Maria » et « Jean », par Médard Waghevens, à l'église Sainte-Walburge. Un conflit surgit au sujet de leurs qualités. Une expertise fut ordonnée, à laquelle furent conviés les fondeurs Jacques et Thomas Chevalier, que l'administration communale d'Audenarde fit venir de Douai pour se joindre aux fondeurs désignés par Médard Waghevens. Ceux-ci firent défaut, tandis que les premiers reçurent pour cinq jours de vacations, une indemnité de cinq couronnes d'or. Le résultat de l'expertise fut favorable sans doute au fondeur malinois, car l'année suivante, on paya les frais du baptême et de la mise en place des cloches en litige.

1532 (**22**). Une cloche fut commandée à Médard,

pour l'église de La Hulpe; elle pesait 1612 livres et lui fut payée à raison de 12 florins par 100 livres. En 1532, le maire du village, le curé et les marguilliers se rendirent à Malines, pour en prendre livraison; le baptême eut lieu peu après.

1533 (**29**). — Sur la cloche sonnant l'heure à la tour de la maison communale de Hérenthals, on lit, en caractères gothiques, l'inscription suivante :

maria is miine name
myn gheluit si gode bequame
also verre al me mii horē sal
wilt god bewarē overal.

Plus bas on lit :

medardus waghevens gooct mii te mechelen in stede
als men screef mcccccxxxiii mede.

Cette cloche, ornée aussi de différents sujets et médaillons d'une belle facture, appartenait primitivement au « voorslag » de la tour Sainte-Waudru à Hérenthals, composé de onze cloches. Plusieurs de celles-ci, sinon toutes, étaient probablement du même atelier. Ce fut à l'époque des guerres de religion, à la fin du XVI[e] siècle, que la cloche *Maria* reçut sa destination actuelle.

1533 (**6**). — Le curé et les marguilliers de l'église de Hekelgem, près d'Assche, reconnaissent, par un acte inscrit dans les registres scabinaux de Malines, avoir reçu de Médard Waghevens, une cloche dont ils lui avaient fait la commande. Ils s'engagent à payer, par acomptes, la somme de 311 florins et 7 sous, prix souscrit par le contrat.

1534 (**6**). — Les fabriciens de l'église Saint-Barthélemy, à Schoenhoven, en Hollande, s'étaient adressés au fondeur malinois pour des cloches. Elles avaient été coulées sur place, ainsi qu'il appert d'un acte inscrit dans les registres scabinaux de Malines. Pour cette

livraison, le fondeur avait encore droit, en 1534, à un reliquat de compte de 371 florins du Rhin, dont il fait à ce moment transfert en faveur d'autres habitants de la ville de Malines, qui furent, sans doute, ses intermédiaires.

1534 (**22**). — Les membres du conseil de fabrique de l'église N.-D. à Dinant lui commandèrent une grosse cloche, en 1534. Médard se rendit en cette ville pour y discuter les conditions de l'entreprise; la réception se fit aux frais de la fabrique d'église. Le métal livré par les acheteurs, soit 5422 livres de cuivre et d'étain, avait été acquis à Anvers, au prix de 33 sous les 100 livres. On paya pour la main-d'œuvre du fondeur 116 florins 5 deniers et 15 sous. La cloche fut achevée au mois d'octobre et mise en bateau pour être amenée à Dinant.

1534 (**22**). — Une des cloches de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, qui pesait 1400 livres, fut corrigée en 1767 pour en améliorer de son. Elle porte l'inscription :

GABRIEL IS MYNEN NAEM MY HEEFT GEGOTEN MEDARDUS WAGHEVEYNS. ANNO DNI 1536.

A côté de celle-ci s'en trouve une autre de 950 livres, corrigée également en 1767, et qui porte l'inscription :

MEDARDUS EST NOMEN MEUM FACTA SUM MECHLINIÆ PER MEDARDUS WAGHEVEYNS. ANNO DNI 1536.

1536 (**1, 6, 39**). — Au 19 mai de l'année 1535, un contrat fut conclu entre le prélat de l'abbaye de Tongerloo et le fondeur malinois, pour la livraison de quatre cloches, dont les sons *ut, fa, sol* et *la,* s'accorderaient avec ceux des deux grandes cloches existantes. Ces cloches devraient peser : la 1re, *Arnold,* 2988; la 2de, *Augustin,* 1369; la 3me, *Michel,* 961 ; et la 4me, *Jean-Baptiste,* 740 livres. L'alliage à fournir par le fondeur devait être

composé de cuivre rouge et d'étain anglais ou autrichien, ce dernier métal par parts égales. Un acte, inscrit dans les registres scabinaux de Malines en 1536, mentionne Jean Woytiers, chaudronnier, comme garant de cette fourniture, et stipule que Waghevens doit entretenir, un an durant, les cloches livrées.

1536 (**6**). — La fonte d'une cloche d'un poids de 4000 à 5000 livres fut entreprise par Médard Waghevens, pour l'église de Wesemael. Par contrat, passé au 17 juillet de cette année devant les échevins de Malines, le fondeur s'engage à la refondre à ses propres frais, dans le cas où quelqu'accident survenant à la cloche, endéans les trois années, pourrait lui être imputé.

1536 (**6**). — Un intéressant contrat passé à Delft, en Hollande, entre les fabriciens de l'église nommée « Oude Kerk » et le fondeur, stipule les conditions d'après lesquelles celui-ci devrait fournir trois cloches nouvelles.

Elles devaient s'harmoniser parfaitement entr'elles et peser respectivement : la 1re, de 12000 à 13000; la 2me, de 9000 à 10000; la 3me, de 6000 à 7000 livres. Le fondeur devait garantir leur fonctionnement pendant une demi-année. La substance métallique nécessaire à la fonte devait être fournie par les fabriciens, mais la main-d'œuvre du fondeur lui serait payée à raison de 1 carolus d'or par cent livres.

Une maison serait mise à sa disposition, pour pouvoir y exécuter tout le travail préliminaire à la fonte, mais le fondeur fournirait tout l'attirail nécessaire à l'opération.

L'année suivante, le 8 décembre 1537, deux des cloches étaient achevées et il fut décidé de les suspendre dans la tour afin d'en apprécier les qualités. Dans le cas où elles ne conviendraient pas, le fondeur était tenu d'y remédier à ses frais. N'ont-elles point répondu à l'attente? On peut le croire, à en juger par un autre

contrat passé le 4 octobre 1538, cette fois avec maîtres Gerrit van Wou et Jean ter Stege, fondeurs de cloches à Campen, en vue de fondre six cloches, dont la plus grande devait peser 12000 livres.

1538 (6). — Le fondeur Médard Waghevens avait fourni deux cloches à Jean de Court, de Cambrai, en France.

Il y a beaucoup d'analogie entre le nom de Jean de Court et celui des fondeurs de cloches nommés *De le Court,* originaires eux aussi de Cambrai et établis plus tard à Douai. Le premier ne serait-il fondeur et ancêtre des seconds ?

La plus petite des cloches parut défectueuse à cause de quelques dépressions *(puttekens)*, résultant de la coulée. Le fondeur, par un contrat inscrit dans les registres scabinaux de Malines, s'engage, en cas d'accident, à refaire cette cloche et à supporter tous les frais d'expédition et de renvoi, ainsi que toutes autres dépenses pouvant résulter de ce fait.

1539 (6). — La ville d'Alost fit, en 1539, la commande d'une série de sept cloches nouvelles, s'harmonisant entr'elles, et constituant un ensemble pouvant moduler des airs de motets ou de chansons, selon les saisons de l'année.

1540 (6). — Un registre des « Procuratoria » des archives malinoises annote l'engagement pris par Médard Waghevens, à la date du 3 avril 1540, de fournir, avant la Pentecôte suivante, d'après un accord signé le 22 novembre 1538, les cloches commandées par la commune de Houdain, en France Faute de quoi la commune serait dégagée de l'obligation d'accepter les cloches, et Waghevens se verrait forcé de restituer les 25 R. d'or déjà reçus en payement.

1541 (6). — Un intermédiaire de Médard Waghevens, nommé Gérard Woytiers, contracte un engagement, que du reste le fondeur fait sien, avec les marguilliers

de l'église de Beerlant. Cet engagement, daté du 5 novembre 1541 et inscrit dans les registres scabinaux de Malines, concerne la fourniture de deux cloches, l'une de 1600 et l'autre de 1200 livres, donnant respectivement les sons de *re* et de *mi,* en parfait accord. La livraison, sous peine d'une amende de 50 florins carolus, devait être faite avant les Pâques suivantes, afin que pendant les jours de fête, les cloches pussent être transportées, par bateau, à leur destination.

Ces deux cloches faisaient partie d'une commande de quatre cloches, acceptée par le même Gérard Woytiers, à la date du 20 août 1536.

1543 (**12**). — Une cloche a été signalée à Rosenkranz, Sl-Holstein, avec l'inscription suivante :

MARIA ES MIINEN NAME MII HEFT GEGOOTE
MEDARDUS WAGHEVENS. A° DNI MCCCCCXLIII.

1546 (**73**). — Médard Waghevens fournit une nouvelle cloche à l'église de Kessel, pour laquelle il toucha une somme de 119 livres.

1546 (**6**). — Le fondeur travaille en cette année pour l'église Saint-Jean à Malines et fournit pour la cloche *Jean,* de cette église, une paire de pannes ou coussinets, pesant 31 livres, qui lui sont payés à raison de un sou par livre.

1548. — Un registre, dans lequel sont transcrits des actes d'acquisition de propriétés et d'autres actes d'une famille du nom de Tkint, de la fin du XVe et du XVIe siècle, mentionne qu'au 7 novembre 1548, les marguilliers de l'église de Baerdeghem, les maîtres de la table du Saint-Esprit et d'autres personnes se rendirent, avec Médard Waghevens, maître fondeur à Malines, dans la demeure de Pierre Tkint, où était déposée la cloche de l'église de Moorsele, que les marguilliers de cette dernière église voulaient vendre. Son poids, constaté à

Malines, était de 1556 livres. Le prix d'acquisition fut fixé à 14 florins carolus, de 20 sous pièce. Il est hors de doute que cette cloche, qui avait été pesée à Malines et à la vente de laquelle assistait Médard Waghevens, avait été fondue par lui.

1551 (**2, 6**). — L'administration communale de Diest s'occupait, en 1551, de la confection d'un nouveau « voorslag », pour lequel Médard Waghevens avait accepté de fournir trois petites cloches. Il lui fut octroyé une somme de 4 florins carolus, lors de son voyage qu'il fit à Diest, en vue de conclure le marché.

1556 (**2, 40**). Les registres communaux de la ville de Tirlemont fournissent d'intéressants détails au sujet d'une commande de six clochettes pour le « voorslag » de cette ville.

Le 2 mai 1556, Henri van Halle, bourgmestre de Tirlemont, et Jacques van Ranst se rendirent, aux frais de cette commune, à Malines, pour y acheter du métal de cloche. Mais le marchand n'étant pas chez lui, ils y retournèrent huit jours plus tard, et scellèrent le marché par un repas qui coûta 36 sous à la caisse communale de Tirlemont.

Le 22 mai, le bourgmestre reprit le chemin de Malines et y resta quatre jours pour s'entendre avec Médard Waghevens, au sujet de la fonte des cloches, pour le « voorslag » projeté.

La livraison restant en souffrance, Henri van Halle se rendit de nouveau à Malines, au mois de juillet, pour attraire le fondeur en justice. Les registres scabinaux de Malines renseignent, à la date du 18 juillet 1556, l'accord intervenu, par lequel le fondeur s'engage à fournir, endéans les quinze jours ou tout au plus tard endéans les trois semaines, les six clochettes qui auraient dû être livrées à la Pentecôte.

Le fondeur se trouva encore en défaut, ce qui obligea

Jacques van Ranst, devenu bourgmestre, de refaire le voyage de Malines au 21 août suivant. Plus heureux que son prédécesseur, il put, après quatre jours d'attente dans cette ville, prendre livraison des six clochettes. Celles-ci pesaient ensemble 1844 livres et furent payées 13 florins carolus et 15 sous par 100 livres, soit au total 253 florins et 11 sous.

1556 (2). — Les pannes de la cloche *Rombaut* et de la cloche *Waltrude* de l'église Saint-Jean, à Malines, furent refondues cette année, par les soins de Médard Waghevens.

1557 (2). — Les registres scabinaux de Malines font connaître l'engagement pris par notre fondeur, à la date du 26 juin, de fournir une cloche de 1800 livres à l'église Sainte-Gertrude de Louvain. Elle devait s'accorder avec la troisième, renfermée dans la tour, et être livrée endéans les trois semaines, en foi de quoi le fondeur donne en garantie sa maison de la rue Sainte-Catherine.

Jean Waghevens

Il n'y a, dans la lignée des Waghevens, qu'un seul membre porteur du prénom de Jean. Celui-ci est issu du mariage de Georges Waghevens I avec Claire van Wilre.

Puisque le fondeur dont nous nous occupons indique nettement, sur certaines de ses cloches, son origine malinoise, nous pouvons donc le considérer comme fils de Georges I, d'autant plus qu'aucune date ne s'oppose à cette identification.

Jean Waghevens avait atteint l'âge de sa majorité en 1525, à ce moment il règle avec ses frères une liquidation successoriale, et puisque deux ans auparavant il était encore mineur, il faut placer sa naissance vers 1504.

Son nom apparaît encore une fois dans un acte de 1528; mais en dehors de ces quelques citations, il n'en existe aucune trace dans les archives malinoises.

Nous ignorons s'il fut marié et quelle est la date de sa mort. Celle-ci doit se placer après l'année 1566.

La période d'activité connue par les dates marquées sur les cloches va de 1534 à 1566.

Tout renseignement concernant un domicile ou atelier à Malines nous faisant défaut, nous sommes portés à croire qu'il exerça son métier en fondeur ambulant.

On trouve de ses cloches un peu partout : à Bilsen, Courtrai, Audeghem, Stekene en Belgique; à Wilnis et Zonhoven en Hollande, et à Trebnitz en Allemagne.

La plus importante de ses œuvres connues est celle de Courtrai. Composée d'une série de huit cloches harmonisées, formant carillon, elle le classe parmi les fondeurs musiciens.

Ses cloches sont richement décorées.

Les inscriptions rappellent la formule qu'employaient ses ancêtres.

1534 (**47**). — La commune de Bilsen possède encore une cloche de ce fondeur. Elle est ornée d'une belle frise à feuillages de style renaissance, de trois figurines, de deux médaillons et d'une armoirie.

Une des figurines, haute de $0^{m}085$, représente la Vierge debout avec l'Enfant Jésus sur le bras gauche; la seconde, haute de $0^{m}11$, le Rédempteur debout, tenant dans sa main gauche un globe surmonté d'une croix, qu'il bénit de la main droite; la troisième, haute de $0^{m}11$, un saint, probablement saint Jean, tenant un agneau (?) dans son bras gauche.

Les deux médaillons sont très intéressants, nous en donnons ci-contre des reproductions faites d'après des moulages. Le plus petit, de forme rectangulaire, mesure

$0^{m}09$ de hauteur et $0^{m}055$ de largeur; il représente dans le bas l'Adoration des Mages, dans la partie supérieure, on voit les personnages de la suite des rois montés sur des animaux divers. L'autre médaillon, rond, mesure $0^{m}116$ de diamètre ; il représente le Christ crucifié contre un tronc de vigne, dont deux branches, légèrement recourbées, forment les bras de la croix. De part et d'autre s'enroulent, en occupant le champ du médaillon, des branches de vigne garnies de feuilles et de grappes de raisins. Dans les enroulements formés par ces branches se distinguent de chaque côté du tronc six bustes de personnages, tournés vers le Supplicié ; à droite, sous les branches, se remarquent, de plus, deux têtes du même genre. Au pied de l'arbre on distingue deux personnages : un homme, armé d'une houe, fouille le sol au milieu des cailloux qui encombrent le pied de la croix, tandis qu'une femme, au moyen d'un vase, arrose le terrain. Derrière chacun de ces personnages se déroule un listrel ; des plantes fleuries occupent le terrain aux deux extrémités de la composition. Enfin dans la partie supérieure, au-dessus de la tête du Christ, un ange, vu à mi-corps, soutient encore un listrel. D'après une étude qu'a faite de cette représentation notre confrère M. F. DONNET, elle serait le symbole de l'union de Jésus-Christ avec ses apôtres ou, par extension, de l'Eglise avec son divin fondateur. L'empreinte de ce même médaillon a été reproduite sur plusieurs cloches du fondeur allemand Henri Ciegeler (**22**). Cette figuration du Christ crucifié sur une vigne se retrouve aussi sur une cloche de Hal, fondue en 1518, par Georges Waghevens.

Un grand écusson, haut de $0^{m}16$ et large de $0^{m}15$, écartelé, portant à dextre quatre pals et à senestre un lion rampant couronné et lampassé, figure les armoiries d'un membre de la famille de Merode, donateur de la cloche qui porte son nom.



L'adoration des Mages
Médaillon d'une cloche de 1534, par Jean Waghevens (église de Bilsen)



Le Christ attaché sur une vigne au milieu des apôtres
Médaillon d'une cloche de 1534, par Jean Waghevens (église de Bilsen)

Trois inscriptions sont placées sur la cloche.

La première, en lettres gothiques, fait le tour de la couronne, elle est entrecoupée de petits motifs décoratifs :

Amor ys mynen naeme
myn gheluyt sy god bequame
al soe veer men my sal horen luden
soe wyl god al dyngen behueden

Sur le corps de la cloche on lit :

✠ my heft ghegotn jan waghevens van mechlen.
aarod (?) aarod (?) — margreet van merode
dochter van hoffalis

Marguerite de Merode, mentionnée dans cette inscription, est vraisemblablement la fille de Richard, seigneur d'Houffalise, et de sa seconde femme, Marguerite d'Argenteau. Elle fut abbesse de Munsterbilsen et conserva cette dignité jusqu'en 1549.

A la partie inférieure de la cloche, on lit encore un texte latin :

✠ o rex glorie veni cum pace deus homo factus est, veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende qui per diversitatem linguarum cunctarum unitate fidei congregasti. anno domini mccccccxxxiiii.

C'est grâce à l'obligeant intermédiaire de notre confrère M. Gevelers, chanoine prémontré à Neerpelt, que nous avons pu obtenir le moulage des ornements de cette cloche, dont la photographie était impossible.

1541. — M. Overvoorde, archiviste à Leiden, a bien voulu nous renseigner l'existence d'une cloche de ce fondeur à l'église de la commune de Wilnis, province d'Utrecht, en Hollande.

1546 (6). — Pour le « voorslag » de l'église Saint-

Martin, à Courtrai, Jean Waghevens fournit une série de huit cloches, pesant ensemble 3877 livres. Le payement se fit à raison de 6 livres par cent livres de poids, auquel on ajouta une pièce d'or en guise de pourboire. Avec le métal resté en excès, il coula encore trois clochettes.

1547 (**4**, t. III). — Une cloche fondue en 1547 et inventoriée pour être vendue, en 1579, par le Magistrat d'Audenarde, est indiquée comme provenant de la commune d'Audeghem. Elle pesait 1410 livres et était ornée d'une représentation du Baptême du Christ par saint Jean et des armoiries de la famille Triest, de Gand. On y lisait l'inscription suivante :

> joannes baptista is mynen name
> myn gheluyt zy ghode bequame
> alsoo verre als men my booren sal
> wilt god bewaren van onghevel
> jan waghevens heeft my ghegoten.

1549 (**6**). — Les membres de la fabrique d'église de Stekene firent couler sur place une cloche qu'ils acquittèrent en trois payements. La valeur du premier de ceux-ci n'est pas connue, le second s'élevait à 16 livres 18 escalins et 10 gros, le troisième à 5 livres. Il y eut contestation au sujet de son salaire ; ce différend ne se termina que par un arrêt de la Cour de Flandre, lui octroyant, en 1555, la somme de 4 livres et un pot de vin. Cette cloche périt dans l'incendie de la tour, provoqué par les Gueux, en 1592.

Une cloche de cette même église fut refondue en 1552, peut-être chez le même fondeur, puisque les marguilliers avaient fait, à cet effet, un voyage à Malines, pour lequel ils furent dédommagés par le payement d'une somme de 7 escalins 5 gros.

1552 (**9**). — Une cloche à Zonhoven, dans le Limbourg belge, porte cette inscription :

quintinus is mynen naem
myn ghelut sy gode bequame
also verre als men my hooren sal
wilt god bewaren overal
aansiet dat ende lof god van al
jan waghevens heeft my ghegooten
tot zonhoven int jaer 1552.
antonius de platea ex vechel tunc pastor.

1566 (**12**). -- A Trebnitz, en Allemagne, existe une cloche de Jean Waghevens, avec l'inscription :

S. Lieven es myne name
my ghelute sy gode bequame
also verre als men my hooren (s)al
wilt god bewaren overal
jan waghevens heft my geghoten, mvᶜlxvi.

Cette cloche porte comme ornementation un double aigle héraldique. Sous l'inscription, une quantité de médaillons, de différentes grandeurs, dont l'un représente la Vierge Marie avec l'Enfant Jésus, tenant une croix, et un autre le martyre de saint Sébastien.

Jean van den Ghein I

Il s'initia au métier de fondeur près de son père Guillaume et continua à travailler avec lui, après que son frère Pierre I, fondeur comme lui, quitta la maison paternelle en 1528, pour s'établir rue Haute.

En 1534, après la mort du père, il prit avec son frère Pierre, certaines dispositions relatives à la succession, qui lui assurèrent la propriété des ateliers paternels de la rue de Bruxelles, dont les fours restèrent ainsi en activité.

Son succès industriel paraît ne pas avoir été brillant, car vers l'année 1537, il vendait sa propriété à un autre fondeur, Arnold Ericx, dont il fut l'associé pour certaines entreprises.

A sa mort, du reste, il laissa une situation financière obérée, qui obligea les tuteurs de ses enfants à vendre tous les droits de succession qu'avaient ceux-ci sur un des immeubles de la rue de Bruxelles, en vue de se procurer ainsi les moyens de payer les dettes et de pourvoir à l'éducation des enfants.

Cette disposition fut prise en 1545; mais déjà il avait cessé de vivre en 1544, attendu que son nom ne figure plus parmi les contribuables inscrits dans le registre des impôts de cette année.

Il avait contracté union, avant 1529, avec Catherine Roebosch, sœur de maître Jean Roebosch, pharmacien. Son épouse lui survécut jusque vers 1575.

Trois fils : Henri, Antoine et Jean, étaient nés de ce mariage.

Henri, âgé de 16 ans en 1545, et Antoine, sont morts sans descendants connus.

Le troisième fils, Jean, mort vers 1578, se maria avant 1553, mais le nom de son épouse est ignoré. Trois enfants, issus de cette dernière union, portaient, l'un le nom de Jean, et était âgé de 25 ans en 1578; les deux autres s'appelaient Antoine et Anne. Cette dernière épousa Guillaume Janssen et vivait à Rupelmonde en 1604.

La peu longue période d'activité de ce fondeur va de 1533, date à laquelle mourut son père, jusqu'en 1544, époque approximative de sa mort.

Il nous reste de lui quatre cloches, dont deux en Hollande et deux autres en Allemagne.

Les inscriptions, très simples, se bornent à donner le nom du fondeur avec l'année de la fabrication. Ses cloches portent aussi quelques ornements sans grande prétention, mais formant un ensemble bien ordonné et harmonieux.

On ne connaît de lui aucun ensemble de cloches harmonisées formant carillon.

1536 (**6, 24**). — Avec Arnold Ericx, autre fondeur malinois, il s'engage en 1536, par devant Henri Vrancx, marguillier de l'église Saint-Germain, à Tirlemont, à fournir pour cette église une cloche exempte de tout défaut. Pour le cas où la cloche ne répondrait pas aux conditions stipulées, les entrepreneurs garantissent à la fabrique d'église le payement de la somme de 100 carolus d'or.

Nulle part nous n'avons trouvé mention de cette cloche, sinon dans les registres scabinaux de Malines, qui contiennent le contrat en question ; il n'est donc pas possible de savoir si en réalité cette cloche a été fondue, ni ce qu'elle est devenue.

1537. — Une cloche de l'église Saint-Pierre, à Hambourg en Allemagne, porte cette inscription :

INT JAER ONS HEEREN M CCCCC XXXVII BEN IC
VAN JAN VAN DEN GHEIN GHEGOTEN

Elle est ornée de quatre médaillons représentant 1° saint Pierre portant ses clefs; 2° la Vierge Marie avec l'Enfant Jésus, entourée de rayons, médaillon probablement identique à celui de la cloche de 1539, reproduit plus loin, du même fondeur; 3° la Résurrection du Christ; et 4° un homme avec un enfant à côté de lui, mais dont la personnalité ne peut pas se déterminer.

Elle fait partie du carillon actuel dans lequel elle donne le *re* ♯.

M. Rob. Körner, à Apenrade a bien voulu nous communiquer ces renseignements.

1539. — En Hollande, à Groote Lindt, commune de Zwyndrecht, province Zuid-Holland, existe encore

une cloche, malheureusement fêlée dans le haut, avec cette inscription en lettres gothiques :

peter ben ic van jan van den ghein
ghegoten int jaer xv^c xxxix.

Elle est ornée d'un médaillon représentant l'étable de Bethléem, d'une figure de saint Pierre (?) et d'un médaillon avec armoiries (de Malines?).

Elle mesure en hauteur 0^{m}65, en diamètre 0^{m}835.

Nous devons ces renseignements à M. Overvoorde, archiviste à Leiden.

1539. — A Dannenberg, sur l'Elbe, en Allemagne, existe encore dans le « Waldemarturm », une cloche non utilisée, œuvre du fondeur Jean van den Ghein. L'inscription sur une ligne autour du cerveau de la cloche est en caractères romains. Certaines lettres cependant tiennent encore du gothique, telle la lettre A.

* MARIA ⚜ HEFT ⚜ MI ⚜ JAN ⚜ VAN DEN ⚜ GHEIN ⚜
GHEGOTEN ⚜ INT ⚜ JAER ⚜ MCCCCCXXXIX

L'inscription est encadrée, de part et d'autre, par un double filet circulaire en relief ; au-dessus des filets supérieurs se trouve une frise haute de 0^{m}04, composée par la répétition d'un motif renaissance long de 0^{m}12. Celui-ci est constitué au milieu par un vase, accosté de part et d'autre d'une figure humaine, dont le corps se termine en rinceaux. La répétition du motif est séparée par une tige fleurie surmontée d'une tête d'ange ailée.

Immédiatement en-dessous de l'inscription, sur le corps de la cloche, se trouvent un médaillon circulaire et deux figurines d'évêques mitrés. Le médaillon représente la Vierge au Croissant et mesure 0^{m}10.

Ce médaillon reproduit ci-contre est absolument le même que celui qui se trouve figuré sur la cloche de

Marne, fondue en 1565, par Pierre van den Ghein II et, probablement aussi, que celui de la cloche de 1537, à Hambourg, dont il a été question à la page précédente.



L'un des évêques mitrés tient une croix dans son bras droit et sur le bras gauche un château ou un couvent flanqué de tours (?). L'autre tient une crosse dans le bras gauche et sur le bras droit des pains (?). Tous les deux ont une hauteur de $0^{m}11$.

Le diamètre de la cloche est de $0^{m}77$.

M. Herman Wrede, archéologue à Lunebourg, a bien voulu faire à notre intention une empreinte des ornements de cette cloche, ce qui nous a permis d'en donner une description détaillée, ainsi que la reproduction ci-dessus.

1540 (**74**). — Une petite cloche, suspendue dans la tour de l'église de Alphen, en Hollande, porte cette inscription laconique :

JAN VAN DEN GHEIN HEEFT MI GHEGOTEN INT JAAR MCCCCC XL

Arnold Ericx *alias* Stalle

Ce fondeur, natif de Malines, y acquiert le droit de bourgeoisie le 22 décembre 1518. Il était fils de Guillaume, alors décédé.

Pour qu'un malinois de naissance se soit trouvé dans l'obligation d'acquérir le droit de bourgeoisie dans sa ville natale, il faut qu'il ait perdu celui-ci par un séjour à l'étranger.

Nous connaissons peu de la carrière artistique de ce fondeur. Ses opérations industrielles paraissent avoir été heureuses, car successivement, en 1537 et en 1540, il devint propriétaire de deux immeubles.

L'un de ceux-ci, qui avait fait partie des biens de Jean van den Ghein I, était situé rue de Bruxelles; l'autre appelé « de Griffoen » était situé rue d'Hanswyck, du côté de la rivière, et formait une installation complète de fonderie, ayant appartenu antérieurement aux van den Eynde, fondeurs de laiton.

La maison « de Roetaert », voisine de cette dernière, faisait partie de la succession Ericx. Elle aussi était une fonderie qui, sans doute, avait fait partie des installations paternelles et sur laquelle le fils Arnold avait des droits, qu'il céda en 1576.

Arnold Ericx et son épouse Amelberge van Binnebeecke étaient décédés en 1556. De cette union étaient issus trois enfants : Pierre, Claire qui épousa Jean Van den Stocke, et Catherine qui s'unit à François Van den Stocke.

Malgré la prospérité apparente de l'industrie

d'Arnold Ericx, nous n'avons pu relever qu'un seul travail exécuté par lui, et encore le fut-il en collaboration avec Jean van den Ghein I. Il s'agit d'une cloche commandée par les fabriciens de l'église Saint-Germain de Tirlemont, en l'année 1536. Nous en avons parlé plus haut au chapitre de Jean van den Ghein I (1).

Jacques van den Ghein

Ce nom n'apparaît qu'une seule fois. C'est dans une citation de compte de la commune d'Oudenbourg de l'année 1539 :

Ontfaen van Jacob van der Gheynste, clockghietere van Mechelle, van die scellen van den oude voorslaeghe alhier, weghende clxxvj ponden, te iiij s. par. elc. pont.

xxxv lib. iiij s. par (2).

Jacques van den Ghein, fondeur de cloches à Malines, aurait donc repris de la commune d'Oudenbourg, en 1539, les cloches provenant de l'ancien « voorslag » et pesant ensemble 176 livres. Elles furent remplacées par une série de dix cloches, fournies par Pierre van den Ghein I, dont il sera question.

Y a-t-il confusion ou erreur? Faut-il lire Jean au lieu de Jacques? Nous sommes assez portés à le croire, parce que dans les différents documents d'archives

---

(1) Pour Arnold Ericx, on peut consulter aux Archives communales de Malines, les registres suivants :

Registres scabinaux : n° 163, f° 142 r°; n° 168, f° 27 r°; n° 170, f° 46 r°; n° 179, f° 73 r°.

Registre de la Bourgeoisie « Poortersboek », 22 déc. 1518.

Registre de la chambre pupillaire n° 6, f° 105 v°.

Registre de l'ammanie n° I, 1545-1547, f° 73; n° II, Hanswyck prochie, 11 avril 1563; n° VII, f° 149.

(2) Voir aux sources indiquées sous les n°s 54 et 55 de l'Index Bibliographique et au chapitre relatif à Pierre van den Ghein.

relevés pour Jean van den Ghein II, nous avons rencontré parmi les trois enfants de celui-ci, un fils qui désigné deux fois sous le nom de Jacques, l'est toutes les autres fois sous le nom de Jean. Il ne s'agit évidemment pas de celui qui est cité à Oudenbourg; mais le fait vaut d'être signalé pour prouver que la même confusion a pu se reproduire. Si cette hypothèse doit être admise, le fondeur de cloches nommé Jacques ne serait autre que Jean I, travaillant à Oudenbourg avec son frère Pierre I; cela nous paraît d'autant plus probable que nous n'avons rencontré d'autres œuvres à l'actif de Jacques van den Ghein, ni même quelqu'autre citation relatant le prénom de Jacques.

Pierre van den Ghein I

Initié très jeune aux secrets de l'art de la fonderie, par son père Guillaume, il se mit à le pratiquer pour son propre compte, en 1528.

Il venait d'acquérir alors une propriété, située rue Haute, nommée *de Swane,* le Cygne, donnant issue sur le Pré aux Oies.

C'est là qu'il établit ses fours. Professionnel avisé, son industrie florissait bientôt, l'obligeant à étendre ses installations. A cet effet, il acheta, en 1534, deux nouvelles maisons contiguës à la première. En 1548, il modifia l'aménagement de son atelier, au sujet duquel il prit divers arrangements avec ses voisins.

Les acquisitions faites successivement par lui et, après sa mort, par son épouse survivante, constituèrent dans la rue Haute un bloc de cinq maisons contiguës, nommées *de Belle,* la Sonnette, *de Kleine Swane,* le petit Cygne, *de groote Swane,* le grand Cygne, une autre sans nom connu, et la dernière *de groote Meerminne,* la grande Sirène.

Ces immeubles furent l'objet de diverses procédures et mutations entre enfants, après la mort des parents.

Pierre van den Ghein I avait aussi une part d'intérêt dans les immeubles provenant de la succession de Guillaume van den Ghein, situés dans la rue de Bruxelles. Après diverses transactions notariées, tous ceux-ci finirent par devenir ses propriétés personnelles.

Ces détails, en établissant l'aisance de sa situation, prouvent à l'évidence la prospérité de son industrie.

Ses connaissances professionnelles et ses rapports avec les confrères de la Corporation des forgerons lui avaient gagné la confiance et l'estime de ceux-ci, qui l'appelèrent différentes fois aux fonctions de juré du métier. Les archives le signalent comme tel en 1549, 1554, 1555 et 1558.

Il avait épousé, vers 1532, Anne van Dievoirt ou van Dyevoorden, fille de Jean. Il fit, avec elle, un testament enregistré en 1533.

La pierre tumulaire reproduite plus haut portait la date du décès des deux époux. Pierre meurt au 14 mars 1561. Sa veuve lui survécut jusqu'au 22 mai 1575.

Les enfants issus de cette union étaient au nombre de cinq : Pierre, Jean, Catherine, Marie et Barbe.

Les deux fils : *Pierre* et *Jean*, continuèrent tous deux l'industrie paternelle, en pleine prospérité à ce moment.

Une longue carrière de 33 ans, allant de 1528 à 1561, lui permit de faire un grand nombre de travaux comprenant des cloches, sonnettes et mortiers, dont beaucoup sont encore conservés aujourd'hui.

Ses cloches, sobres de décors, ont des inscriptions laconiques. Sur deux d'entr'elles seulement, l'une de 1543 et l'autre de 1548, il utilise des formules de l'ancien type : « myn gheluit sy Gode bequaem, etc. ». Sur une autre

cloche de 1529, il indique son domicile. Une seule de ses inscriptions, celle de 1555, est en latin, toutes les autres sont en flamand.

Il se distingue surtout par ses talents d'acousticien, dont il fit preuve en composant plusieurs jeux de cloches d'une grande valeur musicale. Nous pouvons signaler ceux d'Edam, de Waelhem, maintenant à Arnemuiden, de Diest, d'Oudenbourg et de Wehren.

Son renom était répandu au loin, aussi trouve-t-on de ses cloches au Danemark, en Allemagne, en France, en Suède, en Hollande, en Angleterre et en Espagne.

1528. — Dans la petite tourelle de la chapelle Saint-Théobald, au hameau « de Locht », sous la commune de Brecht, existe encore une clochette avec l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GHEGOTEN MD^{c} XXVIII
SANTA MARIA ORA PRO NOBIS.

1529 (**51**). — A Bronbyvester, dans l'île de Seëland, au Danemark, on possède une cloche avec cette inscription circulaire sur une ligne en belles majuscules renaissance :

GEORGIUS HEFT MI PETER VAN DEN GHEIN
GHEGOTEN TE MECHELEN
AEN DOEVERSTE PORT. M CCCCC XXIX

L'inscription, intéressante par l'indication du domicile, peut se traduire comme suit :

Georges, Pierre van den Ghein m'a coulé, à Malines, près de la Porte Haute.

1530 (**22**). — L'hôpital de Comines, dans le nord de la France, possédait autrefois une petite cloche fondue en 1530, comme le prouve l'inscription :

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT M CCCCC XXX.

La Ville, en 1595, la réclama et l'enleva à l'hôpital.

1533 (**52**). — Une cloche fut livrée à l'église de Braine-le-Château, en 1533, par Pierre van den Ghein.

1533. — L'église N.-D. au delà de la Dyle, à Malines, possède encore une clochette sonnant les heures à l'intérieur de l'édifice. Elle porte, sur une ligne au cerveau, en capitales romaines, l'inscription précédée d'une tête de bélier :

PEETER VAN DEN GHEIN ME FECIT M D XXXIII.

Elle sonne *la* et mesure en hauteur 0^{m}20, en diamètre 0^{m}28.

La reproduction ci-dessous nous montre le millésime marqué avec un D ; il avait été renseigné incorrectement ailleurs comme suit : MCCCCCXXXIII.



1533 (**26**). — La cloche Saint-Michel de l'église de Vilvorde, qui autrefois servait à annoncer la messe, avait été fondue en 1533, par Pierre van den Ghein. Elle a été détruite lors de Révolution française.

1536 (**51**). — Une cloche de Pierre I existait jadis à Kyrkheddinge Skäne, Schonen, en Suède. Elle a été refondue.

1537 (**36**). A Walley, dans le Lancashire, en Angleterre, existe une cloche de 500 à 600 livres, décorée de trois médaillons et de l'inscription :

MARIA BEN .IC VAN PEETER VAN DEN GHEIN GHEGOTEN INT JAER M CCCCC XXXVII.

1537 (**53**). — A Canettemont en France, dans le département du Pas-de-Calais, existe encore une cloche portant l'inscription :

MARIA — BEN — IC — VAN PEETER — VAN DEN GHEIN — GHEGOTEN — INT — JAER M CCCCC — XXXVII.

1537 (**53**). — Deux cloches, datant toutes deux de 1537, existaient encore à Church-Kirk, il y a quelques années. Elles ont été refondues.

1539 (**6, 54, 55**). — Vers la fin de l'année 1538, la commune d'Oudenbourg fit placer, dans la tour de la halle, une nouvelle horloge construite par maître Liévin van Weghelen de Gand. Elle s'occupa en même temps de la confection d'une nouveau carillon ou « voorslag » de neuf cloches. Quelques mois avant le placement de l'horloge, les échevins envoyèrent à Malines et à Anvers le pensionnaire de la ville, en compagnie de Liévin van Weghelen, avec la mission d'entamer des négociations et éventuellement de conclure un marché pour la fourniture du « voorslag ». L'absence du pensionnaire fut de dix jours; dans l'une de ces deux villes, il passa une convention avec un fondeur, dont le nom n'est pas indiqué.

Mais bientôt le fondeur, revenant sur son accord, fit savoir qu'il lui était impossible de fournir la commande. Alors, Gilles de Buenes, bourgmestre de la commune, et l'échevin Christophe Keytaert se rendirent à Malines, au commencement de 1539, et chargèrent Pierre van den Ghein de fondre les cloches du carillon.

Le bourgmestre fut en mission durant dix jours, l'échevin six jours seulement. Quelque temps après, un messager fut envoyé à Malines, chargé d'une lettre pour le fondeur, lui demandant l'état d'avancement du travail. Ensuite, le bourgmestre s'y rendit lui-même, accompagné de maître Josse Crispyns, prêtre, et de Liévin van Weghelen, à l'effet de vérifier les timbres. Il se fit assister par un maître de chant de Malines, lequel constata qu'ils étaient, suivant les conventions, en bon accord et harmonie. Le voyage du bourgmestre, qui avait duré dix jours, coûta à la Ville la somme de 33 ₶. Bientôt on annonça l'arrivée à Bruges de trois ou quatre cloches, dont le bourgmestre alla prendre réception. C'est en ce moment sans doute qu'un nouveau courrier fut dépêché à Malines, afin de connaître la raison de cet envoi incomplet.

Après quelques difficultés avec l'horloger, tout finit par s'arranger. Le fondeur malinois se rendit à Oudenbourg pour livrer les timbres, dont on fit la vérification. Il y eut à cette occasion une dépense de 6 ₶ 10 sous, à l'auberge du Lion.

Quoique jusqu'ici il ait été question d'un carillon de *neuf* cloches, on indemnisa Pierre van den Ghein pour *dix* cloches, pesant ensemble 781 livres, à 6 sous la livre, soit 234 ₶ 6 sous. Jacques (?) van den Ghein reprit les trois timbres du « voorslag » primitif, pesant 176 livres, à 4 sous la livre, soit 35 ₶ 4 sous.

Le carillon avec l'horloge furent détruits par l'incendie en 1588.

1540 (**26**). — La plus grande cloche de l'église de Vilvorde, du nom de « Salvator », fut commandée cette année au fondeur malinois. Elle fut brisée lors de l'invasion française de la fin du XVIII[e] siècle.

1543. — Nous devons à l'obligeance de M. Overvoorde, archiviste à Leiden, les renseignements relatifs

Breda, en Hollande, se trouve encore une cloche haute de 0^m42 et de 0^m50 de circonférence au cerveau, avec l'inscription :

JHESUS BEN IC VAN PEETER VAN DEN GHEIN GHEGOTEN M CCCCC LIII

Elle est ornée aussi d'une représentation de la Fuite en Egypte, de deux médaillons, de têtes d'anges et d'un hibou.

Ce renseignement nous a été obligeamment donné par le Rév. abbé Van Horenbeeck, curé à Gooreind, Wuestwezel.

1553. — Une des cloches du carillon de la ville d'Arnemuiden, en Hollande, date de 1553. Elle provient du carillon du couvent de Roosendael, à Waelhem, près de Malines, où elle avait été ravie pendant les troubles du XVIe siècle, avec d'autres cloches de 1554 citées ci-après. Pierre van den Ghein II compléta et plaça ce carillon à Arnemuiden, en 1583 (Voir plus loin).

1554. — Huit des cloches du carillon de la ville d'Arnemuiden portent la date de 1554 et ont fait partie de la fourniture faite par Pierre van den Ghein, pour le carillon du couvent de Roosendael, dont il est question ci-devant.

1554. — Une cloche du carillon de l'église de Hal porte l'inscription :

PEETER BEN IC PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GHEGOTEN INT JAER ONS HEEREN M CCCCC LIIII.

Elle sonne *mi,* mesure 0^m60 en diamètre et pèse 142 kilogr.

On y trouve les motifs décoratifs suivants :

1° Saint Pierre, tenant une grosse clef et un livre; 2° saint Paul avec une épée; 3° un médaillon avec Jésus bénissant les enfants; 4° un médaillon représentant la

Le bourgmestre fut en mission durant dix jours, l'échevin six jours seulement. Quelque temps après, un messager fut envoyé à Malines, chargé d'une lettre pour le fondeur, lui demandant l'état d'avancement du travail. Ensuite, le bourgmestre s'y rendit lui-même, accompagné de maître Josse Crispyns, prêtre, et de Liévin van Weghelen, à l'effet de vérifier les timbres. Il se fit assister par un maître de chant de Malines, lequel constata qu'ils étaient, suivant les conventions, en bon accord et harmonie. Le voyage du bourgmestre, qui avait duré dix jours, coûta à la Ville la somme de 33 ℔. Bientôt on annonça l'arrivée à Bruges de trois ou quatre cloches, dont le bourgmestre alla prendre réception. C'est en ce moment sans doute qu'un nouveau courrier fut dépêché à Malines, afin de connaître la raison de cet envoi incomplet.

Après quelques difficultés avec l'horloger, tout finit par s'arranger. Le fondeur malinois se rendit à Oudenbourg pour livrer les timbres, dont on fit la vérification. Il y eut à cette occasion une dépense de 6 ℔ 10 sous, à l'auberge du Lion.

Quoique jusqu'ici il ait été question d'un carillon de *neuf* cloches, on indemnisa Pierre van den Ghein pour *dix* cloches, pesant ensemble 781 livres, à 6 sous la livre, soit 234 ℔ 6 sous. Jacques (?) van den Ghein reprit les trois timbres du « voorslag » primitif, pesant 176 livres, à 4 sous la livre, soit 35 ℔ 4 sous.

Le carillon avec l'horloge furent détruits par l'incendie en 1588.

1540 (**26**). — La plus grande cloche de l'église de Vilvorde, du nom de « Salvator », fut commandée cette année au fondeur malinois. Elle fut brisée lors de l'invasion française de la fin du XVIIIe siècle.

1543. — Nous devons à l'obligeance de M. Overvoorde, archiviste à Leiden, les renseignements relatifs

Breda, en Hollande, se trouve encore une cloche haute de 0m42 et de 0m50 de circonférence au cerveau, avec l'inscription :

JHESUS BEN IC VAN PEETER VAN DEN GHEIN GHEGOTEN M CCCCC LIII

Elle est ornée aussi d'une représentation de la Fuite en Egypte, de deux médaillons, de têtes d'anges et d'un hibou.

Ce renseignement nous a été obligeamment donné par le Rév. abbé Van Horenbeeck, curé à Gooreind, Wuestwezel.

1553. — Une des cloches du carillon de la ville d'Arnemuiden, en Hollande, date de 1553. Elle provient du carillon du couvent de Roosendael, à Waelhem, près de Malines, où elle avait été ravie pendant les troubles du XVIe siècle, avec d'autres cloches de 1554 citées ci-après. Pierre van den Ghein II compléta et plaça ce carillon à Arnemuiden, en 1583 (Voir plus loin).

1554. — Huit des cloches du carillon de la ville d'Arnemuiden portent la date de 1554 et ont fait partie de la fourniture faite par Pierre van den Ghein, pour le carillon du couvent de Roosendael, dont il est question ci-devant.

1554. — Une cloche du carillon de l'église de Hal porte l'inscription :

PEETER BEN IC PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GHEGOTEN INT JAER ONS HEEREN M CCCCC LIIII.

Elle sonne *mi*, mesure 0m60 en diamètre et pèse 142 kilogr.

On y trouve les motifs décoratifs suivants :

1° Saint Pierre, tenant une grosse clef et un livre; 2° saint Paul avec une épée; 3° un médaillon avec Jésus bénissant les enfants; 4° un médaillon représentant la

Dernière Cène. Ces renseignements nous ont été fournis par M. l'abbé Leclerc.

1554. — Une cloche de l'ancien carillon de cette même église, à Hal, portait l'inscription :

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT M CCCCC LIIII.

Elle sonnait *fa,* avait un diamètre de $0^{m}303$ et pesait 18,5 kilogr.

1554. — Une cloche, fondue en 1554, pour la chapelle N.-D.-de-la-Paix, à Marle (Aisne), en France, appartient aujourd'hui à l'église de Saint-Pierremont. Elle est l'œuvre d'un van den Ghein, sans doute du fondeur Pierre.

Ornée de motifs décoratifs en style ogival, elle porte aussi les figures de la Vierge avec l'Enfant Jésus, de saint Jean-Baptiste, d'un évêque et d'une coquille de saint Jacques.

Son diamètre est de $0^{m}39$ et sa hauteur de $0^{m}33$.

1555. — Dans le village de Wehren, district de Fritzlar (Hesse-Cassel), en Allemagne, existe un carillon composé d'une grosse cloche et de dix petites.

La grosse cloche porte l'inscription :

HANC NOLAM CUM DECEM TINTINABULIS
MINORIB(US) AD HORARUM ET SEMIHORARUM
DIEI NATURALIS INTERVELLA NOTANDA
QUAEST(ORES) AERAR(ii)EX S(ENATUS) C(ONSULTO)
LOCAVERUNT ANNO DOMINI 1555.
PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT

Elle est ornée de deux écus, dont l'un avec le lion de Brabant, et l'autre les armes de Malines.

Son diamètre est de $1^{m}00$, sa hauteur de $0^{m}79$.

L'inscription détaillée est intéressante par l'indication du nombre des cloches en accord pour préluder à l'annonce de l'heure et de ses subdivisions.

Nous ne savons si les dix autres petites cloches

Jacques Waghevens

Il est né vers l'année 1500, de Pierre Waghevens et de Cécile Jancoppens *alias* van den Eynde. Initié par son père, homme d'une haute compétence, dans la pratique de son art, il devint un artisan des plus entendus et des plus réputés. Son père lui céda, en 1528, une maison, appelée « de Gulden Roomer », achetée en 1522. Cet immeuble situé du côté droit de la rue Sainte-Catherine, au delà de l'église, avait une issue sur le cimetière. Une écurie, formant annexe, fut transformée en fonderie. Son aménagement nécessita quelques conventions avec les voisins.

Ses débuts semblent avoir été favorisés par le succès, car dès l'année de son installation, il plaça sur sa propriété une rente garantissant, sans doute, l'exécution d'une commande. D'autre part, en 1536, il disposait déjà de moyens financiers suffisants pour acheter une maison contiguë à la sienne.

La mort de son père, en supprimant un foyer de production, donna à ses affaires une impulsion nouvelle, bien appréciable par un nombre plus considérable des produits de cette époque, connus aujourd'hui.

La marche sans cesse ascendante de son industrie l'obligea, en 1556, à élargir ses installations par l'acquisition d'une nouvelle maison voisine de son installation, formant le coin du cimetière Sainte-Catherine. Il opéra encore des mutations à sa propriété en 1559 et 1574. En 1550, il fit l'acquisition d'un jardin dans la rue Ste-Catherine; en 1553, d'une maison à Hever; en 1554, d'une terre à Hever; et en 1570, d'une maison dans la « Yperstraete », aujourd'hui « Mosselschelpstraat ».

Il était propriétaire, en 1556, de biens situés près de Lierre.

Jacques Waghevens se maria à Catherine van Hoo-

Dernière Cène. Ces renseignements nous ont été fournis par M. l'abbé Leclerc.

1554. — Une cloche de l'ancien carillon de cette même église, à Hal, portait l'inscription :

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT M CCCCC LIIII.

Elle sonnait *fa,* avait un diamètre de $0^{m}303$ et pesait 18,5 kilogr.

1554. — Une cloche, fondue en 1554, pour la chapelle N.-D.-de-la-Paix, à Marle (Aisne), en France, appartient aujourd'hui à l'église de Saint-Pierremont. Elle est l'œuvre d'un van den Ghein, sans doute du fondeur Pierre.

Ornée de motifs décoratifs en style ogival, elle porte aussi les figures de la Vierge avec l'Enfant Jésus, de saint Jean-Baptiste, d'un évêque et d'une coquille de saint Jacques.

Son diamètre est de $0^{m}39$ et sa hauteur de $0^{m}33$.

1555. — Dans le village de Wehren, district de Fritzlar (Hesse-Cassel), en Allemagne, existe un carillon composé d'une grosse cloche et de dix petites.

La grosse cloche porte l'inscription :

HANC NOLAM CUM DECEM TINTINABULIS
MINORIB(US) AD HORARUM ET SEMIHORARUM
DIEI NATURALIS INTERVELLA NOTANDA
QUAEST(ORES) AERAR(ii)EX S(ENATUS) C(ONSULTO)
LOCAVERUNT ANNO DOMINI 1555.
PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT

Elle est ornée de deux écus, dont l'un avec le lion de Brabant, et l'autre les armes de Malines.

Son diamètre est de $1^{m}00$, sa hauteur de $0^{m}79$.

L'inscription détaillée est intéressante par l'indication du nombre des cloches en accord pour préluder à l'annonce de l'heure et de ses subdivisions.

Nous ne savons si les dix autres petites cloches

Jacques Waghevens

Il est né vers l'année 1500, de Pierre Waghevens et de Cécile Jancoppens *alias* van den Eynde. Initié par son père, homme d'une haute compétence, dans la pratique de son art, il devint un artisan des plus entendus et des plus réputés. Son père lui céda, en 1528, une maison, appelée « de Gulden Roomer », achetée en 1522. Cet immeuble situé du côté droit de la rue Sainte-Catherine, au delà de l'église, avait une issue sur le cimetière. Une écurie, formant annexe, fut transformée en fonderie. Son aménagement nécessita quelques conventions avec les voisins.

Ses débuts semblent avoir été favorisés par le succès, car dès l'année de son installation, il plaça sur sa propriété une rente garantissant, sans doute, l'exécution d'une commande. D'autre part, en 1536, il disposait déjà de moyens financiers suffisants pour acheter une maison contiguë à la sienne.

La mort de son père, en supprimant un foyer de production, donna à ses affaires une impulsion nouvelle, bien appréciable par un nombre plus considérable des produits de cette époque, connus aujourd'hui.

La marche sans cesse ascendante de son industrie l'obligea, en 1556, à élargir ses installations par l'acquisition d'une nouvelle maison voisine de son installation, formant le coin du cimetière Sainte-Catherine. Il opéra encore des mutations à sa propriété en 1559 et 1574. En 1550, il fit l'acquisition d'un jardin dans la rue Ste-Catherine; en 1553, d'une maison à Hever; en 1554, d'une terre à Hever; et en 1570, d'une maison dans la « Yperstraete », aujourd'hui « Mosselschelpstraat ».

Il était propriétaire, en 1556, de biens situés près de Lierre.

Jacques Waghevens se maria à Catherine van Hoo-

vorst *alias* Fierens, veuve de Jean Caluwaerts. Cette union s'accomplit avant l'année 1533. Il fit avec son épouse un testament daté du 24 mars 1572.

Jacques Waghevens mourut en 1574, son épouse le suivit peu après dans la tombe (1).

L'épouse de Jacques Waghevens avait conservé de son union avec Jean Caluwaerts, une fille, Elisabeth, qui s'unit à Jacques Fransman, marchand, habitant Anvers. Celui-ci fut pour Jacques Waghevens un excellent auxiliaire commercial, dont il emprunta fréquemment les services comme courtier, pour les commandes et les fournitures et pour la conclusion de contrats.

La compétence professionnelle de Jacques Waghevens lui valut la considération de ses confrères de la Corporation des forgerons, qui l'appelèrent, déjà en 1536, aux fonctions de juré de leur métier; on le retrouve encore investi de ce mandat aux années 1552, 1556 et 1570. Dans des circonstances délicates, exigeant des connaissances techniques approfondies, il fut désigné pour expertiser des travaux faisant l'objet d'une contestation judiciaire. Tel fut le cas pour une fourniture faite en 1567, par Jean van den Ghein.

Durant une carrière assez longue, soit de 1528 à 1574, il a eu l'occasion de faire apprécier ses œuvres. Le nombre et la valeur de celles-ci, ainsi que l'importance des commandes dont il fut chargé, prouvent qu'il a su mettre à profit l'expérience acquise par les membres de sa famille.

---

(1) Aux sources relatives à Jacques Waghevens, indiquées dans l'ouvrage nº 6 de l'Index bibliographique, il faut ajouter les suivantes :

Reg. scab., nº 166, fº 3 vº, nº 168, fº 283 rº; nº 169, fº 111 vº, nº 174, fº 24 rº; nº 175 (27 avril 1554); nº 176, fº 76 rº; nº 181, fº 6 rº; nº 182, fº 14 vº; nº 185, fº 40 rº. — Aux archives communales d'Anvers. *Actes scabinaux*, nº 260, fº 223 vº.

1539 (4) — La grosse cloche de Casteau, près de Soignies, fut achetée à Jacques Waghevens en 1539. Elle porte cette inscription :

clacs ben ic ghegoten van jacop waghevens
int jaer mv^c xxxix.

1541. — Par un accord conclu avec Jacques Waghevens, celui-ci devait livrer, avant la Noël de cette année ou au plus tard avant le Carnaval suivant, une série de neuf cloches formant carillon, pour la tour de la Grande Eglise de Alkmaar. M. Bruinvis de Alkmaar nous a renseigné à ce sujet.

1541 (9). — Une cloche de Nyemirdum porte en lettres gothiques.

maria ben ic ghegoten van jacob waghevens te mechelen bynnen
int jaer ons heeren m ccccc xli.

Elle est ornée de quatre médaillons, dont l'un représente la Vierge Marie debout à côté d'un arbre ; un autre, un souverain couronné tenant d'une main un sceptre et de l'autre une hallebarde ; un troisième, une armoirie (de Malines ?).

1543 (6). Vers 1543 (ou 1540?), le Magistrat de Gand avait décidé l'acquisition d'un « voorslag ». Jacques Waghevens, chargé de son exécution, reçut la commande d'une série de seize clochettes. Le chiffre primitif fut probablement augmenté d'une unité, car en 1544-1545, il toucha le prix de dix-sept clochettes.

Le contrat, signé par le fondeur, précise les conditions du travail. Le « voorslag » devait être actionné par un mécanisme en fer, dont l'exécution était confiée à Henri van Bree, horloger à Furnes. Il se composerait de quatorze clochettes et de deux autres donnant des demi-tons, toutes exécutées en bon métal et réglées en accord, de façon à pouvoir jouer diverses



Fragment d'une cloche de 1530, par Jacques Waghevens (à Lüne, Allemagne)



Fragment d'une cloche de 1530, par Jacques Waghevens (à Lüne, Allemagne)

vorst *alias* Fierens, veuve de Jean Caluwaerts. Cette union s'accomplit avant l'année 1533. Il fit avec son épouse un testament daté du 24 mars 1572.

Jacques Waghevens mourut en 1574, son épouse le suivit peu après dans la tombe (1).

L'épouse de Jacques Waghevens avait conservé de son union avec Jean Caluwaerts, une fille, Elisabeth, qui s'unit à Jacques Fransman, marchand, habitant Anvers. Celui-ci fut pour Jacques Waghevens un excellent auxiliaire commercial, dont il emprunta fréquemment les services comme courtier, pour les commandes et les fournitures et pour la conclusion de contrats.

La compétence professionnelle de Jacques Waghevens lui valut la considération de ses confrères de la Corporation des forgerons, qui l'appelèrent, déjà en 1536, aux fonctions de juré de leur métier; on le retrouve encore investi de ce mandat aux années 1552, 1556 et 1570. Dans des circonstances délicates, exigeant des connaissances techniques approfondies, il fut désigné pour expertiser des travaux faisant l'objet d'une contestation judiciaire. Tel fut le cas pour une fourniture faite en 1567, par Jean van den Ghein.

Durant une carrière assez longue, soit de 1528 à 1574, il a eu l'occasion de faire apprécier ses œuvres. Le nombre et la valeur de celles-ci, ainsi que l'importance des commandes dont il fut chargé, prouvent qu'il a su mettre à profit l'expérience acquise par les membres de sa famille.

(1) Aux sources relatives à Jacques Waghevens, indiquées dans l'ouvrage n° 6 de l'Index bibliographique, il faut ajouter les suivantes :

Reg. scab., n° 166, f° 3 v°, n° 168, f° 283 r°; n° 169, f° 111 v°, n° 174, f° 24 r°; n° 175 (27 avril 1554); n° 176, f° 76 r°; n° 181, f° 6 r°; n° 182, f° 14 v°; n° 185, f° 40 r°. — Aux archives communales d'Anvers. *Actes scabinaux*, n° 260, f° 223 v°.

1539 (**4**) — La grosse cloche de Casteau, près de Soignies, fut achetée à Jacques Waghevens en 1539. Elle porte cette inscription :

claes ben ic ghegoten van jacop waghevens
int jaer mv^c xxxix.

1541. — Par un accord conclu avec Jacques Waghevens, celui-ci devait livrer, avant la Noël de cette année ou au plus tard avant le Carnaval suivant, une série de neuf cloches formant carillon, pour la tour de la Grande Eglise de Alkmaar. M. Bruinvis de Alkmaar nous a renseigné à ce sujet.

1541 (**9**). — Une cloche de Nyemirdum porte en lettres gothiques.

maria ben ic ghegoten van jacob waghevens te mechelen bynnen
int jaer ons heeren m ccccc xli.

Elle est ornée de quatre médaillons, dont l'un représente la Vierge Marie debout à côté d'un arbre; un autre, un souverain couronné tenant d'une main un sceptre et de l'autre une hallebarde; un troisième, une armoirie (de Malines ?).

1543 (**6**). Vers 1543 (ou 1540?), le Magistrat de Gand avait décidé l'acquisition d'un « voorslag ». Jacques Waghevens, chargé de son exécution, reçut la commande d'une série de seize clochettes. Le chiffre primitif fut probablement augmenté d'une unité, car en 1544-1545, il toucha le prix de dix-sept clochettes.

Le contrat, signé par le fondeur, précise les conditions du travail. Le « voorslag » devait être actionné par un mécanisme en fer, dont l'exécution était confiée à Henri van Bree, horloger à Furnes. Il se composerait de quatorze clochettes et de deux autres donnant des demi-tons, toutes exécutées en bon métal et réglées en accord, de façon à pouvoir jouer diverses

chansons. Le fondeur était tenu de reprendre les clochettes de l'ancien « voorslag » au prix de 6 gros la livre ; toutefois, il pourrait utiliser celles d'entr'elles qui lui sembleraient pouvoir convenir dans le nouveau jeu. Il recevrait 15 carolus d'or pour le métal nouveau à fournir, et 1 blanc par livre pour la refonte de l'ancien métal.

Une note de feu le chevalier L. de Burbure nous renseigne sur le poids des différentes clochettes qui devaient composer ce jeu campanaire. La 1re devait peser 2600 livres ; la 2me, 1800 l.; la 3me, 1200 l.; la 4me, 900 l.; la 5me, 700 l.; la 6me, 500 l.; la 7me, 400 l.; la 8me, 300 l.; la 9me, 200 l.; la 10me, 150 l.; la 11me, 100 l.; la 12me, 80 l.; la 13me, 70 l.; la 14me, 60 l.; les deux clochettes donnant les demi-tons devaient avoir, l'une 450 l. et l'autre 75 l. De sorte que le poids total était de 9585 livres.

Les comptes communaux de la ville de Gand renferment encore différents détails au sujet des payements relatifs à ce travail. Outre le prix de 203 livres 4 sous de gros, convenu pour l'ensemble du travail, et dont le payement s'effectua en deux fois, le fondeur reçoit encore 8 escalins 4 deniers pour les frais de transport des anciennes clochettes à Malines.

Philippe De Vriendt, chargé de prendre livraison des clochettes à Malines, fut remboursé des frais de pesage, de charriage, de chargement, etc., et reçut en outre une indemnité pour neuf jours de vacation à raison de 5 sous de gros par jour.

Maître Henri van Sachmoortere, facteur d'orgues, qui l'accompagna à Malines à l'effet de juger de la parfaite qualité des clochettes au point de vue de leur harmonie, toucha une indemnité de 3 sous 4 deniers de gros par jour d'absence.

Ce dernier détail nous renseigne sur le souci du Magistrat de Gand, pour procurer à leurs concitoyens

Le Magistrat de cette ville avait été amené, en 1550, à la suite de l'incendie de la tour à l'horloge, survenu le 5 septembre 1548, à traiter avec l'horloger Pierre Ingle (Ingels) et le fondeur Jacques Waghevens pour remplacer l'horloge et le carillon détruits. Les copies des contrats faits par eux avec les consaux de Tournai furent produites au cours des négociations et restèrent dans les archives montoises. Ce fait nous prouve encore une fois, qu'une administration publique, à cette époque, ne s'engageait pas sans se renseigner.

Le texte de ces documents nous fait connaître les conditions des deux entreprises. Pierre Ingle (Ingels), horloger, habitant Grammont, avait été chargé de « racoustrer l'horloge », tandis que Jacques Waghevens reçut la commande des cloches.

Le contrat de ce dernier comportait la fourniture de quinze cloches, dont la plus grosse, du poids de 1200 à 1400 livres, devait donner le son *ut;* le fondeur était tenu de les harmoniser en tierce, quinte et octave, « sans aulcune deffaulte, pour servir aud. orloge et bateler toutes sortes de chanchons en deux ou trois parties » ; en outre, il devait y ajouter deux autres cloches pour servir de « fainctes » et de demi-tons, à prendre place, la première entre la 7[e] et la 8[e], et la seconde dans l'octave supérieure, soit donc au total dix-sept cloches.

La Ville lui fournissait trois mille livres de métal, dont la façon serait payée au prix de 4 carolus de vingt patars de Flandre, pour cent livres de métal; en cas d'insuffisance, le fondeur devait procurer le reste de la matière, qui lui serait payée avec la façon, au prix de 15 carolus pour cent livres. Il devait reprendre l'ancien métal à raison de 11 carolus pour cent livres. Le transport des cloches, de Malines à Tournai, se ferait aux frais de la Ville, sauf au cas où les cloches ne seraient pas trouvées conformes aux engagements. Ces

chansons. Le fondeur était tenu de reprendre les clochettes de l'ancien « voorslag » au prix de 6 gros la livre ; toutefois, il pourrait utiliser celles d'entr'elles qui lui sembleraient pouvoir convenir dans le nouveau jeu. Il recevrait 15 carolus d'or pour le métal nouveau à fournir, et 1 blanc par livre pour la refonte de l'ancien métal.

Une note de feu le chevalier L. de Burbure nous renseigne sur le poids des différentes clochettes qui devaient composer ce jeu campanaire. La 1re devait peser 2600 livres; la 2me, 1800 l.; la 3me, 1200 l.; la 4me, 900 l.; la 5me, 700 l.; la 6me, 500 l.; la 7me, 400 l.; la 8me, 300 l.; la 9me, 200 l.; la 10me, 150 l.; la 11me, 100 l.; la 12me, 80 l.; la 13me, 70 l.; la 14me, 60 l.; les deux clochettes donnant les demi-tons devaient avoir, l'une 450 l. et l'autre 75 l. De sorte que le poids total était de 9585 livres.

Les comptes communaux de la ville de Gand renferment encore différents détails au sujet des payements relatifs à ce travail. Outre le prix de 203 livres 4 sous de gros, convenu pour l'ensemble du travail, et dont le payement s'effectua en deux fois, le fondeur reçoit encore 8 escalins 4 deniers pour les frais de transport des anciennes clochettes à Malines.

Philippe De Vriendt, chargé de prendre livraison des clochettes à Malines, fut remboursé des frais de pesage, de charriage, de chargement, etc., et reçut en outre une indemnité pour neuf jours de vacation à raison de 5 sous de gros par jour.

Maître Henri van Sachmoortere, facteur d'orgues, qui l'accompagna à Malines à l'effet de juger de la parfaite qualité des clochettes au point de vue de leur harmonie, toucha une indemnité de 3 sous 4 deniers de gros par jour d'absence.

Ce dernier détail nous renseigne sur le souci du Magistrat de Gand, pour procurer à leurs concitoyens

Le Magistrat de cette ville avait été amené, en 1550, à la suite de l'incendie de la tour à l'horloge, survenu le 5 septembre 1548, à traiter avec l'horloger Pierre Ingle (Ingels) et le fondeur Jacques Waghevens pour remplacer l'horloge et le carillon détruits. Les copies des contrats faits par eux avec les consaux de Tournai furent produites au cours des négociations et restèrent dans les archives montoises. Ce fait nous prouve encore une fois, qu'une administration publique, à cette époque, ne s'engageait pas sans se renseigner.

Le texte de ces documents nous fait connaître les conditions des deux entreprises. Pierre Ingle (Ingels), horloger, habitant Grammont, avait été chargé de « racoustrer l'horloge », tandis que Jacques Waghevens reçut la commande des cloches.

Le contrat de ce dernier comportait la fourniture de quinze cloches, dont la plus grosse, du poids de 1200 à 1400 livres, devait donner le son *ut;* le fondeur était tenu de les harmoniser en tierce, quinte et octave, « sans aulcune deffaulte, pour servir aud. orloge et bateler toutes sortes de chanchons en deux ou trois parties » ; en outre, il devait y ajouter deux autres cloches pour servir de « fainctes » et de demi-tons, à prendre place, la première entre la 7e et la 8e, et la seconde dans l'octave supérieure, soit donc au total dix-sept cloches.

La Ville lui fournissait trois mille livres de métal, dont la façon serait payée au prix de 4 carolus de vingt patars de Flandre, pour cent livres de métal; en cas d'insuffisance, le fondeur devait procurer le reste de la matière, qui lui serait payée avec la façon, au prix de 15 carolus pour cent livres. Il devait reprendre l'ancien métal à raison de 11 carolus pour cent livres. Le transport des cloches, de Malines à Tournai, se ferait aux frais de la Ville, sauf au cas où les cloches ne seraient pas trouvées conformes aux engagements. Ces

cloches devaient être livrables endéans les trois mois. La moitié du prix serait payée au moment de la livraison, l'autre moitié trois mois après. Les consaux ratifièrent le contrat le lundi 12 mai suivant.

D'après les renseignements publiés, M. Matthieu faisait remarquer judicieusement que quatorze cloches actuelles du carillon de Tournai n'ayant pas d'inscription, pourraient être mises à l'actif de ce fondeur. Un examen minutieux, fait par M. Marcel Michiels, fondeur à Tournai, a révélé que six d'entr' elles seulement étaient dans ce cas. Les autres portent le nom du fondeur Barbieux.

1544 (**43**, t. I). — Le Magistrat de la ville d'Ypres, après avoir fait placer, vers 1540, une nouvelle horloge dans leur beffroi, commandèrent aux deux fondeurs, Jacques et Corneille Waghevens, seize nouvelles clochettes *(appeelkens)*. On acheta deux cents livres d'étain fin d'Angleterre et l'on y ajouta le métal de trois anciennes cloches, qui furent transportées à Malines, pour être refondues. Les fondeurs reçurent en outre deux payements, l'un de 542 et l'autre de 384 livres. De ces cloches, il en existe encore une, fondue par Corneille Waghevens, et quatre de Jacques Waghevens, dont voici la description.

Sur la première, on lit :

salvator ben ic ghegoten van iacop waghevens te mechelen
binnen int jaer m ccccc xliiii

Au-dessus de l'inscription, une bande à arabesques; au-dessous, quatre médaillons d'un diamètre de $0^{m}11$, représentant : 1° dans une gloire, au centre de rayons divergents, le Sauveur (*Salvator Mundi)* portant la tiare; de la main droite il bénit le monde, la main gauche est posée sur le globe terrestre; 2° les armoiries de Malines; 3° saint Hubert sauvé (le miracle du patron des chasseurs); 4° l'image de saint Roch, sauveur des pestiférés.

La circonférence minimum est de $1^{m}32$ et la maximum de $2^{m}20$.

La seconde cloche porte l'inscription :

iacop ben ic ghegoten van iacop waghevens
int jaer ons heeren m ccccc xliiii

Au-dessus, une bande ornée; au-dessous, quatre médaillons ayant une diamètre de $0^{m}09$, représentant : 1° la Cène; 2° la Flagellation; 3° Charles-Quint à cheval entre les colonnes d'Hercule; sous le cavalier, l'écusson de Flandre; au-dessous, les armoiries impériales entourées du collier de la Toison d'Or, à gauche et à droite, un écusson, l'un et l'autre frustes. Légende, en partie indéchiffrable; on peut y lire encore : *Caro. Imper. Hisp. Rex. Arch... Dom Tras iisul prote...;* 4° la Vierge entourée d'anges et couronnée par deux personnages. Ces quatre médaillons sont de fort bon style gothique pour les n°s 2 et 4.

La circonférence minimum est de $1^{m}20$, la maximum de $2^{m}00$.

La troisième porte l'inscription :

antonius ben ic gegoten van iacop waghevens
int jaer m ccccc xliiii

Au-dessus, un cordon légèrement orné; au-dessous, quatre médaillons de $0^{m}09$ de diamètre, représentant : 1° l'image de saint Antoine caressant son compagnon traditionnel; 2° et 4° comme 4° et 2° de la cloche précédente; 3° saint Georges terrassant le dragon; à gauche, une femme (Sainte-Madeleine?) en prières; au fond un castel.

La circonférence minimum est de $1^{m}20$; la maximum de $1^{m}85$.

Sur la quatrième on lit :

philips ben ic ghegoten van jacop waghevens
int jaer m ccccc xlv

Sous cette inscription, quatre petits médaillons de $0^{m}64$ de diamètre, représentant : 1° le buste de Charles-

Quint; l'empereur, richement habillé, tient de la main droite le sceptre et de la main gauche le globe terrestre ; inscription : *Carolus V dei gratia. Roman. Imperator. semper augustus. rex. hisp. anno sal. m. d. xxxvii.* Ce médaillon est la reproduction d'une médaille frappée en 1537, à l'occasion des guerres avec la France, suivies d'une trève; 2° dans un ornement lobé, un saint (saint Philippe?); derrière lui, un enfant (un ange?) un peu fruste; 3° une femme nue, couchée, tenant dans le bras gauche une corne d'abondance; la main droite levée; devant elle, un satyre jouant d'un instrument à vent; au fond, des édifices ou monuments adossés à des montagnes; gracieuse composition dessinée avec goût; 4° Mercure nu, couché, tenant dans le bras un vase à deux anses garni de fleurs; dans le champ, entre la tête et le caducée, le soleil et la lune.

La circonférence minimum est de 0m74; la maximum de 1m25.

1547. — Les comptes de l'église des SS. Pierre et Paul à Malines donnent quelques détails sur la livraison de trois cloches qui ensemble pesaient 1322 livres. On lui avait fourni 160 livres de métal, qu'on lui paya à raison de 13 1/2 florins du Rhin par cent livres.

1548 (7). — La cloche, disparue aujourd'hui, qui sonnait l'heure à l'hôtel de ville de Termonde, était ornée de plusieurs images de saints et pesait environ 3471 livres. L'inscription était simple :

salvator ben ic gegoten van jacob wagbevens
int jaer ons beeren 1548

1548 (7). — Une autre cloche de Termonde, disparue également, avait été livrée, en 1548, à l'église de Saint-Gilles. Son poids était de 580 livres et l'inscription à peu près identique à la précédente :

salvator ben ick gegoten van
jacobus wagevens 1548

1550 (**6, 17**). — Des négociations furent entamées en 1550, entre la ville de Mons et Jacques Waghevens, pour l'achat de nouvelles cloches destinées à la 2me tour à l'horloge du château de Mons.

Le 11 juillet 1550, le fondeur et son gendre Jacques Franceman, marchand à Anvers, prennent l'engagement « de faire et fondre deux grosses cloches...; et premièrement, un cloche, laquelle servira pour sonner dessus les heures en ladite thour, pesante six mil livres ou environ.

» La seconde cloche, pour servir à la justice et pour la porte, si possible est, debvera peser trois mille livres ou environ... »

Les contractants promirent de livrer les cloches en bon métal et d'un accord harmonieux, « sans vilaines ciselures ». Ils étaient « tenus aussy de sur les dittes cloches faire telles escriptures, armoyeries et couronnement à l'anticque qu'il appartiendra ».

Ils promirent encore « de, avecq leurs gens, chergier lesdittes cloches... quant on les voldra faire amener à Mons, sans pour ce avoir quelque sallaire. »

La première de ces cloches pesait 6448 livres et était ornée de cette intéressante inscription :

DE MON NOM SUYS AUBRON NOMMÉE
SERVANT AUX HEURES, FEU ET EFFROIX
MISE PAR LA LOY DE CESTE ANNÉE
QUINZE CENS CINQUANTE EN CEST ENDROICT
DU BON GRÉ PAR CONSENTEMENT
DE CHARLES CINQUIESME EMPEREUR
ESTANT BAILLI ET RÉSIDENT
CHARLES DE LALAING COMTE ET SEIGNEUR.

Sur la seconde cloche, pesant 3338 livres, on lisait :

JE SUIS MARIE A PORTE OUVRIR
ET CLORE SERVANTE SOIR ET MATIN
ET AU SURPLUS JE PUIS SERVIR
QUANT ON MET MALFAITEUR A FIN.

Ces deux grosses cloches, livrées quatre mois plus tard, furent jugées défectueuses par la commission chargée de les examiner ; toutefois la Ville décida, le 14 novembre, de les mettre à l'épreuve jusqu'au 15 mars suivant, époque à laquelle il serait statué définitivement. Le fondeur accepte la décision et promet de remplacer l'une ou les deux cloches si elles sont reconnues inacceptables par les experts.

L'expertise eut lieu le 8 mars 1551, en présence des échevins de Mons, par le maître des chantres de l'église Saint-Nicolas, l'organiste Jean Crinon et un fondeur Jean de Baure. Des attestations avaient aussi été produites à ce sujet par maître Jean le Roy, Ansseau du Bois, carillonneur de l'église Saint-Nicolas à Mons, Etienne Mannaert, organiste de l'église Sainte-Catherine à Malines, et François de Vriese, organiste et fabricant d'orgues à Malines.

L'expertise fut défavorable aux fondeurs; il fut convenu de « leur advertir d'en faire aultres meilleures, selon qu'ilz l'avoient prommis et à leurs reffus et deffaulte les constraindre par devant tel juge qu'il appertiendra et requis sera au pays de Braebant ou à Malines ».

Jacques Waghevens ne tint sans doute nul compte de la décision des experts, car il reçut, en août 1551, une assignation pour livrer les cloches aux époques indiquées et conformément au contrat.

Le fondeur continua, malgré toutes ces difficultés, « de faire et fondre dix-neuf appeaulx servant à l'orloge de la tour du chasteau d'icelle ville de Mons, suivant le contrat du 11 juillet 1550 ». D'après celui-ci, « le premier appeau debvera peser environ deux mil livres et les aultres, jusques et comprins dix-neuf appeaux, debveront estre de tel poix que requis sera à l'advenant ».

Au mois de septembre 1551, l'échevin montois, Humbert le Francq, se rendit à Malines, en compagnie

de Claude Franeau, greffier, Jean Nicaise, organiste de l'église Saint-Germain, et Ansseau du Bois, carillonneur de l'église Saint-Nicolas, « pour visiter les appeaulx servans à l'horloge dud. Mons, auquel voyaige ilz ont employet huyt jours... »

Cette fois les clochettes furent reçues, car les dix-neuf « appeaulx » de Jacques Waghevens firent office avec trois autres cloches dans le carillon de la tour jusqu'en 1673. Elles furent alors refondues toutes et leur nombre fut porté à trente-cinq.

1551 (**17**). — Dans le campanile qui surmonte la façade de l'église de Saint-Nicolas-en-Berlaimont, à Mons, se trouve encore une cloche sur laquelle on peut lire :

KATERINA BEN IC GHEGOTEN VAN
JACOP WAGHEVENS, INT JAER ONS HEEREN M CCCCC LI.

Elle est ornée de trois figures : le Christ, la sainte Vierge et sainte Catherine (?). La fabrique d'église l'a achetée à la Ville, en 1804, en même temps qu'une petite « dindin » qui fut revendue ensuite. Elles pesaient ensemble 480 livres et furent acquises à raison de 15 patars de Hainaut la livre.

1551 (**6**). — Il confectionna pour le compte de la ville de Malines, deux vis en fer, destinées à forer les canons.

1553. — Une nouvelle clochette fut échangée par Jacques Waghevens contre une autre fêlée, que lui remirent les fabriciens de l'église des SS. Pierre et Paul à Malines. D'après les comptes, la nouvelle pesait 207 livres, l'ancienne 244 livres. Le prix de la nouvelle clochette était de 7 florins du Rhin, 7 sous et un blanc, l'ancienne fut cédée au prix de 3 florins du Rhin, 14 sous, laissant un excédent de dépenses de 3 florins du Rhin, 11 sous.

1554 (**36, 44**). — La cloche sonnant l'heure à la cathédrale de Glascow, en Angleterre, porte l'inscription :

**katherina ben ic ghegoten van jacob
waghevens int jaer ons heeren 1554.**

Elle pèse 500 livres et est ornée, d'un côté, par l'image de sainte Catherine, de l'autre, par les armoiries de la ville de Malines.

1554 (**9**). — A Leegkerk, près de Groningue, en Hollande, existe une cloche avec cette inscription :

**katelina ben ic ghegoten van iacob vachevene (?)
te mechelen, binnen int jaer ons heeren m ccccc liiii.**

Le nom du fondeur nous paraît avoir été tronqué.

1555 (**39**). — Une cloche de 204 livres fut fournie par Jacques Waghevens à l'abbaye de Tongerloo, en 1555.

1556. — La chapelle de St-Quirin, au faubourg de Meersel, sous la commune de Meerle, possède une cloche mesurant en diamètre 0^{m}58 et en hauteur 0^{m}47. Elle est ornée de quatre médaillons et de cette inscription :

**cornelius ben ic ghegoten van jacop waghevens
int jaer m dlvi.**

Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. l'abbé Van Hoorenbeeck, curé à Gooreind.

1556 (**4, 45**). — Le Magistrat d'Audenarde fit, en l'année 1556, la commande d'un jeu de cloches que devait faire chanter un mécanisme d'horlogerie fourni par Pierre Inghels (Ingels) de Termonde, d'après le modèle du mécanisme de l'horloge de Termonde.

Il se composait d'une grande cloche de 800 livres pour sonner les heures et de quatorze clochettes de poids divers, accordées de manière à pouvoir jouer divers refrains ; deux clochettes donnant des demi-tons devaient compléter l'échelle tonique.

Il était stipulé que chacune des clochettes serait pourvue d'anneaux intérieurs, afin de pouvoir, en cas de besoin, y suspendre des battants. Cet article se justifie

par le fait que les carillons sont généralement actionnés à l'aide de petits marteaux, qui frappent la cloche extérieurement. Tout apparaissant constaté après le placement serait réparé aux frais du fondeur. Le poids devait être constaté à la balance publique de la ville de Malines, en présence des délégués du Magistrat d'Audenarde.

Cette entreprise fut conclue au prix de 17 florins carolus par cent livres. Toutefois les anciennes clochettes hors d'usage existant à Audenarde seraient reprises par le fondeur, à raison de 15 florins carolus par cent livres. L'acte, daté du 10 septembre 1556, fixe en outre les époques des payements.

Ce carillon resta en usage jusqu'en 1699.

1557 (**6, 14**). — Le Magistrat de la ville de Malines, avait résolu, en 1557, de reconstituer l'ancien « voorslag » mécanique de la tour Saint-Rombaut et d'y adapter un clavier pour le jeu du carillon. Jacques Waghevens fut chargé de la fonte des nouvelles et de la refonte des anciennes cloches. L'exécution du mécanisme d'horlogerie, fut confié à l'horloger Pierre Ingels de Termonde, qui vint habiter Malines et y mourut en 1559, avant l'achèvement de son entreprise.

Le contrat passé avec Pierre Ingels, au 18 janvier 1557, stipule que le tambour à fournir devait pouvoir servir au jeu de dix-huit cloches. D'après les comptes communaux, six de celles-ci provenaient de l'ancien « voorslag », deux autres furent achetées à Anvers, et dix nouvelles petites cloches furent fournies par Waghevens.

Ce ne fut qu'en 1562 que le fondeur reçut le salaire de son travail, pour lequel il avait utilisé 1150 livres de métal ancien et 69 1/2 livres de métal nouveau. La refonte de l'ancien métal fut payée à raison de 6 £ par cent livres, soit en tout 69 £. Le nouveau métal était payé à raison de 4 escalins la livre, soit 13 £ 18 escalins. Il reçut encore 50 livres d'artois en rémunération de son

travail pour l'arrangement et l'accordage du nouveau carillon. La somme totale qu'il toucha s'éleva à 132 £ 18 escalins.

Ce carillon fut remarquable et sa réputation universelle, car, en 1575, la ville d'Ypres, intentionnée de perfectionner le carillon de son beffroi, fit visiter notre jeu de cloches par les artistes chargés de la reconstitution.

Elles sont détruites aujourd'hui; après avoir été achetées en 1680, par le conseil de fabrique de l'église N.-D. au delà de la Dyle à Malines, elles ont été ravies lors de la Révolution française, pour passer ensuite au creuset.

1559. — Le clocher de l'ancienne église des SS. Pierre et Paul, à Malines, avait été pourvu, en l'année 1559, de cinq nouvelles cloches, livrées par le fondeur Jacques Waghevens. Elle n'existent plus aujourd'hui.

1560 (**6**). — Les comptes communaux de Malines font mention d'une fourniture de pannes pour la cloche appelée « diefclocke » et pour le tambour de l'horloge.

1563 (**6**). — La ville de Malines chargea Jacques Waghevens de la refonte d'une ancienne cloche de l'horloge, d'un poids de 1265 livres, auxquelles le fondeur ajouta 304 livres de métal nouveau. Le travail, payé aux mêmes conditions que celles du contrat de l'année 1557, lui rapporta 136 livres 12 sous.

La cloche fut coulée au domicile du fondeur, rue Sainte-Catherine, d'où elle fut traînée jusqu'à l'église Saint-Rombaut. Vendue, en 1680, avec les autres cloches du carillon, à l'église N.-D. au delà de la Dyle, elle subit le sort de celles-ci, en disparaissant avec elles dans les creusets du Creusot.

1565 (**6**). — La ville de Malines le chargea encore de la refonte de quelques anciennes pannes.

1566 (**6, 46**). — La ville d'Amsterdam, en Hollande, lui confia, en collaboration avec un autre fondeur

malinois, Adrien Steylaert, la fourniture d'un « voorslag », composé de treize cloches pour l'église appelée « Oude kerk » de cette ville. Celles-ci, pesées à Malines, avaient un poids total de 7459 livres. La ville d'Amsterdam lui fournit 6589 livres de bronze ancien, auxquelles le fondeur ajouta 870 livres de métal nouveau, au prix de 23 florins par cent livres. La refonte de l'ancien métal fut payée à raison de 7 florins 10 sous par cent livres. Les battants des cloches furent confectionnés à Malines et payés au fondeur.

1569 (**6, 46**). Une petite cloche, livrée au couvent des Frères Mineurs à Amsterdam, fut payée, au 14 juin de cette année, 16 florins 8 sous pour 75 livres de bronze utilisé, et en plus une somme de 28 florins 10 sous pour la façon de la cloche, soit au total 44 florins 17 sous.

1569-1570 (**6**). Le Magistrat de Malines s'adressa au fondeur pour la fourniture de deux « summelen », de deux sonnettes et d'un petit panier, le tout destiné à un médecin espagnol.

Corneille Waghevens

Né de Pierre Waghevens et de Cécile Jancoppens *alias* van den Eynde, ce fondeur resta à Malines jusqu'après son mariage avec Anne van de Kerckhove. Vers l'année 1531 il émigra à Anvers, où il alla occuper, dans la paroisse St-Georges, une maison qu'il avait acquise le 4 mai de cette année. Quoique son origine soit malinoise, la carrière artistique de ce fondeur appartient donc plutôt à la ville d'Anvers. Il a pu néanmoins exécuter quelques œuvres avant son départ de Malines, c'est la raison pour laquelle nous signalons son nom ici.

Une de ses cloches connues porte une date antérieure à celle de l'acquisition de son atelier d'Anvers.

Elle se trouve à Bromeswell, en Angleterre ; mais les détails donnés sur cette cloche ne marquent rien sur son origine.

Pour de plus amples renseignements concernant ce fondeur, on peut consulter, outre les ouvrages inscrits aux n°s 6 et 22 de l'Index Bibliographique, les documents suivants : *Registre scabinal n° 159,* f° 90 r° aux archives de Malines, et *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. 24, p. 27.

Jean van den Eynde

Ce fondeur a acquis une réputation universelle, grâce aux innombrables sonnettes qui portent son nom sous sa forme latinisée de « Johannes a Fine ».

La plus grande partie de sa carrière se passa à Anvers, où il fut au service de la ville. Il y exécuta des travaux métalliques de tous genres, parmi lesquels on relève aussi diverses bouches à feu (**1**).

Il naquit à Malines, au début du xvie siècle, de Jean et de Anne de Bruycker (**58**). Son père, ainsi que son grand-père Gilles van den Eynde, étaient tous deux des fondeurs de laiton très en vogue. Lui-même se spécialisa dans la fonte du bronze, et c'est comme fondeur de cloches qu'on le rencontre en tout premier lieu.

Il est impossible de fixer exactement l'époque à laquelle il débuta comme fondeur. Toutefois il est certain qu'en 1533 il exerçait son art. En effet, son nom se retrouve dans la liste, inscrite au registre qui débute en 1533, des membres payant leur contribution à la caisse de secours aux malades de la Corporation des forgerons. Le mot « clockghieter » accompagnant son nom ne laisse aucun doute à l'égard de l'identité du personnage.

Au reste, un acte scabinal du 14 octobre 1534 (reg. n° 156, f° 104 v°), par lequel il rembourse une

hypothèque prise sur une maison lui appartenant et sise à Hever, près de Malines, le qualifie également ainsi.

Le plus ancien des registres d'impôts établit qu'au 23 décembre 1544, il s'est acquitté de sa redevance comme locataire d'une maison située rue d'Hanswyck. Il a dû quitter Malines peu après pour s'installer à Anvers. C'est là qu'on pourra retrouver l'époque de son décès, qui doit se placer postérieurement à l'année 1556, celle-ci étant la dernière date qu'on retrouve sur ses œuvres.

Ses succès comme fondeur de cloches semblent avoir été très relatifs. A peine trouvons-nous deux mentions de pareilles fournitures, et encore l'une de celles-ci, datant de 1545, fait-elle l'objet d'une sentence de mise en demeure pour l'exécution de son contrat. Après cette date on ne trouve plus trace de pareils contrats; d'autre part, aucune cloche sortie de ses ateliers n'a résisté aux vicissitudes du temps.

1542 (**58**). — A la date du 9 décembre, il s'engagea, vis-à-vis de Jean Nooirtgat et de André van Cousbroeck, marguilliers de l'église Saint-Gilles à Termonde, à couler une cloche avec le métal fourni par eux. Pierre van den Eynde, vraisemblablement son frère, et Michel Eveloighe, se portent garants pour l'exécution des conditions stipulées dans un contrat dont le texte n'est point connu.

1545 (**58**). — Par contrat, daté du 3 février 1545, engagement était pris de couler, pour l'église de Rupelmonde, une cloche d'environ 2500 livres. Les conditions stipulaient qu'il devait utiliser la matière provenant d'une ancienne cloche et refondre celle-ci au prix de 8 escalins 4 gros les cent livres; la matière nouvelle fournie par le fondeur serait payée au prix de 14 florins

carolus les cent livres. La livraison de la cloche resta en souffrance, et l'édilité anversoise, par une sentence du 10 novembre 1547, condamna le fondeur à la fournir avant la fête de la Saint-Jean prochaine.

Josse de Backer

Chargé de fondre une cloche pour l'église paroissiale de La Haye, en Hollande, il est qualifié dans l'acte de convention « ketelaer », c.-à-d. chaudronnier ou batteur. Ce qualificatif est quelque peu déconcertant pour un homme connu comme fondeur, car il est l'auteur des beaux fonts baptismaux de la grande église de Breda.

Dans les archives malinoises aussi, nous l'avons rencontré avec la mention de « ketelaer », particulièrement à la date du 25 juin 1539, alorsqu'un concitoyen se porte garant pour une acquisition faite par lui (1), et à la date du 20 décembre de la même année (2), lorsqu'il rembourse une rente inscrite sur deux maisons sises à Muysen, près de Malines.

Son nom figure dans le registre de la corporation des forgerons de 1533, dont nous avons déjà parlé au chapitre de Jean van den Eynde, ce qui prouve l'identité du personnage.

Il faut en conclure que Josse de Backer faisait en même temps le commerce de batteur et de fondeur.

Comme fondeur de cloches, il ne nous est connu que par l'unique fourniture faite à l'église paroissiale de La Haye. L'accord fut conclu le 26 mai 1534, avec les marguilliers Nicaise Anthoins, Martin Adriaens, Jean Corneille de Kammaicker et Huyck Adriaens. Cette

(1) *Registre scabinal* n° 164, f° 144 r°.
(2) » » n° 165, f° 40 r°.

cloche devait avoir un poids de 9000 à 10000 livres, et le son être en accord avec celui de la grande cloche de de l'église (1).

Jean van den Ghein II

Fils de Pierre I, il occupa l'ancienne fonderie de Guillaume van den Ghein, « de gulden Leeuw », dans laquelle il succéda à son grand-père Guillaume et à son oncle Jean I. Nous le trouvons inscrit, comme locataire de cette maison, dans le registre des impôts de 1559. Sa veuve y habite toujours en 1589.

Ses années de début furent prospères. La considération qu'il s'était acquise par son activité industrielle le fit désigner, en 1562, aux fonctions de juré de la Corporation des forgerons.

En 1565 et 1572, il signe, avec d'autres fondeurs, des pièces de procédure relatives à son métier, dont nous avons donné l'analyse dans la partie historique de cette étude. Ci-dessous la reproduction de cette signature.

Par acte passé devant le notaire Godfroid van den Brande, le 25 octobre 1575, l'habitation paternelle « de Swaene » était échue en partage, à la mort de sa mère, aux héritiers de Jean II, décédé en 1573. Celle-ci devint par après la propriété de son frère Pierre II.

La succession de sa mère donna lieu à des contestations diverses entre ses héritiers et leur oncle Pierre II.

(1) *Archives de Malines.* Indicateur chronologique, année 1534, f° 11.

Les comptes de liquidation de l'héritage de leur grand'-mère Anne van Dievoort, qui comprenait le bloc d'immeubles de la rue de Bruxelles, resté longtemps indivis, furent l'objet de revendications que la veuve de Jean II se vit contrainte de soutenir devant la justice, contre Pierre II.

Marié à Catherine Pelsers, Jean II mourut le 22 juillet 1573, et fut inhumé dans l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, près des membres de la famille van den Ghein. Son nom figure sur la pierre tumulaire familiale, reproduite plus haut.

Trois enfants, dont un fils nommé *Jean*, sont issus de cette union.

Une fille, *Catherine,* épousa, en premières noces, Jean Claes (stadssteenweghere), dont elle eut plusieurs enfants; elle épousa en secondes noces, Jean van Pastenaeken, peintre; une autre fille, *Elisabeth,* épousa en premières noces Jean Reymaers, boulanger, et en secondes noces Jérôme Verheyden.

La veuve de Jean II, Catherine Pelsers, fit, à la date du 8 décembre 1589, un testament par lequel elle déshérite sa fille Elisabeth qui, par le fait de sa résidence à Bergen-op-Zoom, paraît l'avoir délaissée. Sa fille Catherine, au contraire, restée près d'elle, se trouve favorisée en considération des soins qu'elle lui a prodigués durant sa longue maladie.

Son fils Jean n'est point mentionné dans ce document, ce qui nous amène à croire qu'il avait cessé de vivre à cette époque.

Ce fondeur nous a laissé très peu de cloches, quoiqu'il ait exercé sa profession pendant une période assez longue, de 1546 à 1572, soit pendant 27 ans. Il est vrai qu'il a exercé son activité dans quelques autres branches du métier, car il s'est occupé de la fonte de

pièces d'artillerie et a fourni également des mortiers, des chaudrons et d'autres dinanderies.

En général, ses cloches sont petites, gracieusement décorées par une belle frise autour du cerveau, sous laquelle s'aligne une inscription circulaire; en-dessous de celle-ci, quelques motifs ornementaux.

Les inscriptions laconiques se bornent à donner le nom du fondeur avec le millésime de la coulée de la cloche.

Aucun travail d'ensemble, constituant un jeu de cloches harmonisées, n'a été signalé.

Des huit cloches et clochettes connues, il en existe quatre à Anvers, deux à Malines et deux en France.

1552 (**75**). — Une clochette en possession de M. F. Donnet à Anvers, haute de $0^{m}16$ et d'un diamètre de $0^{m}20$, est ornée de cette inscription gothique circulaire au cerveau :

ian van den gein me fecit mdlii

Sur le corps, accolées contre l'inscription, les trois figures de la scène de l'Annonciation.

1555 (**75**). — Au musée du Steen, à Anvers, on conserve une petite cloche, haute de $0^{m}27$ et de $0^{m}345$ de diamètre. Elle n'a d'autre décoration que l'inscription en lettres capitales :

IAN VAN DEN GHEIN ME FECIT M CCCCC LV.

1559 (**59**). — En France, à l'église de Saint-Pierre-le-Divion, commune de Thiépval, département de la Somme, existe aussi une cloche de ce fondeur.

1561 (**75**). — Une clochette de la collection de M. Fr. Claes à Anvers, haute de $0^{m}135$ et d'un diamètre de $0^{m}165$ porte l'inscription gothique :

ian van den ghein me fecit mccccc lxi

1566 (**48**). — Dans le campanile de l'hôpital Notre-Dame, à Malines, existe encore une clochette avec une

Pl. XIII



Fragment d'une cloche de 1566, par Jean van den Ghein II
(hôpital N.-D. à Malines

frise circulaire autour du cerveau, en-dessous de laquelle se trouve l'inscription :

IAN VAN DEN GHEIN HEEFT MI GHEGOTEN
INT JAER ONS HEEREN M CCCCC LXVI.

Le motif de la frise se répète plusieurs fois. Haut de 0m05 et long de 0m155, il est constitué par deux chimères, dont les faces sont séparées par une tige ornée et fleurie; leurs corps se terminent en rinceaux à la naissance d'une autre tige fleurie, d'où part un nouveau rinceau, se terminant lui aussi par une tête de chimère, de dimension plus petite.

Un fragment moulé de cette cloche, reproduit ci-contre, permet de s'en rendre compte. On y voit aussi un médaillon, d'un diamètre de 0m075, représentant l'Annonciation avec la Vierge agenouillée sur un prie-dieu, sous un dais, et se retournant pour écouter le message de l'archange.

Sur le pourtour de la cloche se trouvent encore deux médaillons, dont l'un, d'un diamètre de 0m075, représente la Vierge assise sous un dais, soutenant de son bras droit l'Enfant Jésus posé sur ses genoux; l'autre, d'un diamètre de 0m075, est la reproduction d'une médaille frappée en 1555, pour commémorer la proclamation de Philippe II, comme roi d'Espagne, âgé alors de 28 ans. Autour de son effigie on lit : PHILIPPUS REX. PRINC. HISP. AET. S. AN. XXVIII. Cette médaille est reproduite aussi dans l'ouvrage de VAN LOON : *Nederlandsche historiepenning,* t. I, p. 4. Le fondeur s'en est servi uniquement pour reproduire l'effigie du souverain régnant, ainsi qu'en était l'usage. Cette médaille est reproduite sur un grand nombre de cloches, telles entr'autres celles de 1585 et de 1597 par Pierre van den Ghein II, et celles de 1610 de M. Van Aerschot et de l'église de Wechelderzande, par Pierre van den Ghein III.

Ces trois médaillons alternent avec trois têtes d'ange ailées, tenant, suspendus par des liens fixés en bouche, des cartouches rectangulaires. Ce dernier motif se retrouve encore plus tard, en 1585, sur une cloche de Pierre van den Ghein II, à l'église Saint-Jean à Malines, et en 1610, sur une cloche de Pierre van den Ghein III, à Wechelderzande. Une reproduction en sera donnée en décrivant cette dernière.

La clochette mesure $0^{m}50$ de hauteur et $0^{m}60$ de diamètre.

1570 (**48**). — Dans le même campanile de l'hôpital N.-D. à Malines pend encore une autre clochette, avec petite frise circulaire, haute de $0^{m}035$, dont le motif, constitué seulement par deux tiges fleuries, s'étend sur une longueur de $0^{m}05$. L'inscription, qui se trouve en-dessous, porte :

JAN VAN DEN GHEIN HEFT MI GHEGOTEN
INT JAER M CCCCC LXX.

Elle est ornée de trois petits médaillons, dont l'un, ovale de $0^{m}033 \times 0^{m}030$, représente une sirène; les deux autres sont des médailles, l'une du roi Philippe, et l'autre du duc d'Albe. Cette cloche mesure en hauteur $0^{m}35$, en diamètre $0^{m}425$, et elle pèse, d'après les comptes, 116 livres. Le fondeur en reçut 1 florin 2 sous, à raison de 19 sous par 100 livres.

Cette cloche provient de l'ancien hospice de la Putterie, où elle sonnait autrefois les heures. Ella a été transférée le 19 mai 1712.

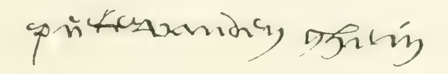
1570 (**53**). — Sur la cloche de Bougy, en France, on trouve la reproduction de l'écu aux armes de Malines à côté de l'inscription :

✣ JAN VAN DEN GHEIN HEEFT MI GHEGOTEN
INT JAER ✣ M CCCCC LXX
JOHANNES IS MINEN NAEME

Pierre van den Ghein II

Après la mort de son père, en 1561, Pierre II entretint l'activité des fours de la rue Haute, tandis que son frère Jean II était installé dans la fonderie de la rue de Bruxelles.

Sa signature, reproduite ci-dessous, se trouve à côté de celle de son frère Jean II, sur les mêmes pièces de procédure dont il a été question plus haut.



Pierre II avait quitté la maison paternelle lors de son mariage et avait trouvé un gîte dans une maison, appelée « Veemerckt? », voisine de la fonderie. Il en devint propriétaire en 1566.

Elle donnait issue sur le Pré aux Oies et aboutissait sans doute aussi aux ateliers de son père, dont il resta le collaborateur.

Antérieurement déjà, en 1555, il devint propriétaire d'une maison sise rue Keerbergen.

Il acquit encore, en 1566, une maison appelée « Saint-Christophe », attenante à sa première habitation, et au profit de laquelle il obtint, en 1575, un droit de passage sur le bien de la propriété voisine, pour avoir accès à une citerne commune.

Il n'est pas possible de débrouiller d'une façon précise ce qu'il advint de l'atelier paternel après la mort de Pierre I. Les documents postérieurs à cette date ne mentionnent plus la maison « de Swaene » comme fonderie. On est donc autorisé à croire que les installations de la fonderie, qui ne pouvaient être utiles qu'à Pierre II, lui furent cédées pour être annexées à sa

propriété « de Veemerckt? », laissant à sa mère, la veuve de Pierre I, l'habitation « de Swaene », qu'elle occupa jusqu'au moment de sa mort, en 1575.

A l'occasion du partage des biens provenant de la succession de celle-ci, le lot comprenant « de Swaene » échut à son frère Jean II. Installé rue de Bruxelles, celui-ci ne l'occupa point, ses héritiers l'aliénèrent au profit de Germain Bockxstuyns, pottier. Par des actes de 1580 et de 1582, Germain Bockxstuyns qui, en ces circonstances, fut probablement l'intermédiaire de Pierre II, transféra au nom de ce dernier la propriété acquise des héritiers de Jean II, en même temps que quatre petites maisons y attenantes, situées Pré aux Oies. Les registres des impôts nous apportent la certitude que vers cette époque Pierre II changea de résidence, pour réoccuper l'ancienne maison paternelle « de Swaene ». Après sa mort, en 1599, sa veuve continua à l'habiter.

La prospérité industrielle de Pierre II lui fournit les moyens d'acheter encore d'autres immeubles ayant fait partie de la succession paternelle.

Les archives mentionnent, en 1584, une maison nommée « de Blaesbalck », le Soufflet; en 1591, une autre, nommée « de Veemarct », le marché au Bétail; en 1596, une troisième, nommée « de Belle »; en 1604, ses héritiers étaient en possession de la maison « de Zeeridder (Meerminne?) ». Toutes ces maisons étaient situées rue Haute.

Des créances hypothécaires inscrites à diverses reprises sur le bloc des immeubles de la rue de Bruxelles établissent ses droits de propriétaire. Les actes y relatifs de 1576, 1579 et 1583, dénomment l'un de ceux-ci « de Gulden Leeuw », un autre « de Bruytgans ».

Semblables transactions s'opèrent encore sur des propriétés constituant le patrimoine de son épouse, les unes situées rue de Keerbergen, les autres formant un

bloc constitué d'une grande maison, nommée « de dobbel Cortouwe », et deux petites, « de twee Harincken », situées Quai au Sel.

Ces détails prouvent surabondamment quelle était la situation brillante qu'il s'était créée. Il ne s'occupa pas seulement de la fonte des cloches, mais aussi de maints autres travaux de fonderie de cuivre, parmi lesquels nous pouvons citer une quantité considérable de mortiers. Aussi les documents le qualifient tantôt *clockgieter,* fondeur de cloches, tantôt *geelgieter,* fondeur de laiton.

Marié dès avant 1553, à Elisabeth Smeyers ou de Meyer *alias* Wagemans, fille de Henri, il décéda le 27 janvier 1598. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1605.

Leur union donna naissance à une nombreuse progéniture, dont cinq filles et quatre fils.

L'une des filles, *Jeanne,* épousa Pierre de Clerck, fondeur de laiton ; une autre, *Marie,* épousa en premières noces Jean Bocxstuyns, pottier, fils de Gilles et de Marie van Zuenen, en secondes noces Guillaume Verschueren ; une troisième, *Anne,* épousa Corneille de Wint, boulanger ; une quatrième, *Claire,* devint l'épouse de Jean van den Berg, fils de Jean, boucher ; et la cinquième, *Elisabeth,* épousa Jean van Lieck, dont un fils, Pierre.

Un des fils, *Antoine,* mort jeune, laissa un fils, Jean, décédé lui-même en 1625. Ce dernièrement, une fille, Jeanne.

Les trois autres fils : *Pierre, Henri* et *Jean,* furent les continuateurs de l'industrie ancestrale.

Les œuvres qui portent à côté du nom de Pierre van den Ghein une date comprise entre le décès de Pierre I et celui de Pierre II, c'est-à-dire entre 1561 et 1598, seront mises à l'actif de Pierre II ; à part toutefois celles d'entr' elles dont l'attribution à Pierre III ne laisse point de doute.

Il nous paraît assez probable cependant que parmi les œuvres datant des dernières années de la vie de Pierre II, certaines pourraient être mises au compte de Pierre III. D'une part, celui-ci né en 1553, était en âge et avait les connaissances nécessaires pour produire; d'autre part, celui-là souffrait vraisemblablement de la vue, ce qui devait amener une entrave à son activité. Pierre II eut, en effet, au 26 janvier 1585, des démêlés judiciaires avec son chirurgien, à propos des soins qu'il avait reçus pour un affection oculaire.

La réputation de Pierre II s'est répandue au loin. On retrouve de ses cloches en Espagne, en Allemagne et en assez grand nombre en Hollande.

Les nombreux carillons confectionnés et livrés entr'autres à Veere, en Hollande ; au couvent de Roosendael, à Waelhem, transporté plus tard à Arnemuiden ; les arrangements exécutés à ceux de Malines, de Louvain, de Léau et d'Alost, établissent ses talents d'acousticien et de fondeur harmoniste.

Ses cloches sont harmonieuses, belles et décorées, comme toutes celles des van den Ghein, par une frise, une inscription circulaire et quelques motifs décoratifs placés en-dessous de celle-ci. Sur l'une d'elles, en 1593, il indique l'emplacement de son atelier ; au surplus, toutes les autres inscriptions sont laconiques, à part deux, qui sont en latin, elles sont généralement en flamand.

1563 (**48**). — Quelques cloches faisaient défaut dans le « voorslag » de la ville de Louvain. Le Magistrat manda le fondeur malinois au mois d'avril de cette année, afin de conférer avec lui à ce sujet. Les pourparlers n'eurent pas de suite, on ignore pour quelle cause.

1563 (**48**). — Une grande cloche de l'église de Hal, servant à sonner les demi-heures, porte en-dessous d'une

frise entourant le cerveau, une inscription en lettres capitales :

ADMIRAL ES MYNEN NAEM
MYN GHELUIT ZY GODT BEQUAEM.

Ce qui signifie : *Amiral est mon nom, mon son soit propice à Dieu.*

En-dessous, précédée de l'écu de Malines, la légende :

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT M CCCCC LXIII.

Plus bas, on lit encore, en capitales de dimensions plus petites :

G. TRYSENS ✥ G. ELDERINGHEN ✥ ALS KERCMEESTERS IN DYEN TYT ✥ DEEN MY MAKEN EN P. RIMBAULT BEYARDER.

Ce qui se traduit par : *G. Trysens, G. Elderinghen, marguilliers à cette époque, me firent faire, et P. Rimbault, carillonneur.*

Comme motifs décoratifs, on trouve sur cette cloche : 1° la Vierge avec l'Enfant dans un croissant et entourée de rayons (voir la cloche de 1539 par Jean I, dont la reproduction se trouve plus haut); 2° saint Pierre; 3° l'Adoration des Mages.

1564 (**48**). — Le carillon fourni en 1530, par Médard Waghevens à l'église de Léau, subit quelques remaniements au cours de l'année 1564. Ils furent effectués par Pierre van den Ghein, mais nous ignorons quelle en fut la nature.

1565. — Une cloche fondue pour l'église Sainte-Marie-Madeleine, de Marne (Sl.-Holstein), en Allemagne, aujourd'hui abandonnée dans une chapelle de cimetière, porte, sur une ligne, l'inscription suivante, précédée de l'écu aux armes de Malines :

⚜ MARIA BEN IC VAN PETER VAN DEN GHEIN
GHEGOTEN M CCCCC LXV. ⚜

Sa hauteur est de $0^{m}85$, son diamètre de $0^{m}81$.

Les lettres formant l'inscription sont des capitales romaines, hautes d'un peu plus de $0^{m}03$; enserrées, au-dessus et au-dessous, dans une paire de filets circulaires, dont l'intérieur est plus fin que l'extérieur. Au filet externe supérieur se rattache une belle frise renaissance, haute de $0^{m}05$, constituée par un motif long de $0^{m}215$, se répétant plusieurs fois autour de la cloche. Le milieu de ce motif est formé par un médaillon circulaire, d'un diamètre de $0^{m}035$, contenant une tête d'homme en profil; ce médaillon est tenu de chaque côté par les griffes d'une chimère, dont la queue se termine en rinceaux richement ornés; chaque répétition du motif est séparée du suivant par un candélabre portant un cierge.

Au filet circulaire inférieur de l'inscription se rattachent trois médaillons ronds, alternant avec trois consoles ornementales; ces dernières sont constituées par une tête d'homme ornée, dont les contours se développent en rinceaux et forment un dessin triangulaire. On retrouve cette même console sur la cloche de l'église du Béguinage à Malines, fondue en 1638, par Pierre IV.

La planche ci-contre reproduit le motif de la frise avec une console et deux des médaillons décrits ci-dessous.

Des trois médaillons qui ornent la cloche, le premier, d'un diamètre de $0^{m}10$, représentant la Vierge au Croissant, est en tous points identique à celui de la cloche de 1539, coulée par Jean van den Ghein I et que nous avons reproduit plus haut.

Le second mesure $0^{m}09$ de diamètre et représente saint Georges à cheval terrassant et transperçant de sa lance le dragon légendaire. Tout au haut, du côté gauche du médaillon, on aperçoit la figure de sainte Marguerite







Fragments d'une cloche de 1565, par Pierre van den Ghein II
(Marne, Allemagne)

à genoux et priant. A droite, les parents de la sainte, perchés au haut d'une tour fortifiée.

Le troisième médaillon mesure $0^{m}11$ de diamètre et représente la scène de la Résurrection du Christ, figurée par un tombeau fermé en partie par le couvercle posé en travers, et d'où sort le Sauveur qui se tient debout, entouré d'une auréole et levant la main droite vers le ciel. Au-devant, trois gardiens romains sont couchés au pied du tombeau. Derrière celui-ci, on voit trois figures debout, celle du milieu, ayant la tête auréolée, représentant probablement les trois Marie.

Nous devons à M. Herman Wrede, archéologue à Lunebourg, les empreintes dont nous avons pu faire les clichés ci-devant.

1565 (**48**). — D'après les comptes de l'hôpital N.-D. à Malines, une cloche lui fut commandée dans le courant de cette année.

1565 (**67**). — Une cloche de l'église de Waelhem, près de Malines, avait été fondue en 1565, par Pierre van den Ghein. Elle fut détruite avec la tour de l'église incendiée par les troupes espagnoles en 1576.

1568 (**48**). — Une cloche de l'ancien carillon de l'église de Hal, refondue aujourd'hui, portait l'inscription :

PETRUS VAN DEN GHEIN ME FECIT
M D LXVIII.

Elle sonnait *la*, son diamètre était de $0^{m}019$ et son poids de $10^{k}2$.

1569 (**48**). — Une cloche, dont les inscriptions n'ont pas été conservées, avait été fondue par Pierre van den Ghein en 1569, pour l'église Saint-Jacques, à Anvers.

Offerte par les paroissiens, elle avait été consacrée à saint Henri, et était ornée des armoiries du président des marguilliers de l'église, le chevalier Henri van Berchem.

Les comptes de l'église mentionnent, à cette même date, qu'une cloche, nommée « franche clocke », pesant 990 livres, était fêlée et qu'elle fut envoyée à Malines pour la refonte. On ne parvint pas à se mettre d'accord avec le fondeur, sur les conditions du travail. Les dépenses faites à cette occasion, à l'auberge « int gulden hoot », s'élevèrent à 7 sous 10 1/2 deniers. Résolus à se passer des bons offices de van den Ghein, les mandataires de l'église Saint-Jacques parcoururent la ville de Malines, mais ne réussirent pas à trouver une cloche qui donna le son désiré. Ils retournèrent chez van den Ghein et finirent enfin par se mettre d'accord; le fondeur signa ensuite un contrat par lequel il s'engagea à refondre la cloche fêlée.

La cloche transformée pesa 6 livres de plus que la première, le fondeur reçut pour son travail la somme de 11 livres 7 escalins et 3 deniers, à raison de 15 deniers par cent livres.

Une fois en place, la cloche fut mise au ton exact par van den Ghein, et reliée à l'horloge. Dans cette dernière besogne, il fut assisté par l'horloger de Malines, maître Jean, probablement son collaborateur habituel, Jean Ingels.

1569 (**48**). — A Hoorn, en Hollande, dans le campanile de l'église Sainte-Marie, pend une cloche portant, en capitales romaines, l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEFT MI GHEGOTEN
INT JAER M CCCCC LXIX

Elle mesure en diamètre $0^{m}44$ et est ornée de trois médaillons, dont l'un représente saint Michel terrassant le dragon ; l'autre, Susanne et les Vieillards ; le troisième, la Nativité de Jésus.

1570 (**48**). — L'église Saint-Servais, de la commune

de Bergh, arrondissement de Bruxelles, possède encore une cloche portant l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GHEGOTEN
M CCCCC LXX

Elle mesure en hauteur $0^{m}39$ et en diamètre $0^{m}35$.

1570 (**48**). — A Nederockerzeel existe à l'église Saint-Etienne, une petite cloche portant l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GHEGOTEN
M CCCCC LXX

1573 (**48**). — Une cloche portant la date de 1573, fondue par Pierre van den Ghein, figure encore dans le carillon de la ville d'Arnemuiden, en Hollande. Elle provient probablement du carillon du couvent de Roosendael, à Waelhem, acheté par la ville d'Arnemuiden en 1582 et complété en 1583, avec neuf cloches nouvelles.

1574. — En Hollande, l'église de Oude Tonge, dans l'île de Goeree, possède une cloche de Pierre van den Ghein, ornée de deux médaillons.

Ce renseignement nous vient de M. Overvoorde, à Leiden.

1579. — Une cloche, disparue aujourd'hui, mais qui existait encore en 1799 à l'église N.-D. au delà de la Dyle à Malines, portait l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GEGOTEN
M CCCCC LXXVIIII

1580 (**1**). — Parmi les cloches qui en 1597 existaient à Madrid et qui furent relevées par l'anversois Jehan L'Hermite, on trouve plusieurs cloches malinoises. Elles furent recueillies par S. M. le Roi à Lisbonne, pendant les troubles des Pays-Bas, et transportées en ces lieux (Voir Pierre van den Ghein I, 1547).

Le carillon de l'église Saint-Laurent, à Madrid, en possédait plusieurs, datant de 1580; en voici le relevé :

1° Une cloche de grandeur moyenne, portant les armes de la ville de Malines et l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GEGOTEN
M CCCCC LXXX

2° Une cloche d'un grand format portait la même inscription, seules les lettres du millésime différaient : M D LXXX.

3° Une cloche, ornée de l'effigie du roi, et sur laquelle on lisait :

BEN ICK VAN PEETER VAN DEN GHEIN GEGOTEN
M CCCCC LXXX.

4° Une cloche avec l'inscription :

JHESUS. BEN ICK VAN PEETER VAN DEN GHEIN
GEGOTEN. M CCCCC LXXX.

1583 (**1**). — Autres cloches signalées encore par Jehan L'Hermite en 1597, à Madrid, et datant de 1583 :

1° Une petite cloche portant l'inscription :

MARIA. BEN ICK VAN PEETER VAN DEN GHEIN
GEGOTEN. M CCCCC LXXXIII.

2° Une autre avec l'inscription :

ANNA. BEN ICK VAN PEETER VAN DEN GHEIN
GEGOTEN INT JAER M D LXXXIII.

1583 (**48**). — Après que la construction de la nouvelle tour de l'église d'Arnemuiden, en Hollande, fut achevée, le Magistrat de la commune résolut, ainsi qu'en témoignent les comptes communaux à la date du 31 juillet 1582, d'acheter d'un marchand anversois, nommé Arnold van Thuyl, l'horloge et les clochettes qui avaient servi au « voorslag » du couvent de Roosendael à Waelhem,

près de Malines, et dont le marchand était devenu acquéreur après la reddition de la ville de Malines. Le marché fut conclu au prix de 75 livres et 50 f.

En 1583, l'édilité communale d'Arnemuiden s'adressa au fondeur malinois pour arranger et compléter le carillon. Il livra neuf cloches nouvelles d'un poids total de 4674 livres, et en même temps deux paires de pannes, ce qui éleva le poids à 4713 1/2 livres. Cette fourniture lui fut payée 6 florins les 100 livres de poids.

Jean Ingels, l'habile horloger malinois qui fut le collaborateur habituel de van den Ghein pour l'installation des jeux de cloches, fut chargé de régler le mécanisme de l'horloge et du « voorslag », moyennant la somme de 125 florins, en échange de laquelle il devait fournir tous les accessoires, tels que les picots pour piquer le tambour, au nombre de 200, les marteaux, fils, aiguilles, etc. Les frais de son séjour et de celui de son aide restaient à charge de la Ville. Après l'exécution du travail, il reçut encore 33 livres 3 escalins 4 deniers pour des travaux extraordinaires.

Craignant que la tour fut trop peu résistante pour recevoir le poids non prévu des cloches et du mécanisme d'horlogerie, l'administration communale résolut, le 25 août 1583, de la consolider.

L'ancien « voorslag » du couvent de Roosendael reçut donc un profond remaniement et complément. Ce carillon d'Arnemuiden, replacé depuis 1859 dans la tour actuelle, se compose de 21 cloches, dont la plus grande est coulée en 1518, par Pierre Waghevens de Malines. Les 20 autres cloches sortent des ateliers des van den Ghein; une d'entr'elles porte la date de 1553; huit autres celle de 1554; une celle de 1556; une celle de 1573; et les neuf dernières celle de 1583. Nous en avons parlé antérieurement.

1583 (**14, 15, 48**). — Dans le courant de cette

année, le Magistrat de Malines commanda à ce fondeur la fourniture de la 19e et de la 20e cloche du carillon de la tour Saint-Rombaut, qu'elles devaient compléter. En même temps le fondeur fut chargé de la refonte des quatre plus petites cloches, qui étaient de fausse tonalité. L'horloger malinois, Jean Ingels, exécuta le travail de raccordement des marteaux au mécanisme de l'horloge.

Ces cloches furent vendues, en 1680, à la fabrique de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, d'où elles passèrent aux mains des révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle, qui les transformèrent en canons.

1585. — Une cloche, disparue aujourd'hui, mais qui existait encore en 1799 à l'église N.-D. au delà de la Dyle à Malines (1), portait l'inscription :

PEETER BEN ICK VAN PEETER VAN DEN GHEYN GEGOTEN IN HET JAER MCCCCCLXXXV.

1585 (**48**). — L'église Saint-Jean, à Malines, avait été dépouillée, en 1576, de trois cloches, sur réquisition de Rogier Lestannier, commis de l'artillerie, avec promesse de restitution du métal. Sans doute que leur métal devait être utilisé pour la fonte de canons, fort nécessaires en ces temps troublés.

La restitution ne se fit qu'en 1596, mais entretemps, par un accord conclu au 30 août 1585, les marguilliers de l'église Saint-Jean chargèrent le fondeur de livrer deux nouvelles clochettes. Elles furent baptisées, le 8 septembre suivant; un prêtre et le sacristain de la paroisse Saint-Pierre reçurent chacun deux sous pour leur assistance. Le fondeur reçut pour la refonte d'ancien métal 2 sous par livre; la matière nouvelle, fournie et coulée, fut payée à raison de 18 florins par cent livres.

(1) Manuscrit n° 3063 du Catalogue de la bibliothèque du Dr van de Corput vendue en 1911.

L'une de ces cloches fut ravie en 1797. Elle portait l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEEFT MY GEGOTEN INT JAER 1585.

Plus bas :

JOANNES EVANGELIST.

L'autre fut sauvée et pend encore dans la tour de l'église Saint-Jean. Elle mesure en hauteur 0^m50, en diamètre 0^m60. Son poids peut être d'environ 130 kilogr. Elle sonne un peu plus haut que *fa*.

Elle porte l'inscription suivante, précédée de l'écu de Malines :

JAN BAPTISTE BEN IC VAN PEETER VAN DEN GHEIN GHEGOTEN M V^c LXXXV.

Elle est ornée, autour du cerveau, par une frise,



reproduite ici, dont le motif répété est long de 0^m14 et haut de 0^m05. Celui-ci est constitué par une fontaine avec vasques, se dressant au milieu, à laquelle s'agrippent de part et d'autre deux personnages grotesques, portant des ailes et dont le corps se termine en rinceaux. La répétition du motif est séparée par un candélabre.

Sous la frise s'aligne l'inscription et en-dessous de celle-ci, trois médaillons, alternant avec trois têtes d'ange ailées, auxquelles sont suspendus, par de triples

liens s'échappant de la bouche, d'élégants cartouches. On retrouve ce dernier motif sur la cloche de 1566, de Jean van den Ghein II, et aussi sur une autre de 1610, fondue par Pierre van den Ghein III, dont il sera question plus loin et où on en verra la reproduction.

Le premier médaillon est la reproduction identique de la médaille de Philippe II, figurée sur celle de 1597, par Pierre van den Ghein II et sur la cloche de 1566, par Jean van den Ghein II ; elle se retrouve aussi sur celle de 1610, par Pierre van den Ghein III.

Le second médaillon, un peu oblong, de $0^{m}070$ sur $0^{m}065$, représente la dernière Cène.

Le troisième, d'une forme octogonale, a un diamètre de $0^{m}055$; le sujet a perdu de sa netteté, on y voit vaguement un personnage ou enfant debout, qui tient un animal de la main droite. Sur le torse nu passe une bandoulière. Serait-ce la représentation de saint Jean-Baptiste, auquel la cloche est consacrée?

1586 (**19**). — Une cloche de la commune de Tielrode, fêlée en 1727 et refondue l'année suivante, par Alexis Julien, de Lierre, portait l'inscription :

PEETER, BEN ICK VAN PEETER VAN GHEIN GEGOTEN
INT JAER M CCCCC LXXXVI. THIELRODE.

1586 (**48**). — Les comptes communaux de Malines font mention de la refonte de deux pannes pour la grande cloche de l'église Saint-Rombaut. Ce travail fut payé au fondeur la somme de 23 florins 15 sous.

1588 (**24, 48**). — Une clochette, haute de $0^{m}35$ et large de $0^{m}425$, existe encore dans la tourelle de l'hôpital Notre-Dame à Malines.

Elle porte l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEFT MI GHEGOTEN
INT JAER M D LXXXVIII.

Plus bas on lit ces mots :

CAMPANA SANCTI SPIRITUS DIVI RUMOLDI.

Ce qui veut dire : cloche de la table du Saint-Esprit de Saint-Rombaut. C'est là qu'elle a servi antérieurement.

L'ornementation de cette cloche consiste en une frise circulaire autour du cerveau, haute de $0^{m}033$, dont le motif est constitué par deux tiges fleuries, en tous points pareils à ceux qui composent la frise de la cloche de Jean van den Ghein II, coulée en 1570 et suspendue dans la même tourelle.

En-dessous de la frise se trouve l'inscription dont les lettres sont hautes d'environ $0^{m}02$ et enserrées, de part et d'autre, dans un double filet. Plus bas, au contact des filets, trois motifs décoratifs, dont l'un est formé par un double aigle, l'autre par une coquille de $0^{m}055$ sur $0^{m}06$, dans laquelle est assis un personnage aux côtés duquel se trouvent deux anges; le troisième par une médaille de $0^{m}06$ de diamètre qui représente un char traîné par des chevaux, conduits par un homme debout, derrière lequel deux ou trois personnages sont assis.

1589 (**24**). — Les marguilliers de l'église Saint-Jean à Malines firent l'acquisition, chez Pierre van den Ghein, d'une cloche, baptisée du nom de Jean, pesant 1273 livres :

Elle portait l'inscription :

JOANNES BEN IC : PEETER VAN DEN GHEYN HEEFT
MY GEGOTEN IN T JAER 1589

La cloche lui fut payée 381 florins, somme qui fut recueillie parmi les paroissiens. Elle n'existe plus aujourd'hui.

1590 (**48**). — Deux cloches avaient été refondues avant le 10 avril de cette année, pour l'église de Bornhem.

La liquidation du compte à payer amena des difficultés.

L'une des cloches avec les pannes pesait 1601 livres; son prix s'élevait à 350 florins et pouvait, en vertu d'un contrat, être payé par acomptes.

Elle était restée en dépôt chez le fondeur, sans doute parce que le payement restait en souffrance. Las d'attendre, et voulant s'en débarrasser, le fondeur déposa la cloche devant la porte de sa demeure; au 31 août de cette année, il obtint du Magistrat l'autorisation de la vendre aux risques des intéressés de Bornhem.

Le règlement de ce différend n'était pas encore terminé en 1593, puisqu'au 26 juin de cette année, les habitants de Bornhem, cités par Pierre van den Ghein, furent condamnés par défaut aux frais de la citation, taxés à 27 florins.

1591 (**5**, t. II, **48**). — Le carillon livré en 1539 par Médard Waghevens à la ville d'Alost, fut enrichi en cette année de cinq nouvelles cloches, sorties des moules de Pierre van den Ghein. Elles furent placées dans le jeu de cloches par Gilles Alicourt, le carillonneur d'Alost.

En 1714, tout ce carillon fut repris par Jean Pauwels, fondeur de cloches à Gand, chargé de la fonte d'un nouveau jeu de 35 cloches.

1591 (**9**). — La commune de Oudorp, en Hollande, avait, au siècle dernier, une cloche portant l'inscription :

St LAURENS BEN IC VAN PEETER VAN DEN GHEYN
GEGOOTEN INT JAER ONZES HEEREN
M CCCCC LXXXXI.

1593 (**48, 60**). — Une grande cloche du carillon de Veere, en Hollande, mesurant $1^{m}47$ de diamètre et $0^{m}90$ de hauteur, porte l'inscription :

TE MECHELEN DUEVERSTE PORTE
HEFT MI PEETER VAN GHEIN GEGHOTEN
ENDE NIET VERDROTEN
INT JAER ONS HEEREN M CCCCC LXXXXIII.
VERE FIDELIS CAMPT (Armoiries de la Ville)
OM EEN GOET VEER.

Il est probable que cette cloche est celle dont fait mention l'annotation des comptes du trésorier, en 1594, payant la somme de 556 livres 5 escalins 7 gros, pour différents travaux relatifs au carillon, et dans lesquels sont compris une grosse cloche du poids de 7257 livres, et aussi vingt cloches destinées à former un jeu harmonisé pour la nouvelle tour de l'hôtel de ville. L'ensemble de ces cloches avec « de cimbaele » (?), destinée à une cloche qui devait sonner, pesait 10704 livres.

Dans les comptes communaux de cette commune, en 1596, se trouve annotée la fourniture d'une nouvelle horloge, pour la tour de l'hôtel de ville, par l'horloger malinois Jean Ingels.

La plupart de ces cloches furent refondues en 1735, par Pierre van den Gheyn, de Louvain.

1593 (**48**). — Le curé et les marguilliers de l'église de Contich avaient intenté une action contre Pierre van den Ghein, en payement d'une somme de 61 florins. Par une sentence du Magistrat de Malines, en date du 28 août 1593, le fondeur fut condamné à payer la somme de 20 florins, dont il était encore redevable sur la somme de 61 florins. Il s'agit probablement ici de la reprise d'une ancienne cloche.

1593 (**48**). — Par acte du 18 janvier 1593, l'autorité communale de la ville de Louvain vend à Pierre van den Ghein, fondeur à Malines, une cloche fêlée de 100 livres, se trouvant à la tour de l'église Saint-Pierre. Cette cession eut lieu au prix de 19 florins du Rhin et 10 sols.

L'acte est suivi d'une lettre de van den Ghein, en date du 9 février suivant, d'où il résulte que la cloche se trouve dans la nef de l'église pour être transportée à destination.

1596 (**9**). — La commune de Follega en Hollande, possède une cloche portant l'inscription :

PEETER VAN DEN GHEIN HEFT MI GHEGOTEN
INT JAER M CCCCC XÇVI.

1597. — Dans la cour de la prison des Minimes à Bruxelles pend une cloche portant le nom de ce fondeur et l'écu aux armes de Malines. Elle pèse environ 30 kilog. Elle provient du couvent des Petits Carmes à Bruxelles.

1597 (**75**). — L'église N.-D. d'Hanswyck conserve encore une cloche, haute de 0m40 et d'un diamètre de 0m48, ornée d'une frise circulaire au cerveau, en-dessous de laquelle on lit :

PEETER VAN DEN GHEIN HEFT MY GHEGOTEN
INT JAER M CCCCC LXXXXVII.

Plus bas se trouvent un médaillon dont le sujet est quelque peu effacé et deux empreintes de médailles.

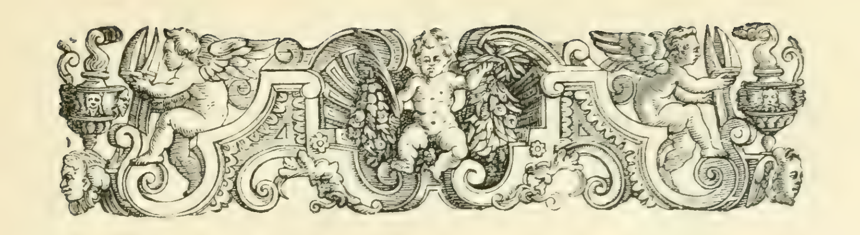
L'une d'elles est la même que celle qui figure sur la cloche de 1566, par Jean van den Ghein II, et représente Philippe II à l'âge de 28 ans.

L'autre d'un diamètre de 0m065, est celle d'une médaille qui date de l'année 1597 et qui rappelle le souvenir d'Hyppolite de Gonzague, sœur d'Octave de Gonzague, commandant de l'infanterie royale aux Pays-Bas, sous Don Juan d'Autriche. Une inscription circulaire est conçue comme suit :

HIPPOLYTA o GONZAGA o FERDINANDI o FIL o AN. XVII o.

Ces trois médaillons alternent avec trois têtes d'ange ailées.

Dr G. VAN DOORSLAER.



ADDENDA

MEMBRES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MALINES

Membres titulaires reçus en 1912

Messieurs

BLOMME, Léonard, Architecte, rue du Roi, 17, Anvers (27 décembre 1912).

DILIS, Emile, Archéologue, longue rue Neuve, 98, Anvers (27 décembre 1912).

VAN HEURCK, Emile, Folkloriste, rue de la Santé, 6, Anvers (27 décembre 1912).

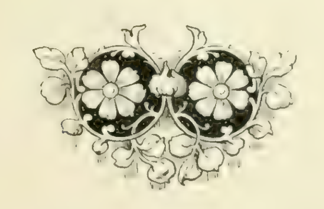




Table des Matières

Table des Planches

Vignettes intercalées dans le texte



Avis important

Les *Bulletins du Cercle Archéologique* forment chaque année un volume de 400 à 500 pages, avec planches.

Les prix en sont fixés comme suit :

Tome	I (1889), épuisé.	Tome	XI (1901), 20 fr.
»	II (1891), 15 fr.	»	XII (1902), 15 fr.
»	III (1892), 20 fr.	»	XIII (1903), 20 fr.
»	IV (1893), 15 fr.	»	XIV (1904), 20 fr.
»	V (1894), épuisé.	»	XV (1905), 15 fr.
»	VI (1895) [1er fasc.], 8 fr.	»	XVI (1906), 15 fr.
»	VI (1896) [2e »], 8 fr.	»	XVII (1907), 25 fr.
»	VII (1897) [1er »], épuisé.	»	XVIII (1908), 25 fr.
»	VII (1897) [2e »], 8 fr.	»	XIX (1909), 15 fr.
»	VIII (1898), 25 fr.	»	XX (1910), 15 fr.
»	IX (1899), épuisé.	»	XXI (1911), 15 fr.
»	X (1900), épuisé.	»	XXII (1912), 15 fr.

Ces volumes sont en vente chez les éditeurs L. & A. Godenne, Grand' Place, 30, Malines.